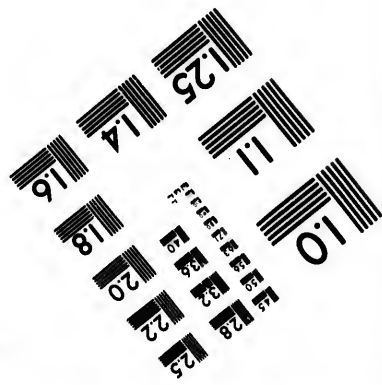
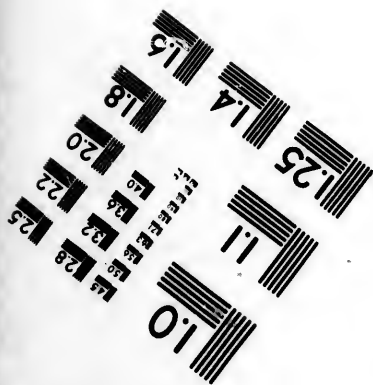
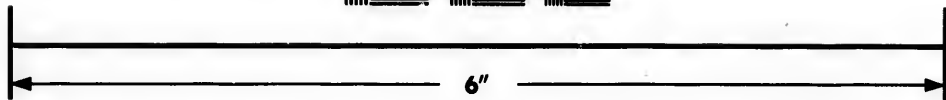
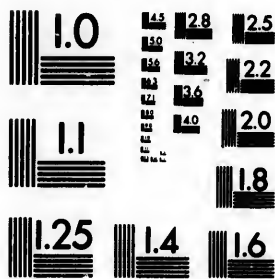


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

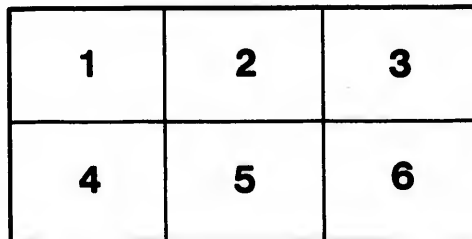
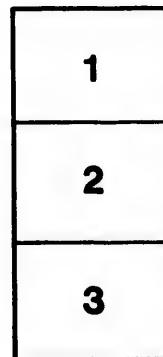
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
o

pelure,
n à

32X

H

TO

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.

TOME VINGT - QUATRIEME.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE

DI

L'ÉGLISE,

DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé DE BERAULT-
BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de
l'Eglise de Noyon.

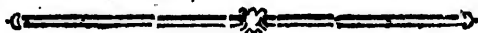
TOME VINGT-QUATRIÈME.

DEPUIS l'élection de Clément XI en 1700,
jusqu'à sa mort en 1721.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de
LA REINE, DE MADAME, & de Madame
Comtesse d'ARTOIS, rue des Mathurins,
Hôtel de Cluni.



M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

1872 III

III

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

P
t
c
L
P
S
f
T
te
f
f
N
L
B
c
v
l
c
P
c
r

v

S O M M A I R E S
DU VINGT-QUATRIEME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIEME.

ELECTION de Clément XI, page 1. Ses qualités naturelles, & sa conduite dans tous les âges 8. Etat critique de l'Europe, à l'avènement de Clément XI au pontificat 14. Conversion du comte Palatin, du prince électoral de Saxe & du duc de Brunswick 16. Clément XI chéri & respecté des hérétiques & des infidèles 17. Ses aumônes & son zèle durant le jubilé séculaire 18. Mort du Réformateur de la Trappe 19. Ses écrits & son génie 21. L'intégrité de sa foi entièrement manifestée sur la fin de ses jours 24. Authenticité de sa lettre touchant les Jansénistes 28. Mort du roi Jaque II d'Angleterre 31. Le prince de Galles reconnu roi d'Angleterre par Louis XIV, 32. Cas de conscience proposé par un confesseur de province 33. Conduite du cardinal de Noailles à ce sujet 38. Rétractation des docteurs consultés 40. Chagrin & emportement du pere Quesnel 42. Condamnation du cas de conscience 44. Brefs contre les perturbateurs Jansénistes 45. Exil du docteur

vj S O M M A I R E S.

Elie du Pin. Louis XIV révoque une déclaration qu'on lui avoit surprise, pour fermer indistinctement la bouche aux orthodoxes & aux novateurs 47. Schisme introduit par l'archevêque de Sébaste dans l'Eglise de Hollande 49. Les Jansénistes ont recours aux Etats-Généraux de Hollande contre le S. Siège 54. Fuite & courses de Quesnel 59. Il devient chef du parti Jansénien 60. Les peres Quesnel & Gerberon, arrêtés à Bruxelles 62. Evasion de Quesnel. Ses papiers saisis. Son procès 64. Abjuration & parjure de Brigode 67. Procès du pere Gerberon 69. Sa prison, sa conversion & sa mort 73. Mort de Bofsuet 75. Calomnies & fourberies des Jansénistes à son égard 76. Son projet de correction pour les Réflexions Morales 77. Guerre des Camisards 79. Publication de la bulle Vineam Domini Sabaoth 92. Son acceptation en France 96. Explication de quelques termes employés par les évêques en recevant cette bulle 98. Mort de Bayle 102. Singularité de son caractère. 104. Témoignage de l'université Luthérienne d'Helmstad en faveur de la croyance catholique 106. Exposition suivie de la question & des querelles élevées à l'occasion des cérémonies Chinoises 109. En quoi consistent ces cérémonies 126. Affaire

e une dé-
se, pour
aux or-
hisisme in-
ste dans
nsénistes
de Hol-
Fuite &
t chef du
Quésnel &
Evafion
on procès
gode 67.
a prison,
t de Bos-
des Jan-
et. de cor-
tales 77.
eation de
92. Son
eation de
évêques
de Bayle
re. 104.
hérienne
nce ca-
de la
l'occa-
9. En
Affaire

S O M M A I R E S. vij

de M. Maigrot 132. Jugement de la Pro-
pagande 145. Affaire de M. de Tournon
147. Science Chinoise de M. Maigrot
151. Rescrits mortifians de l'Empereur
pour M. Maigrot & M. de Tournon
152. Bannissement de M. Maigrot &
de quelques-uns de ses partisans. Man-
dement de M. de Tournon 156. Le
Pape confirme ce mandement 159. Mort
de M. de Tournon 163. Premiere con-
damnation de Rome contre les Réflexions
Morales 166.

LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIEME.

NOTICE des Réflexions Morales 167.
Approbation donnée à ce livre par M. de
Noailles 168. L'archevêque de Besançon
& l'évêque de Nevers le condamnent 171.
Rigueur du bref publié contre cet ouvrage
172. Vains subterfuges de ses partisans
173. Lettre de Guillaume François, prêtre
en France 175. Condamnations des Insti-
tutions Théologiques du pere Juénin 176.
Destruction de Port-royal des Champs
177. La plupart de ces religieuses se con-
vertissent après leur dispersion 178. Etat
des missions du Paraguai 180. Témoi-
gnages irrécusables en faveur de ces
missions 181. Bon naturel des peuples du

viii S O M M A I R E S.

Paraguay 184. Moyens usités pour le maintien de l'ordre & des mœurs 185. Architecture & ornement des églises 186. Succès des Indiens dans la mécanique & les arts 188. Leur piété. Leurs exercices journaliers de religion 190. Exercices du dimanche 191. Célébration des grandes fêtes. 197. Solides vertus des néophytes 201. Précautions employées spécialement pour la conservation des mœurs 202. Tendre union & charité généreuse des Indiens convertis 206. Gouvernement ecclésiastique des chrétiens du Paraguay 208. Gouvernement civil 210. Manière de pourvoir à la subsistance. Abondance des choses nécessaires à la vie dans le Paraguay 213. Communauté de biens & de travaux 217. Gouvernement militaire 221. Forces & bravoure des néophytes 223. Services rendus à la couronne d'Espagne 224. Travaux des missionnaires pour étendre de plus en plus la foi dans ces contrées 227. Courses apostoliques des néophytes mêmes 232. Absurdité des imputations faites aux missionnaires du Paraguay 237. Instruction Pastorale des évêques de Luçon & de la Rochelle 241. Leur lettre au Roi 246. M. de Noailles condamne leur Instruction Pastorale 248. Il altere la teneur d'une

S.
pour la
185.
lises. 186.
mécanique
exerci-
Exercices
des gran-
néophy-
spéciale-
202.
se des In-
ent ecclé-
Paraguai
Maniere
Abondance
e dans le
e biens &
ent mili-
des néo-
la cou-
des mis-
n plus la
ses apos-
232. Ab-
x missio-
tion Pas-
de la Ro-
246. M.
struction
eur d'une

S O M M A I R E S. in

lettre adressée au Pape de la part du
clergé. 250. L'évêque de Gap condamne
les Réflexions Morales 253. Les évêques
de Lapon & de la Rochelle s'adressent au
Pape 254. Incertitudes & variations de
M. de Noailles 255. Lettre de l'abbé
Bochard interceptée par les Jansénistes,
& flétrie par M. de Noailles 257. M. de
Noailles témoigne desirer qu'on ait re-
cours au Pape 260. Vraies dispositions
de M. de Noailles. Sa lettre à M. d'A-
gen 262. Le Roi & quantité d'évêques sol-
licitent un jugement solennel du S. Siège
266. Congrégation établie pour examiner
les Réflexions Morales 269. Inquié-
tudes de M. de Noailles 270. Le pere
Roller & le banquier Lachausse la rassu-
rent 271. Bruits répandus dans Rome afin
d'arrêter le Pape 273. Mémoire du Dau-
phin, impudamment accusé de favoriser le
Jansénisme 275. Tracasseries suscitées
aux Jésuites & à d'autres orthodoxes
281. Examen du livre de Quéfrel 283.
Publication de la bulle Unigenitus 285.

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

EM B A R R A S du cardinal de Noailles,
qui condamne les Réflexions Morales 293.

S O M M A I R E S.

Le clergé procede à l'acceptation de la bulle 295. Artifices multipliés des opposans pour éluder la décision du S. Siège 297. Instruction Pastorale de l'assemblée du clergé 302. Les évêques de Langres & d'Auxerre quittent le parti des opposans 305. Acceptation pure & simple de la bulle Unigenitus 307. M. de Laon scandalisé de la duplicité des opposans, abandonne leur parti 311. Emportemens & libelles des novateurs contre la bulle 314. Lettre des opposans au Pape, arrêtée par le Roi 315. Lettres Patentes, à l'effet de publier la bulle. Réquisitoire de l'Avocat général 316. Acceptation de la bulle dans les diocèses divers. 320. Mandement de M. de Fénelon 322. Sa mort 323. Mandemens des évêques opposans contre le livre & la doctrine de Quesnel 324. Manœuvres employées pour empêcher la Sorbonne de recevoir la bulle 327. Enregistrement & acceptation de la bulle en Sorbonne 329. Censure des mandemens des opposans 333. Vaines entreprises des protestans contre les catholiques, au congrès d'Utrecht 334. Conversion du duc & des princesses de Lunebourg 339. Affaire du tribunal de la Monarchie en Sicile 342. Bulle Unigenitus, acceptée par les nations

diver
Tém
de
359
vérit
gocio
du ca
du s
douc
d'un
Plus
les
de L
Vert
Inso
Loui
l'acc
Diff
diocé
Man
à l'é
398
nom
405
gistr
406
Rom
abbé
Béat
saite

S O M M A I R E S. xj

diverses de l'Europe 350. Publication du
 Témoignage de la vérité 354. Requisitoire
 de M. Joli de Fleury contre cet ouvrage
 359. Condamnation du Témoignage de la
 vérité & des Exaples 361. Parti des né-
 gociateurs 362. Mandemens artificieux
 du cardinal de Noailles 364. Commission
 du sieur Amelot à Rome 365. Bref de
 douceur, & bref de rigueur 367. Projet
 d'un concile national en France 369.
 Plusieurs magistrats de Paris favorisent
 les Jansénistes 370. Maladie mortelle
 de Louis XIV, 372. Sa mort 383.
 Vertus chrétiennes de ce Monarque 384.
 Insolence des novateurs après la mort de
 Louis XIV, 388. La Sorbonne renie
 l'acceptation qu'elle a faite de la bulle 394.
 Différens évêques interdisent à leurs
 diocésains les écoles de Sorbonne 396.
 Manœuvre perfide des prélats opposans
 à l'égard de quelques-uns des acceptans
 398. Mensonge impudent du parti sur le
 nombre de trente évêques qu'il s'attribue
 405. Embarras où les chicanes de la ma-
 gistrature jettent le Souverain Pontife
 406. Commission de l'abbé Chevalier à
 Rome 410. Calomnies & cabales de cet
 abbé 415. Eclat audacieux du parti 422.
 Béatification de S. François Régis. Ca-
 ractère de son zèle 423. Son humilité

xij. **SOMMAIRES.**

439. Sa mort 446. Appel des quatre évêques & de la Sorbonne 451. Appels achetés à prix d'argente 453. Les marchands d'appels, Delort & Seryien, poursuivis en justice 456. Nombre médiocre des Appellans 458. Appel secret du cardinal de Noailles 461. Publication de cet appel 463. Précis de doctrines falsifié par le cardinal de Noailles 464. Condamnation des appels 467. Insurrection du cardinal de Noailles contre la bulle *Pastoralis Officii* 469. Le cardinal de Mailli persécuté par le parlement de Paris 471. Magistrats fauteurs constans du Jansénisme 472. Complot d'Elie du Pin pour réunir la secte de Jansénius avec l'Eglise Anglicane 474. Statuts schismatiques & capitalement hérétiques des Jansénistes 477. Rites scandaleux établis par le docteur Petitpied dans la paroisse d'Anieres 482. Le cardinal du Bois se rend médiateur dans les affaires du cardinal de Noailles 486. Mort de Clément XI, 488. Eminence de ses vertus 492. Tableau raccourci de la marche oblique du Sèmi-calvinisme 504.

Fin des Sommaires.

HISTOIRE



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

DEPUIS le commencement du pontificat de Clément XI en 1700, jusqu'au premier décret du Saint Siège contre les Réflexions Morales en 1708.

ENTRE les papes rendus méconnoissables par les libelles des derniers novateurs, il importe sur-tout de bien connoître Clément XI, qui deux mois après la mort d'Innocent X monta sur le S. Siège, le vingt novembre 1700, qui plutôt y fut porté comme de force par le suffrage unanime.

Tome XXIV.

A

TOIRE

nime & la persévérance inébranlable des cinquante-huit cardinaux du conclave, très-dignes en grand nombre d'occuper eux-mêmes la chaire de S. Pierre. Les circonstances de cette élection sont d'une édification trop particulière, pour que le récit en puisse être ennuyeux. D'ailleurs le refus sincère de l'épiscopat, comme on ne sauroit trop le répéter dans ces derniers temps, & à plus forte raison le refus du souverain pontificat est la preuve, aussi sûre que rare, de la dignité du sujet qui nous la fournit.

vie de Clément XI, par M. Lafiteau.

Au premier avis qu'eut le cardinal Albani, ou Clément XI, qu'en moins de quatre heures de délibération, tous les suffrages se trouvoient réunis en sa faveur, il fit bien voir par le trouble qui s'empara de ses sens, que sa modestie ne lui avoit jamais permis de penser qu'on pût jeter les yeux sur lui. La surprise le tint quelques momens sans parole; puis reprenant un peu ses esprits, il dit encore ému, qu'il se connoissoit trop indigne de la chaire apostolique, pour souffrir jamais qu'on l'y élevât; que le sacré collège ne manquoit pas de sujets propres à la rem-

plir incomparablement mieux que lui & que si ses collegues vouloient faire leur devoir dans un point si capital, ils se hâteroient de faire un meilleur choix. On ne fut pas surpris de lui trouver ces bas sentimens de lui-même; mais on se flatta qu'après le premier saisissement on lui feroit entendre raison, sur une chose qui paroïssoit visiblement dans l'ordre de la providence & de la volonté divine. Il en arriva tout le contraire: ses sens ne parurent se calmer, que pour fournir à des réflexions plus profondes, & lui causer un chagrin si vif, que la fievre lui prit avec de grands vomissemens. On fut obligé de lui faire garder le lit, où il ne parut capable que de la seule consolation qu'on ne vouloit pas lui accorder. Tout Rome se remuoit au contraire, pour forcer en quelque sorte son consentement: parens, amis, citoyens de tout ordre, grands & petits, riches & pauvres, tous accoururent, partie aux portes du conclave, partie aux pieds des autels, pour demander à Dieu & aux hommes les moyens de le fléchir. Les cardinaux se rendoient tour à tour dans sa cellule, usant de toute leur dextérité pour vain-

cre sa résistance : mais il en employoit encore davantage , pour les attirer eux-mêmes à son sentiment.

Pour dernier effort , le cardinal le Camus entreprit de le convaincre en règle , qu'il ne pouvoit résister plus long-temps au sacré collège , sans résister à Dieu même. Muni du Pastoral de S. Grégoire pape , il alla se présenter à la cellule d'Albani. Mais le malade , fatigué de tant de visites qui le contrarioient sans cesse , fit répondre qu'il avoit un besoin absolu de quelque repos ; & le nouveau solliciteur ne fut point admis. Celui-ci avoit pour conclaviste l'abbé de Tencin , depuis cardinal , jeune homme aimable , habile à conduire une affaire , & très-goûté d'Albani. Plus persévérant que son cardinal , il retourne à la cellule du malade , il attend , il observe , il saisit le moment favorable , il se présente , & il est vu de bon œil. Albani ne put même , tout affligé qu'il étoit , s'empêcher de sourire , en le voyant entrer , muni d'un gros livre , pour le mieux prêcher. Frappé cependant de ce que tous , jeunes & vieux , s'empressoient également à le fléchir ,

il écouta paisiblement l'endroit du Pastoral où il est dit , qu'en refusant par humilité le comble des honneurs , on cesseroit d'être humble , si l'on n'obéissoit point à la voix de Dieu , lorsqu'elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages. Toutefois il se rabattit encore sur son indignité , & répondit : Cela seroit bon , si j'avois les qualités requises. Il fit déclarer ensuite aux cardinaux , qu'il les citoit tous au tribunal du Juge Suprême , & que s'ils ne se désistoient de leurs poursuites , ils répondroient , en ce jour terrible , des fautes inévitables que son insuffisance lui feroit commettre dans un rang si élevé , & qu'ils seroient comptables ; à l'Eglise , des suites malheureuses qu'elles pourroient avoir. Son chagrin ne fit que redoubler ensuite ; il passa deux jours & deux nuits dans les pleurs , d'autant plus tourmenté , que sa propre conscience commençoit à lui faire craindre que sa résistance ne fût de l'opiniâtreté. Dans cette appréhension , il choisit entre les plus habiles docteurs qui fussent à Rome , quatre religieux des plus vertueux qu'il connût , savoir le pere de Varese , Ob-

servantin , le pere Massoulié , Dominicain , le pere Alfaro , Jésuite , & le pere Thomassin , Théatin , qui fut depuis cardinal. Il leur fit proposer cette double question , s'il pouvoit en sûreté de conscience accepter le pontificat , malgré la connoissance qu'il avoit de sa propre indignité ; & si par la même raison de son indignité , il pouvoit le refuser en sûreté de conscience. La question fut agitée dans la dernière rigueur , & d'une manière absolument indépendante de ce que désiroit le sacré collège : mais les quatre docteurs , comme tous les Romains , étoient si pleinement convaincus eux-mêmes qu'on n'avoit pu faire un meilleur choix , qu'avec la plus parfaite unanimité , ils lui firent appréhender à son tour les jugemens de Dieu , s'il ne ratifioit enfin ce qu'il ne pouvoit plus douter raisonnablement qui ne fût dans l'ordre de la providence. Il se rendit alors , mais si affligé , & déjà si défait , que sa vie même parut en danger. Tant de raisons de se rassurer lui ayant rendu cependant un peu de calme , & sa fièvre ayant cessé , il admit les car-

dinaux, selon l'usage, à lui venir baiser la main dans sa cellule. Cette cérémonie, tout ordinaire qu'elle étoit, devint, pour ceux même à qui elle étoit plus familière, un objet d'édification des plus touchans. Tout le temps que dura l'hommage, celui à qui on le rendoit ne put jamais arrêter ses larmes. Il revint ensuite aux bas sentimens qu'il avoit de lui-même, leur exprima d'un air si persuadé l'estime qu'il avoit pour eux, les secours qu'il attendoit de leurs lumières, & le besoin pressant qu'il en avoit, que la plupart d'entre eux mêlèrent leurs larmes aux siennes; & tous sortirent pénétrés de respect, autant que d'admiration. C'étoit le quatrième jour, depuis qu'ils avoient pris unanimement la résolution de lui donner leurs suffrages: ils s'empressèrent de le conduire à la chapelle de Sixte, où l'élection devoit se consommer dans les formes. Après le scrutin, on trouva qu'il ne lui manquoit que sa propre voix, qu'il avoit donnée au cardinal Panciatici, & non pas au doyen du sacré collège; quoique ce fût une coutume immémoriale de lui faire honneur de ces sortes de

suffrages. Et comme on lui en eut rémoigné quelque surprise, il répondit que les regles de la conscience étoient au dessus de tous les usages. Le scrutin étant fini, & le doyen, suivant les canons, lui ayant demandé s'il acceptoit le souverain pontificat; avant de répondre, il voulut encore invoquer les lumieres du S. Esprit, quitta son siège, & alla se prosterner au pied de l'autel. Sa priere finie, il vint reprendre sa place, & fit aux cardinaux un discours latin, où son humilité profonde mit le comble à l'admiration. Enfin, il déclara qu'il plioit, non sans beaucoup de peine, sous le joug qu'on lui imposoit. Il fut à l'instant proclamé pape, à la maniere accoutumée.

Sur ce trait seul de la vie de Clément XI, on peut à coup sûr juger de tout le reste. Ce fut en effet le fruit d'une vertu née avec lui, pour ainsi dire, ou du moins entée sur le plus heureux naturel, puisée & nourrie dans le sein d'une famille plus respectable encore par sa piété que par sa noblesse antique, & cultivée dans tous les âges avec tant de soin, que son pere craignant de le perdre de vue,

en eut ré-
il répondit
ce étoient
Le scrutin
suivant les
s'il accep-
avant de
invoquer
quitta son
au pied de
reprendre
un dis-
é profonde
n. Enfin, il
sans beau-
g qu'on lui
proclamé
mée.
e de Clé-
r juger de
et le fruit
pour ainsi
ur le plus
& nourrie
us respec-
ue par sa
dans tous
que son
de vue,

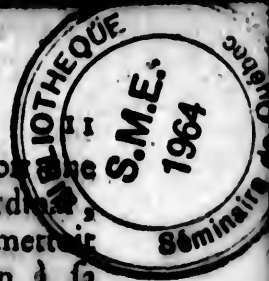
en l'envoyant d'Urbin, sa patrie, con-
tinuer ses études à Rome, il y alla
lui-même fixer sa demeure. Quand le
jeune Albani parut ensuite dans le
monde, avec tous les avantages de la
naissance, de la fortune, des talens,
de la figure même, grand & bel homme,
l'œil vif & plein de feu, le port noble,
l'air ouvert & l'abord aimable; ces qua-
lités, funestes à l'innocence de tant
d'autres, ne servirent qu'à donner plus
d'éclat & de mérite à l'intégrité tou-
jours irréprochable de ses mœurs. Re-
cherché par les compagnies les plus
polies & les plus spirituelles, & même
par la reine Catherine de Suede, qui
rassembloit réglément chez elle, comme
dans un nouveau Lycée, tout ce que
Rome contenoit de citoyens & d'étran-
gers distingués par le rang & les ta-
lens; il fit admirer en lui une ouver-
ture étonnante pour tous les genres de
connoissances, un jugement solide, un
goût exquis, une imagination bril-
lante, une éloquence & des graces qui
firent déroger pour lui à la loi qu'on s'é-
toit faite de n'entendre aucun de ces aca-
démiciens qu'à son tour. Et ce qui
mérite incomparablement plus d'ad-

miration , c'est la modestie sincere de celui qu'on admiroit , le peu d'estime qu'il faisoit de lui-même , & la haute considération qu'il marquoit pour tous les autres , avec une simplicité qui les lui faisoit regarder véritablement comme fort supérieurs à lui. Tels furent , non pas les exercices sérieux , mais les simples amusemens de ses premieres années , pendant lesquelles l'assiduité à la pratique des vertus de son âge , & bien au dessus de son âge , en particulier la charité pour les pauvres , & tous les genres de bienfaisance qui étoient à sa portée , remplirent , avec l'étude , les longues journées que son goût pour l'ordre & le travail fut toujours se faire.

Quand à l'âge de vingt-un ans il eut embrassé l'état ecclésiastique , & que les Papes l'eurent fait successivement référendaire , consultant du consistoire , gouverneur de Rieti , de Civita-Vecchia , de Sabine ; son zele pour la religion , son équité , son désintéressement , & surtout son amour pour les pauvres , qui fut toujours comme sa passion dominante , le rendirent si cher en tous lieux , qu'à

DE L'ÉGLISE.

chacun de ses changemens c'étoit une affliction publique. Devenu cardinal, malgré tous les obstacles qu'y mettoit sa modestie, il ne changea rien à sa forme de vie ordinaire; toujours également réglé dans ses mœurs, assidu à la prière, ainsi qu'au travail, & néanmoins accessible à tout le monde; attentif sur son domestique, rangé dans ses affaires, frugal, mais décent à sa table, propre, mais simple dans ses habits, dans ses meubles & ses équipages. Et le désintéressement, qui met le prix à toutes ces vertus, jamais homme ne le poussa plus loin. Instruit légataire universel d'un riche prélat, il employa, au vu & au su de tout le monde, cet héritage entier en bonnes œuvres. Il refusa invinciblement une seconde abbaye, qu'on vouloit joindre à celle de Casamarç qu'il avoit, & que lui seul jugeoit suffisante à ses besoins. Il ne reçut jamais aucun présent de personne, sans excepter les têtes couronnées, qui ne purent même faire tomber sur aucun de ses proches, les témoignages effectifs de leur reconnoissance pour des services signalés qu'il leur avoit rendus. Il étoit



doit cette délicatesse jusqu'à ses domestiques, qui n'eussent pas manqué d'encourir son indignation par une autre conduite. Il faisoit cependant des charités immenses, même à des gens de condition tombés dans la misère. Il nourrissoit les uns, habilloit les autres, payoit leur logement, & leur fournissoit jusqu'aux moyens de rétablir leurs affaires. Il donna un jour trois mille écus d'or à une seule personne; en sorte qu'il n'étoit pas possible d'imaginer d'où il tiroit ces largesses inépuissables.

Quand on l'eut couronné Pape, il commença par se prémunir contre l'écueil où avoit échoué la vertu, d'ailleurs éprouvée, de tant d'autres pontifes. Son frere lui ayant été présenté, avec sa famille; apprenez, leur dit-il, que vous venez de perdre votre parent naturel: vous n'avez plus en moi qu'un pere commun, ainsi que le reste des fideles. Il leur défendit fortement de s'ingérer d'aucune façon dans les affaires publiques, de solliciter jamais l'avancement de personne, & sur-tout de recevoir aucun présent, quelque pallié qu'il fût, & de quelque main qu'il

pût venir, d'aspirer eux-mêmes à aucune charge; de prendre le titre de Princes, comme on le prenoit par le passé dans toutes les familles des Papes; d'en exiger, ni même d'en recevoir les honneurs; en un mot, de franchir les bornes de simples particuliers. Cette défense fut exécutée à la lettre. Ses neveux poursuivirent leurs études dans le collège où ils les avoient commencées, & demeurèrent confondus sans aucune distinction avec la jeune noblesse dont ils faisoient partie. L'éducation de sa niece s'acheva de même, dans le monastere où elle se trouvoit, sans autre distinction que sa modestie, & la simplicité particuliere de ses ajustemens.

Pour sa propre conduite, le nouveau pape se fit une regle de dire tous les jours la sainte messe, & à l'exemple de plusieurs saints, de se confesser aussi tous les jours. Il vivoit si sobrement, que la dépense journaliere de sa bouche n'excédoit pas quinze sols de notre monnoie. Il usoit de la même rigidité pour ce qui étoit du sommeil; & tout son temps étoit distribué, de maniere à ne laisser aucun vide dans la journée,

partagée sans réserve entre la priere & les devoirs du pontificat. Si quelquefois il en interrompoit les occupations pénibles, c'étoit pour reprendre la lecture d'un saint docteur, pour aller puiser de nouvelles lumieres dans l'oraison, & attirer les bénédictions du ciel sur quelque sainte entreprise. Quand de loin en loin, & par des raisons de santé, il étoit obligé de prendre l'air; sa promenade consistoit à visiter quelques églises, où la charité, & la piété faisoient tout son délassement.

Voilà quel étoit Clément XI, quand par un trait visible de la providence de Dieu sur son Eglise, il en prit le gouvernail, à l'entrée d'un siecle où alloient s'élever tant d'orages. La succession d'un prince François à la couronne d'Espagne, & tout le monde chrétien mis en feu à ce sujet par les trames de l'envie & de la cupidité; la partie la plus juste, & long-temps la plus malheureuse, en bute à ses propres sujets révoltés par l'hérésie qui leur étoit commune avec les ennemis du dehors; les négociations de paix, autant & plus dangereuses que la guerre,

la priere &
 Si quelque-
 occupations
 reprendre la
 pour aller
 dans l'orai-
 lictions du
 entreprise.
 & par des
 obligé de
 de consistoit
 où la charité,
 son délasse-

t XI, quand
 providence
 l'en prit le
 un siècle où
 ges. La suc-
 s à la cou-
 t le monde
 sujet par les
 cupidité ; la
 ng-temps la
 ses propres
 e qui leur
 ennemis du
 e paix, au-
 e la guerre,

pour le parti catholique, à qui les sectes conjurées dans toutes les nations s'efforçoient de ravir par les traités, ce qu'elles n'avoient pu obtenir par les armes ; le dépérissement de la discipline, suite naturelle des guerres & des troubles ; la langueur du zele, des bonnes œuvres, des missions & du progrès de l'évangile chez les infidèles ; une des plus opiniâtres sectes, & des plus habiles à intriguer & à fourber, profitant des crises & des périls qui absorboient l'attention de toutes les puissances, pour mettre son idole travestie en fantôme hors de toute atteinte : tant de périls précipitoient l'Eglise dans le dernier malheur, si elle n'avoit pas un chef en état de suffire à tous les genres de travaux, & à des fonctions en quelque sorte incompatibles. Clément XI, comme on le verra, se gouverna si bien lui-même, & l'Eglise avec lui, qu'elle ne perdit rien de ses droits ni de sa gloire, durant son pontificat de plus de vingt ans, qu'elle étendit au contraire ses conquêtes sur les ennemis de la foi Romaine ; & jusqu'aux extrémités du monde, sur ceux du nom de J. C.

Dans les querelles des princes chrétiens, quoique ses vœux fussent pour la France, comme pour le parti qu'il avoit depuis long-temps jugé le plus juste, & fait juger tel à son prédécesseur dont il avoit eu la confiance; il n'employa cependant aucun moyen temporel, & se comporta invariablement en pere commun de tous les chrétiens. Quand on en vint à la paix, pour l'avancement de laquelle il s'étoit donné des mouvemens infinis, il déconcerta par l'habileté des nonces qu'il choisit pour les congrès divers, & par la sagesse des instructions qu'il leur donna, il déconcerta tous les desseins & toutes les manœuvres des puissances protestantes contre l'intérêt de la religion catholique. Déjà il avoit enlevé à ce parti le comte Palatin, Léopold Gustave. Il leur ravit encore le prince Electoral de Saxe, depuis roi de Pologne, qu'il dégagea de tous ses préjugés, & fit rentrer dans l'ancienne religion de ses peres, aussi bien que le duc de Brunsvick, & deux princesses ses filles. Il obtint du roi de Perse, une entière liberté de prêcher l'évangile dans toute l'étendue de ce royaume. Il mit fin à la diversité d'opinions, ou

de pratiques, qui divisoit les missionnaires de Chine avec un dommage infini pour la religion. Il étendit ses soins infatigables pour l'accroissement de la foi, ainsi que les profusions de sa charité, en Turquie, en Tartarie, en Ethiopie, & dans la plupart des contrées infidèles. Enfin, il força la plus artificieuse des sectes dans son dernier retranchement, & la produisit à nud, vouée désormais à l'opprobre, auquel trop long-temps elle s'étoit dérobée.

Et en contrariant tant de passions, tant de préventions, tant de prétentions & d'intérêts, il rendit son nom vénérable & cher aux protestans & aux mahométans même. La ville de Nuremberg, toute luthérienne, fit frapper des médailles en son honneur; & les répandit de toute part, avec une lettre qui lui étoit encore plus honorable. Le bacha d'Egypte dit en termes exprès, & laissa par écrit, qu'il n'envioit pour la gloire de l'Alcoran, qu'un chef aussi digne que celui qu'avoient les chrétiens dans la personne de Clément XI. Plus haineux que les sectateurs de Luther & de Mahomet, les sectaires dont il a déconcerté la

fourbe trop long-temps heureuse, sont les seuls qui aient contredit les deux hémisphères, sur les qualités éminentes de ce Pontife ; sans oser néanmoins toucher à l'éminence de ses vertus personnelles. Mais en le représentant comme un pape asservi à quelques moines & à quelques prélats intrigans, qui le faisoient prononcer en aveugle sur des points doctrinaux de première importance, ils n'ont pas réfléchi qu'on ne pouvoit sans absurdité parler ainsi d'un pontife rempli de lumières, ennemi juré de l'adulation & de l'intrigue, pénétrant & ferme, voulant tout voir par lui-même, & ne prenant jamais son parti qu'après la plus mûre délibération, sur les principes d'une conscience dont la délicatesse alloit jusqu'au scrupule : seul défaut qu'on ait pu lui reprocher justement.

Une des premières fonctions pontificales dont s'aquitta le nouveau Pape, fut la clôture de la porte sainte, ou du jubilé séculaire : cérémonie d'appareil, dont il fit un sujet touchant d'édification. Le conclave ayant concouru avec le jubilé, avoit attiré à Rome une quantité extraordinaire d'étrangers

de toute nation & de toute condition : mais sur la fin de l'année , les hôpitaux se trouvoient remplis de pauvres & de malades. Clément , avant de fermer la porte sainte , visita tous ces hospices , distribua quantité d'aumônes aux pauvres , consola les malades par de tendres exhortations , entendit les confessions d'un grand nombre , comme auroit pu faire leur propre chapelain , leur administra les derniers sacremens , rassembla un même jour tous les pèlerins prêts à partir , leur distribua quatre mille écus d'or , leur lava les pieds à tous , les essuya , les baïsa , leur fit dresser plusieurs tables en sa présence ; & durant tout le repas , il les servit lui-même , parlant tantôt à l'un , tantôt à l'autre , avec une bonté & un air d'intérêt , qui attendrirent jusqu'aux larmes les spectateurs les plus indifférens.

Le 27 octobre de cette même année 1700 , le monde chrétien eut un nouveau sujet d'édification , dans la mort du célèbre abbé de la Trappe , dont les vertus exhalerent sur-tout alors la bonne odeur qu'il avoit constamment respirée depuis sa retraite. Il s'étoit démis de son

abbaye, cinq ans auparavant, pour ne plus occuper son esprit que des vérités & des années éternelles. Des infirmités douloureuses, jointes à la caducité d'un corps exténué par la pénitence, ne servirent qu'à épurer de plus en plus ses vertus, & à leur donner leur dernier lustre. Aucun mouvement d'impairance, aucun nuage de chagrin, aucune inquiétude ne troubloient la tranquillité de son ame, toujours égale & toujours en paix. Sa fermeté au milieu des plus vives douleurs étoit si parfaite, qu'elles n'interrompirent, ni ses communications intimes avec Dieu, ni les émanations de sa charité à l'égard de ses freres. Tous ceux qui le venoient voir, & sa porte n'étoit fermée à aucun, il les recevoit avec un visage seréin, un cœur ouvert, & tous les charmes de cette affabilité naturelle qui l'accompagna jusqu'au tombeau.

Plus ses derniers momens approcherent, plus la paix & la fermeté de son ame semblerent augmenter. Après avoir reçu le saint viatique & l'extrême-onction, au milieu des freres qui joignoient leurs prieres aux siennes, & qui l'arrosoient de leurs

larmes ; loin de paroître environné des horreurs de la mort, on crut voir l'un de ces premiers patriarches, qui pleins de jours & de prospérités ne s'occupaient, dans les transports de leur reconnoissance, qu'à louer le seigneur, & à répandre les bénédictions du ciel sur leur famille.

Jusque sur la paille & la cendre ; où il voulut mourir étendu par terre, il conserva sa liberté & sa présence d'esprit, regarda tendrement son ancien ami, l'évêque de Seez, qui l'assistoit dans ces derniers momens, lui ferra la main, leva les yeux au ciel ; & sans faire aucun mouvement, il rendit l'ame, avec une fermeté dont on auroit peine à citer un exemple récent. Ainsi conserva-t-il jusqu'au dernier soupir son ame en paix, son jugement sain, l'empire de son cœur, & de celui même de ses amis, sa foi, sa confiance & son amour pour Dieu. Ame naturellement forte, il est vrai, mais qui ne le fut plus que la mort, que parce que la religion l'éleva au dessus de la nature. Outre les exemples de sa vie, le réformateur de la Trappe a laissé aux temps à venir une ample

matiere d'édification , dans ses nombreux ouvrages de piété , tels que le traité des Devoirs monastiques , l'explication de la Regle de S. Benoît , la traduction des Œuvres de Saint-Dorothee , la Conduite Chrétienne , l'Abregé des devoirs du Chrétien , les Réflexions Morales sur les quatre évangiles , des Instructions , des Maximes & des Lettres spirituelles en grand nombre ; sans compter plusieurs écrits concernant les Etudes monastiques , en quoi il ne se trouva point d'accord avec le célèbre Mabillon.

L'abbé de Rancé, avant de faire divorce avec le monde , avoit eu des liaisons fort étroites avec les jansénistes. Il parut encore les regarder depuis comme les vrais défenseurs de la saine morale , & ne se défit jamais bien des préventions qu'il avoit prises contre ceux des orthodoxes qu'on appelloit Molinistes. Il faisoit gloire au contraire de ne point penser comme eux , pour ce qui étoit de la grace de J. C. & de la prédestination des Saints , aussi bien que pour la morale de l'évangile. Quant aux casuistes en particulier , personne ne les a plus maltraités que lui ; ne l'eût-il fait que dans sa lettre

au maréchal de Bellefonds, où il attribue à leurs relâchemens les désordres de la plupart des pécheurs qui venoient se jeter entre ses bras : comme si les consciences cautérisées qui alloient chercher leur dernier remede à la Trape, s'étoient fort occupées auparavant de la lecture des Moralistes. Il y a toute apparence que l'abbé s'en étoit peu occupé lui-même, ou du moins n'avoit pas étudié leurs sentimens dans les sources. Mais sans rien ôter à sa piété, ni à ses vrais talens, on peut dire que c'est le feu, l'imagination, la facilité & l'élégance qui dominent dans ses écrits ; & que si personne ne s'exprime avec plus de graces, & ne tourne une pensée en plus de manieres intéressantes, il ne pense pas toujours aussi parfaitement qu'il s'exprime ; qu'il ne médite pas assez les choses, & ne fait souvent qu'effleurer les matieres. Dans la dispute qu'il eut avec le pere Mabillon, ce savant bénédictin, avec toute sa réserve, ne laissa pas de faire sentir la justice de ce reproche. Ses préventions cependant firent concevoir des soupçons contre sa foi, depuis sa conversion même. C'est ce

que l'on voit dans une de ses lettres au duc de Brancas. Comme ils ne sauroient, dit-il, attaquer mes mœurs, ils attaquent ma créance, & trouvent dans les regles de leur morale, qu'il leur est permis de dire contre moi tous les maux que la passion leur peut suggérer : c'est que ma conduite n'est pas conforme à la leur ; mes maximes sont exactes, les leurs sont relâchées ; les voies dans lesquelles j'essaie de marcher sont étroites, celles qu'ils suivent sont larges & spacieuses. Voilà mon crime ; cela suffit ; il faut m'opprimer & me détruire. On peut encore voir ici un jugement emporté par la chaleur de l'imagination, & par l'amertume du sentiment.

Il est constant néanmoins que le réformateur de la Trape ne pensoit point du tout alors, comme les partisans obstinés de l'évêque d'Ypres. Quoiqu'il n'y ait point de louanges qu'ils ne lui aient données, tandis qu'ils le croyoient à eux ; ils lui firent une guerre ouverte, sur la fin de ses jours. Non seulement il avoit signé le formulaire, purement & simplement ; mais il déclaroit hautement en toute rencontre, qu'on

qu'on devoit se soumettre aux décisions du S. Siege apostolique, dans les doutes & les difficultés qui regardent la foi & la religion: ce qu'ils entendoient parfaitement entre eux, quoiqu'ils le contournassent en tant de manieres au dehors. Il raconte lui-même que l'une des premieres choses qui lui rendit leur conduite suspecte, fut, quand il voulut quitter ses bénéfices, la proposition que lui fit l'un d'entre eux de les garder, pour en distribuer les revenus au parti, qui étoit dans la persécution. Je ne pus goûter, ni comprendre, ajoute-t-il, que des gens qui vouloient passer pour être entièrement détachés des choses d'ici-bas, fussent capables de faire paroître un sentiment aussi intéressé que celui-là. Il ne laissa pas de conserver encore des rapports de bienséance & d'honnêteté, avec les plus considérables: ils lui envoyoit leurs ouvrages, & il ne manquoit pas de les payer d'un compliment flatteur. Ce commerce de politesse dura jusqu'à la mort d'Arnaud: époque où se fit la rupture, à l'occasion de la fameuse lettre à l'abbé Nicaise, chanoine de Dijon, dans laquelle, comme on a

Minute
d'une Lettre
de M. de
Tillemont.

vu, l'abbé de la Trape, au plus haut point de sa réputation de vertu, mit en contraste le parti dont ce docteur étoit le chef, avec celui de J. C.

Tous les jansénistes défavouèrent alors les éloges qu'ils avoient prodigués si long-temps à l'abbé de Rancé. Quésnel lui écrivit du ton qui convenoit au nouveau chef du parti, voulant une rétractation dans les formes. Sa lettre étoit si dure & si injurieuse, que l'abbé, en y répondant, lui dit qu'il ne se seroit jamais attendu à pareille chose, de la part d'un prêtre de J. C. qui est en possession de nous donner depuis si long-temps des leçons d'une morale exacte. Voilà précisément ce qui avoit séduit l'abbé : il avoit, comme tant d'autres, jugé des jansénistes, par les spéculations de leur morale ; & de la morale des autres écoles, par les écrits des jansénistes : ce qui l'avoit jetté en deux erreurs, qui se fortifioient l'une l'autre. Au moins secoua-t-il la plus dangereuse ; & la lettre violente du pere Quésnel, loin d'obtenir une rétractation, ne servit qu'à mieux démasquer la secte aux yeux de l'abbé.

M. le Nain de Tillemont revint

pendant à la charge. Mais comme il étoit infiniment plus poli, plus doux, & plus modeste que le pere Quelnel, quoique beaucoup plus savant; il prit un tout autre ton. Il fit l'éloge du docteur Arnaud, & de son parti; il sollicita, il pressa l'abbé de Rancé, mais sans menaces ni traits satyriques, de faire connoître publiquement qu'il honoroit ce docteur, comme un homme d'une foi pure, grand dans l'Eglise, & grand devant Dieu. Bien éloigné de ce qu'on lui demandoit, l'abbé dicta aussi-tôt une lettre, où d'abord il parle des jansénistes en général, d'une maniere qui ne met en recommandation, ni leur bonne foi, ni leur honnêteté, ni leur désintéressement. Il rend justice ensuite au génie, aux talens & à la profonde érudition de M. Arnaud. Cependant, ajouta-t-il, la résistance qu'il a faite aux ordres de l'Eglise, & la maniere dont il a combattu ses décisions, m'obligent à former de lui des sentimens & des idées, bien différentes de celles que vous prétendez que j'en dois avoir. Néanmoins, toutes ces considérations ne m'ont jamais porté à m'expliquer

contre. Au contraire, j'ai toujours témoigné à ses amis, aussi bien qu'à lui-même, que j'avois beaucoup d'estime pour son mérite. Je suis toutefois demeuré ferme dans mes sentimens, sans qu'aucune raison ait été capable de m'en déprendre.

Quoique cette lettre ne soit pas sortie du porte-feuille de l'abbé, avant sa mort, de peur d'irriter davantage des gens qui faisoient déjà un bruit épouvantable; il n'en est pas moins sûr qu'elle est son ouvrage. Mais avec des gens qui nient tout, il faut tout prouver; sinon pour en tirer un aveu qui seroit un prodige, au moins pour empêcher que le fidele ingénu ne soit dupe. Ils reconnoissoient eux-mêmes, que cette lettre étoit du Réformateur de la Trape, quand, après sa mort, instruits qu'on l'avoit trouvée dans ses papiers, ils firent jeter toutes sortes de ressorts pour en empêcher l'impression; & quand, après l'impression, tournant leur dépit en dédain, ils publièrent qu'elle ne faisoit tort qu'à la mémoire de l'auteur. Mais tout le monde, à beaucoup près, n'en jugea pas ainsi. Le nom du Réformateur de la Trape étoit en vé-

nération dans tout le royaume, & chacun favoit que les jansénistes lui étoient mieux connus qu'à personne. L'impossibilité de tenir contre l'opinion publique, les fit changer de langage : au bout de cinq ans, qu'ils présumoient avoir fait oublier leurs premiers propos, ils mirent tout en œuvre pour faire regarder la lettre comme supposée. Leurs clameurs firent encore toute leur preuve : ils en sentirent si bien la foiblesse, qu'ils finirent par publier que la lettre avoit été composée dans un temps, où l'abbé avoit l'esprit & la mémoire également affoiblis. Mais sur ce point encore, le public, d'avis tout contraire, regarda cette lettre comme l'une des plus judicieuses & des mieux raisonnées que l'abbé eût jamais écrites. D'ailleurs, deux historiens de sa vie attestent que cet affoiblissement prétendu de son esprit est une chimère, inventée par ceux qui avoient intérêt à lui donner cours.

Il importoit sans doute de justifier dans le Réformateur de la Trape, la foi sans laquelle il n'est point de vertus chrétiennes, & de revendiquer ce mémorable solitaire à une secte si particu-

lièrement jalouse d'attacher à son char les hommes célèbres en tout genre. Celui-ci s'étoit fait un point capital de conduite, de ne pas combattre directement la maligne faction qui troublait l'Eglise, fondé qu'il se croyoit sur le principe, que n'ayant ni mission, ni caractère pour cela, le meilleur parti qu'il eût à prendre, c'étoit de garder le silence : en quoi cependant il étoit peu conforme à quantité de saints solitaires, au grand S. Antoine en particulier, qui crut devoir passer par-dessus les regles ordinaires, pour secourir la foi mise en péril par les Ariens ; quoiqu'il n'eût jamais varié dans la doctrine, & qu'il n'eût, ni pour écrire, ni pour s'énoncer, le talent ou l'usage de l'abbé François. Bien des orthodoxes auroient voulu qu'il fît pour la doctrine de l'Eglise, l'usage qu'il avoit fait autrefois de son bel esprit pour la nouveauté. Peut-être se persuada-t-il que le grand nombre de pasteurs éclairés & de zélés docteurs qu'avoit alors la France, lui fournissoient un titre légitime pour se tenir absolument renfermé dans les bornes de sa profession. Quoi qu'il en

soit de ses intentions, que tout concourt à en faire présumer droites, il ne laissa jamais aucun doute sur sa catholicité; & le changement des partisans de la nouveauté à son égard, en est une preuve qu'ils ne peuvent plus attaquer sans contradiction & sans ridicule. Cependant sa réserve ne plut à aucun des partis, ou plutôt elle les choqua l'un & l'autre, & les lui mit presque également à dos. Tant la neutralité en matière de foi, ne fût-elle qu'apparente, fait de fâcheuses impressions dans tous les esprits. Toujours elle répand sur les vertus même les plus éclatantes, un louche ou des ombres, que les meilleures apologies ensuite ne réussissent pas toujours à dissiper.

Le seize de septembre 1707, mourut à S. Germain-en-Laye le roi Jaque II d'Angleterre, dans les sentimens de religion auxquels il avoit sacrifié sa couronne. Après avoir reçu les derniers sacremens de l'Eglise avec une dévotion exemplaire, il fit approcher le prince de Galles, héritier de ses droits, & lui dit: Mon fils, vous allez remplir ma place, qui vous est due avec une justice manifeste; mais si jamais vous

remontez sur le trône; pardonnez à tous mes ennemis; aimez votre peuple; conservez la religion catholique; & préférez toujours l'espérance d'un royaume éternel à un royaume de ce monde. Le prince qui n'avoit que seize ans, promit, tout en larmes, au roi son pere d'exécuter religieusement ses volontés, & sur-tout pour ce qui regardoit la foi catholique. Ensuite il alla se jeter aux pieds de Louis XIV, remit sa jeunesse & son sort entre ses mains, en protestant de nouveau, les larmes aux yeux, qu'il n'auroit jamais d'autre religion que la catholique. Louis, sans considérer les nombreux ennemis qu'il avoit déjà sur les bras, & qu'il alloit s'attirer encore par sa générosité, le reconnut sur le champ pour roi d'Angleterre, & promit de le tenir pour tel, tant qu'il demeureroit attaché à la vraie foi; en quoi Louis le Grand parut vraiment digne de ce titre.

Le nonce de France n'eut pas plutôt mandé cette nouvelle à Rome, que le saint pape Clément XI, ravi d'admiration, rassembla les plus religieux des cardinaux en consistoire, & leur

ordonnez à
votre peu-
atholique ;
tance d'un
me de ce
que seize
es, au roi
vement ses
ce qui ré-
Ensuite il
ouis XIV,
entre ses
veau, les
roit jamais
catholique.
nombreux
les bras,
ore par sa
champ pour
le tenir
eroit attri-
bi Louis le
ne de ce
pas plutôt
ome, que
ravi d'ad-
s religieux
, & leur

rint ce discours : Nous avons perdu
dans la personne du roi Jaque II, un
prince véritablement fils de l'Eglise, un
vrai défenseur de la foi ; mais ce qui
fait notre juste consolation, c'est que
le Roi Très-Chrétien a reconnu & fait
proclamer roi d'Angleterre, le prince
de Galles, son fils. Ah ! qu'une action
si héroïque dans les conjonctures pré-
sentes, est digne de passer à la mé-
moire de tous les siècles ! Il adressa
incontinent à ce monarque un bref,
qui rencherissoit encore sur ces expres-
sions. C'étoit sur de si beaux fonde-
mens, que portoient l'intérêt & l'af-
fection que ce vertueux pontife mar-
qua toujours pour Louis XIV.

Leur accord parfait pour la conservation
de la foi parut encore avec éclat dans un
incident assez minutieux en lui-même,
mais dont ceux qui l'avoient ménagé
attendoient les plus grands effets. C'é-
toit une consultation de conscience
qui ne sembloit concerner qu'un sim-
ple particulier, & qui tendoit à ruiner
toutes les décisions de l'Eglise contre
les erreurs du temps. Duplis, dans
son Histoire Ecclesiastique du dix-sep-
tieme siècle, dit qu'on ne sait pas ce

Tome IV,
page 405.

rainement d'où vint cette consultation ; ni par quels motifs on la fit. Cependant il étoit notoire à une infinité de personnes , qui n'avoient pas , comme lui , signé le cas de conscience dont il s'agit , & qui n'avoient pas les mêmes relations avec ceux qui l'avoient dressé ; il étoit constant par deux lettres de Dom Thierrî de Viaixnes , que cet ouvrage avoit été ébauché par l'abbé Perrier , chanoine de Clermont en Auvergne , & neveu du célèbre Pascal ; que les sieurs Anquetille & Rouland lui avoient donné sa forme , & qu'il avoit été imprimé à Liège. Voilà les premiers auteurs de la piece : mais ils n'y mirent pas la dernière main. Comme ils y avoient inséré la nécessité de la grace suffisante des Thomistes , le sieur Petitpied , à qui cela déplut , comme au grand nombre des freres , retrancha cet article du cas proposé ; qui par-là devint , selon ses expressions , beaucoup plus net & plus spirituel.

Voici de quoi il s'agissoit. On mettoit sur la scène un confesseur de province , en suspens quant à la manière de se conduire à l'égard d'un ecclésiastique , qu'il avoit cru long-temps un

Gaulta Quest.
nel, p. 403.

VI. Tome I
1786

grand homme de bien, mais qu'on lui avoit enfin rendu fort suspect en matiere de croyance. Il disoit l'avoir interrogé sur différens articles, & en avoir tiré ces réponses : Je condamne les cinq propositions dans tous les sens où l'Eglise les a condamnées, mais sur le fait je crois qu'il me suffit d'avoir une soumission de silence & de respect; & tandis qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir soutenu quelque une de ces propositions, on ne doit pas tenir ma foi pour suspecte : Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu par dessus toutes choses & en toutes choses comme notre fin dernière, toutes les actions qui ne lui sont pas rapportées, au moins virtuellement, & qui ne se font pas par quelque mouvement d'amour, sont autant de péchés : Je tiens que celui qui assiste à la messe avec la volonté & l'affection pour le péché mortel, sans aucun mouvement de pénitence, commet un nouveau péché : Je ne crois pas que la dévotion envers les saints, & principalement envers la Sainte Vierge, consiste dans toutes les vaines formules & les pratiques peu sérieuses qu'on voit dans certains au-

teurs. Le pénitent déclaroit encore qu'il lisoit les Lettres de S. Cyrano, les Heures de Dumont, les Conférences de Luçon, la Morale de Grenoble & le Rituel d'Alet, croyant tous ces livres fort bons & dûment approuvés; qu'il portoit le même jugement du nouveau Testament de Mons, & pensoit qu'on le pouvoit lire, au moins dans les diocèses où les prélats ne l'avoient pas condamné.

A cette consultation, quarante docteurs répondirent que les sentimens de l'ecclésiastique au sujet duquel on consultoit, n'étoient, ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise; en un mot, qu'ils n'étoient pas tels, qu'on dût exiger, pour l'absoudre, qu'il y renonçât. Cette décision fut tenue secrète une année entière, afin de lui gagner à loisir des patrons & des zélateurs. Après quoi on la produisit au grand jour, imprimée à Paris; & l'on en fit coup sur coup une multitude d'éditions. Le scandale fut aussi éclatant, que l'attentat. Ce ne fut qu'une voix parmi tous les catholiques véritables, que le cas de conscience n'obligeant qu'au silence respectueux.

roit encore
 S. Cyrano,
 Conférences
 Grenoble &
 tous ces
 approuvés ;
 agement du
 ns, & pen-
 , au moins
 prélats ne
 quarante doc-
 temens de
 quel on con-
 nouveaux, ni
 par l'Eglise ;
 nt pas tels,
 l'absoudre,
 décision fut
 nière, afin
 patrons &
 on la pro-
 imprimée à
 p sur coup
 Le scandale
 entat. Ce ne
 s catholiques
 conscience
 respectueux

ruinoit de fond en comble l'autorité des
 constitutions apostoliques, & tout ce
 qui s'étoit fait contre les dernières hé-
 réses. Le janséniste Vaucelle le voyoit
 si bien lui-même, qu'en exhortant ses
 confreres à soutenir fortement la ré-
 ponse des quarante docteurs, il écri-
 voit que, cette décision subsistant, le
 jansénisme s'en alloit en fumée, & ne
 pouvoit plus passer que pour un fan-
 tôme. Mais en vain le pere Quesnel
 écrivit à plusieurs prélats, afin de les
 engager à protéger les quarante con-
 sulteurs, sur qui devoit d'abord fondre
 l'orage qu'il entendoit gronder de toutes
 parts. Messieurs de Chartres & de
 Meaux furent les premiers qui fou-
 droyerent le cas de conscience. Celui-ci
 agit beaucoup en suite, pour engager
 les quarante docteurs à prévenir leur
 condamnation personnelle, par une hum-
 ble rétractation. En quoi, dit un his-
 toriographe du parti, il fit paroître,
 en bon disciple de M. Cornet, un
 zele merveilleux pour ne point souffrir
 qu'on donnât la moindre atteinte à la
 signature du formulaire. Dans le lan-
 gage des nouveaux Augustiniens, c'est
 la faire de Bossuet un moliniste, ou

Procès de
 Quesnel, p.
 405.

Hist. du Cas
 de consc. p.
 88.

ce qui est la même chose pour eux ; un pélagien : quelques années après , ils en firent un janséniste. Que doit-on croire vrai , dans les bouches où la négative & l'affirmative , soutenues l'une & l'autre avec le même front , sont aussi variables que l'intérêt ?

M. de Noailles , dont l'autorité devoit être ici d'un tout autre poids que celle de M. Bossuet , vint à son appui ; quoiqu'on osât dire dans le parti , que ce prélat avoit vu la consultation , avant qu'on la rendit publique , & qu'il avoit proris à quelques docteurs de la signer , pourvu qu'ils ne le compromissent point. Imputation dénuée de vraisemblance , nonobstant l'application maligne de l'historiographe déjà cité à la rendre probable , par les autres inconséquences qu'il attribue à cet archevêque. On sait que ces écrivains mettoient tout en usage pour le décrier , dès qu'il leur étoit contraire. C'est par des faits éclatans , & non pas sur de simples présomptions , qu'on doit juger les hommes en place. Or toutes les démarches de l'archevêque font croire , que la décision n'étoit nullement de son goût.

pa
&
fig
ce
ail
le
le r
ple
par
non
acq
labo
faul
le t
que
en
con
cont
roit
des
faire
qui
& l
pern
toute
rent
étoit
qu'on

Il fit des reproches amers à une partie des docteurs qui l'avoient souscrite, & plusieurs déclarerent qu'ils avoient signé, sans en prévoir les conséquences: ce que leur mérite doctoral fait croire aisément. Il y en avoit néanmoins, dont le titre de docteur ne faisoit pas tout le mérite. Le pere Alexandre, par exemple, avoit des lumieres, & de plus particulieres en ce point, que ce qu'annoncent les gros volumes qui lui ont acquis la réputation d'un compilateur laborieux. Il enseigne que l'Eglise ne sauroit se tromper en prononçant sur le texte des livres dogmatiques; parce que si elle pouvoit errer en cela, dit-il en preuve, elle seroit incapable de conduire les fideles en bien des rencontres; comme le berger qui ne sauroit pas distinguer les bons pâturages des mauvais, ne seroit pas propre à faire paître le troupeau; & le médecin qui ne discerneroit pas entre le poison & l'antidote, seroit moins utile que pernicieux aux malades. Ce docteur fut toutefois l'un des quarante qui signerent la consultation, par laquelle il étoit clairement & formellement établi, qu'on n'est pas obligé de s'en tenir

Hist. Eccl.
Sæc. VI. Dif-
fert. quinta.

au jugement de l'Eglise touchant le sens des textes. Nous aimons à croire, que la honte de se trouver en contradiction avec lui-même, plutôt que la peur qu'on lui fit de perdre la pension qu'il tenoit du clergé, l'engagea le premier à chanter la palinodie, & à composer avec M. de Noailles. "

Lettre du 8
Janv. 1703.

écrivit à ce prélat une lettre entortillée, où il se mettoit l'esprit à la torture pour expliquer en quel sens il avoit souscrit, c'est-à-dire pour se rétracter, sans avoir l'air de le faire.

Cé champion soumis, on eut bon marché du reste, à la réserve du sieur Petitpied, que, ni l'exclusion de la Sorbonne, ni la peine d'exil ne purent jamais ébranler. Tous les autres, au moins avec le temps, prirent le parti de la soumission; & tous, avant d'en venir là, confesserent ingénument qu'ils se seroient contentés de répondre verbalement à la consultation, & que jamais ils n'y auroient apposé leur signature, s'ils avoient prévu qu'elle dût devenir publique. Quels principes ne décele pas un pareil aveu? L'hérésie des Pélagiens, disoit autrefois S. Jérôme, est la seule qui ne rougisse

pas de professer en public ce qu'elle ne craint pas d'enseigner en secret : qui croiroit, si l'on n'en voyoit pas la preuve, que la secte la plus déclarée contre celle de Pélagé, l'eût prise pour modèle ?

Les consultants ayant chanté la palinodie, M. de Noailles publia une ordonnance qui condamnoit leur décision, comme contraire aux constitutions pontificales ; comme tendant à remettre en question des choses décidées, & à perpétuer les troubles ; comme favorisant la pratique des équivoques, des restrictions mentales, & des parjures mêmes. Il ajoutoit que ce n'est pas seulement dans ces derniers siècles que l'Eglise a obligé de souscrire à la condamnation, tant des auteurs & de leurs écrits, que de leurs erreurs, comme il paroît par le concile de Calcédoine. Il y eut dans les diocèses divers beaucoup d'autres ordonnances semblables, à quelque exception près néanmoins. Ce que celle-ci eut de particulier, c'est qu'avec le cas de conscience, elle condamnoit tous les écrits publiés contre les quarante, comme injurieux, scandaleux, calom-

Ordonn. du
22 février
1703.

nieux, & détruisant entièrement la charité.

Il s'en fallut bien cependant que le pere Quesnel se contentât de ces égards. Il ne put voir, sans verser des larmes, la machine dont il avoit espéré le salut du parti, renversée tout à coup par un soulèvement général des orthodoxes, & entraîner dans sa chute ceux qui l'avoient dressée avec tant d'artifice. Mais bientôt les pleurs se convertirent en un torrent de fiel, qui ne ménagea, ni amis, ni patrons. Il écrivit au cardinal de Noailles, que Son Eminence auroit dû prendre les conseils de personnes plus éclairées; que par sa main, la paix de l'Eglise venoit de recevoir une plaie mortelle; qu'elle ne pouvoit plus subsister, puisque l'ordonnance en attachoit le fondement, & qu'une expérience de cinquante ans n'avoit que trop fait voir l'impossibilité de parvenir à une paix véritable, à moins d'affranchir les consciences du joug insupportable de la croyance intérieure du fait. Quant à la rétractation des docteurs, il déclare & assure en termes exprès, que c'est une soumission forcée, un mensonge public

& scandaleux, un faux témoignage arraché par une crainte humaine, à des docteurs, à des prêtres, contre leurs lumières & leur conscience; un déguisement criminel; une honteuse prévarication, une lâcheté indigne de ceux qui ont promis à la face des autels, de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang. Peut-on rien dire & penser de plus injurieux? Voilà néanmoins les idées que ces moralistes sévères avoient les uns des autres, en matière de franchise & de probité.

Cette lettre fut suivie d'une pièce, où le même auteur prétendoit convaincre les quarante, & tout le monde avec eux, qu'ils avoient eu le plus grand tort de se rétracter. Elle fut par la suite condamnée par le S. Siège, comme une des productions de ce dogmatiseur les plus remplies de ses principes schismatiques. Il l'avoit intitulée, Lettre d'un évêque à un évêque, ou Consultation sur le fameux cas de conscience; & joignant au schisme l'insolence & une indécence outrée, il y faisoit dire par le prélat qu'il mettoit en action; Ne nous flattons point, mon cher seigneur; en

matiere de raisonnement ; la mitre & la crosse n'y font rien : une raison croisée & mitrée est toujours une raison humaine , sujette à se tromper ; & d'autant plus que la mitre & la crosse nous engagent en tant d'occupations différentes , que souvent nous n'avons pas le temps d'étudier. C'est ainsi qu'à la faveur de la malignité naturelle à l'homme , toujours ennemi de la supériorité , il fixoit les regards du public sur les défauts des supérieurs , & les détournoit du vrai principe en matiere de croyance. Car il n'est pas question pour la foi , de savoir si un évêque , si dix ou vingt évêques peuvent se tromper ; mais si tout le corps des pasteurs , à qui appartient le privilège de l'infailibilité , peut dans ses décisions dogmatiques enseigner l'erreur : c'est ce qu'on ne peut établir , sans renverser par les fondemens la religion de J. C.

Ainsi en jugerent , avec le Souverain Pontife , grand nombre d'évêques , qui , aussi bien que Rome , proscrirent le cas de conscience. Ils servirent de regle aux universités de Louvain , de Douay & de Paris , qui le censu-

re
in
de
en
ris
de
do
jur
aux
ren
fav
arr
me
écri
cet
fact
crip
s'ét
faif
roie
de
P
sch
bre
de
si t
con
gag
de

la mitre &
raison croisée
raison hu-
er ; & d'au-
croise nous
ons différen-
avons pas le
nsi qu'à la
naturelle à
ni de la su-
ds du public
eurs , & les
e en matière
pas question
un évêque,
peuvent se
e corps des
nt le privi-
ut dans ses
eigner l'er-
eut établir,
ndemens la

e Souverain
d'évêques,
, proscrivi-
Ils servirent
e Louvain,
i le censu-

rerent à leur tour , sans craindre les injures de ceux qui ne trouvoient que de l'ignorance & de l'imbécillité aux ennemis de la nouvelle doctrine. A Paris , la faculté ne se contenta point de déclarer la décision des quarante docteurs , téméraire , scandaleuse , injurieuse aux Souverains Pontifes & aux évêques du royaume , tendant à renouveler des erreurs proscrites , & favorisant le parjure ; mais elle arrêta que , si quelqu'un de ses membres étoit convaincu d'avoir dit , écrit ou publié quelque chose contre cette censure , il seroit exclus de la faculté , & qu'à l'égard des deux souscripteurs du cas de conscience , qui ne s'étoient pas encore rétractés , s'ils ne le faisoient dans un mois , ils demeureroient exclus , par le seul fait , & privés de tous les droits du doctorat.

Peu content de son côté d'avoir flétri la schismatique décision , le Pape , par deux brefs adressés au Roi & à l'archevêque de Paris , demanda qu'on en punit si sévèrement les auteurs , que leurs consorts craignissent à jamais de s'engager en de pareilles manœuvres. Rien de plus fort que les expressions dont

le Pontife uſoit, particulièrement dans le bref qui étoit pour le Roi. Ce ſont, diſoit-il, des gens qui ſemblent nés pour troubler ſans ceſſe la paix de l'Egliſe & de l'Etat, des eſprits turbulens qui ne mettent point de fin à la manie de brouiller; des gens dont l'audace tend à rendre vains tant de ſoins & de travaux, qu'on a pris pour exterminer une héréſie maligne & contagieuſe au degré ſuprême; des eſprits inquiets qu'il faut réduire au ſilence, des inſolens qu'il faut réprimer, des rebelles qu'il faut ſoumettre, dompter & terraffer. Quels reproches, de la part du chef de l'Egliſe, & d'un chef auſſi vertueux & auſſi éclairé que Clément XI? Mais l'entremetteur Vaucelle va, d'un mot, changer l'eſſence des choſes, la lumière en ténèbres, & la fermeté de la ſageſſe en ignorance entêtée.

Lettre de
Vaucelle à
Brigode, du
19 avril 1703.

Il écrivit de Rome, qu'Olibrio, c'eſt le nom que les partiſans du ſilence reſpectueux donnoient au vicaire de J. C.; qu'Olibrio, content de ſes brefs, croyoit que Sa Sainteté avoit en cela fait une belle & bonne choſe: preuve aſſez claire, ajoutoit-il, de ſa préven-

tion, de son entêtement & de son ignorance. D'autres sectaires écrivirent, l'un, que le bref au Roi marquoit une ame de tigre, & l'autre, que Dieu répandoit de plus en plus les ténèbres sur les princes de l'Eglise.

On persuada cependant à Sa Majesté, qu'attendu le danger que les anciennes disputes ne reprissent leur premier feu, il les falloit étouffer par une défense expresse de rien publier sur les matières du temps. L'édit fut en effet rendu, le 5 de mars 1703. Mais comme par les termes il sembloit imposer également silence aux agresseurs & aux défenseurs de la foi; Clément XI, dès le mois suivant, pria le Monarque de donner une déclaration, par laquelle il fit connoître qu'il n'avoit pas prétendu fermer la bouche à ceux-ci. Il le remercioit par le même bref, d'avoir exilé le docteur Elie du Pin; homme de très-mauvaise doctrine, disoit le Saint Pere, & qui a fait plusieurs injures au S. Siège apostolique. Louis XIV eut tant d'égard à la remontrance du chef de l'Eglise, que, sans se borner à rendre toute liberté aux défenseurs de la foi, il ôta sa confiance à

celui des ministres qui l'avoit engagé à donner l'édit contraire. Il fit plus ; & voici comment la manœuvre dont le parti attendoit son triomphe, n'aboutit qu'à lui ôter sa dernière ressource. Le roi Très-Chrétien & plusieurs évêques de son royaume, de concert avec le roi d'Espagne, voyant que les sectaires chicanotent toujours sur le bref & les bulles rendus jusques-là contre eux, prièrent le Souverain Pontife de prononcer enfin de la manière la plus formelle & la plus authentique sur l'insuffisance du silence respectueux. C'est donc aux chicanes interminables, & à l'indomptable opiniâtreté des jansénistes mêmes, qu'il faut imputer la bulle qu'elles représentent aujourd'hui, comme une source inépuisable de troubles & de scandales. Mais l'Eglise doit-elle être moins ferme, que l'hérésie n'est opiniâtre ? & l'opiniâtreté de l'hérésie est-elle un titre d'accusation contre la fermeté de l'Eglise ? Depositaire de la vérité que J. C. lui a transmise, & qui fait son plus précieux trésor depuis dix-huit siècles, est-ce à elle, ou à la secte qui la trouble dans sa divine possession, que l'on doit

doit attribuer le scandale, aussi bien que les troubles?

La piece du cas de conscience n'en étoit pas au dénouement, que la Hollande, théâtre plus convenable que la France pour ce genre de scene, en fournit une seconde à peu près de même force. M. Codde, prêtre de l'Oratoire, avoit été nommé dès l'année 1686, vicaire du S. Siège, pour le gouvernement spirituel des Hollandois, qui jusqu'au jansénisme avoient en grand nombre conservé dans son intégrité la religion de leurs peres. Sitôt qu'il fut question de le sacrer sous le titre d'archevêque de Sébaste, il fit connoître, par sa résistance à signer le formulaire, ce qu'on devoit attendre de son gouvernement. Les présumptions furent confirmées en plein par les œuvres. Les Eglises catholiques prirent en peu de temps tout l'air Hollandois, & ne ressemblerent pas mal aux prêches. Les prêtres y administroient les sacremens en langue vulgaire, & l'on jargonnoit de même toutes les prieres du rituel Romain; ce qui ne put se faire sans exciter les murmures des vrais catholiques, encore les

plus nombreux, & sans mettre beaucoup de troubles dans la mission.

Lettre à M.
de Beauvais.

Le pere Quesnel, qui ne voit point de maux dont les Jésuites ne soient les auteurs, attribue ces divisions au pere Domin, qui avoit suivi en Hollande le comte de Crecy, plénipotentiaire de France au congrès de Riswick. Il est pourtant certain, par les monumens même du parti, que long-temps avant le voyage du Jésuite, on avoit porté des plaintes au Pape, sur les pratiques étranges des Eglises de Hollande. On voit par une lettre du sieur du Vaxcelle, datée du premier décembre 1691, & adressée au pere Quesnel lui-même, qu'un religieux dominicain y avoit été envoyé secrètement par l'internonce des Pays-bas, en conséquence d'un ordre de Rome, & que son rapport étoit fort désavantageux au clergé Hollandois. D'un autre côté, l'archevêque d'Ancyre, vicaire apostolique aux grandes Indes, s'étant rendu en Hollande pour les affaires de sa mission, avoit rapporté que le mal y étoit à tel point, qu'il le jugeoit presque irremédiable. Sur quoi Innocent XII avoit établi une con-

Procès du
P. Quesnel,
page 105.

grégation de dix cardinaux, pour procéder avec le plus grand soin à l'examen de cette affaire; & dès-lors il fallut que le vicaire Hollandois songeât sérieusement à se défendre.

Il le fit avec assurance, & il fut secondé, tant en France qu'aux Pays-bas, tandis qu'à Rome l'agent Valloni faisoit jouer tous ses ressorts pour déconcerter les congrégations. Toutefois, dès la première, qui se tint le 25 de septembre 1699, il fut ordonné au vicaire apostolique de Hollande, de venir se justifier à Rome. Effrayé de ce début; il chercha d'abord à différer son voyage, ou plutôt à ne le faire jamais. Il écrivit des lettres tournées de son mieux, & à l'internonce de Bruxelles, & à la congrégation des cardinaux. Toute son habileté fut inutile: on lui manda, pour toute réponse, que s'il ne parloit incessamment, on nommeroit un autre vicaire. Ses amis jugerent alors que l'obéissance étoit de saison, & lui persuaderent de sacrifier ses répugnances personnelles à l'intérêt de la cause commune. Il se mit donc en route, au mois de septembre de l'année 1700, accompagné du

pere Delbeque, Thomiste-Augustinien; c'est-à-dire Janséniste ardent. Une visite que lui rendit à Padoue le pere Serry, du même ordre, & l'estime qu'il témoigna pour M. de Fresne & toute la sainte famille, c'étoient les noms que portoient au delà des monts le parti & son chef, lui firent espérer qu'il trouveroit de la protection jusqu'à son terme, dont il n'approchoit pas sans crainte. Comme tous les brouillons qui croient toujours gagner à changer de supérieur, il espéra bien de Clément XI, qui venoit de succéder à Innocent XII.

En effet, le nouveau Pape reçut l'archevêque de Sébaste, avec de grands témoignages de bienveillance, si l'on en croit le gazetier intéressé de Hollande, qui eut grand soin d'en informer le public. Peu de temps après, M. de Sébaste eut une seconde audience; & le gazetier, bien salarié, en fit encore un article important de ses nouvelles. Mais enfin, le 18 de mars 1701, il eut une tout autre audience des cardinaux, Marefcotti, Ferrari & Tanara, commis pour l'interroger. Le public n'apprit rien de celle-ci par le ga-

zerier : mais l'agent Vaucelle informa les grands freres , qu'elle avoit très-fort mortifié , qu'elle avoit abattu le vicaire apostolique. Cependant on lui remit vingt-six chefs d'accusation , sur lesquels on lui ordonna de fournir ses défenses ; ce qu'il fit au bout de six mois. La dernière congrégation se tint le 7 mai 1702 , en présence du Pape. Toutes les voix sans exception furent pour suspendre M. de Sébaste des fonctions de vicaire apostolique ; & la sentence , donnée dès-lors , lui fut signifiée quelque temps après. L'abbé de Vaucelle , par une lettre du 12 août suivant , manda que le Vicaire auroit pu se tirer d'embarras , s'il n'avoit par marqué tant de répugnance à signer le formulaire d'Alexandre VII. Il ajoutoit que plusieurs étoient d'avis , qu'il auroit pu & dû même le faire. Il y en avoit toutefois qui n'étoient pas de cette opinion , soit par horreur du parjure , soit par respect pour les quatre évêques d'Aler , de Pamiers , de Beauvais , d'Angers , & pour *les orphelins de Laviemur* , autrement Port-royal.

Lettre de
Vaucelle, du
19 mars
1702.

Les principaux du clergé Batave ne

surent pas plutôt ce qui s'étoit fait à Rome, qu'ils dressèrent leurs batteries pour le faire révoquer. Ils eurent recours au grand pensionnaire Heinsius, & aux bourgmestres d'Amsterdam, dont trois étoient neveux de M. Codde ou M. de Sébaste. A ces puissantes sollicitations, les Etats-Généraux défendirent à M. Cook, nommé vicaire par *interim*, d'en faire aucune fonction, que le vicaire en titre n'eût été rétabli dans les siennes. C'est ainsi qu'à la faveur des puissances, non seulement séculières, mais hérétiques, les étranges disciples de S. Augustin bravoient le S. Siège, & se flattoient de lui forcer la main. L'usage que j'ai de la cour de Rome & du génie monacal, écrivit à ce sujet le moine apostat Driot, l'un des oracles du parti; l'usage que j'ai de la cour de Rome, me fait juger qu'on n'en aura raison que par la hauteur & le fracas. Mais avec toute sa science de la cour & du monachisme, ses combinaisons se trouverent en défaut: l'insolence & le fracas ne purent être plus grands; & Rome s'étonna si peu, que sa froide gravité sur-tout, & sa marche

Lettre du 12
Novembre
1722, au P.
Quénel.

égal
avoi
L
reno
de M
Cett
grand
nel,
janvi
min,
fait
qu'il
chevè
samm
avoit
par un
appart
connoi
décisio
me au
qua, s
à sout
goureu
du Va
cellens
dicans
France
moyen
jamais

égale intriguerent bientôt ceux qui avoient cru lui imposer.

Le provicaire Van-Hussen, qui tenoit en Hollande la place & le parti de M. Codde, fut interdit à son tour. Cette sentence le mit au moins en de grands soucis. Il consulta le pere Quesnel, qui, plus aguerri, répondit, le 8 janvier 1703, qu'il falloit aller son chemin, sans s'inquiéter de ce qui s'étoit fait à Rome. La raison tranchante qu'il en donnoit, c'est que M. l'archevêque de Sébaste se trouvoit suffisamment justifié par ses défenses, qu'il avoit été condamné contre les regles par un tribunal incompetent, & qu'il appartenoit aux États-Généraux de connoître de son affaire. Comme cette décision n'étoit pas tout-à-fait conforme aux idées communes, on s'appliqua, sur les principes de l'apostat Drior, à soutenir le peuple, par des écrits vigoureux, contre la terreur des foudres du Vatican. On avoit pour cela d'excellens modeles dans le pays. Les prédicans, en Hollande aussi bien qu'en France, n'avoient point trouvé de moyen plus efficace pour détacher à jamais les peuples du centre l'unité,

Lettre du 8
mars 1703.

que de leur rebattre sans cesse que le Pape étoit l'Antechrist. A leur exemple, l'Augustinien Van-Hamme, par une lettre aussi vigoureuse qu'on pût la souhaiter, insinua d'abord que la cour de Rome s'occupoit beaucoup plus de sa domination que de la religion ; puis il certifia que l'Antechrist seroit un Romain. Il est vrai qu'il ne dit pas formellement que ce seroit un Pape : mais il n'y avoit que le mot d'omis, & tout concouroit à le suppléer.

Cependant le parti se flattoit toujours, que le Pape ne tiendrait pas contre tant de vigueur, & qu'il seroit forcé de renvoyer M. de Sébaste, avec ses premiers pouvoirs, ou du moins de les lui rendre bientôt après son retour. C'est ce qu'on voit par une lettre de l'apostat nommé plus haut, qui se persuada même que le Saint Pere n'étoit plus arrêté que par la honte de revenir sur ses pas ; sur quoi il fait cette exclamation, bien digne d'un tel orateur : Bon Dieu ! qu'un aveu de foiblesse coûte à un pape, qui en est autant pétri qu'aucun autre humain ! Le voyant se fourvoyer néanmoins : le Pon-

Lettre de
M. de Sébaste, du 19
avril 1723.

rife
du
tho
pay
con
son
son
leur
de
teur
de
vise
réfo
aies
mor
péné
men
Pon
vêqu
sans
l'exe
bref
dans
peut
lions
leur
bref
libel
nfam
men

tise, informé des procédés scandaleux du clergé Hollandois, écrivit aux catholiques des Provinces-Unies & des pays voisins, pour les tenir en garde contre les guides qui les égaroient. Ce sont des brouillons, leur disoit-il, ce sont des aveugles; & fasse le ciel que leur malignité ne soit pas le principe de leur aveuglement! ce sont des pasteurs intrus, dont le dessein n'est pas de garder le troupeau, mais de le diviser & de l'égorger. Ils affectent la réforme & le rigorisme; ils sont bien aises de passer pour les docteurs de la morale sévère: mais tout homme sage pénétrera sans peine leurs vrais sentimens, & leur malheureux dessein. Le Pontife ajouta qu'il renvoyoit l'archevêque de Sébaste en Hollande, mais sans espérance de le rétablir jamais dans l'exercice du vicariat apostolique. Ce bref mit les partisans de l'archevêque dans une véritable fureur; & l'on peut imaginer, sans que nous en souillions le papier, quelle fut l'énergie de leur style outrageux. Ils déférèrent le bref aux États-Généraux, comme un libelle séditieux, comme une pièce infame; & ils en sollicitèrent vivement la suppression. C v

Dans ces entrefaites, le vicaire interdit arriva de Rome; & il eut à peine le pied en Hollande, qu'on y eut nouvelle que sa suspension avoit été convertie en déposition absolue, par un décret du 3 d'avril 1704, qu'on n'avoit rendu public à Rome qu'un mois après son départ. Ce fut un nouveau déluge de fiel & d'injures, de libelles audacieux & manifestement schismatiques, où l'on décidoit effrontément, que le vicaire, nonobstant sa déposition prononcée par Clément XI, jouissoit de la pleine autorité attachée au vicariat qu'il tenoit d'Innocent XII. Et pour apprendre à tout le monde chrétien, qu'en dépit du Siège apostolique, on le tenoit pour vicaire du Siège apostolique, on fit frapper une médaille, avec cette légende : *Non sumit aut ponit honores, arbitrio popularis aura*: il ne prend, ni ne quitte les honneurs, au gré du caprice de la populace. On ne se contenta point, pour honorer M. Codde, des monumens réservés aux grands hommes; on lui décerna les honneurs des Saints, & on le canonisa tout vivant. C'est ce que marque une estampe, où l'on voit Saint

Pierr
étoit
ou G
assuré
ler é
le V
sénist
qu'ils
ture e
Jansé
est un
de Sé
ces sc
réparé
l'accue
fait c
défenc
étant
niâtre
Le
grande
Hollan
l'obstin
Pays-b
temps.
xelles,
années
deux e
sion d

Pierre l'introduire dans le ciel. L'image étoit ornée de quelques vers Belgiques ou Gothiques, & des plus énergiques assurément, si la grossièreté peut s'appeler énergie. L'ignorante Rome, disoit le Virgile Batave, croit que les Jansénistes suivent la voix large, parce qu'ils mettent avec joie la sainte écriture entre les mains des laïcs : mais les Jansénistes sont sinceres, & le Pape est un hypocrite superbe. L'archevêque de Sébaste vécut encore huit ans depuis ces scandales, & mourut sans les avoir réparés. On ignore comment S. Pierre l'accueillit à la porte du ciel ; mais on fait que Clément, son successeur, défendit de prier pour lui, comme étant mort dans un attachement opiniâtre & notoire pour le schisme.

Le pere Quesnel avoit eu la plus grande influence dans la séduction des Hollandois catholiques, ainsi que dans l'obstination des Jansénistes du reste des Pays-bas, où il erroit depuis longtemps. Il s'étoit retiré d'abord à Bruxelles, où il demeura caché quelques années avec le docteur Arnaud. Tout deux ensuite, sur un décret d'expulsion donné par le gouvernement, se

réfugièrent en Hollande, où ils ne furent pas long-temps; M. de Sébaste ayant craint que, s'ils venoient à être découverts, cela ne fit tort à la mission. On jugeoit d'ailleurs, que leur présence n'y étoit pas nécessaire pour l'avantage de la cabale anti-romaine, qu'ils serviroient peut-être encore mieux, s'ils n'en étoient pas si proche. Les circonstances les obligèrent à chercher un premier asyle dans un château du pays de Liège, d'où ils retournerent secrètement à Bruxelles. La solitude où ils y vécurent, occupés presque uniquement de leurs compositions clandestines, les fit jouir d'une assez grande tranquillité jusqu'à la mort du Docteur, que l'Oratorien remplaça sur le champ, en qualité de patriarche du Jansénisme. Ainsi le parti ne s'aperçut presque point, que son grand Arnaud fût mort.

Son successeur ne fut pas plutôt investi de sa charge, qu'il remplit toutes les espérances qui la lui faisoient destiner depuis long-temps. Il entretint & forma des correspondances, non seulement avec les catholiques équivoques des Provinces-Unies & de tous

où ils ne
de Sébaste
noient à être
à la mission.
leur pré-
affaire pour
anti-romaine,
être encore
si proche.
erent à cher-
un château
ils retour-
elles. La so-
occupés
urs compo-
jour d'une
qu'à la mort
remplça sur
atriarche du
ne s'apper-
son grand

s plutôt in-
mplit toutes
ifoien des-
l entretint
nces, non
ques équi-
& de tous

les Pays-bas, mais avec ceux des Etats
divers de l'Europe, dans les cours &
les capitales, dans les villes & les
bourgades, dans les châteaux, les uni-
versités, les chapitres & les monaste-
res, sans négliger ceux des filles. Il
s'assura les anciens amis, il en acquit
de nouveaux, il s'efforça d'attacher
à sa personne ceux qu'il n'espéroit
pas de gagner au parti; & s'il ne pou-
voit pas s'en faire des partisans décla-
rés, il tâchoit au moins de les rendre
neutres. Ce fut à cette fin qu'il ré-
visa officieusement l'Histoire des con-
grégations de *Auxiliis* par le pere
Serry, & qu'il prêta sa plume à quel-
ques zélateurs des Missions Etrange-
res, pour décrier les Eglises de Chine,
gouvernées par les confreres de ses
antagonistes d'Europe. Des intérêts ré-
ciproques tinrent long-temps ce ma-
nège couvert d'ombres impénétrables;
& si le pere Quésnel n'eût pas été
enfin arrêté avec ses papiers, on eût
à jamais ignoré à combien de sortes
de personnes s'étendoient ses bons
offices.

Mais les libelles qui de jour en jour
se répandoient avec plus d'abondance

dans les Pays-bas , engagerent le métropolitain de ces provinces à prendre les mesures les mieux concertées pour arrêter ce désordre. Après avoir déferé sans effet à Rome le pere Quesnel & le pere Gerberon , son plus digne émule , il eut recours à la puissance politique , contre des schismatiques déterminés , qui faisoient gloire de braver toute la hiérarchie , & que la force extérieure pouvoit seule réduire. Sa Majesté Catholique expédia ses ordres au marquis de Bedmar , qui commandoit dans les Pays-bas , à l'effet d'appréhender au corps ces perturbateurs. Ils reçurent des avis réitérés du danger qu'ils couroient : mais ils ne prirent conseil que de leur enthousiasme ; & continuant à se croire en sûreté à Bruxelles , ils ne tarderent point à être pris. Les officiers du Roi , accompagnés de ceux de l'archevêque , prirent d'abord le pere Gerberon , dans son domicile ordinaire.

Ils allerent incontinent au lieu nommé le refuge de Forêt , où le pere Quesnel avoit un appartement presque ignoré : mais les gens de l'archevêque avoient le fil du labyrinthe. Ils vont droit au

gite
 gode
 plus
 où é
 bévue
 dant
 & eu
 biente
 des.
 quant
 toit su
 rappro
 pas m
 menoi
 gardes
 heureu
 vêque
 derrier
 paraver
 on l'eu
 peine
 lier qu
 n'étoit
 pondit
 loit de
 le per
 autant
 pieux
 triction

le mé-
prendre
ées pour
ir déferé
esnel &
s digne
ance po-
es déter-
e braver
la force
uire. Sa
s ordres
omman-
et d'ap-
rbateurs.
i danger
ent con-
me ; &
é à Bru-
t à être
ccompa-
prirent
ans son

nommé
Quefnel
ignoré :
avoient
droit au

gîte, ils frappent à la porte ; & Brigode ouvre. C'étoit un frere servant, plus rêtü que rusé. On lui demanda où étoit le maître. Il sentit alors sa bévue, & fit tant de bruit en répondant, que le maître entendit l'éveil, & eut le moment de s'évader. Mais bientôt il éprouva de cruelles inquiétudes. Il fit réflexion qu'il abandonnoit quantité de papiers, qu'il lui importoit sur toutes choses de sauver. Il se rapprocha, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de le faire, vit qu'on emmenoit Brigode en prison, crut tous les gardes retirés, & rentra chez lui. Malheureusement, quelques gens de l'archevêque étoient demeurés. Il alla se cacher derriere un tonneau, que couvroit un paravent. On l'entendit sans doute, & on l'eut bientôt trouvé. Comme on avoit peine à le reconnoître sous l'habit séculier qu'il portoit, on lui demanda s'il n'étoit point le pere Quefnel. Il répondit avec simplicité, qu'il s'appelloit de Rebek. De Fresne, de Rebek, le pere Prieur, c'étoient-là pour lui autant de noms de guerre, & de pieux expédiens, pour éviter les restrictions mentales & l'abominable

équivoque. On ne laissa pas de saisir de Rebek , & on le conduisit à l'archevêché , où on le logea dans une chambre que l'on croyoit fort sûre.

Mais dès qu'il se vit seul , il détacha un petit plomb des vitres , & il crayonna le billet suivant : Ne soyez point en peine de moi , je suis logé en bel air , sur la cour des écuries. Une fenêtre regarde sur le jardin d'une auberge , qui est entre l'archevêché & les Dominicains. Voilà tout ce que je puis vous dire , n'ayant ni plume , ni papier. Tout à vous. L'adresse étoit , A M. Ernets , chanoine de Sainte-Gudule. Ce billet ne fut pas rendu , puisqu'on le trouva dans un coin des draps du prisonnier : mais l'industrie du reclus ne laisse pas douter qu'il n'en ait fait tenir quelque autre de même fabrique ; quoiqu'il ait protesté en plusieurs rencontres , qu'il avoit été délivré par une espece de miracle , sans avoir eu la moindre part au complot formé pour cela. Un gentilhomme François , réduit à la misere , & plein d'espoir en la boîte qui vaut la pierre philosophale , sur l'ange qui devoit ce nouveau Céphas. La

nu
il
un
po
vit
l'oi
joie
qu
fes
de
not
dro
ma
que
Pier
on
de
po
tent
avo
des
seul
fa
réte
On
sur
mill
par

de saisir
fit à l'ar-
dans une
rt sûre.
l, il dé-
res, & il
Ne soyez
suis logé
es écuries.
rdin d'une
archevêché
out ce que
ni plume,
esse étoit,
Sainte-Gu-
ndu, puis-
coin des
l'industrie
outer qu'il
autre de
ait pro-
es, qu'il
espece de
moindre
cela. Un
duit à la
a boîte qui
fur l'ange
éphas. La

nuit du onze au douze de septembre, il commença, lui deuxième, à percer un mur de l'archevêché; & tous deux poussèrent le travail avec tant d'activité, que la nuit suivante, à une heure, l'oiseau n'étoit plus en cage. Mais la joie ne fut qu'imparfaite: ses papiers qu'on ne lui avoit pas laissés en garde, ses lettres, ses libelles, ses minutes de toute espece demurerent en ôtage.

Le premier fruit de sa liberté fut un nouveau libelle intitulé, *Motif de droit*, qui fut brûlé à Bruxelles par la main du bourreau, avec deux lettres, que n'eût certainement pas écrites Pierre tiré des mains d'Hérodes. Quand on eut examiné son porte-feuille, M. de Malines le fit sommer de venir répondre en personne aux accusations intentées contre lui. La chambre qu'il avoit occupée en si bel air sur la cour des écuries, étoit peu de son goût; & la seule idée qu'il en conservoit enflammant sa bile, il ne répondit aux citations réitérées, que par des torrens d'injures. On ne laissa pas d'instruire son procès, sur les preuves que fournissoient par milliers ses propres écrits. Il fut jugé par contumace; & par sentence du dix

novembre 1703, on le déclara excommunié, avec ordre de se retirer dans un monastere, pour y faire pénitence jusqu'à la pleine satisfaction du S. Siège, de qui seul il pourroit obtenir l'absolution. Défense encore de rentrer dans le diocese de Malines, & d'y rien faire imprimer, sous peine de prison perpétuelle.

Son ressentiment fut tel qu'on pouvoit l'attendre de la violence de son caractère. Il se déchaîna sur-tout contre la procédure, qu'on ne manqua point de rendre publique, & qu'il appella horrible, énorme, monstrueuse, entassant tous les grands mots & les injures vagues, à quoi l'on a recours au défaut de la raison & des récriminations fondées. Dans toutes ces allégations néanmoins, il n'accuse nulle part d'infidélité les extraits qu'on a produits de ses papiers, & qui ont servi de fondement à sa condamnation. Ce sont des témoignages qu'il ne put récuser. Pour répondre à ce témoignage désespérant, tout ce qu'il eut de mieux à dire, c'est qu'il est permis à chacun de jeter sur le papier les idées & les sottises même qui lui viennent à l'esprit. Sur quoi il se

*Idee du li-
belle intitulé,
Procès du P.
Quesnel.*

D
met à la to
tourne en to
interprétation
à ces sottises
jamais hom
pieds l'auto
times; qu'
derniere inf
leurs minist
cardinaux,
les personnes
Il répondit q
paroles un p
parlant en c
sonnes & de
ques. Mais ce
le voit impr
quelques hom
au point de
même, est
quoi la posté
jour en jour
il n'est point

Le pere G
furent plus
Quesnel. Brig
six mois, au
maté, qu'
que, où, a

met à la torture , il se tourne & retourne en tous sens , pour donner une interprétation supportable à ces idées & à ces sottises. On lui reprochoit que jamais homme n'avoit plus foulé aux pieds l'autorité des puissances légitimes ; qu'il s'étoit emporté avec la dernière insolence contre les rois & leurs ministres , contre les papes , les cardinaux , les évêques , contre toutes les personnes contraires à ses opinions. Il répondit que ce n'étoient-là que des paroles un peu libres , échappées en parlant en confiance de quelques personnes & de quelques affaires publiques. Mais ce procès fameux , tel qu'on le voit imprimé , à la confusion de quelques hommes dépourvus de pudeur au point de nier ce qu'avoit Quesnel même , est le titre irréfragable , sur quoi la postérité plus généralement de jour en jour portera le jugement dont il n'est point d'appel.

Le pere Gerberon & l'affidé Brigode furent plus mal servis que le pere Quesnel. Brigode subit une prison de six mois , au bout desquels il étoit si maté , qu'il présenta une supplique , où , après avoir confessé à son

archevêque qu'il s'employoit depuis plusieurs années , tant à l'impression qu'à la distribution des livres du parti , il en demandoit humblement pardon , & témoignoit espérer de son pasteur , qu'à l'exemple de Dieu dont il lui tenoit la place , il suivroit plutôt les mouvemens de la miséricorde que ceux de la justice. Il finissoit par ces mots : J'ai la confiance que celui qui a commencé en moi l'ouvrage de ma conversion , l'affermira jusqu'au jour du Seigneur , & qu'avec le secours de la grace , je ne donnerai plus aucun sujet de plainte contre moi. Qui n'eût pas cru sincères , ces beaux témoignages de repentir ? M. de Malines lui rendit la liberté , à condition qu'il feroit une confession claire & nette de sa foi , qu'il donneroit cinquante florins en aumônes à quelques pauvres communautés , & qu'il se retireroit ensuite dans un monastere de Chartreux , pour y vaquer aux exercices de la piété , pendant quinze jours ; qu'il y feroit une confession générale , & qu'il ne remettroit jamais le pied dans le diocèse de Malines. Le pénitent promit tout , & n'exécuta rien.

C
capa
il de
proc
dem
des
jusqu
vante
la co
il s'é
bie ,
sonni
reus l
de l'
d'abo
raliser
d'Aug
là , il
& dan
d'écri
grace.
plus a
tenseu
chaire
flexibl
venu a
tient
franch
qui n

Comme le pere Gerberon étoit incapable de dissimuler ses sentimens, il demeura prisonnier; & l'on suivit son procès, avec toute la maturité que demandoient le nombre & la nature des griefs : ce qui fit traîner l'affaire jusqu'au 24 novembre de l'année suivante 1704. Religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, d'abord il s'étoit sauvé du monastere de Corbie, sur le point d'y être arrêté prisonnier, dès l'an 1682, pour différens libelles qu'il avoit publiés en faveur de l'hérésie à la mode. Il se réfugia d'abord en Hollande, & se fit naturaliser à Rotterdam, sous le nom d'Augustin Kergré. Depuis ce temps-là, il erra dans les Provinces-Unies, & dans toute la Belgique, qu'il inonda d'écrits erronés sur les matieres de la grace. Le jansénisme n'a point eu de plus ardent, ni de plus laborieux défenseur; & il en auroit pu occuper la chaire pontificale, si sa droiture, inflexible à certains égards, avoit convenu au chef d'un parti qui ne se soutient que par le déguisement. Mais la franchise bizarre du pere Gerberon, qui ne se fit pas scrupule, dans l'His-

toire générale du jansénisme, d'altérer les faits les plus notoires, abhorroit tout palliatif à l'égard de ses opinions. Il ne publioit point d'écrits, où il n'enseignât à découvert la doctrine des cinq propositions; comme on le peut voir dans presque tout ce qui est sorti de sa plume. Par-tout il soutient sans détour, que J. C. n'est mort que pour le salut des prédestinés; que toute grace médicinale est efficace par elle-même; qu'il n'est point de grace suffisante, avec laquelle ceux qui restent dans le péché pourroient se convertir, s'ils vouloient.

Une ingénuité si contraire à la politique du parti, lui attira souvent des reproches de la part de ceux qui ne tenoient pas moins que lui à cette doctrine, mais qui souhaitoient qu'on la proposât avec plus d'art & d'ambiguïté, qu'on lui donnât au moins quelque air de Thomisme. Quelques-uns vouloient même qu'on écrivit contre lui, afin de persuader au public que tous les Augustiniens ne pensoient pas de la sorte. Le Bénédictin n'en devint pas plus réservé. Convaincu que c'étoit retenir la vérité captive dans l'injustice,

La Vérité
Cathol. Viâ.
La Confiance
Chrét.
Adumbrata
Eccl. Rom.
&c.

que
bigus
qu'on
nua
& p
ne c
S. A
d'Arn
sur la
qu'il
parle
lettres
le che
qui cr
vérité
connor
s'y enr
Cep
diffère
ligence
ne pou
bre; c
la saisi
secrèts
ces my
même
pere C
né, co
profond

que de l'exprimer en des termes ambigus & susceptibles de tous les sens qu'on voudroit leur donner, il continua de présenter le jansénisme à nud, & publia même que les Thomistes ne connoissoient pas la doctrine de S. Augustin. Il ne fut content, ni d'Arnaud qu'il accusoit d'avoir molli sur la fin de ses jours, ni de Quesnel qu'il parut jalouser. Voici comment il parle de celui-ci, dans une de ses lettres : S'il se voit avec complaisance le chef d'une nouvelle bande, ceux qui croient aimer plus sincèrement la vérité, & à qui Dieu a donné quelques connoissances, seroient bien marris de s'y enrôler.

Cependant on cachoit avec soin ces différends au public, où la méfintelligence des premières têtes du parti ne pouvoient que le couvrir d'opprobre; comme il est arrivé enfin, quand la faisie de ses renseignemens les plus secrets a produit au grand jour tous ces mysteres d'iniquité. Quesnel poussa même la politique jusqu'à parler du pere Gerberon, lorsqu'il fut condamné, comme d'un théologien exact & profond, qui n'avoit rien publié que

Lettre du 19
décembre
1700.

de très-catholique sur la grace. Fourbe inconséquent & gauche, qui se prenoit dans ses propres paroles; puisqu'en approuvant les sentimens théologiques du pere Gerberon, qui professoit sans détour le plus cru jansénisme, il démontroit tout ce qu'il a dit lui-même par la suite, pour persuader que des visionnaires peuvent seuls appercevoir dans ses Réflexions Morales le fantôme du jansénisme.

L'archevêque de Malines, informé par un bref des intentions du Pape, & assuré de la protection, tant du Roi Très-Chrétien, que de Sa Majesté Catholique, donna ordre à ses officiers de pousser le procès. L'intrépide Bénédictin ne voulut point d'autre avocat que lui-même, pour plaider sa cause, demanda pour toute faveur qu'on le jugeât sans délai, & se montra prêt à subir toutes les peines qu'on voudroit lui imposer. Il subit plusieurs interrogatoires, où il ne put nier qu'il eût enseigné hautement les nouveautés proscrites, sur-tout depuis qu'il avoit mis bas le froc, ni d'avoir déchiré de tout son pouvoir la réputation des papes, des princes & de

tous

tous
Enfin
porta
lui être
Il y ét
de foi
abjurer
tions,
monaste
roient à
enfermé
ment sa
Voilà
de Mali
pable, c
rieuseme
essuya d'a
en pre
aquelle i
n aucun
restriction
a Maje
nanda,
ermer d
niens, p
a solitu
ompagne
urent du
ard octog

Tome

tous les ennemis de la nouveauté. Enfin, le 29 de novembre 1704, on porta la sentence, qui ne put encore lui être prononcée que huit jours après. Il y étoit condamné à faire profession de foi, à signer le formulaire, à abjurer la doctrine des cinq propositions, pour être ensuite renvoyé à son monastere, où ses supérieurs veilleroient à sa conduite, & le tiendroient enfermé jusqu'à ce qu'il eût pleinement satisfait pour la doctrine.

Voilà toute la rigueur de la sentence de Malinès, dont les patrons du coupable, ou de ses erreurs, ont si injustement exagéré la violence. S'il eût essuyé d'autres humiliations, il ne put en prendre qu'à l'opiniâtreté avec laquelle il refusa d'abord de se rétracter sur aucun article, & de souscrire sans restriction le formulaire. Après ce refus, la Majesté Très-Chrétienne le redemanda, comme son sujet, & le fit enfermer d'abord dans la citadelle d'Amiens, puis au château de Vincennes. La solitude, & toute la gêne qui accompagne la perte de la liberté, ne purent durant six années fléchir ce vieillard octogénaire. On ne doutoit pres-

que plus qu'il ne mourût impénitent ; hérétique , & nommément excommunié ; lorsque par une grace , si rare sur-tout parmi ces préconiseurs désespérans de la grâce , il se sentit tout changé. Le Seigneur eut une pitié particulière pour une ame foncièrement droite , dont l'égarement étoit moins l'effet de la dépravation , que des préventions qu'on lui avoit données , & de la fermentation sans cesse fomentée dans son imagination brûlante. Il demanda avec empressement à signer , & signa le formulaire , sans aucune restriction , le dix d'avril 1710 , rétracta la doctrine de tous ses livres , & témoigna la plus vive douleur du long attachement qu'il avoit eu pour les erreurs condamnées. On le mit aussitôt en liberté ; & dix jours après , rendu à ses freres dans l'abbaye de S. Germain des Prés , il ratifia de son propre mouvement tout ce qu'il avoit fait à Vincennes. Il étoit temps qu'il se reconnût. A une obstination de plus de cinquante ans , enfin défavouée , il ne survécut pas dix mois entiers ; étant mort le vingt janvier 1711 , non sans des remords cruels , sur-tout à cause du

grand
rées ; n
ferme
du Seig
repentir
Dans
subit à
fut si sa
douze av
Meaux ,
l'éloge ,
duire tou
C'est aux
fuet , qu
nos derni
teur de f
dans ses
Avertissen
l'Histoire
Discours
chefs-d'œu
modèles ,
mais les
croire , av
réduite à
grands hor
ans son
Bossuet ,
ique , eût

grand nombre d'amés qu'il avoit égarrées ; mais en même temps avec une ferme confiance dans les miséricordes du Seigneur , & avec une vivacité de repentir qui en put expier le délai.

Dans l'année où le pere Gerberon subit à Malines l'humiliation qui lui fut si salutaire , mourut à Paris , le douze avril 1704 , le célèbre évêque de Meaux , dont le nom seul fait mieux l'éloge , que tout ce que pourroit produire toute autre plume que la sienne. C'est aux ouvrages immortels de Bossuet , qu'il est réservé de représenter à nos derniers neveux la force & la hauteur de son génie , qui éclate sur-tout dans ses Oraisons funebres , dans les Avertissemens aux Protestans , dans l'Histoire des Variations , & dans le Discours sur l'Histoire universelle , chefs-d'œuvres qui n'eurent point de modèles , & qui désespéreront à jamais les imitateurs. Mais eût-on pu croire , avant la décadence d'une secte réduite à voler aux catholiques les grands hommes qui ne naissent plus dans son sein ; eût-on pu croire que Bossuet , si fort au dessus du panégyrique , eût besoin d'apologie , & sur

la grave matiere de la foi , lui qui fut jusqu'à la fin de sa carrière le fléau de toute espece de secte & d'erreur ?

Au reste cette apologie n'est pas une œuvre difficile. Il ne s'agit que d'exposer l'historique de la calomnie , pour en faire retomber la honte sur ses auteurs. Quand les Réflexions Morales de Quesnel commencerent à donner du scandale , c'est-à-dire aussi-tôt qu'elles eurent acquis quelque publicité ; M. de Noailles , passé du siège de Châlons sur celui de la capitale , où se faisoit le plus grand bruit , chargea quelques théologiens de revoir l'ouvrage qui occasionnoit ces troubles parmi les personnes considérables par leur rang , aussi bien que par leur capacité. On parla d'abord de le corriger. On crut mieux faire ensuite , de rechercher l'approbation de M. de Meaux. Rien n'étoit plus capable de fermer la bouche à tous les critiques , que le suffrage d'un juge regardé depuis long-temps comme une des plus grandes lumières de l'Eglise , déclaré généralement contre tous les novateurs , & de plus ami particulier de l'évêque de Chartres , M. Godet , le prélat de France qui étoit

Mém. Chton.
& Dogmat.
T. IV , pag.
275 & suiv.

le
nism
aussi
pas e
batio
de c
honne
Ce
rien p
mît a
carton
justem
Là des
donner
nomb
rappel
qu'il s'
la par
l'ouvrag
près qu
une trè
dont l'
demeur
plus sus
s'efforç
primer
sur le p
parler d
mort, u

le plus hautement opposé au jansénisme. Ses liaisons, très-particulières aussi avec M. de Noailles, ne laissoient pas douter qu'il ne donnât son approbation, s'il y avoit quelque moyen de concilier ce bon office avec son honneur & sa conscience.

Cependant M. de Meaux, avant de rien promettre, exigea qu'on lui promît au contraire de mettre dix vings cartons, bien désignés, à un livre si justement suspect : on le lui promit. Là dessus il essaya s'il ne pourroit pas donner un air de vérité à un assez grand nombre d'autres propositions, & les rappeler au sens catholique. Pendant qu'il s'occupoit de ce travail, on faussa la parole qu'on lui avoit donnée ; & l'ouvrage reparut imprimé, tel à peu près qu'auparavant, c'est-à-dire avec une très-petite partie des corrections dont l'on étoit convenu. Sur quoi il demeura persuadé que ce livre n'étant plus susceptible des interprétations qu'il s'efforçoit de lui donner, il devoit supprimer ce qu'il avoit jetté pour cela sur le papier ; & l'on n'en ouit plus parler de son vivant. Mais après sa mort, un Quesneliste passionné, nommé

le Brun, trouva le moyen de s'en procurer une copie, & la fit passer à un chanoine de Lille, qui la fit imprimer à Bruxelles. Ainsi traduisoit-on en janséniste le prélat qui avoit tenté de retirer d'un livre le venin du jansénisme, & l'on fit passer son projet d'apologie, ou plutôt de correction, pour une apologie formelle de l'ouvrage qui en demuroit infecté.

Le parti eut le front de faire valoir cette piece, comme un témoignage authentique du grand évêque de Meaux en faveur des *Réflexions Morales*, dans un temps où il y avoit encore peu de personnes à la ville & à la cour, qui pussent ignorer quels avoient été ses sentimens à ce sujet. Il étoit difficile que les Quesnelistes eux-mêmes l'eussent oublié. Le sieur Vialart avoit écrit au pere Quesnel, le trente janvier 1700, qu'il venoit d'apprendre que M. de Meaux, comme bien d'autres, parloit mal des *Quatre Freres*, ou des quatre volumes des *Réflexions*. L'abbé Couet, vers le même temps, écrivant à M. Bossuet qui pressoit dans l'assemblée du clergé la censure de cette proposition, *le jansénisme est un fantôme,*

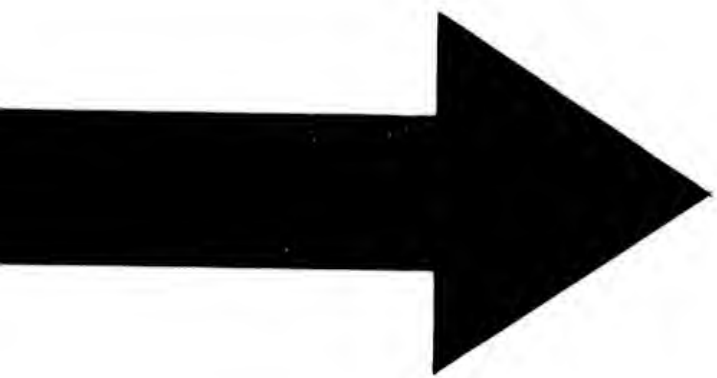
s'ex
son
cinq
P. C
rem
vous
à un
trouv
Ainsi
plus
fait é
nées
vient
quer
d'hon
instrui
d'igno
Ainsi
dont l
que ap
Plus
une lon
gouven
l'année
venes,
lay &
qu'en a
se mire
public

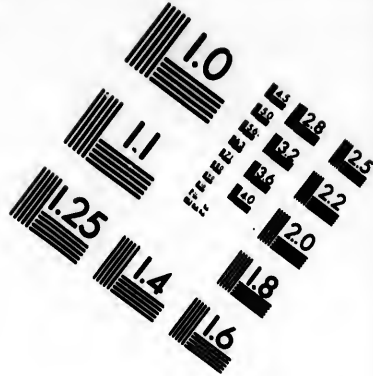
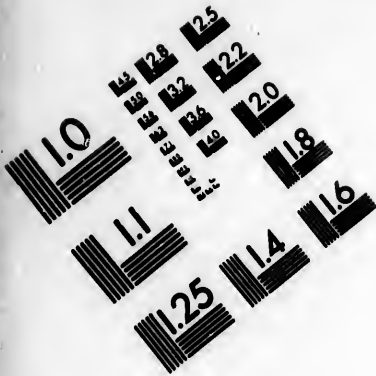
s'exprimoit ainsi : On connoît des personnes à qui vous avez dit , que les cinq propositions sont dans le livre du P. Quesnel. Vous n'aurez pas apparemment oublié , Monseigneur , que vous avez encore déclaré depuis peu à un évêque de l'assemblée , que l'on trouvoit dans ce livre le puritanisme. Ainsi parloient alors les hommes les plus dévoués au parti ; parce que le fait étoit notoire. Mais le cours des années affoiblit toutes les notions ; & il vient un temps , où l'on croit peu risquer à les démentir. Si l'on se perd d'honneur dans l'esprit des personnes instruites , au moins reste-t-il une foule d'ignorans qu'il est facile de surprendre. Ainsi doit-on raisonner dans une secte , dont l'astuce & la fraude sont l'unique appui.

Plus violent de sa nature , ou par une longue habitude , le calvinisme rigoureux peut ici varier la scene. Dès l'année 1702 , les huguenots des Cévennes , c'est-à-dire du Vivarais , du Velay & du Gévaudan , plus nombreux qu'en aucune autre de nos provinces , se mirent en tête de rétablir l'exercice public de leur religion dans les dé-

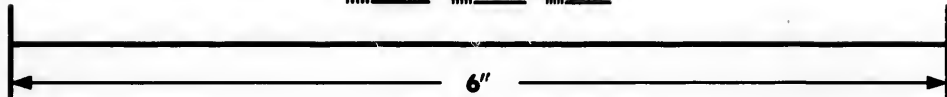
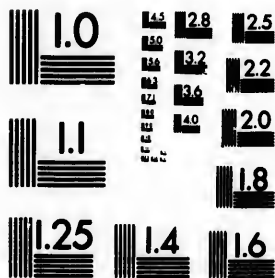
Hist. de Louis XIV par Re-boul , ann. 1702 & 1704. Journ. Hist. du regne de Louis XIV.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10
11
12
13
14
15
16
17

troits presque impraticables de leurs montagnes. Ils s'assemblerent d'abord en des lieux écartés ; & comme ils n'avoient point de ministres , ils se bornoient à chanter leurs pseumes. Mais bientôt quelques-uns d'entre eux , payfans , ouvriers , tous absolument sans lettres , se dirent suscités du ciel , firent les prêches , & débitèrent mille extravagances , qui leur acquirent plus justement que jamais le nom de fanatiques ; Le mépris des loix sacrées entraîna bientôt l'infraction de l'ordre civil. Ils se plainquirent fort haut , qu'en haine de leur religion , on les surchargeoit dans la répartition des impôts , & que le surplus qu'on les obligeoit de payer n'alloit qu'à la décharge des catholiques ; sur quoi plusieurs de ces mutins refusèrent d'acquitter leur capitation. Les receveurs publics ne laissèrent pas de l'exiger , & firent des saisies dans quelques villages des Hautes-Cévenes , sur ceux qui faisoient le plus de bruit. Pendant la nuit , ces receveurs furent enlevés de leurs maisons , & pendus à des arbres , avec leurs rôles au cou. Les auteurs de cet attentat , dans la crainte d'être reconnus , s'étoient dé-

guis
leurs
nom
jusqu
Le
dant
ville
forte
coupa
dû à
produ
attenc
fassins
des p
perem
cepen
miere
châtea
ques ,
de pil
ils tar
violenc
tout c
illumin
en vou
& part
lar , qu
vent d
tèrent

guisés en mettant des chemises sur leurs habits ; ce qui leur fit donner le nom de Camisars , qu'ils ont retenu jusqu'à nos jours.

Le marquis de Broglio , commandant de la province , & M. de Bâville , intendant , envoyèrent mainforte sur les lieux , & l'on arrêta les coupables , qui subirent le châtement dû à leur crime. Cette exécution ne produisit rien moins que ce qu'on en attendoit. Le supplice de quelques assassins fit croître à l'infini le nombre des perturbateurs publics. Ils s'attrouperent de toute part , encore de nuit cependant , & déguisés comme la première fois. Ils se répandirent dans les châteaux & les maisons des catholiques , où d'abord ils se contenterent de piller , sans effusion de sang : mais ils tarderent peu à joindre au larcin la violence , le meurtre , le sacrilege & tout ce qu'imaginèrent de plus noir les illuminés qui s'éleverent parmi eux. Ils en vouloient sur-tout aux ecclésiastiques , & particulièrement à un abbé du Chaylar , qui avoit fait mettre dans un couvent deux calvinistes relaps. Ils investirent sa maison sur le soir , enfon-

cerent les portes, & le massacrerent, avec quelques autres ecclésiastiques qui se trouvoient chez lui. Dès-lors on vit renouveler, dans cette malheureuse contrée, tous les excès que les huguenots avoient commis autrefois dans l'étendue du royaume; on vit briser les croix & les statues des saints, les églises brûlées, les prêtres & les religieux égor-gés, les autels dépouillés, les vases sacrés pillés & rompus, & les hosties consacrées foulées aux pieds.

A mesure que le nombre de ces brigands augmentoit, le nombre de leurs illuminés s'augmentoit aussi; & chacun d'eux suggéroit l'idée d'un nouveau sacrilege, ou d'une atrocité nouvelle. Les femmes se dirent suscitées à leur tour, pour annoncer les volontés de Dieu. Hommes, femmes, on écouloit tous ces visionnaires, comme autant de prophètes & de prophétesses; & tous de la part de Dieu, ordonnoient d'immoler les catholiques, & principalement les prêtres; ce qui ne manquoit pas d'être exécuté, autant qu'il étoit en leur pouvoir.

Enfin le désordre s'accrut à un tel point, qu'il fallut envoyer une armée

en l
de
ces
à lu
cha
brer
furer
envi
l'épé
Deu
fort
Fima
aux
ensui
plicié
à y s
arme
ment
To
devoi
sordr
à ell
d'un
avoit
tumés
nemi
guerr
& les
de di

en Languedoc , avec ordre au maréchal de Montrevel de l'employer à réduire ces fanatiques atroces. Il ne tint pas à lui , qu'il ne les exterminât. Il dépêcha de gros détachemens , qui en fabrerent un grand nombre. Quatre cents furent surpris dans une ferme , aux environs d'Alais , & passés au fil de l'épée , sans qu'il en échappât un seul. Deux cents autres subirent le même sort auprès d'Uzez. Le marquis de Fimarcon en défit une grosse troupe , aux environs de Nîmes. Il y en eut ensuite un si grand nombre de suppliciés , que les bourreaux avoient peine à y suffire : tous ceux qu'on prenoit les armes à la main , étoient irrémissiblement rompus vifs.

Toutes ces défaites & ces exécutions devoient naturellement arrêter le désordre. Mais l'hérésie toujours semblable à elle-même , quoiqu'entre les mains d'un ras de rustres & d'ignorans , avoit déjà mis en jeu ses ressorts accoutumés , & se trouvoit liguée avec l'ennemi du dehors , afin d'allumer la guerre civile en France. Les Anglois & les Hollandois , qui avoient besoin de diversion dans la guerre d'Espagne,

jusque-là très-heureuse pour la maison
 de Bourbon, leur envoyoit des se-
 cours en armes & en argent, & leur
 faisoient espérer de puissans renforts
 de la part du duc de Savoie; prêt à
 pénétrer au Dauphiné, leur disoient-
 ils, pour leur donner la main. Ce
 prince étoit beaucoup trop occupé chez
 lui, pour porter ses forces ailleurs :
 mais cette populace leurrée par un
 espoir chimérique, n'en demouroit
 pas moins opiniâtre. Cependant le maré-
 chal de Montrevel, qui avoit été nommé
 pour aller commander en Guienne,
 & qui vouloit avant son départ venir à
 bout de les soumettre, les pouffoit avec
 la plus grande vigueur. Ils continuoient
 à se tenir partagés en diverses troupes,
 dont un aventurier nommé Rolland,
 & Cavalier, Boulanger de profession,
 étoient les principaux chefs. Celui-ci
 vif, ardent, entreprenant & concerté
 dans ses résolutions, avoit la meilleure
 part à leur confiance. Il fut attaqué
 le premier, en 1704, vers le 15 d'avril;
 & il fut très-mal mené : il laissa huit
 cents hommes sur la place. Peu après
 il eut sa revanche, en tombant sur
 le corps à cinq ou six cents catholi-

ques
 Mai
 de c
 l'aut
 misa
 Le
 poin
 autre
 treize
 en d
 jusqu
 Ce
 réchal
 réchal
 autant
 qu'il t
 donné
 d'épar
 blissen
 d'au
 que to
 & de
 qu'à d
 voyoit
 lequel
 prises
 dôme
 grande
 Villars

ques, dont il tua le plus grand nombre. Mais le sieur de la Lande, maréchal de camp, ayant attaqué l'une après l'autre deux nouvelles troupes de Camisars, il en tua huit à neuf cents. Le maréchal de Montrevel, sur le point de partir, fit encore attaquer une autre de leurs troupes, qui étoit de treize cents hommes : ils se battirent en désespérés, & périrent presque jusqu'au dernier.

Ce fut après ces pertes, que le maréchal de Villars vint remplacer le maréchal de Montrevel. L'humanité, autant que la politique, lui persuada qu'il suffisoit des exemples de terreur donnés jusque-là, & qu'il étoit temps d'épargner le sang François. L'affoiblissement des Camisars les dispoit d'autant mieux à un accommodement, que toutes les promesses de l'Angleterre & de la Hollande n'avoient abouti qu'à des secours mesquins, & qu'on voyoit enfin le duc de Savoie, sur lequel ils avoient tant compté, aux prises chez lui avec le duc de Vendôme, qui le pouvoit avec la plus grande vigueur. Ainsi le maréchal de Villars, avant de faire aucun usage

des armes , crut devoir tenter les voies de la douceur & de la clémence. Il fit publier une amnistie générale en faveur des révoltés , offrit des passeports à tous ceux qui voudroient sortir du royaume , & leur permit de vendre leurs biens , soit par eux-mêmes , soit par des amis chargés de procurations , qui leur en feroient toucher le produit.

A peine cette publication fut-elle faite , que Rolland & Cavalier offrirent de mettre bas les armes , & même d'entrer au service du Roi , avec la plupart de leurs amis. On convint d'une suspension d'armes , qui dureroit quinze jours , & dont on assureroit l'observation par des otages réciproques. Mais avant la publication de cette espece de treve , Rolland tomba sur un bataillon du régiment de Touraine , qu'il désir. A cela près , il n'y eut aucun sujet de méfiance. Ce fut néanmoins avec Cavalier qu'on traita principalement , comme avec le plus accredité des chefs du parti. Une sorte d'éloquence emphatique & rapide , qui contrefaisoit assez bien pour son grossier auditoire la maniere des prophetes , en banissoit

jusqu
venir
donn
jours
éman

Le
s'abo
étoit
cents

Land
compa
deux c

à une
& là
deux l
articles
voulut
médiat
eut la
une en

Elle
Nimes
qu'on e
reté de
personn
Il parut
galonné
chapeau
avantag

jusqu'à la première pensée de contrevenir à ses ordres. Toujours il les donnoit de la part de Dieu, & toujours on les exécutoit, comme en étant émanés.

Le maréchal envoya la Lande, pour s'aboucher avec ce fier Boulanger, qui étoit près de Vezénobre, avec huit cents hommes, rangés en bataille. La Lande, qui n'étoit pas moins bien accompagné, rangea de même ses gens. Les deux chefs s'avancèrent l'un vers l'autre, à une distance égale de leurs troupes; & là, dans une conférence d'environ deux heures, on convint de tous les articles: mais pour conclure, Cavalier voulut avoir l'honneur de traiter immédiatement avec le maréchal, qui eut la condescendance de lui accorder une entrevue.

Elle se fit dans un fauxbourg de Nîmes, au jardin des Récollets, après qu'on eut livré des otages pour la sûreté de Cavalier. La singularité du personnage y fit accourir toute la ville. Il parut en habit d'écarlate richement galonné, & un plumet blanc à son chapeau. Il n'étoit pas d'une taille avantageuse; mais il étoit assez bien

fait, avoit une physionomie heureuse ; les cheveux blonds & le teint fort blanc. Le maréchal lui fit beaucoup d'accueil, & s'entretint long-temps avec lui. Rolland, à son tour, demanda une entrevue, qu'on lui accorda aussi. Enfin, dans une seconde conférence que Cavalier eut avec le maréchal, il fut arrêté que le Roi accorderoit une amnistie pleine & parfaite ; qu'on formeroit quatre régimens de tout ce qui restoit de Camifars ; que Cavalier, Rolland & quelques autres de leurs chefs en seroient colonels ; & comme ils insistoient fortement sur l'article de la religion, qu'on leur permettroit parmi eux l'exercice de la leur.

Comme tout alloit se conclure d'une manière irrévocable ; il arriva des députés Hollandois dans les Cévenes. Ils ne firent que de vains efforts, pour regagner Cavalier & Rolland ; mais ils se retournerent du côté d'un soldat déserteur, nommé Ravanet, qui s'étoit mis à la tête de l'une de leurs troupes, & qui s'étoit acquis par d'heureux brigandages la réputation d'habile guerrier. Ils lui promirent de le faire reconnoître pour chef de tous les Ca-

misar
Holla
cours
tous
messe
encore
pas se
la plu
plus p
lier de
tion a
révolte
orages
hostilit

Cava
bonne
gueur,
dans l'e
les espr
mimosi
il s'écha
accomm
au servic
n'avoit
avec ces
des : ce
de ces
brevet de
de capita

misars, & de lui fournir, tant de Hollande que d'Angleterre, des secours abondans pour se maintenir avec tous les gens de son parti. Ces promesses, accompagnées de plus flatteuses encore, firent tant d'impression, non pas seulement sur Ravanet, mais sur la plupart des rebelles, qu'il ne fut plus possible à Rolland; ni à Cavalier de les contenir. Ainsi la négociation avec le maréchal fut rompue, la révolte se ralluma, on renvoya les otages de part & d'autre, & les hostilités recommencerent.

Cavalier, qui avoit toujours agi de bonne foi, traîna les choses en longueur, & resta parmi les mécontens, dans l'espérance de calmer peu à peu les esprits: mais voyant enfin que l'animosité ne faisoit que s'accroître, il s'échappa du milieu d'eux, fit son accommodement particulier, & entra au service du Roi, avec son frere, qui n'avoit que quinze à seize ans, & avec cent vingt-sept de ses camarades: ce fut là tout ce qu'il put ramener de ces frénétiques. On lui donna un brevet de colonel, avec une commission de capitaine pour son frere. Il fut des-

tiné pour l'armée d'Allemagne, & partit pour Brisac, sous une escorte qu'il avoit demandée lui-même : mais l'inquiétude le prit en arrivant à Besançon ; il se jeta dans la Suisse, & passa au service du duc de Savoie. Pour ce qui est de Rolland, il remit ses troupes en campagne, & s'engagea plus que jamais dans la révolte. Le maréchal, qui n'avoit plus d'espérance de paix, fit observer ses démarches, & eut avis qu'il venoit assez souvent, à la faveur de la nuit, voir une demoiselle des Cévennes qu'il aimoit, & qui se trouvoit dans une campagne aux environs de Nîmes. Il le fit si bien guéter, qu'on l'y surprit, avec cinq ou six de ses principaux officiers. Ils prirent tous la fuite ; mais un dragon tua Rolland, à cinq ou six cents pas de la maison. On fit le procès à sa mémoire ; & son cadavre, après avoir été traîné sur la claie, fut exposé sur la roue à une porte de Nîmes. Après quoi le maréchal fit publier une seconde amnistie, qui ramena un grand nombre de rebelles. Ils n'en restoit que trois troupes, qui toutes ensemble ne faisoient pas plus de six cents hommes, dont

Ravan
chal r
de ce
dans
deux
auprès
homm
perdit
& d'in
cessaire
décon
pour m
se voya
particu
vinrent
ment a
qu'on l
neve.
implore
mander
accorda
tranquil
& les
faute d
leurs vi
L'arti
mettoit
tentoit
sinuer

Ravanet étoit le chef principal. Le maréchal mit ses mouches à la poursuite de ce perturbateur, apprit qu'il étoit dans le bois de Bronzat, & envoya deux détachemens qui le joignirent auprès de Massane. De trois cents hommes qu'il avoit avec lui, il en perdit deux cents. Ce coup de vigueur & d'intelligence, fut le dernier nécessaire. La faction en fut absolument déconcertée. Les chefs sur-tout, ou pour mieux dire, les différens capitaines se voyant poursuivis, avec un danger si particulier pour leur propre personne, vinrent la plupart se rendre successivement avec leurs troupes, à condition qu'on leur permettroit de passer à Geneve. Enfin, Ravanet vint lui-même implorer la clémence du Roi, & demander la même permission. On la lui accorda, comme aux autres. Ainsi la tranquillité fut entièrement rétablie; & les violens sectateurs de Calvin, faute de pouvoir, cessèrent d'exercer leurs violences.

L'artificieux jansénisme au contraire mettoit le comble à ses artifices, & tentoit tous les expédiens pour s'insinuer & s'enraciner, à la faveur de

la supercherie & du patelinage. Mais parmi toutes ses ruses, il n'y en avoit point qui avançât mieux ses affaires, que l'invention du silence respectueux. C'étoit principalement sur cette machine, que portoit la décision du fameux cas de confiance, qui avoit renouvelé tous les troubles, & qui les augmentoit de jour en jour. Clément XI l'avoit condamnée, aussi-tôt qu'elle étoit parvenue à sa connoissance. Cependant comme il n'avoit publié à ce sujet que des brefs, énoncés même en termes généraux qui laissoient encore des subterfuges à la chicane; il jugea nécessaire de marquer d'une manière plus solennelle, & avec autant de précision que d'authenticité, jusqu'où les vrais catholiques doivent porter l'obéissance pour les constitutions pontificales reçues de toute l'Eglise. Tel est le but qu'il se proposa, & qu'il atteignit assurément, dans la bulle qui commence par ces mots, *Vincam Domini sabaoth.*

Après y avoir rapporté les bulles d'Innocent X & d'Alexandre VII, il déplore l'opiniâtreté de ces hommes faux, qui peu contents de ne point acquiescer à la vérité, cherchent pour

l'élude
& ce
point
erreur
elle pa
ont f
S. Per
en for
de Fra
d'Inno
bas: ce
claroît
tachoît
d'Inno
qu'il e
une vée
vouloit
au for
réellem
import
protest
aucune
en déc
tion,
tes du
condan
le text
parler
dans le
primé,

age. Mais
y en avoit
s. affaires,
respectueux.
cette ma-
ion du fa-
ni avoit re-
& qui les
Clément XI
qu'elle étoit
Cependant
e sujet que
termes gé-
les subterfu-
écessaire de
solennelle,
que d'au-
ais cathoi-
ffiance pour
s reçues de
ut qu'il se
ffurement,
ce par ces
baoth.
les bulles
re VII, il
s hommes
ne point
chent pour

l'éluder tous les faux-fuyans imaginables,
& ce qui est pire encore, ne rougissent
point d'employer pour la défense de leurs
erreurs, les décrets même portés contre
elle par le S. Siège apostolique; ce qu'ils
ont fait principalement, continue le
S. Pere, pour la lettre de Clément IX
en forme de bref aux quatre évêques
de France, & pour les deux lettres
d'Innocent XII aux évêques des Pays-
bas: comme si Clément IX, qui dé-
claroit dans ce même bref qu'il s'at-
tachoit fermement aux constitutions
d'Innocent X & d'Alexandre VII,
qu'il exigeoit de ces quatre prélats
une véritable & absolue obéissance, &
vouloit qu'ils souscrivissent sincèrement
au formulaire d'Alexandre VII, avoit
réellement admis dans une affaire si
importante quelque exception, lui qui
protestoit qu'il n'en auroit jamais admis
aucune: & comme si Innocent XII,
en déclarant avec sagesse & précau-
tion, que les cinq propositions extrai-
tes du livre de Jansénius, ont été
condamnées dans le sens naturel que
le texte offre d'abord, avoit voulu
parler, non du sens qu'elles forment
dans le livre, ou que Jansénius a ex-
primé, & qui a été condamné par In-

nocent X & Alexandre VII, mais de quelque autre sens différent ; & comme s'il eût voulu tempérer , restreindre , ou en quelque façon changer les constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII , dans le bref même où il déclaroit en termes formels qu'elles avoient été & qu'elles étoient en vigueur , & qu'il demeueroit fermement attaché à ces décisions.

Le Pontife ensuite attaque directement le silence respectueux : il fait observer que , par ce subterfuge qui empêche de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansénius , on ne quitte point l'erreur , mais on ne fait que la cacher ; qu'on entretient la plaie , au lieu de la guérir ; qu'on se joue de l'Eglise , loin de lui obéir ; qu'on ouvre aux enfans de rebellion un chemin large , pour fomenter l'hérésie. On en a même vu quelques-uns , ajoute le Pontife , se porter à un tel excès d'impudence , qu'oubliant les regles , non seulement de la sincérité chrétienne , mais encore de l'honnêteté naturelle , ils n'ont pas craint d'assurer qu'on peut licitement souscrire au formulaire prescrit par

Alexandre
intérie
Jansén
rétique
nonce
silence
ement
constitu
Il se
de cette
à peine
sous le
Paris ,
L'auteur
ie appa
irabile
ulle ,
lécidât
encore
guerris
arut pa
u Lovan
u'au cur
Paris. Il
Rome n
i refuge
iens. Ma
ut-là pou
Plus la

Alexandre VII, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le susdit livre de Jansénius contienne une doctrine hérétique. Après cela, Clément XI prononce en termes exprès, que par le silence respectueux on ne satisfait nullement à l'obéissance qui est due aux constitutions apostoliques.

Il seroit difficile d'ajouter à la clarté de cette bulle. Cependant, elle parut à peine, qu'on vit courir une lettre, sous le nom d'un curé du diocèse de Paris, à un docteur de Sorbonne. L'auteur y disoit, avec plus d'effronterie apparemment que d'assurance véritable, qu'ayant lu & relu la bulle, il n'y avoit rien trouvé qui décidât la contestation. Qui tenteroit encore de convaincre des gens si aguerris contre la vérité ? La bulle ne parut pas toutefois aussi indifférente au Lovaniste With, autre janséniste, qu'au curé conciliant du diocèse de Paris. Il confessa franchement, que Rome ne laissoit plus ni ressource, ni refuge ou subterfuge aux Augustiniens. Mais il s'en fallut bien, que ce fut-là pour lui une raison de se rendre.

Plus la constitution lui parut claire

& nette, précise & décisive; plus il la jugea pernicieuse & détestable. Il en parla, il en écrivit, comme d'une œuvre de ténèbres à laquelle il ne manquoit plus rien, sinon d'être adoptée & prêchée par l'Ante-christ; & il la dénonça solennellement comme telle à toute l'Eglise, qui frémit d'entendre de nouveau le langage de Luther.

Louis XIV ayant reçu cette bulle, la fit remettre à l'assemblée du clergé qui se tenoit alors, puis à la faculté de théologie de Paris, qui l'une & l'autre la reçurent avec une soumission sincère. Sa Majesté fit ensuite expédier des lettres patentes pour l'enregistrement. Elles furent présentées au parlement, le 4 septembre de cette année 1705; & M. Portail, l'un des avocats généraux, donna dans son réquisitoire l'idée qu'on devoit prendre, tant de la bulle, que de l'erreur qu'elle proscrivoit. Il dit entre autres choses, que la sagesse du Roi l'avoit engagé à demander au Souverain Pontife une dernière décision, capable de tarir la source d'une doctrine empoisonnée, qui se reproduisoit journellement sous des faces nouvelles,

nou
reste
n'os
forti
l'om
que
roit
enfant
cœur
conda
est pe
ture ce
nous r
res, ce
de l'im
ficients
rebelle
comme
l'erreur
un asyle
doctrine
en paroi
échappé
cessant
quence l
tere frau
extérieur
qui ne va
ni jusqu'
Tome

nouvelles, & de dissiper à jamais les restes misérables d'une erreur, qui n'osant plus paroître à découvert, se fortifioit avec d'autant plus de soin à l'ombre de ses malheureuses subtilités, que la constitution dont on requéroit l'enregistrement, decidoit que les enfans de l'Eglise doivent rejeter de cœur & d'esprit tout ce que l'Eglise condamne, & que jamais il ne leur est permis d'approuver par leur signature ce que leur cœur désavoue; qu'elle nous représentoit les principes contraires, comme le comble de l'illusion ou de l'imposture; comme un tour artificieux, employé par une opiniâreté rebelle pour imposer à la religion; comme le dernier retranchement de l'erreur proscrire & fugitive; comme un asyle toujours ouvert à la plus fausse doctrine pour se sauver impunément en paroissant ne plus se défendre, pour échapper aux traits de la censure en cessant de combattre; qu'en conséquence le S. Pere condamnoit ce mystere frauduleux d'un silence purement extérieur; & souvent encore malgardé; qui ne va, ni jusqu'à toucher le cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit; qui est

plus propre à perpétuer l'erreur qu'à la réprimer ; qui n'en cache le venin que pour le répandre plus librement dans les conjonctures plus favorables ; & qui ne fait consister la foi , qu'à ne pas contredire en public les décisions qu'on se réserve le droit de censurer en secret.

La bulle fut enregistrée , puis envoyée à tous les évêques du royaume , qui la publièrent chacun dans son diocèse. Il n'y eut que l'évêque de Saint-Pons , qui osa se singulariser au point de justifier les vingt-trois prélats , qui en 1667 s'étoient déclarés pour le silence respectueux. Son mandement fut condamné par le chef de l'Eglise.

Quoique l'assemblée du clergé eût accepté unanimement la constitution , le Pape n'en parut d'abord que très médiocrement satisfait. Dupin dit à ce sujet , que le cardinal de Noailles qui la présidoit , avoit déclaré dans le discours qu'il y prononça , que l'Eglise Romaine ne prétend pas être intangible dans la décision des faits , même dogmatiques , qui ne sont point révélés : mais comme ce discours , quel qu'il pût être , n'avoit point été inf

Hist. Escl.
du XVII.
siècle, T. IV,
p. 499.

dan
pas
les
ne
com
proc
faire
l'arch
établi
& vi
tution
glise
le con
accept
voie de
qui a
blée ,
où on
préter
l'autori
XI crai
quelque
fait les a
reilles re
Louis X
quoient
plaignoit
pas tant
constituti

dans le procès-verbal ; il ne pouvoit pas être censé avoir été adopté par les prélats, & par conséquent le Pape ne pouvoit pas en rendre l'assemblée comprable. Il paroît seulement par ce procès-verbal, que les prélats commissaires, à la tête desquels se trouvoit l'archevêque de Rouen, M. Colbert, établirent dans les séances du vingt-un & vingt-deux août, que les constitutions des papes obligent toute l'Eglise lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs, & que cette acceptation des pasteurs se fait par voie de jugement. Comme cette clause, qui avoit été approuvée par l'assemblée, pouvoit, dans les circonstances où on la mettoit en œuvre, s'interpréter d'une manière peu favorable à l'autorité du Souverain Pontife; Clément XI craignit qu'on ne l'ajoutât pas sans quelques vues obliques, à ce qu'avoient fait les assemblées précédentes en de pareilles rencontres. Là-dessus, il écrivit à Louis XIV, en des termes qui marquoient toutes ses appréhensions : il se plaignoit que les évêques ne s'étoient pas tant assemblés pour recevoir sa constitution, que pour resserrer ou plu-

Actes de l'Assemblée de
1705.

de l'autorité du S. Siège. Le Monarque, aussi prévenu que le Pontife contre la marche tortueuse de l'erreur, voulut que le président de l'assemblée, six autres archevêques & cinq évêques, qui avoient eu la part principale aux délibérations, donnaissent une explication signée de leurs mains, touchant la clause qui avoit choqué le S. Pere.

En conséquence de cette explication, le cardinal de Noailles dressa une lettre officielle, qu'il devoit adresser au Pape, & dont le Roi se fit préalablement rendre compte par Messieurs de Pont-Chartrain & d'Aguesseau. Il y disoit avoir appris avec douleur que Sa Sainteté pensoit, que sa constitution contre les erreurs janséniennes n'avoit pas été reçue avec le respect & la soumission qu'on lui doit; mais qu'il déclaroit que l'assemblée avoit prétendu la recevoir avec le même respect, la même obéissance & la même soumission qu'on avoit reçu les bulles de ses prédécesseurs sur la même matière; que l'assemblée, en disant que les constitutions des Souverains Pontifes obligent toute l'Eglise quand elles ont été acceptées des pasteurs, n'a point voulu établir

la né-
nelle
les re-
de leur
dont i-
n'a usé
forcer
retranc-
maxime
mêmes
par lesq-
qu'elle
assemblée
miner l-
en ren-
tant à l-
ment vo-
qu'elle a-
avec une
de Fran-
refois à
ru & pe-
la Sainte
nfin que
ersuadée
écrits d-
u'on n'-
con, &
qu'il s'y f-

la nécessité d'une acceptation solennelle pour obliger tous les fideles à les regarder comme des regles, tant de leur créance, que de la maniere dont ils doivent s'expliquer; qu'elle n'a usé de ces expressions, que pour forcer les Jansénistes dans leur dernier retranchement, & faire servir une maxime dont ils conviennent eux-mêmes à leur fermer les faux-fuyans par lesquels ils tâchent de s'échapper; qu'elle n'a point prétendu que les assemblées du clergé eussent droit d'examiner les décisions des Papes, pour s'en rendre les juges, en les soumettant à leur tribunal; qu'elle a seulement voulu y confronter les sentimens qu'elle a sur la foi, & qu'elle a reconnu avec une joie extrême que les évêques de France, ainsi qu'ils écrivoient autrefois à S. Léon, avoient toujours cru & pensé de la même maniere que la Sainteté s'exprime dans sa bulle; enfin que l'assemblée avoit été très-persuadée qu'il ne manque rien aux décrets des papes contre Jansénius, qu'on n'en peut appeller en aucune façon, & qu'on ne peut pas attendre qu'il s'y fasse aucun changement.

Quoiqu'il soit clair par cette lettre, avouée au moins équivalement du clergé, que son assemblée n'avoit pas prétendu juger le jugement du Souverain Pontife; on ne doit pas conclure de là, que les évêques ne soient pas les juges de la doctrine, & de la doctrine même sur laquelle auroit prononcé le premier pasteur. Leur juridiction ne s'exerce pas sur son jugement même, mais sur les mêmes matieres qu'il a jugées: ils consultent les mêmes regles que lui, l'écriture, la tradition, & spécialement la tradition de leurs propres Eglises, afin d'examiner & de prononcer selon la mesure d'autorité qu'ils ont chacun reçue de J. C. si la doctrine proposée lui est conforme ou contraire. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* est du 16 juillet 1715.

Le 28 décembre de l'année suivante, la mort délivra la république chrétienne du fameux Pierre Bayle, auquel survécurent malheureusement ses œuvres. Génie vaste & pénétrant, écrivain laborieux, facile & poli, plein de finesse, de lumière & d'érudition, ayant lu tout ce qu'un homme peut lire, & retenu tout ce qui peut entrer

dans u
de tant
nom
univers
piété
prêts
tème
notre
comme
dales d
qui avo
Les me
tous le
Déistes
pies, i
premiers
torique
que, ro
mit la d
de la ra
les raison
une jeun
& le sa
monstrat
Qu'on
bouche
plus déci
calviniste
encore h

dans une mémoire ; le fruit principal de tant de talens & de travaux fut, sous le nom de dictionnaire, un répertoire universel, où le libertinage & l'impie-té ont trouvé leurs matériaux tout prêts pour former le monstrueux système du philosophisme, qui dans notre malheureux siècle fait regarder comme peu de chose, tous les scandales donnés par ce déluge de sectes qui avoit infecté les siècles précédens. Les mécréans de toute classe & de tous les grades successifs, Théistes, Déistes, Athées, Matérialistes, impies, impudiques, tous ont tiré leurs premiers élémens du Dictionnaire historique & critique, ou plutôt sceptique, romanesque & burlesque ; à quoi mit la dernière main ce prétendu poète de la raison, qui n'excella que dans les raisonnemens propres à convaincre une jeunesse libertine, à qui le quolibet & le sarcasme tiennent lieu de démonstration.

Qu'on apprenne donc, & d'une bouche non suspecte, d'un protestant plus décidé que Bayle qui fut d'abord calviniste, catholique ensuite, puis encore huguenot ; qu'on voie ce qu'on

peut accorder de confiance à ce prothée sans forme & sans caractère, à cet oracle nébuleux qui donne à l'évidence même l'air du paradoxe. Bayle, dit le ministre Saurin, étoit un de ces hommes contradictoires, que la plus grande pénétration ne sauroit concilier avec lui-même, & dont les qualités contraires l'une à l'autre laisseront toujours en suspens, entre les deux extrémités opposées, sur celle où l'on doit le placer. D'un côté, grand philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchaînement d'un principe, & suivre une conséquence: de l'autre, grand sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, & de renverser une conséquence. D'un côté, plein de lumières & de connoissances, sachant tout ce qu'on peut savoir: de l'autre, ignorant, ou feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois mises en poudre, & proposant des objections que les apprentis de l'école rougiroient d'alléguer. D'un côté, embarrassant les hommes les plus habiles, ouvrant un champ vaste à leurs

trava
pénib
diffic
moin
peine
s'étay
pédi
écrits
vantes
côté,
de to
l'évan
grave
les all
vie :
pointe
bonne
la mo
tienne
bunal
puisan
& em
teurs
suivant
ramen
& des
prétan
sant da
des sie

travaux, les conduisant par des routes pénibles, & par les détours les plus difficiles; & s'il ne les vainc pas, au moins leur donne-t-il beaucoup de peine à vaincre: d'un autre côté, s'étayant des plus minces esprits, leur prodiguant son encens, & souillant ses écrits de noms que des bouches savantes n'avoient jamais prononcés. D'un côté, exempt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'évangile, chaste dans ses mœurs, grave dans ses entretiens, sobre dans ses allimens, austere dans son genre de vie: de l'autre, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus chrétiennes. D'un côté, appelant au tribunal de l'orthodoxie la plus sévère, puisant dans les sources les plus pures, & empruntant les argumens des docteurs les moins suspects: de l'autre, suivant toutes les routes de l'hérésie, ramenant les objections des plus anciens & des plus odieux hérésiarques, leur prêtant des armes nouvelles, & réunissant dans notre siècle toutes les erreurs des siècles passés.

Lettre de
Bayle au P.
Tourne-
mine, jés.

Bayle confirma lui-même en quelque sorte la vérité de ce portrait. En répondant au reproche que lui fit un savant religieux, de ce qu'il tournoit contre le ciel les talens qu'il en avoit reçus avec tant d'abondance; pour toute justification, il se compara au Jupiter d'Homere; au nom duquel ce poëte ajoute presque toujours l'épithete, *Nephele-guereta*, c'est-à-dire qui amasse les nuages; marquant par cet emblème, la propriété fatale de son génie, aussi habile à répandre les ombres sur la vérité, qu'inhabile à les dissiper.

Un protestant équivoque fournissoit des armes à l'incrédulité, contre les premiers principes de la foi chrétienne; & une académie entiere de protestans rigides rendoit à la foi Romaine un témoignage de premiere importance. La princesse de Brunswick étant recherchée en mariage par l'archiduc Charle d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Charle VI, voulut pour le repos de sa conscience, savoir des docteurs de sa religion, si elle pouvoit abandonner la confession d'Ausbourg, en considération de cette allian-

ce. I
verfi
riven
décla
comr
font
religi
de la
en D
fils de
au S.
ont e
font
cathol
qu'elle
la par
méns
que pe
ces do
dire q
qui so
que,
n'avon
Un
rans,
de Ge
cette c
d'Helm
tholiqu

ce. Les docteurs Luthériens de l'université d'Helmstad répondirent affirmativement; & motivant leur décision, ils déclarèrent qu'on peut se sauver dans la communion des catholiques; qu'ils ne sont pas dans l'erreur pour le fond de la religion; qu'ils ont le même principe de la foi que les Luthériens, croyant en Dieu le pere qui nous a créés, au fils de Dieu qui nous a rachetés, & au S. Esprit qui nous a éclairés; qu'ils ont encore le même décalogue, & font les mêmes prieres; que l'Eglise catholique est véritable Eglise, puisqu'elle est une assemblée qui écoute la parole de Dieu, & reçoit les sacrements institués par J. C. C'est ce que personne ne peut nier, ajoutoient ces docteurs: autrement, il faudroit dire que tous ceux qui ont été, & qui sont encore dans l'Eglise catholique, seroient damnés; ce que nous n'avons jamais, ni dit, ni écrit.

Un assez grand nombre de protestans, entre autres, Pictet, ministre de Geneve, parurent scandalisés de cette décision. Mais les consultants d'Helmstad, en déclarant que les catholiques sont en voie de salut, n'a-

voient-ils pas autant de raison que les calvinistes, qui avoient reconnu la même chose à l'égard des luthériens, dans leur fameux synode de Charenton, où ils se dirent leurs freres? Long-temps avant tout cela, Mélanchton, dans son ouvrage intitulé, *Abbrégé de l'Examen*, que les docteurs d'Helmstad ne manquèrent pas de citer, avoit soutenu & prouvé que l'Eglise catholique a toujours été la véritable Eglise. L'Eglise catholique, dit-il; enseigne qu'on ne peut être sauvé que par J. C. médiateur entre Dieu & les hommes, & que les péchés ne peuvent être remis que par les mérites. A l'égard de la pénitence & des bonnes œuvres, poursuit-il, je crois que les protestans & les catholiques conviennent des choses, & ne different que dans les expressions. La consultation d'Helmstad pouvoit s'étayer de Luther même, qui s'exprime ainsi: Nous savons que dans la Papisme se trouve la vraie écriture sainte, le vrai baptême, les vrais sacremens, le vrai pouvoir des clefs pour remettre les péchés, le vrai ministere de la parole de Dieu, la vraie mission pour l'annoncer, le vrai catéchisme,

Luther. T.
IV, p. 320.

le vra
le noy
Il
tion fa
qu'on
temps
être d
Mais
intérêt
point n
les part
& pour
noueme
cades,
ment X
nocent
Moralès
tion de
provisoi
rémonie
S. Siège
effet,
Martini
tremment
décret, d
sition, d
cérémoni
que les
capital d

le vrai christianisme , & bien plus ,
le noyau du vrai christianisme.

Il est temps de revenir à la ques-
tion fameuse des cérémonies Chinoises ,
qu'on a vu s'engager depuis long-
temps , & dont l'on s'étonne peut-
être de n'avoir pas encore vu la suite.
Mais pour traiter cette matière avec
intérêt , il étoit expédient de ne la
point morceller , d'en rassembler toutes
les parties sous un même coup d'œil ;
& pour cela , de la prendre à son dé-
nouement , qui , par bien des cas-
cades , arriva sous le pontificat de Clé-
ment XI. On a vu en 1645 , sous In-
nocent X , que sur le rapport du P.
Moralès , dominicain , la congréga-
tion de la Propagande avoit défendu
provisoirement quelques-unes des cé-
rémonies Chinoises , jusqu'à ce que le
S. Siège en eût autrement ordonné. En
effet , sur les remontrances du pere
Martini , jésuite , il en fut ordonné au-
trement sous Alexandre VII , par un
décret de la congrégation de l'inqui-
sition , qui permit en 1656 ces mêmes
cérémonies , c'est-à-dire les honneurs
que les Chinois se font un devoir
capital de rendre au philosophe Con-

fucius , ainsi qu'à leurs parens défunts. Ce règlement fut regardé comme un jugement contradictoire & définitif par la plupart des missionnaires , même dominicains , qui se conformerent à la pratique des jésuites. On n'incidenta pas davantage sur le mot Chinois dont ils usoient pour exprimer le nom de Dieu , & les choses demeurèrent assez long - temps sur ce pied-là parmi les missionnaires des différens ordres , sans en excepter la plupart de jacobins.

L'uniformité de pratiques & d'opinions s'accrut même considérablement , avec la concorde , durant la violente persécution de 1665 , bien propre en effet à éteindre les divisions. Tous les missionnaires que le gouvernement put découvrir ayant été conduits à Canton , & renfermés dans la maison des jésuites , prisonniers comme eux , résolurent d'écarter à jamais les troubles & les scandales qu'avoit occasionnés la diversité des sentimens.

Ils tinrent quantité de conférences , où la matiere fut discutée , avec tout le soin qu'elle demandoit. Le pere Sarpetri , dominicain , qui s'y trouvoit avec le pere Navarete son supérieur ,

& ave
minica
garde
fucius
l'on di
préven
pu se r
fait à E
ture in
vention
raisons
attestati
d'aou
plus lon
neuf de
vivemen
Brancati
vice-prov
clara qu
& lui m
ion par
de l'ord
rent à leu
dans leu
te qui se
Voilà
omission
ialité su
ivres &

défunts.
 mme un
 nitif par
 ème do-
 rent à la
 ncidenta
 ois dont
 nom de
 ent assez
 armi les
 res, sans
 obins.
 & d'opi-
 blement,
 a violente
 propre en
 Tous les
 ment put
 Canton,
 n des jé-
 eux, ré-
 troubles
 ccasionnés
 férences ;
 avec tout
 pere Sar-
 y trouvoit
 upérieur,

& avec le pere Leonardi, autre do-
 minicain, proposa la question qui re-
 garde les honneurs qu'on rend à Con-
 fucius & aux morts. On discourut &
 l'on disputa beaucoup. Le P. Sarpetri,
 prévenu d'abord que le P. Martini avoit
 pu se tromper dans l'exposé qu'il avoit
 fait à Rome, mais doué d'une droi-
 ture incorruptible, revint de ses pré-
 ventions, quand il eut approfondi les
 raisons des jésuites : il en donna son
 attestation par écrit, le quatrieme
 d'août 1668. Le pere Navarete résista
 plus long-temps. Mais enfin, le vingt-
 neuf de septembre 1669, convaincu &
 vivement touché par un écrit du pere
 Brancati, jésuite, il alla trouver le
 vice-provincial de la compagnie, dé-
 clara qu'il étoit entièrement persuadé,
 & lui mit en main sa propre déclara-
 tion par écrit. Sur quoi les provinciaux
 de l'ordre de S. Dominique défendi-
 rent à leurs religieux de plus rien mettre
 dans leurs écrits, qui fût contraire à
 ce qui se trouvoit dans ceux des jésuites.
 Voilà des faits incontestables, dont
 l'omission marque au moins une par-
 tialité suspecte, dans la plupart des
 livres & des mémoires qu'on a publiés

sur ce fameux différend. Qu'on ne puisse révoquer en doute l'accord & la déclaration du P. Navarete, non plus que les vrais sentimens du P. Sarpetri; c'est ce qui paroît en premier lieu par une lettre de ce pere Sarpetri, adressée au P. de Govéa, vice-provincial des jésuites de la Chine. Il y déclare qu'il a vu l'acte écrit & signé de la main du P. Navarete, & témoigne autant de joie que d'édification, du parti qu'a pris ce pere; ce qui s'accorde parfaitement, ajouta-t-il, avec ce qui a été résolu à la pluralité des voix, dans l'assemblée que nous avons tenue à Lanki, tout ce que nous étions de missionnaires de l'ordre de S. Dominique.

Voici qui n'est pas moins positif. Dans le cours de ces démêlés, les jésuites ayant mis au jour un livre qui avoit pour titre, *Défense des nouveaux Chrétiens*; nombre de personnes qui s'y crurent offensées, leur intentèrent à Rome un procès qui dura près de deux ans. Dans le cours de ce litige, leurs parties adverses sentant que l'acte du P. Navarete qu'ils avoient rapporté dans le livre de *la Défense* étoit pour

eux une
 le s'inf
 qu'il en
 ar la
 n'y eu
 e cet a
 Dominic
 eux,
 onné u
 ous avo
 opie de
 quelle e
 ment du
 propre ma
 ette lett
 ni ferma
 ient faire
 osée. On
 autres pi
 te, à
 conviction
 ouve con
 en, qui
 93 aux
 els on fi
 Il est en
 P. Sarp
 tion de
 uze nov

On ne
 ord & la
 on plus
 Sarpetri;
 lieu par
 adressée
 ncial des
 are qu'il
 la main
 ne autant
 du parti
 s'accorde
 ec ce qui
 les voix,
 ons tenue
 étions de
 S. Domi-
 ns positif.
 ts, les jé-
 livre qui
 nouveaux
 onnes qui
 nterent
 a près de
 ce litige,
 que l'acte
 t. rapporté
 étoit pour

eux une piece décisive, prirent le parti
 de s'inscrire en faux, & demanderent
 qu'il en fût retranché. On les arrêta
 par la réponse suivante, à laquelle
 n'y eut point de réplique : L'original
 de cet acte a été montré aux peres
 Dominicains de la Chine; & l'un
 d'eux, savoir le P. Sarpetri, en a
 donné une attestation en forme que
 nous avons entre les mains, avec la
 copie de la lettre même, au bas de
 laquelle est l'approbation & le consen-
 tement dudit P. Sarpetri, signé de sa
 propre main, pour tout ce que contient
 cette lettre du P. Navarete. Voilà ce
 qui ferma la bouche à ceux qui vou-
 laient faire passer cette lettre pour sup-
 posée. On s'offroit de montrer encore
 d'autres pieces originales du P. Nava-
 rete, à ceux qui souhaiteroient une
 conviction plus parfaite. Tout cela se
 trouve consigné dans un mémoire Ita-
 lien, qui fut présenté le sept janvier
 1693 aux commissaires du Pape, aux-
 quels on fit voir en effet ces pieces.
 Il est encore certain, par une lettre
 du P. Sarpetri, adressée à la congré-
 gation de la Propagande, en date du
 onze novembre 1668, que le pere

Défense des
 nouv. Chrét.
 pag. 216.

Prot , vicaire-provincial des Dominicains , avoit donné parole qu'on s'en tiendroit à l'accord du P. Navarete. Mais quelques-uns de ses inférieurs , entre autres le P. Leonardi , qui avoit déjà résisté dans les conférences de Canton , refusa de se soumettre. Le P. Navarete faussa lui-même tout ce qu'il avoit accordé. S'étant échappé de sa prison de Canton , il s'enfuit jusqu'en Europe , & fit imprimer à Madrid deux volumes , où il établit hardiment tout le contraire de ce qu'il avoit signé à la Chine. Le second volume fut supprimé par le Saint Office , avant la fin de l'impression ; mais le premier étoit déjà sorti , & avoit été porté jusqu'aux Indes : il se fit alors un changement entier dans l'esprit des supérieurs & des missionnaires de l'ordre de S. Dominique. Cependant le P. Sappetri ne consultant que sa droiture inviolable , composa un traité pour rendre compte à ses confreres des raisons qu'il avoit eues de signer l'accord du P. Navarete avec les missionnaires jésuites , & pour les engager à le ratifier. Preuve nouvelle & bien complete , si les précédentes laissoient quelque chose à désirer , pour

établi
marq
& to
suivan
plupar
quelle
tirées
Le P.
traité
ouvert
n'avoit
ges ,
rent ci
des no
sonne
tion ,
Il n
entre e
petri ,
ajouter
l'histoir
avec be
nête ho
nant de
montre
depuis
noître ,
il le plu
se perf

établir la vérité de cet accord. Il en marque le temps ; le lieu , les causes & toutes les circonstances , dont la suivante sur-tout mérite attention. La plupart des raisons , dit-il , sur lesquelles se fondent les jésuites , sont tirées du livre Chinois , appelé Liki. Le P. Navarete les ayant vues dans le traité du P. Brancati , s'écria : Il m'a ouvert le chemin ; je suis fâché de n'avoir pas su cela plutôt. Ces passages , & bien d'autres semblables furent cités dans le livre de la Défense des nouveaux chrétiens , sans que personne , durant dix années de contestation , eût osé s'inscrire en faux.

Il ne s'agit plus que de comparer entre eux les peres Navarete & Sarpetri , pour voir à qui des deux on peut ajouter foi. On voit dans celui-ci , dont l'histoire de son ordre parle d'ailleurs avec beaucoup d'éloge , on voit un honnête homme , prévenu d'abord , revenant de ses préventions dès qu'on lui montre le vrai , & marchant toujours depuis sur la même ligne , sans connoître , ni feinte , ni détour. Mais fût-il le plus faux des hommes , comment se persuader qu'il ait fait un ouvrage

*Défense des
nouveaux
Chrét. page
279.*

expres, pour engager ses confreres à souscrire, comme passé & signé par le P. Navarete leur supérieur, un acte qu'ils auroient tous vu, dès qu'on le leur eût présenté, n'être pas de la main de ce pere supérieur, dont ils connoissoient parfaitement l'écriture? Comment leur eût-il allégué, que dans leur assemblée de Lanki, où ils s'étoient trouvés tous peu d'années auparavant, ils avoient conclu à la pluralité des voix en faveur du sentiment des jésuites? Comment, dis-je, à moins d'extravaguer, ce que son ouvrage ne témoigne certainement pas, comment auroit-il entrepris de leur persuader tous ces faits, s'ils n'avoient pas été constans, & de notoriété publique? Pour ce qui est du P. Navarete, en s'abstenant de toucher à sa personne, on peut assez juger de la foi qu'il mérite, par sa conduite & par son livre. Quelle confiance d'abord peut inspirer un homme infidele à ses propres engagements, qui fait tout le contraire de ce qu'il avoit solennellement promis; qui nie en Europe ce qu'il a confessé à la Chine; & qui dès-là est convaincu d'avoir fourbé, soit à la Chine,

soit
tradi
y est
dans
cipal
auteu
ensui
objec
voul
tions
vrage
fira d
qu'on
tres. I
affaire
les six
en lui
étouff
la dou
qu'à l
les mi
les Fra
ceux o
mis à
crifices
font à
que ce
part d
n'étoie

soit en Europe ? Si sa parole est en contradiction avec sa signature, sa plume y est avec elle-même dans son livre, dans ce livre qui est la source principale & presque l'unique, où les auteurs de tant d'autres libelles ont ensuite puisé leurs imputations & leurs objections. On ne finiroit pas, si l'on vouloit rapporter toutes les contradictions qui se trouvent dans cet ouvrage, même en matière de faits. Il suffira d'en rapporter une de telle nature, qu'on puisse par là présumer des autres. Il s'agit d'un point capital en cette affaire ; de la cérémonie qu'on fait tous les six mois en l'honneur de Confucius, en lui présentant des viandes & des étoffes. Sur quoi le P. Navarete dit, dans la douzième page de son second tome, qu'à l'occasion des disputes élevées entre les missionnaires, les Dominicains & les Franciscains avoient su, que jamais ceux de la Compagnie n'avoient permis à leurs chrétiens d'assister aux sacrifices solennels que les gens de lettres font à leur maître Confucius ; quoique ces peres, ou du moins la plupart d'entre eux supposassent que ce n'étoient pas des sacrifices. Et à trois

Ibid. p. 369,
370, 453.

ou quatre endroits du même livre, il dit ensuite que les jésuites avoient attendu trente & quarante ans à s'expliquer là-dessus. Silence, ajoute-t-il, qui ne peut provenir que d'une conscience cautérisée, & de pure malice. Que l'on compare ces deux allégations. Ils n'ont jamais permis cette cérémonie à leurs chrétiens, ou ce qui revient au même, ils en ont toujours détourné leurs chrétiens; & ils ont attendu quarante ans, sans l'improver, ou sans s'expliquer. Si cette contradiction n'est pas assez formelle, en voici une autre qui l'est encore davantage.

Navarete reproche aux jésuites un silence de trente ans, peu de lignes après avoir rapporté lui-même le texte d'une de leurs apologies, publiée plus de trente ans auparavant: texte qui porte en termes exprès, que jamais les jésuites n'ont consenti que leurs chrétiens offrissent à Confucius, ni des viandes, ni des étoffes. Voilà le point sur lequel Navarete, ou le fond qu'on peut faire sur son livre. Quand il importe à la malignité, il est faux que ses antagonistes aient toujours détourné leurs néophytes des cérémonies solennelles qu'on

fait
quan
se de
rité
reten
scand
Au
à be
qu'on
On p
exacte
plus
nomb
cer on
avis qu
rémon
mériati
au tém
équival
parle
commu
son ord
Domin
niversit
extrémi
sulté pa
Tunqui
pour co
Confuc

fait en l'honneur de Confucius ; & quand il importe à cette malignité de se démentir elle-même , c'est une vérité que leur conscience cautérisée a retenue captive , sans s'inquiéter du scandale que causoit leur silence.

Au reste , le pere Sarpetri n'est pas à beaucoup près le seul dominicain qu'on ait à opposer au P. Navarete. On peut dire au contraire avec une exacte vérité , non seulement que la plus saine partie , mais que la plus nombreuse partie des missionnaires de cet ordre fut long-temps d'avis que les jésuites , touchant les cérémonies Chinoises. Comme cette énumération seroit infinie , on se bornera au témoignage du pere de Paz qui peut équivaloir à tous les autres ; puisqu'il parle , comme il l'assure , selon le commun rapport des missionnaires de son ordre qui étoient à la Chine. Ce Dominicain célèbre , l'oracle de l'université de Manille & de toutes ces extrémités de l'Orient , ayant été consulté par ses confreres , missionnaires au Tunquin , leur répondit qu'il tenoit pour constant , que dans ce royaume Confucius n'étoit pas plus regardé

Ibid. p. 329.

comme un Dieu , que dans l'empire de la Chine , d'où sa doctrine s'y étoit répandue ; & qu'il avoit su avec certitude par plusieurs relations des missionnaires de son ordre , qu'à la Chine on n'attribue à Confucius , ni divinité ni aucune puissance plus qu'humaine , suivant la créance commune de ceux de ce pays. Il raconte à ce propos , toujours sur la foi de ces relations , qu'un néophyte rendant à Confucius les honneurs d'usage , & protestant qu'il ne prétendoit lui rendre que ce qu'un disciple doit à son maître , & non pas l'honneur , comme si c'étoit un Dieu , & qu'il en attendit quelque chose , les assistans infidèles lui répliquèrent , éclatant de rire : Pensez - vous donc qu'aucun de nous attribue rien de pareil à Confucius ? Nous savons très-bien que c'étoit un homme comme nous ; nous lui rendons nos respects , & nous le faisons uniquement , comme des disciples leur maître , en vue de la doctrine excellente qu'il nous a laissée.

Les lettrés Chinois , ajoute en confirmation le pere de Paz , font communément profession d'athéisme , & ne reconnoissent , ni substance ,

vertu
comme
mettoit
donc p
fucius,
du bien
avantag
chant l
convain
païens
chrétien
ens mo
tableaux
Au moi
opinion
eux préte
si des e
els. Cet
quée dan
Ésuites ,
ment que
A ce
re, puis
tes , il
e joindre
voire Lope
e Basilee
vêque tit
chine. Sa
Tome

vertu qui ne tombe sous les sens ;
 comme autrefois les Saducéens n'ad-
 mettoient ni anges , ni esprits. Il n'est
 donc pas possible qu'ils croient Con-
 fucius, ou son ame, en état de leur faire
 du bien , ni qu'ils en esperent aucun
 avantage. Il raisonne de même tou-
 chant le culte des ancêtres. Je suis
 convaincu , dit-il , que les Chinois
 païens ne croient pas plus que les
 chrétiens , que les ames de leurs pa-
 rens morts se trouvent dans les petits
 tableaux employés à cette cérémonie.
 Au moins n'est-ce pas leur commune
 opinion ; puisque la plupart d'entre
 eux prétendent que les ames ne sont ,
 ni des esprits , ni des êtres immor-
 tels. Cette attestation fut encore allé-
 guée dans la Défense des missionnaires
 jésuites , sans qu'on y répondît autre-
 ment que par des injures.

A ce témoignage qui pourroit suf-
 fire , puisqu'il en renferme tant d'au-
 tres , il ne sera pas hors de propos
 de joindre celui du vénérable pere Gré-
 goire Lopez , aussi dominicain , évêque
 de Basilee , vicaire apostolique , puis
 évêque titulaire de la capitale de la
 Chine. Sa qualité de Chinois naturel,

de premier religieux, premier prêtre & premier évêque de sa nation, & d'ailleurs mort en odeur de sainteté, mérite une attention particuliere. Ministre évangélique, le plus ancien de son temps à la Chine, il avoit étudié toute sa vie la matiere dont il est question; & avec tous les avantages qu'il avoit pour cela, on doit croire sans peine que personne n'en fut mieux instruit. Or pour voir quel étoit son sentiment sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius & à leurs ancêtres défunts, il ne faut que parcourir les lettres qu'il en a écrites en grand nombre au Pape, à la congrégation de la Propagande, & au général de son ordre. On peut même s'en tenir aux deux lettres qu'il écrivit, en date du onze juin 1684, à Innocent XI & à la Propagande; elles contiennent en substance tout ce qui se trouve dans les autres sur l'affaire présente.

En voici quelques traits, traduits scrupuleusement sur l'original latin, qui se conserve dans les archives de la congrégation qu'on vient de nommer. Par sa lettre au pape Innocent, le pere Lopez, nommé depuis peu évêque de

Basilé
le por
à l'ex
part c
suadé
certain
ordre
disput
à Rom
sentim
peres c

La l
la cong
l'éclair
pere L
n'ait c
soltu du
évêque
Caldero
& le P
à la C
forts po
par la r
des jésu
traverse
religion
de lettre
zele, dit
mis dans

Basilée & vicaire apostolique , informe le pontife des obstacles qu'il rencontre à l'exercice de son ministère , de la part de son supérieur provincial , persuadé , dit-il , que je suis opposé à certaines opinions des peres de mon ordre , touchant les points dont on dispute à la Chine , & qu'on examine à Rome ; & que je suis attaché aux sentimens contraires , qui sont ceux des peres de la compagnie de Jésus.

La lettre plus ample qu'il adressoit à la congrégation , donne à celle-ci tout l'éclaircissement qu'on peut désirer. Le pere Lopez y déclare , qu'encore qu'il n'ait consenti que par un ordre absolu du Souverain Pontife à être fait évêque & vicaire apostolique , le pere Calderon , son supérieur provincial , & le P. d'Alarcon , vicaire provincial à la Chine , faisoient tous leurs efforts pour empêcher qu'il ne fût sacré , par la raison qu'il étoit du sentiment des jésuites sur certains points de controverse , concernant le culte civil , la religion , l'idolatrie & la secte des gens de lettres. Ces religieux , par un faux zele , dit-il en termes exprès , se sont mis dans l'esprit que c'étoit un affront

& un déshonneur pour mon ordre ; que moi qui suis Chinois de naissance , & par conséquent plus intelligent dans les caractères du pays , plus savant dans la langue , & plus habile dans la lecture des livres Chinois , qu'aucun des Européens ; qui fais déchiffrer le nombre presque infini des lettres Chinoises , & qui en connois mieux les significations hiéroglyphiques , je ne fusse pas de leur sentiment , & que je suivisse en plusieurs choses celui des peres de la compagnie de Jésus ; sans considérer que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toutes les autres considérations. Ils voudroient ces bons religieux , qu'un homme de soixante-dix ans comme moi , que le plus ancien missionnaire de la Chine , qui s'applique depuis quarante ans à ce genre de controverse , devînt le disciple de quelques-uns qui ne sont encore que des écoliers , se laissant ainsi emporter à tout vent , au lieu de ne chercher que le bien des ames. Ce qui les a si fort animés contre moi c'est apparemment un livre que j'ai composé depuis peu sur cette matière par les ordres réitérés de mon supé-

rieur ,
mission-
noient
des liv-
par la
qu'ils
& qu'i
abime
sortir ,
de cœu
l'erreur
De c
ainsi q
l'enfuit
de ceux
outreme
lée , o
e sentin
au moind
uite pa
même
uroit su
vant les
ls en av
ant la r
régation
, c'est
oient pa
ligion &

on ordre ;
 de nais-
 plus intel-
 du pays ,
 , & plus
 livres Chi-
 éens ;
 esque infini
 qui en con-
 s hiérogli-
 leur senti-
 en plusieurs
 compagnie
 que l'amour
 r sur toutes
 voudroient
 homme de
 oi , que le
 la Chine ,
 rante ans a
 devint le
 qui ne for-
 se laissant
 t , au lieu
 n des ames
 contre moi-
 re que j'ai
 ette matiere
 mon supé-

rieur , où j'ai fait voir que ces peres
 missionnaires de mon ordre détour-
 noient & anéantissoient le vrai sens
 des livres de la philosophie Chinoise ,
 par la signification prétendue littérale
 qu'ils leur donnoient en les traduisant ;
 & qu'ils se précipitoient par-là dans un
 abîme de difficultés d'où l'on ne peut
 sortir , se trompant eux-mêmes de gaieté
 de cœur , & jettant les autres dans
 l'erreur.

De ce témoignage du pere Lopez ,
 ainsi que de tant d'autres , s'il ne
 s'ensuit pas évidemment que l'opinion
 de ceux de ses confreres qui pensoient
 autrement n'étoit pas la plus mal fon-
 dée , on est forcé d'en conclure que
 le sentiment de leurs antagonistes étoit
 au moins fort plausible , & leur con-
 cluite parfaitement irréprochable. Loin
 même d'y trouver à redire , on
 auroit sujet de se plaindre d'eux , si ,
 avant les derniers décrets de Rome ,
 ils en avoient usé autrement. Car sui-
 vant la regle donnée par la sacrée Con-
 grégation aux missionnaires de ces pays-
 là , c'est assez que les coutumes n'en
 soient pas évidemment contraires à la
 religion & aux bonnes mœurs , *Modò*

Instru. 5.
 Congreg. de
 P. F. ad Vi-
 carios Apost.
 pag. 148.

non sint apertissime religioni & bonis moribus contraria, pour les tolérer dans les néophytes, pour ne tenter en aucune façon de les changer.

Considérons enfin ces usages en eux-mêmes, & voyons de nos propres yeux, qu'au moins la superstition & l'idolâtrie n'y sont pas évidentes. Pour ce qui est d'abord de la cérémonie instituée en l'honneur de Confucius, elle consiste selon la manière de saluer à la Chine les personnes de premier ordre; elle consiste à se prosterner & à battre la terre du front, devant le nom de ce philosophe, écrit en gros caractères dans un cartouche qui est exposé sur une table, avec des cassolettes & des bougies allumées. On rendoit anciennement ces honneurs à la statue de Confucius : mais les empereurs s'apercevant que le peuple commençoit à la prendre pour une idole, y substituèrent le cartouche dans toutes les écoles de la Chine. Les mandarins pratiquent cette cérémonie, quand ils prennent possession de leurs gouvernemens; & les bacheliers, quand ils reçoivent les degrés, qui ne se confèrent que tous les trois ans. Mais les

gouverne
avec
tous
neur
la na
qui se
temps
sionai
chréti
loi qu
de l'e
elle ne
& les
en l'h
l'on pe
les Ch
ils ren
leurs f
Qua
les mo
manier
cérém
en la r
dressée
corps,
son no
de cha
des par
Ceux q

gouverneurs des villes, sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation. Il y a une autre cérémonie, qui se fait avec plus d'éclat, au printemps & en automne. Comme les missionnaires l'ont toujours interdite aux chrétiens, parce qu'il n'y a point de loi qui oblige à s'y trouver; il est inutile de l'expliquer en particulier. D'ailleurs elle ne diffère pas de celle que les princes & les grands pratiquent tous les six mois en l'honneur de leurs ancêtres. D'où l'on peut juger de la vénération qu'ont les Chinois, pour un docteur auquel ils rendent les mêmes devoirs qu'à leurs souverains défunts.

Quant aux cérémonies qui regardent les morts, il y a trois temps & trois manières de les pratiquer. La première cérémonie se fait avant la sépulture, en la manière suivante. Sur une table dressée devant le cercueil où est le corps, on place, ou son portrait, ou son nom écrit dans un cartouche; & de chaque côté, on met des fleurs, des parfums & des bougies allumées. Ceux qui viennent prendre part au deuil,

saluent le défunt à la maniere du pays , en se prosternant & en frappant la terre du front, devant la table, sur laquelle ils mettent encore eux-mêmes quelques bougies & quelques parfums qu'ils ont apportés. La seconde cérémonie se fait chaque six mois. Sur une table rangée contre la muraille , & chargée de gradins , on voit l'image du plus considérable des ancêtres ; & de part & d'autres , sont écrits sur de petites tablettes les noms de tous les autres morts de la famille , avec la qualité , l'emploi , l'âge & le jour de la mort de chacun d'eux. Les chrétiens ont coutume de mettre au dessus de ces figures , une croix ou quelque image de dévotion. Tous les parens s'assemblent dans cette salle deux fois l'année , au printemps & en automne. Chez les grands , il y a un appartement particulier , dit des ancêtres , réservé pour cet usage ; & l'on met sur la table, du vin , des viandes , des parfums & des bougies , avec les mêmes saluts & les mêmes cérémonies que lorsqu'on fait des présens à un nouveau gouverneur , aux premiers Mandarins le jour de leur naissance , & aux personnes de marque à qui l'on veut donner à manger. Pour

le peup
noms d
plus pro
observan

La m
qu'une
ment du
mere , a
alors da
Chinois
eurs to
es brof
environn
ils réiter
& de re
nées au
mettent
du vin ,
Voilà
Chine ,
a monar
dispenser
nfame. C
la Chin
préte
eux qui
eroient a
tratitude
our, & fer

le peuple, il se borne à conserver les noms de ses ancêtres, dans le lieu le plus propre de la maison, sans autres observances.

La troisième cérémonie ne se fait qu'une fois l'an, vers le commencement du mois de mai. Le pere & la mere, avec leurs enfans, se transportent alors dans les lieux écartés, où les Chinois font dans l'usage de placer leurs tombeaux. Après avoir arraché les brossailles, ou les herbages qui environnent la tombe de leurs peres, ils réiterent les marques de douleur & de respect qu'ils leur avoient données au moment de leur mort, & mettent sur le tombeau des viandes & du vin, dont ils font ensuite un repas.

Voilà les usages qui s'observent à la Chine, depuis les premiers temps de la monarchie; & l'on ne pourroit s'en dispenser, à moins que de passer pour infame. Comme la première des vertus de la Chine est la piété filiale, qu'on prétend maintenir par ces pratiques; ceux qui ne les observeroient point, seroient accusés de la plus odieuse ingratitude envers ceux dont ils ont reçu le jour, & seroient regardés comme des mon-

tres indignes de la vie dont ils méconnoissent les auteurs. Ils ont encore d'autres cérémonies, auxquelles les Chinois idolâtres ajoutent quelquefois de vraies superstitions : mais n'étant pas communes à toute la nation, les chrétiens peuvent s'en abstenir, & les missionnaires ne leur ont jamais permis d'y participer. Bien plus, quand les chrétiens se rencontrent par hasard avec des païens qui pratiquent ces superstitions, & qu'ils ne peuvent les arrêter ; ils les défavouent hautement, & protestent qu'ils n'y prennent aucune part. Si quelques-uns n'ont pas toujours été fideles à cette regle, c'est à ceux qui la violent, & non pas à ceux qui la prescrivent, qu'on doit s'en prendre.

Malgré toutes ces considérations, le parti du pere Navarete, ou de son livre, se grossissoit toujours sourdement à la Chine ; & il acquit enfin, l'an 1684, par l'arrivée des missionnaires du séminaire de Paris, le degré de consistance nécessaire pour éclater. Ces François travaillèrent d'abord à se rendre habiles dans la langue Chinoise, plus étendue elle seule & plus difficile que la plupart de celles d'Europe toutes

ense
dina
trav
du p
mau
s'acc
veno
suite
com
pays
d'une
mêm
en C
de J
le li
fort,
bien
le tra
j'ai p
sincer
de m
cains
vons
sions
sieurs
rent
furen
tir.
sux

ensemble. Il n'y a qu'un talent extraordinaire pour les langues, joint à un travail opiniâtre ; qui puisse faire, du plus docte Européen, un bon grammairien Chinois. Toutes les relations s'accordent en ce point ; & l'on convenoit pareillement que plusieurs jésuites, par une longue étude & un commerce assidu avec les lettrés du pays, étoient venus à bout d'écrire d'une manière à donner de la jalousie, même aux nationaux. Les livres écrits en Chinois par les peres de la compagnie de Jésus, dit le pere Navarete, dans le livre même où il les maltraite si fort, me paroissent, non seulement bien, mais très-bien faits. J'en loue le travail, j'en admire l'érudition, & j'ai pour eux une reconnoissance très-sincere, de ce que sans aucune peine de notre part, nous autres franciscains & dominicains, nous y trouvons de quoi profiter dans les occasions où nous en avons besoin. Si Messieurs des Missions étrangères souscrivirent d'abord à ce témoignage, ils ne furent pas long-temps sans le démentir. Au moins quelques-uns d'entre eux s'imaginèrent bientôt en sayoi

Tom. II, p.
6. Col. 1, 2.
1.

assez , pour prononcer qu'aucun des jésuites n'avoit vu goutte dans les auteurs classiques de la Chine , que tous s'étoient mépris dans l'intelligence même des termes les plus essentiels.

M. Maigrot , le plus vanté pour son érudition Chinoise , dont la juste mesure se fera connoître par la suite , fut le premier qui attaqua les plus anciens missionnaires de la Chine , sûr du suffrage des dominicains , dont il avoit observé à loisir les dispositions. Son premier acte d'hostilité fut des plus étonnans. Simple vicaire apostolique dans la province de Fokien , il improuva & défendit ce qui avoit été permis & autorisé par le S. Siège. Le pape Alexandre VII , & la congrégation du Saint Office avoient trouvé l'ancien exposé du pere Martini véritable : M. Maigrot le déclara faux en plusieurs points. Le Pape & la congrégation avoient cru , sur la foi de gens consommés dans l'étude de la langue Chinoise , que le mot *Tien* exprimoit suffisamment le nom de Dieu : M. Maigrot décida qu'il ne signifioit que le ciel matériel , & donna un mandement qui défendoit de l'employer seul ;

en pa
sulté
à son
coup
instrui
Les J
à celui
M. M
Ce
Chine
ses, po
mission
noissoie
qui n'a
der à
Jésuites
qui par
parle co
que de
le mand
sultes :
assez r
au moi
qu'un fil
traire q
grand n
vriers év
province
compter

en parlant du vrai Dieu. Il avoit consulté pour cela deux lettrés qu'il avoit à son service : l'un ne passoit pas à beaucoup près pour habile ; l'autre, plus instruit, étoit de mauvaises mœurs. Les Jésuites avoient refusé le baptême à celui-ci, qui le reçut des mains de M. Maigrot, & apostasia peu après.

Ce mandement exposoit l'Eglise de Chine à des révolutions trop fâcheuses, pour qu'il fût goûté de ceux des missionnaires de tout ordre, qui connoissoient les mœurs de la nation, & qui n'avoient pas entrepris de persuader à l'Europe, que la pratique des Jésuites étoit mauvaise. Un écrivain qui paroît n'avoir lu, ou plutôt qui parle comme s'il n'avoit lu les piéces que de l'une des parties, avance que le mandement ne déplut qu'aux Jésuites : mais selon les piéces adverses, assez revêtues de vraisemblance, au moins pour mériter autre chose qu'un silence affecté, il paroît au contraire qu'il fut désapprouvé du plus grand nombre des évêques & des ouvriers évangéliques, répandus dans les provinces diverses de la Chine ; sans compter les néophytes, beaucoup plus

Du Pin, Hist.
Eccl. du
XVII. siècle,
Tom. IV, p.
132.

en état que leurs pasteurs de prononcer sur un point de cette nature. Un incident particulier ne contribua pas moins que cette diversité de disposition à rendre le mandement sans effet. Le Pape venoit de créer en Chine deux nouveaux évêchés ; dont le Fokien faisoit une partie du district ; & il en attribuoit la nomination au roi de Portugal, comme au souverain de Goa, métropole de toutes ces extrémités de l'Asie : les bulles d'érection y avoient été publiées ; & l'archevêque de Goa, usant de son droit de métropolitain pendant la vacance de ces nouvelles Eglises, y avoit envoyé des grands-vicaires, M. Maigrot soutint cependant que la congrégation de la Propagande lui ayant donné ses pouvoirs, c'étoit à elle de les révoquer ; & que jusqu'à cette révocation ils subsistoient tout entiers. Ce fut pendant ce conflit de juridiction, de la légitimité duquel chacun peut juger sur ce simple apperçu, que le vicaire apostolique, presque seul de son opinion, donna son mandement. Il se plaignit néanmoins fort haut du peu d'égard qu'on y avoit ; & ses confrères le secondant avec chaleur en Eu-

rope ;
les jé-
creme
vince
Ce
l'effet
comme
moins
Rome
qui p
1697
Office
du mar
venir a
avec un
nouveau
Chinois
ment à l
furent i
de l'ann
Questio
Questio
que le
commun
faite un
M. Ma
quoique
concert
Ceux-ci

rope, publièrent de toute part, que les jésuites avoient administré les sacremens sans pouvoir, dans la province de Fokien.

Ces clameurs ayant produit tout l'effet qu'on en attendoit, M. Maigrot commença le procès qu'il méritoit au moins depuis un an : il fit partir pour Rome M. Charmot, son confrere, qui présenta, le dix-neuf de mars 1697, à la congrégation du Saint Office, un mémoire pour la défense du mandement, qu'on avoit fait parvenir au Pape dès l'année précédente, avec une requête pour demander un nouveau règlement sur les cérémonies Chinoises. L'affaire se trama si secrètement à Rome même, que les jésuites n'en furent instruits que vers la mi-octobre de l'année 1699, par un écrit intitulé, *Quæsitæ in causa rituum Sinensium*, Questions sur les cérémonies Chinoises, que le Saint Pere ordonna de leur communiquer. Cette piece avoit été faite uniquement sur les mémoires de M. Maigrot & de M. de Léonisse, quoique Sa Sainteté la crût dressée de concert avec les peres de la compagnie. Ceux-ci présenterent aussi-tôt au Pontife

un mémoire , où ils protestoient qu'ils n'avoient pu lire sans horreur ce que portoit l'exposé de Messieurs des Missions , & qu'ils auroient été les premiers à condamner les cérémonies en question , si elles étoient telles qu'on s'efforçoit de le persuader.

Il se fit cependant un soulèvement effroyable contre la Société. Tout ce qu'elle avoit d'ennemis & de rivaux , connus & couverts , entrèrent sans plus de feinte en lice. Qu'une secte foudroyée vingt fois , & furieuse contre ceux qu'elle prétendoit avoir allumé la foudre , ait saisi des conjonctures si propres à couvrir sa noirceur , pour traduire en fauteurs de l'idolatrie & en corrupteurs du culte chrétien les plus ardens défenseurs de la doctrine & des observances Romaines ; il n'est rien là qui puisse étonner , & qui n'ait été pratiqué de tout temps par les sectes diverses. Mais il n'y eut rien de plus violent que la lettre au Pape , qui fut publiée en 1700 , au nom du supérieur des Missions Etrangères de Paris. Le ministre Jurieu n'auroit pas gardé moins de mesures ; & le docteur Arnaud n'a pas mis plus de fiel dans son sixième

tome d
sur ce
déluge
& de
l'orthod
ensembl
pour di
Les j
eux-mêm
& ne l
des cha
tention.
leurs pr
que forc
reconnu
n'étoient
vinités p
citerent u
mot , ag
où cet a
mels : N
à *finis li*
ut numin
quence b
concluoie
Confuciu
pas idola
point d'ic
de culte

tome de la Morale Pratique, qui roule sur ce sujet. Cette lettre fut suivie d'un déluge de libelles, de toutes mains, & de toutes doctrines. L'erreur & l'orthodoxie parurent alors se liguor ensemble, & s'entreprêter la plume, pour diffamer à jamais la Société.

Les jésuites ne s'abandonnerent point eux-mêmes. Ils firent face de tous côtés, & ne laisserent sans réplique aucune des charges, tant soit peu digne d'attention. Ils prirent leurs adversaires par leurs propres écrits, & montrèrent que forcés par l'évidence, ils y avoient reconnu que Confucius & les ancêtres n'étoient pas honorés comme des divinités par les lettrés de la Chine. Ils citèrent un mémoire latin de M. Charmot, agent de M. Maigrot à Rome, où cet aveu se trouve en termes formels : *Nusquam diximus Confucium à finis litteratis, ut Deum, majores, ut numina, coli.* Et par une conséquence bien naturelle de cet aveu, ils concluient que les honneurs rendus à Confucius & aux ancêtres n'étoient pas idolatriques. En effet, il n'y a point d'idolatrie sans idole, & point de culte religieux sans divinité. Car

Dispositio
quorundam
locorum.

Aug. de Civ.
Dei, L. 1,
c. 4.

qui s'est imaginé, dit Saint Augustin, qu'on dût sacrifier qu'à celui, ou qu'on a su, ou qu'on a cru, ou qu'on a feint qui étoit Dieu ? Si donc les Chinois n'attribuent aucune divinité à leur philosophe, ni à leurs ancêtres, les honneurs qu'ils leur rendent ne sont pas idolatriques. Bien plus, ces peres établirent sur des faits bien articulés, & qui n'ont jamais été contredits, que leurs adversaires avoient permis & autorisé, qu'ils avoient pratiqué eux-mêmes à la Chine les cérémonies qu'ils faisoient passer en Europe pour idolatriques ; qu'ils avoient employé de même les mots *Tien* & *Chamti*, pour signifier le Dieu du ciel, ou le vrai Dieu.

Ils alléguèrent l'exemple de quantité de missionnaires de tous les ordres, entre autres du pere François Varo, dominicain, qui a tant écrit contre eux, & que toute la ville de Canton avoit néanmoins vu, avec ceux de son ordre & de son opinion, pratiquer ces cérémonies comme des devoirs de pure civilité, & ne s'en faire aucun scrupule, quand l'occasion s'en présentoit. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que

M. M
fendre
provin
darin
1699,
kien,
sept jo
corps
réfervé
vant le
tableau
posé su
forme
chandeli
Le vica
deuil,
son le
s'approc
le tablea
qu'il m
fit quat
quatre f
est confi
& demeu
ensuite l
ce qu'il
même. I
qu'on n'
étoient c

M. Maigrot lui-même ne put se défendre de les avoir pratiquées dans la province de sa juridiction. Un mandarin étant mort le dix-sept novembre 1699, à Fortcheou, capitale du Fokien, sa famille lui rendit pendant sept jours les honneurs accoutumés. Le corps étoit exposé dans l'appartement réservé pour cet usage; on voyoit devant le cercueil le cartouche ou petit tableau, avec l'inscription ordinaire, posé sur une table, qui étoit ornée en forme d'autel, & sur un rétable, des chandeliers, des fleurs & des parfums. Le vicaire apostolique, en habit de deuil, alla par civilité dans cette maison le dernier jour de la cérémonie, s'approcha de la table, offrit devant le tableau des bougies & des pastilles, qu'il mit ensuite sur la table, puis fit quatre prosternemens, & frappa quatre fois la terre du front. Le fait est constaté par les reproches publics, & demeurés sans réplique, que lui firent ensuite les chrétiens de Fortcheou, sur ce qu'il n'étoit pas d'accord avec lui-même. De ces faits incontestables, & qu'on n'a pas contestés, parce qu'ils étoient trop notoires, il s'ensuit au

moins que M. Maigrot ne savoit pas trop à quoi s'en tenir sur la question des cérémonies ; & que ceux à qui il en faisoit un crime , ou n'étoient pas véritablement coupables , ou qu'il l'étoit lui-même beaucoup plus qu'eux.

Ce furent apparemment ces incon-
séquences , qui engagèrent M. de
Benaventé , évêque d'Ascalon , tiré de
l'ordre de S. Augustin , à écrire de
Nanchanfou , le vingt novembre 1700 ,
aux cardinaux de la Propagande , afin
de les tenir en garde contre l'entre-
prise de Messieurs des Missions étrange-
res. Il les avertissoit entre autres choses ,
de ce que lui avoit dit l'évêque de
Pékin , quoique leur ami particulier ;
qu'il craignoit fort qu'en attaquant le
sentiment des jésuites , on ne se con-
duisît par des vues tout humaines.
Plus conséquent que M. Maigrot ,
M. l'abbé de Cicé , son confrère , se
conforma invariablement à la pratique
des jésuites , pendant tout le temps
qu'il fut à la Chine , sans jamais céder
aux clameurs du grand nombre de ses
compagnons , qui la traitoient de su-
perstitieuse.

Le pape Innocent XII , sans pro-

nonce
élevé
& l'an
en dém
veaux,
due in
qu'il a
Le Fol
fut peu
Son pre
taine ,
rugais ,
conflit
pareil u
que étoi
il scand
Fokien ,
nation d
autant &
pour leu
La se
après. Il
quatre p
nicain , &
nouveaux
nombre
supplier
mettre à
en Jésus

noncer sur le conflit de juridiction, élevé de son temps entre M. Maigrot & l'archevêque de Goa, y mit fin, en démembrant des deux évêchés nouveaux, qui d'ailleurs étoient d'une étendue immense, différentes provinces qu'il assigna aux vicaires apostoliques. Le Fokien resta à M. Maigrot, qui fut peu après nommé évêque de Conon. Son premier acte de juridiction certaine, fut d'interdire les jésuites Portugais, qui avoient tenu durant le conflit pour l'archevêque de Goa. Un pareil usage de la puissance ecclésiastique étoit tout nouveau pour la Chine : il scandalisa, il irrita les peuples du Fokien, les plus fiers de la plus fiere nation du monde; ils le tinrent à injure, autant & plus pour eux-mêmes, que pour leurs pasteurs.

La semaine de pâques arriva peu après. Il n'y avoit dans la capitale que quatre prêtres, M. Maigrot, un dominicain, & deux jésuites Portugais. Les nouveaux chrétiens s'assemblerent au nombre d'environ quarante, & allerent supplier le vicaire apostolique, de permettre à ceux qui les avoient enfantés en Jésus-Christ, de leur administrer

t pas trop
stion des
qui il en
t pas vé-
il l'étoit
eux.
es incon-
M. de
a, tiré de
écrire de
ore 1700,
nde, afin
e l'entre-
s étrange-
es choses,
évêque de
articulier ;
taquant le
e se con-
humaines.
Maigrot,
frère, se
a pratique
le temps
mais céder
ore de ses
nt de su-
sans pro;

les sacremens qui sont de précepte au temps de pâque ; ils ne purent rien obtenir. Très-irrités dès ce premier refus, il se continrent cependant, revinrent le lendemain faire une seconde tentative, se prosternerent à la porte du vicaire, qui se tenoit renfermé, & demanderent avec de grands cris, au nom de Jésus crucifié ; qu'il leur fût permis de se confesser aux peres de leurs ames. M. de Conon ne parut enfin, que pour les traiter de gens grossiers, d'ignorans, & d'enfans sans raison. Ce dernier mot sur-tout, mit à bout la fierté Chinoise. Ils saisirent le prélat, lui reprocherent de n'avoir pas salué le crucifix que l'un d'eux tenoit à la main, jetterent son bonnet par terre, & le contraignirent de se mettre à genoux devant le crucifix. Un pere dominicain, nommé Croquer, étant survenu, un bachelier le prit par la barbe & le menaça de la lui arracher, s'il ne faisoit accorder aux chrétiens ce qu'ils demandoient. Le Dominicain payant de présence d'esprit, répondit qu'il venoit pour cela, & que si l'on se retiroit, il accommoderoit toutes choses. Il n'en fallut pas davantage, pour

les fa
Conon
avoit
mais l
ment l
le pré
un cou
voit ni
étoit d
porte j
faire to
sinat im
soixante
à cette c
Dès l
de trois
cacha da
joués ai
animosité
monter à
tienne é
veaux fid
interdits
besoin p
quelques
du pere
& l'un d
qu'il suf
la malad

les faire retirer. Cependant M. de Conon publia qu'un de ces néophytes avoit tiré un couteau pour le tuer ; mais la peur métamorphose étrangement les objets. Il fut démontré que le prélat avoit pris un chapelet pour un couteau, que l'assassin prétendu n'avoit ni couteau, ni poignard, & qu'il étoit de l'ordre du peuple, qui n'en porte jamais. On avoit encore voulu faire tomber sur les jésuites cet assassinat imaginaire ; mais l'attestation de soixante-deux chrétiens n'a pas permis à cette calomnie de faire fortune.

Dès le lendemain, le prélat s'éloigna de trois journées, & le Dominicain se cacha dans le voisinage. Les néophytes joués ainsi, reprirent leur première animosité, qu'un nouvel incident fit monter à son comble. Une femme chrétienne étant tombée malade, ces nouveaux fideles ne sachant pas que les prêtres interdits pouvoient confesser dans un besoin pressant, avertirent du danger quelques domestiques de M. Maigrot & du pere Croquer. Le portier du prélat, & l'un de ses catéchistes répondirent, qu'il suffisoit dans le cas présent que la malade récitât cinq *pater* & cinq

ave. La femme mourut en effet , sans sacremens ; & les néophytes ne se possédant plus , auroient traduit M. de Conon , comme perturbateur , aux tribunaux païens , si le pere Gozani , l'un des deux jésuites Portugais , ne les en avoit détournés avec des peines infinies.

Ce fut apparemment pour cela , ou , ce qui revient à peu près au même , pour prévenir des scandales pareils à celui qui étoit arrivé , que M. Maigrot rendit enfin ses pouvoirs aux missionnaires interdits ; comme il est dit dans l'approbation , que son provicaire leur donna par son ordre. Nouvelle inconséquence , qui saute aux yeux du plus mince dialecticien. Le prélat croyoit les cérémonies Chinoises essentiellement mauvaises , ou il ne les jugeoit pas telles : s'il ne les croyoit pas mauvaises , pourquoi donc les avoit-il abrogées par son mandement , au péril évident de la religion ? Et s'il les jugeoit illicites , comment permit-il aux jésuites d'exercer le ministere , sans les leur interdire ? Comment a-t-il permis d'administrer & de recevoir les sacremens , à des ministres & à des néophytes qu'il traitoit d'idolâtres ?

Les

Les
Le jug
avec la
rendu
la con
mais c
furent
qu'ils
claroit
ricieuse
& qu'o
& Cha
que da
ils ne fi
tériel ,
trouvât
cret n'é
conditio
voit obl
mes exp
encore ,
çoit poin
laissoit d
voquer la
moins su
mes form
obligé de
nies que
le décret

Tome

Les choses n'en demeurèrent point là. Le jugement qu'on poursuivoit à Rome avec la plus grande chaleur, fut enfin rendu le vingt novembre 1704, par la congrégation de la Propagande : mais ceux qui l'avoient sollicité, n'en furent pas à beaucoup près aussi contents, qu'ils affectèrent de le paroître. Il déclaroit les cérémonies Chinoises, superstitieuses selon l'exposé des accusateurs ; & qu'on ne pouvoit user des mots *Tien* & *Chamti* pour signifier Dieu, supposé que dans la secte des lettrés Chinois, ils ne fissent entendre que le ciel matériel, ou une certaine vertu qui s'y trouvat infuse. Il est visible que ce décret n'étoit que conditionnel, puisque les conditions, au moyen desquelles il devoit obliger, y sont énoncées en termes exprés. La congrégation déclaroit encore, que le Saint-Siége ne prononçoit point sur la vérité de l'exposé. Elle laissoit donc une liberté entière d'en révoquer la vérité en doute : vérité néanmoins supposée nécessaire par les termes formels du décret, pour qu'on fût obligé de s'abstenir, tant des cérémonies que du *Tien* & du *Chamti*. Ainsi le décret n'étoit absolu que pour ceux.

Les

qui soutenoient la vérité de ce qu'avoient exposé Messieurs des Missions étrangères, Ce n'étoit pas-là sans doute ce qu'ils avoient prétendu ; & ce n'étoit pas le seul chagrin que leur donnât un jugement sollicité avec tant de chaleur.

Toutes les cérémonies, grandes & petites, ainsi qu'on les avoit désignées, étoient indistinctement déclarées superstitieuses selon l'exposé ; & M. Maigrot avoit cru qu'on pouvoit tolérer les petites : par où il résulroit manifestement du décret, que le prélat n'avoit pas raisonné conséquemment. En effet, si les unes sont idolatriques, les autres ne sauroient être innocentes ; puisqu'elles se pratiquent toutes dans le même esprit. La congrégation défendoit encore de traiter de fauteurs d'idolatrie, les missionnaires qui avoient permis jusques-là les cérémonies à leurs néophytes ; ce qui étoit foncièrement une censure des mémoires & des libelles farcis de ces reproches outrageans. Ce décret fut tenu long-temps fort secret à Rome, & ne devint public en Europe, qu'après les tristes affaires qu'eut par la suite à la Chine

M. M
issu d'
de Sav
Cle
d'Anti
pour
apostol
mer le
mission
décemb
le discor
naux. C
Pondich
& par
ces îles
il y arriva
fut pas
aux diffé
interdire
cérémoni
contraire
que ces
vraie mar
leur mét
ceux qui
faire. Il
de reconn
choses : m
sur la par

M. Maillard de Tournon, Piémontois, issu d'une ancienne maison originaire de Savoie.

Clément XI le sacra patriarche d'Antioche en 1701, & le fit partir pour la Chine, en qualité de légat apostolique, uniquement afin d'informer le S. Siege du véritable état des missions; comme il le déclara le cinq décembre de la même année, dans le discours qu'il fit à ce sujet aux cardinaux. Ce légat prit terre en 1703 à Pondichéri, passa delà aux Philippines; & par un vaisseau parti exprès de ces îles pour le conduire à la Chine, il y arriva le huit avril 1705. Il ne fut pas plutôt à Canton, qu'il insinua aux différens missionnaires qu'il falloit interdire aux néophytes l'usage des cérémonies, & qu'il se montra fort contraire aux jésuites. Il disoit souvent que ces peres n'avoient pas pris la vraie maniere de planter la foi, & que leur méthode n'étoit suivie que par ceux qui avoient quelque intérêt à le faire. Il n'avoit pas encore eu le temps de reconnoître par lui-même l'état des choses; mais il comptoit absolument sur la parole des missionnaires de Paris,

parmi lesquels il avoit trouvé un prêtre de la nation, nommé Appiani, qui n'avoit pas peu contribué à leur gagner sa confiance.

Cependant, comme ces amis avoient un crédit médiocre à la Chine, il fallut s'adresser aux jésuites, pour obtenir la permission d'aller à la capitale. Ces peres la demandèrent, & furent refusés deux fois. L'Empereur leur dit même, qu'il étoit dangereux de faire venir à la cour un homme à peine débarqué, qui n'avoit nulle connoissance des coutumes de l'Empire. Ils le sentoient aussi-bien que le Prince; mais ils voyoient aussi, qu'on ne manqueroit pas de leur imputer le refus; & ils firent tant d'instances, qu'il fut enfin permis au Légat de venir à Pékin. Il y reçut même des honneurs, qu'on ne faisoit pas aux ambassadeurs des plus grands princes.

Cet accueil distingué fit concevoir au légat un projet admirable, à quoi rien n'eût manqué, si la justesse en étoit égalé la grandeur: il ne se proposoit rien de moins que d'établir à Pékin un pont permanent, pour y être le supérieur de tous les missionnaires, & for-

mer
le ch
rat d
l'ouve
gentil
charg
fut su
fusé.
& qu
pées à
qu'il y
Il n'er
aussi o
pour é
toutes
pereur
son mo
rel, c
daigna
de son
extraor
te-un c
que de
dance,
ple à c
survenu
d'état c
tout le
dispense

mer une correspondance habituelle entre le chef de l'église & le premier potentat de l'Asie. Le légat en ayant fait l'ouverture par le moyen de quelques gentilshommes, que l'Empereur avoit chargés de le visiter tous les jours, il fut sur le champ & très-séchement refusé. Les plaintes qu'il fit à ce sujet, & quelques paroles indiscrettes, échappées à son chagrin, firent soupçonner qu'il y avoit du mystere dans son voyage. Il n'en falloit pas tant à une politique aussi ombrageuse que celle des Chinois, pour éclairer, comme on le fit dès-lors, toutes ses démarches. Cependant l'Empereur, très-habile dans l'art d'observer son monde, & fort modéré de son naturel, cacha son mécontentement, & daigna même lui expliquer les causes de son refus. Ce fut dans une audience extraordinaire qu'il lui accorda le trente-un décembre 1705, avec une marque de distinction & de condescendance, dont il n'y avoit point d'exemple à cette cour. Une incommodité survenue au patriarche le mettant hors d'état de faire les prosternemens & tout le cérémonial d'usage, il en fut dispensé pour cette fois.

Il eut enfin, le vingt-neuf juin de l'année suivante, son audience solennelle, cette audience fameuse, & tournée en tant de façons par les parris divers. Il ne faut donc consulter ici, ni les écrits des accusateurs, d'un lachisme affecté en ce point, ni ceux des accusés plus diserts, mais toujours suspects. Heureusement, nous avons sur ce point capital, le témoignage impartial de l'évêque d'Ascalon, que nous avons déjà nommé, Don Alvarez de Bénaventé, de l'ordre de S. Augustin, & vicaire apostolique de la province de Kiangsi. C'est dans une lettre adressée à Sa Majesté Catholique, que ce vertueux & zélé prélat expose la manière dont M. de Tournon s'est conduit à la Chine, en déplorant avec amertume les malheurs que les préventions de ce légat ont attirés sur les missions de cet empire.

Selon ce monument, le légat marqua d'abord à l'Empereur, qu'il n'avoit entrepris un voyage si long, que pour remercier Sa Majesté, au nom du chef de tous les chrétiens, des graces dont elle combloit les missionnaires, & de la protection qu'elle accordoit à notre

saint
lieu
tant
tout
son p
rans,
sur d
impo
trer l
cérém
cela
qu'on
corrig
trouve
croyoi
dans l
comm
se con
gréa.
des m
capaci
furent
résolut
verent
M.
Monar
tion de
sus du
qui éto

sainte religion. Ce compliment donna lieu au prince de lui dire, que, nonobstant toute sa bonne volonté, il y auroit tout à craindre pour cette religion, si son premier chef instruit par des ignorans, venoit à faire quelque loi fondée sur des informations fausses; qu'il étoit impossible aux Européens de bien pénétrer le sens des livres & l'esprit des cérémonies de la Chine; que pour cela il vouloit revoir les informations qu'on enverroit en Europe, afin de corriger les erreurs qui pourroient s'y trouver. Là-dessus, le patriarche qui croyoit l'évêque de Conon très-habile dans les sciences Chinoises, le proposa comme plus capable que personne de se concerter avec Sa Majesté, qui l'agréa. L'évêque de Pékin & la plupart des missionnaires, qui connoissoient la capacité chinoise de M. Maigrot, furent effrayés quand ils apprirent cette résolution. Leurs alarmes ne se trouverent que trop fondées.

M. Maigrot ayant paru devant le Monarque, on lui demanda l'explication de quatre caractères gravés au dessus du trône: il n'en put lire que deux, qui étoient des plus ordinaires; & il

n'en put expliquer aucun. Il lui fallut même un interprete, pour expliquer un écrit chinois, qu'il avoit à présenter. L'Empereur marqua une étrange surprise, de voir un homme dont on lui avoit tant vanté la capacité, ne pouvoit s'expliquer lui-même, & rester muet, le livre à la main. Tout ce que le vicaire eut à répliquer, c'est que si le seigneur légat l'avoit dit si capable, il le connoissoit peu : il convint de plus, qu'il n'avoit jamais lu le traité du pere Ricci sur les cérémonies chinoises ; quoique dans son fameux mandement, où il en donnoit une idée affreuse, il eût voulu paroître le réfuter pied à pied. L'Empereur daigna cependant tenter de le faire convaincre que *Tien*, autant que *Tien-shu*, signifie le Dieu du ciel : mais deux heures d'instruction ne servirent qu'à convaincre le Prince, qu'il est certain genre de préventions dont l'on ne revient jamais.

Dès que le vicaire apostolique eut été congédié, l'Empereur fit expédier deux rescrits, l'un pour cet évêque, & l'autre pour le légat. Dans le premier, selon l'usage de la Chine, où le souverain se fait un devoir de motiver

tous
l'évêc
de fir
laque
pas s
condu
accou
cluoit
dégui
vous é
y préc
y bro
embra
voyois
soient
niere.
qui par
l'empo
téméra
cérém
étendre
& m'o
empire
Le
près de
au lég
Europe
d'au
dont il

tous les ordres , le prince rappelloit à l'évêque , outre son ignorance , son peu de sincérité au sujet d'une demande , à laquelle il avoit répondu qu'il ne savoit pas si les chrétiens dont il avoit la conduite , pratiquoient les cérémonies accoutumées. D'où il est clair , concluoit le Prince , que vous usez de déguisement avec moi-même. Ainsi vous êtes moins venu à la Chine , pour y prêcher la loi chrétienne , que pour y brouiller. Jusqu'ici les Chinois ont embrassé le christianisme , parce qu'ils voyoient que tous les prédicateurs pensoient & parloient de la même manière. A présent qu'il en est parmi vous , qui par caprice , ou par le seul désir de l'emporter sur les autres , les accusent témérairement de mal expliquer nos cérémonies ; c'est chercher , non pas à étendre votre religion , mais à la ruiner , & m'obliger à vous chasser de mon empire.

Le second rescrit , motivé à peu près de la même manière , ordonnoit au légat de penser à son retour en Europe. Il lui fut signifié le vingt-unième d'août ; & la manière peu mesurée dont il répondit , lui attira un com-

mandement précis de sortir de Pékin le vingt-huit. Au reste, ce commandement n'avança point son départ, qu'il avoit déjà fixé à ce jour-là. Mais il partit, sans avoir fait la moindre démarche qui tendit à regagner les bonnes grâces de l'Empereur. Ce prince en fut si offensé, qu'il fit aussitôt revenir des présens magnifiques qu'il avoit destinés pour le Pape, & qu'il avoit déjà fait transporter à Canton. Il ne prétendoit néanmoins mortifier que le légat. Par toute la terre, dit-il à cette occasion, il est des ministres qui se croient en quelque sorte souverains, & qui aiment mieux suivre leur propre sens, que celui de leur maître.

Un nouvel incident acheva de gêner les affaires. M. Maigrot, qui étoit resté à Pékin, écrivoit souvent à un missionnaire de sa confiance, nommé Guetti. L'Empereur en eut vent, & voulut voir les lettres, comme des pièces qui pourroient lui donner des lumières sur les desseins du légat. Guetti eut d'abord le courage de les déchirer; mais ensuite il perdit la tête, & dès le commencement de l'interrogatoire

qu'
my
répo
le p
rédu
ses
& l'
M.
fond
ses e
là - d
palpa
trait l
ne pu
bien
divers
en Eu
se fai
Jésus.
dués
Maigrot
les fit
que le
voulu
qui éto
bien co
confirm
de mœur
scrpre

qu'on lui fit subir, il éventa tout le mystere. Il se coupa même dans ses réponses : il déclara d'une part, que le pape avoit envoyé le légat, afin de réduire les jésuites qui désobéissoient à ses ordres, en tolérant les cérémonies & l'usage du *Tien*; & de l'autre, que M. Maigrot étoit chargé d'étudier à fond les livres chinois, & d'envoyer ses extraits à Rome, afin d'ordonner là-dessus. Cette contradiction, toute palpable qu'elle étoit, ne fut pas le trait le plus honteux qui lui échappa. Il ne put cacher la jalousie, qu'il voulut bien prêter aux religieux des ordres divers; qui tous, dit-il, se plaignoient en Europe de ce que celui des jésuites se faisoit appeller la compagnie de Jésus. Enfin, il nomma les deux gradués Chinois, qui avoient instruit M. Maigrot dans les sciences du pays. On les fit comparoître : ils protesterent que le vicaire apostolique n'avoit jamais voulu les écouter, sur les matieres qui étoient en contestation; & Guetti, bien corrigé de sa premiere bravoure, confirma leur déposition. On interrogea de même le Piemontois Appiani, interprète du légat, & quelques autres

personnes de sa suite. M. Maigrot fut cité à son tour : ne pouvant nier des faits, déjà si bien prouvés, il s'efforça de les adoucir. L'Empereur ne voulut pas qu'on le pressât trop, parce que suivant les loix de l'Empire, il n'auroit pu s'empêcher de le condamner à mort.

Sur ces procédures, le Prince rendit un arrêt, qui bannissoit, avec M. Maigrot, les sieurs Mezza-Falcé & Guetti, comme des factieux, capables de mettre la division & de causer des troubles dans la Chine. Il étoit en même temps ordonné à tous les Européens qui voudroient rester dans l'Empire, de venir incessamment prendre des lettres-patentes de l'Empereur, qui examineroit leurs sentimens; faute de quoi ils seroient chassés par les gouverneurs des provinces. Cet arrêt fut signifié aux jésuites eux-mêmes; sans que leurs remontrances, ni toutes leurs instances pussent y rien faire changer. L'Empereur se plaignit même, de ce qu'ils lui avoient caché la conduite que le vicaire apostolique avoit tenue dans le Fokien, & qui n'étoit venue à sa connoissance que par l'indiscrétion de

Guetti
riblem
avoit e
avoit s
Il s'éto
que tou
roient
quand il
en date
lettre qu
anges, &
langage a
& de la p
donne-t-c
crédule,
remplir a
à la Chine
res, il ne f
ou plutôt
que de ven
M. de T
kin, don
interdisoit
la pratique
de Confuc
avec défen
pour signif
naturel de
décret du S

Guerci. Cependant le légat étoit horriblement irrité contre eux ; cette colere avoit éclaté , au moment qu'on lui avoit signifié l'ordre de sortir de Pékin. Il s'étoit alors emporté , jusqu'à dire que tous les démons de l'enfer ne sauroient faire pis que les jésuites ; & quand il fut à Nankin , il leur écrivit , en date du dix-huit janyier 1707 , une lettre qui assurément n'en fait pas des anges , & qui ne tient pas non plus du langage angélique. Mais avec du zèle & de la piété , en combien d'écart ne donne-t-on pas , quand l'une est trop crédule , & l'autre précipité ? Pour remplir avec succès la charge de légat à la Chine , sur-tout dans ces conjonctures , il ne falloit pas moins de sang-froid , ou plutôt de sens exquis & d'habileté , que de vertu.

M. de Tournon étant arrivé à Nankin , donna un mandement qui interdisoit aux chrétiens de la Chine , la pratique des cérémonies en l'honneur de Confucius & de leurs ancêtres , avec défense d'user du mot *Kim-tien* pour signifier le vrai Dieu. Il étoit naturel de publier en cette occasion le décret du S. Siege : le légat n'en fit

cependant aucune mention ; ce qui donna tout lieu de croire que ce fut parce que ce décret n'étoit que conditionnel, c'est-à-dire qu'il ne proscrivoit les cérémonies que supposé qu'elles fussent, comme on l'avoit accusé, superstitieuses & idolatriques. Les partisans du légat répandirent en Europe, qu'il avoit usé de cette réserve de peur d'irriter davantage le Monarque Chinois. Mais le mandement du légat étoit beaucoup plus opposé que le décret de Rome aux déclarations de ce prince, & par conséquent plus capable de l'irriter. En effet, l'Empereur se tint pour outragé par cette publication ; & si-tôt qu'il en eut nouvelle, il dépêcha un de ses officiers à la poursuite du légat, qui déjà étoit à deux cents lieues de distance, pour le faire conduire à Macao, & l'y mettre sous la garde des Portugais, avec défense de le laisser partir.

Le mandement n'intrigua pas moins les missionnaires, qu'il n'avoit offensé la cour. Evêques, prêtres, & religieux des ordres divers, tous persuadés, à un très-petit nombre près, qu'il alloit entraîner la ruine entière de l'évangile

à la
laissé
au S.
mand
tion d
soit q
voir f
avec l
qu'il e
quelqu
laquell
tôt qu
mieux
de sup
noient
dales ;
avoir
néanm
ajouter
1704,
nonçoi
sés. Il
des do
august
à intin
que so
sent à
Tourn
pourp

ce qui donna
parce que ce
nel, c'est-à-
cérémonies
comme on
& idolatri-
yat répandi-
voit usé de
er davantage
s le mande-
ucoup plus
me aux dé-
par confé-
l'irriter. En
pour outragé
-rôt qu'il en
un de ses
légar, qui
ues de dis-
uire à Ma-
garde des
e le laisser

pas moins
voit offensé
& religieux
rsuadés, à
qu'il alloit
e l'évangile

à la Chine, & que le légat s'étoit
laissé surprendre, interjetterent appel
au S. Siege, tant de l'exécution du
mandement, que de l'excommunica-
tion dont ils y étoient menacés. Mais
soit que le Souverain Pontife crût de-
voir soutenir l'honneur de sa légation,
avec les démarches de son légat; soit
qu'il eût véritablement donné au légat
quelque instruction secrète, d'après
laquelle il avoit agi; soit bien plu-
tôt qu'il eût jugé depuis ne pouvoir
mieux faire dans les circonstances, que
de supprimer des usages qui occasion-
noient tant de division & tant de scan-
dals; il approuva le mandement, sans
avoir égard à l'appel, en déclarant
néanmoins qu'il ne prétendoit rien
ajouter au décret du vingt novembre
1704, portant que le S. Siege ne pro-
nonçoit point sur la vérité des expo-
sés. Il fit écrire ensuite aux généraux
des dominicains, des franciscains, des
augustins & des jésuites, qu'ils eussent
à intimer à leurs religieux de la Chine,
que son intention étoit qu'ils obéis-
sent à l'ordonnance du cardinal de
Tournon. On venoit de lui donner la
pourpre; c'étoit la récompense de ses

bonnes intentions, & la suite assez naturelle de l'approbation de son mandement,

Rome après tout ne pouvoit pas sagement procéder d'une autre manière; il ne lui étoit pas possible de juger la chose au fond. C'étoit une question purement historique, sur un fait qui se passoit à l'autre bout du monde, & qui tenoit à une langue inintelligible en Europe. Aussi Rome n'eut-elle pas grand égard à l'espece d'autorisation que lui envoyèrent signée de leur main, & datée du huit mai 1700, le pere Alexandre, le sieur du Pin & quelques autres docteurs de Paris, qui prononçoient magistralement que le S. Siege pouvoit condamner en toute sureté, & d'une manière absolue, les cérémonies chinoises, comme fausses, erronées, favorisant l'idolatrie, &c. Il est vrai que l'autorité de ces docteurs, très-connus à Rome par le catalogue des livres défendus, n'y étoit pas d'un grand poids. Mais indépendamment de tout préjugé, Rome avoit parfaitement connu, que sa propre autorité pouvoit bien porter une défense absolue, mais non pas pronon-

cer absolument le fond même. La question ro- faits dogmatiques écrits d'un thé- naturels entend sur un point de conjecture, sur peuples éloignés vieues pratiques & sur quelque étoit inconnu à noncer: on ne p- res que du fo- moyen des mi- blanchi dans ces onaires; partag- que d'inclination- oient eux-mêmes décisions de Rom- Siege Apostoli- ar l'esprit de fa- e vérité, s'est b- e police, comme discipline; sans t- uestion, où il- u reste, la sup- es, quoiqu'elle e l'évangile, fut

cer absolument & doctrinalement sur le fond même des points contestés. La question rouloit, non pas sur des faits dogmatiques, ou sur le sens des écrits d'un théologien dont ses juges naturels entendissent la langue; mais sur un point d'histoire, ou plutôt de conjecture; sur l'esprit dans lequel des peuples éloignés de quatre à cinq mille lieues pratiquoient leurs cérémonies, & sur quelques mots dont le sens étoit inconnu à ceux qui avoient à prononcer: on ne pouvoit tirer ces lumières que du fond de l'Asie, par le moyen des missionnaires qui avoient blanchi dans ces contrées; & ces missionnaires, partagés de sentiment, autant que d'inclination & d'intérêts, demandoient eux-mêmes les lumières & les décisions de Rome. C'est pourquoi le Siège Apostolique, autant gouverné par l'esprit de sagesse que par l'esprit de vérité, s'est borné à régler le point de police, comme étant maître de la discipline; sans toucher au fond de la question, où il ne pouvoit pénétrer. Au reste, la suppression des cérémonies, quoiqu'elle pût nuire au progrès de l'évangile, fut ordonnée avec beau-

coup de sagesse. Le moindre sujet de douter si elles étoient idolatriques, l'animosité que le partage de sentiment augmentoit de jour en jour parmi les missionnaires, les qualifications de fauteurs de l'idolatrie & d'adulateurs de trois idolâtres, les infideles témoins de ces divisions scandaleuses, & le christianisme livré à leurs dérisions, c'étoit-là sans contredit le plus grand dommage qu'il pût souffrir; & pour y mettre fin, il n'y avoit point de considérations sur lesquelles on ne dût passer.

M. de Tournon, remis à Macao entre les mains des Portugais, n'eut pas à se féliciter d'être sorti de celle des Chinois. Outre la rivalité de juridiction entre ce légat du S. Siege & le métropolitain Portugais de ces extrémités de l'Asie, tous les Portugais étoient personnellement irrités contre le légat qui durant son séjour à Pékin avoit présenté une accusation qui tendoit à leur ôter Macao, & à faire chasser leur nation de toute la Chine, & concevoit qu'ils eurent peu de ménagement pour lui, & pour les personnes de sa suite. Ils ne permettoient à au-

cune
pagn
des.
vice-r
l'arche
Macao
de jur
& de
lieux
rosta p
r affic
Macao
ou six
condui
raptivi
nois de
le pié
ôtre.
mes v
diennen
nieres;
es lum
mais su
ons.
Les
e la mo
ontre
as de s
our no

re sujet de
 iques, l'ani-
 e sentiment
 ir parmi les
 ons de fau-
 ulateurs des
 les témoins
 euses, & le
 rs dérisions
 e plus grand
 frir; & pour
 oit point de
 es on ne dut
 mis à Macao
 rugais, n'eut
 sorti de celle
 alité de jurif-
 u S. Siege &
 s de ces extré-
 Portugais étan-
 ontre le légat
 à Pékin avo-
 qui rendoit
 faire chasser
 a Chine, &
 a de ménage-
 les person-
 ettoient à au-

cune d'elles de sortir, sans être accom-
 pagnée de surveillans très-incommo-
 des. Ils lui signifient, de la part du
 vice-roi des Indes Portugaises, de
 l'archevêque de Goa & de l'évêque de
 Macao, défense de faire aucun acte
 de juridiction, en qualité de visiteur
 & de légat à *latere*, dans tous les
 lieux dépendans du Portugal. Il ri-
 osta par des excommunications, qu'il
 fit afficher de nuit, contre l'évêque de
 Macao, le capitaine général, & cinq
 ou six autres Portugais qualifiés. Cette
 conduite sans doute ne fit pas finir sa
 captivité, dans laquelle il mourut au
 mois de juin 1710, avec les sentimens
 de piété qu'il avoit toujours fait pa-
 roître. Les excès du zèle, dans les
 mes véritablement pieuses, ne pro-
 viennent que des bornes de leurs lu-
 mières; & Dieu ne les juge pas sur
 les lumières qu'ils ne sauroient avoir,
 mais sur la droiture de leurs inten-
 tions.

Les horreurs vomies, à l'occasion
 de la mort du cardinal de Tournon,
 contre les missionnaires qui n'étoient
 pas de son parti, sont trop connues,
 pour nous dispenser d'en toucher un

Tém. de la
Vérité. page
231.

Hist. Eccl.
de Racine,
T. XIV, p.
34 & 35.

mot. Le livre du Témoinage de la vérité, les anecdotes de la Chine, & les fastes du jansénisme, publiés de nos jours, sous le titre d'Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, représentent le cardinal de Tournon comme un martyr, & les missionnaires jésuites comme les bourreaux. Ce dernier auteur ose même avancer, qu'avant la disgrâce du prélat, & lorsqu'il étoit encore à Pékin, dans l'attente d'une audience qu'il devoit avoir de l'Empereur, il se sentit empoisonné en soupant; que le prince informé des circonstances, ne douta point que les jésuites n'eussent fait le coup; qu'il ordonna d'informer, & que le cardinal arrêta les poursuites par honneur pour la religion. Fiction contradictoire, qui dès-là se détruit elle-même. L'Empereur, selon cet écrivain, ne doute pas sur les auteurs du crime; & selon cet écrivain aussi, il n'a pas encore fait informer: le cardinal a le crédit d'arrêter les poursuites; & l'on a vu quel étoit son crédit dans cette cour: on sait tout ce qui se passe, tout ce qu'on y pense, tout ce que le prince même a dans l'âme; & ce sont les calomniateurs attirés de

tous les
nerrent
font n
des cor
teurs d
vertueu
la détel
reur leu
de l'Egl
cardinal
ces pré
aventuri
bien all
regardée
par le m
tion des
abusés pa
ils se fi
ces secta
à force d
version d
crimes su
la Chine,
es défen
oline, tar
es décisio
enfinimen
de cette d
res de R

tous les orthodoxes de France, qui pé-
netrent ces mystères à la Chine. Ils
font même faire des révélations &
des confidences aux sectateurs ou fau-
teurs de leur hérésie, par un prélat
vertueux qui a passé constamment pour
la détester, qui a toujours eu en hor-
reur leur rébellion contre les décisions
de l'Eglise. Ainsi, l'honneur même du
cardinal de Tournon veut qu'on regarde
ces prétendus confidens, comme des
aventuriers & des faussaires. En voilà
bien assez contre une imputation,
regardée enfin comme calomnieuse
par le monde entier, à la seule excep-
tion des hérétiques, & des simples
abusés par les hérétiques.

Ils se flattoient, n'en doutons point,
ces sectaires menteurs, de tourner
à force d'impostures, toute l'animad-
version du siège apostolique contre les
crimes supposés aux missionnaires de
la Chine, de se faire regarder comme
les défenseurs de ses décrets de disci-
pline, tandis qu'ils fouloient aux pieds
ses décisions dogmatiques qu'il avoit
enfiniment plus à cœur, & à la faveur
de cette diversion, d'échapper aux fou-
des de Rome, ou du moins de sauver

Anecd. T. 3,
p. 38, 39,
40. 41.

le *palladium* de la secte, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire le livre des Réflexions Morales, qui en faisoit la dernière ressource, Leur espoir fut vain. La colonne de la vérité ne tira pas son appui des supôts de l'erreur. L'Eglise rejette les services des sectes, ou du moins ils ne leur gagnent point sa faveur, & ne leur en obtiennent même aucun ménagement. A la confusion des calomnieurs de l'Eglise de Chine & de ses fondateurs, Clément XI, durant le plus grand feu de la calomnie, prononça, le treize juillet 1708, une première condamnation contre les Réflexions Morales, c'est-à-dire contre la traduction du Nouveau Testament, faite en François par le pere Quesnel, avec des réflexions morales sur chaque verset.



H I

D E

IVREQU

D E P U I

Siège c

en 1708

la bull

T O U T

e Janséni

ondue dan

Quesnel ;

onner Jar

ns que

ourvu que

ât. Ce ch

s porté d



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME,

*DEPUIS le premier décret du S.
Siège contre les Réflexions Morales
en 1708, jusqu'à la publication de
la bulle Unigenitus en 1713.*

TOUTE la doctrine du vaste livre de Jansénius avoit été habilement rendue dans les Réflexions Morales de Quefnel ; ainsi l'on pouvoit abandonner Jansénius à son mauvais sort, sans que le jansénisme en souffrît, pourvu que le livre des Réflexions subsistât. Ce chef-d'œuvre d'artifice ne fut porté du premier coup à sa perfec-

Déposit. de
l'imprim. du
7 nov. 1713.
Sentence de
Baill. de
Châl. le 21 mai
1717.

tion, ni à ce haut point de crédit que bien des mains différentes lui concilient successivement. Ce n'étoit presque rien à sa naissance, lorsqu'il fut approuvé en 1671 par M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne. Tout consistoit en un petit volume, que ce prélat n'approuva même qu'après avoir fait mettre plusieurs cartons. Les docteurs Hideux & du Pin l'approuverent, sans tant de réserve, en 1687. Cette bonne fortune fit multiplier les éditions, & grossir l'ouvrage jusqu'à la concurrence de quatre volumes. Ils furent retouchés par la plume élégante de l'abbé du Guet, & parurent avec éclat en 1693, dédiés à M. de Noailles alors évêque de Châlons, & revêtus de l'approbation la plus honorable qui pût leur donner. Pour les autoriser dans son diocèse, il publia un mandement où parlant à ses cures, il faisoit de ce livre funeste l'éloge suivant : On trouve ramassé tout ce que les saints peres ont écrit de plus beau & de plus touchant sur le Nouveau Testament ; & l'on en fait un extrait plein d'onction & de lumieres. Les plus sublimes vérités de la religion y sont traitées

traitées
 ceur du
 aux co
 verez d
 édifier :
 Les peu
 Ce livre
 bliotheq
 On a
 une cert
 chrétien
 de son
 étoient
 ions que
 eur, pr
 crivain r
 nuier en
 ogmes, p
 créditer
 d'en
 omme de
 s puisan
 illoit pas
 prendre
 ème, à
 age, po
 naissance d
 mps. Les
 libert, &
 Tome X

traitées avec cette force & cette douceur du S. Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y trouverez de quoi vous instruire & vous édifier : vous y apprendrez à enseigner les peuples que vous avez à conduire. Ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entiere.

On a vu qu'aussi tôt qu'il eut acquis une certaine célébrité, tout le monde chrétien en jugea bien différemment de son approbateur. Tous ceux qui n'étoient pas dans les mêmes dispositions, que ce prélat à l'égard de l'auteur, prétendirent que cet artificieux écrivain n'avoit eu pour but que d'instruire en mille façons différentes les dogmes, proscrits du jansénisme, d'en accréditer la schismatique discipline, & d'en représenter les sectateurs, comme des Saints persécutés par toutes les puissances. Dans le fond, il ne devoit pas être bien clairvoyant, pour prendre cette idée. Elle naît d'elle-même, à la première lecture de l'ouvrage, pour peu qu'on ait de connoissance des faits & des matieres du temps. Les S. Cyran, les Arnaud, les Albert, & le fugitif Quésnel lui-

même y sont peints des couleurs les plus reconnoissables , comme les Elie & les Jean-Baptiste de leur temps ; & les personnages les plus respectables de l'Eglise & de l'Etat , comme les Scribes & les Pharisiens , comme les Caïphe , les Pilate & les Hérodes. Il n'étoit point de lecteur , tant soit peu instruit des poursuites de Louis XIV contre le jansénisme , qui ne trouvant ce monarque représenté presque à chaque page , comme le persécuteur de la vérité. On y retrouvoit , d'une manière aussi visible , les principes schismatiques du Richérisme concernant l'excommunication. Il enseignoit de même , qu'on ne résiste jamais à la grace , & qu'on n'y peut pas même résister ; ce qui renferme tout le jansénisme : que la grace sans laquelle on ne peut rien , manque aux justes qui tombent dans le péché ; que J. C. n'est mort & n'a prié son pere que pour le salut des prédestinés ; que dans l'arméion , l'amour-propre & la cupidité sont les seuls principes de la crainte ; que le concile de Trente dit néanmoins qu'elle procede du S. Esprit , & qu'elle est nécessaire à la grace de la justification. C'est ce que fit toucher au doigt

écrit par
assorti
fondre.

Un
veilla le
examiner
scandale
sans pein
chevêque
Nevers d
rès pour
marquoit
sinoit
rites , où
rrier aux
contre l'ac
culieres
Au bruit
France ,
onna qu'o
les caus
féré , aff
es cardinau
de cette
rès toutes
l'esprit d
pu dicte
lement n
ceptible d

écrit publié en 1705, sous un titre assorti à l'audace qu'on avoit à confondre.

Quésnel, séditieux hérétique, 2. partie.

Un avertissement si énergique réveilla le zele des premiers pasteurs. Ils examinerent l'ouvrage qui excitoit ce scandale, ils en reconnurent le venin sans peine; & deux d'entre eux, l'archevêque de Besançon & l'évêque de Nevers donnerent des mandemens express pour le condamner. Ce dernier marquoit plusieurs endroits, où l'on insinuoit des erreurs vingt fois profrites, où l'on prenoit à tâche d'insinuer aux fideles un esprit de révolte contre l'autorité des puissances, tant civiles qu'ecclésiastiques.

Au bruit des nouveaux scandales de France, le chef de toute l'Eglise ordonna qu'on reprit l'examen du livre qui les causoit, & qu'on lui avoit déjà refusé, assez long-temps auparavant. Les cardinaux & les théologiens, chargés de cette commission, déclarerent, après toutes les discussions convenables, que l'esprit de schisme & d'erreur n'avoit pu dicter un ouvrage plus substantiellement mauvais; qu'il n'étoit pas susceptible de correction, & qu'il fal-

loit en défendre absolument la lecture. Ils avoient reconnu, & rendoient pour raison de leur rigidité, que le texte des livres saints y étoit altéré en mille endroits, quelquefois entièrement corrompu, & tel que dans la version réprochée de Mons; que tant les notes que les réflexions offroient à chaque page une doctrine séditieuse, téméraire, scandaleuse, erronée, & manifestement jansénienne. Conformément à cette consultation, le Souverain Pontife, par un bref du treize juillet 1708, proscrivit cet ouvrage, avec une rigueur extraordinaire. Il ne se contenta point d'en défendre l'impression, le débit & la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le fait : mais pour anéantir, s'il étoit possible, jusqu'au dernier vestige d'une production si pernicieuse, il ordonna d'en rapporter tous les exemplaires ordinaires des lieux, ou aux inquisiteurs de la foi, pour être brûlés sur le champ. C'est cette clause, contraire aux usages de la France, où ces exécutions temporelles sont réservées à la puissance du même ordre, qui pécha que le bref ne fût reçu dans le royaume.

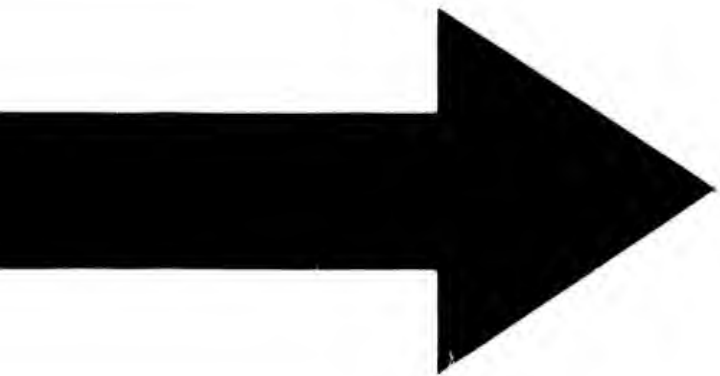
L'a
ne lai
de cer
qui les
sardées
moyen
faites
avoit é
cles; q
n'étoit,
teur, ni
C'est ce
dans le
La Clef
la prude
faisant u
assuré de
qu'on pr
serviable
vénal, f
offices. S
vain de l
très-mauv
mal, qu'il
d'un titre
de la man
clarant qu
es Réflexi
hérétique.

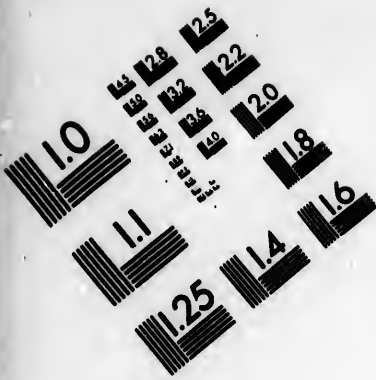
L'auteur & les approbateurs divers ne laisserent pas d'être fort mortifiés de cette condamnation. Le parti, à qui les fictions & les allégations hasardées ne coûtoient rien, publia qu'au moyen des éditions qui s'en étoient faites dans les Etats protestans il avoit été falsifié en beaucoup d'articles; que ce que Rome avoit condamné n'étoit, ni la doctrine véritable de l'auteur, ni le sentiment des approbateurs: C'est ce qui fut inséré en particulier dans le journal de Verdun, intitulé, *La Clef du cabinet des Princes*. Mais la prudence demandoit au moins qu'en faisant un mensonge officieux, on fût assuré de n'être pas démenti par ceux qu'on prétendoit obliger. L'apologiste serviable, si toutefois il n'étoit pas vénal, fut très-mal payé de ses bons offices. Son détour déplut à un écrivain de la confraternité, & le mit de très-mauvaise humeur contre le journal, qu'il appella *une rapsodie décorée d'un titre fanfaron*, & qu'il démentit de la manière la plus formelle, en déclarant qu'on n'avoit jamais imprimé des Réflexions Morales dans aucun pays hérétique. Il prend néanmoins un autre

Journal d'octobre 1708.

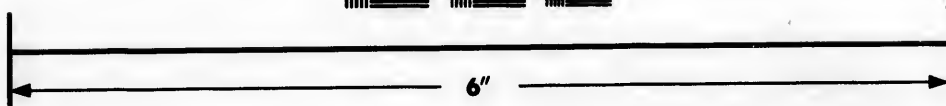
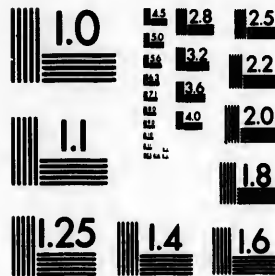
Entret. sur le décret de Rome contre le N. Testam. de Châlon.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128 125
13 132 122
12 120
11 118

11 118
10 110
9 102

tour, pour arriver au même but : il pourroit être arrivé, dit-il, que les dénonciateurs ennemis de la personne du P. Quesnel, & même de la sainte doctrine, pour rendre l'une & l'autre odieuses, auroient substitué des exemplaires falsifiés par eux-mêmes, à ceux qui sont imprimés par les ordres de M. l'archevêque de Paris. Cet expédient vaut-il mieux que celui du journaliste ? Mais qu'importent les droits de la raison, & les intérêts même des frères, mis en concurrence avec ceux de l'amour-propre & de l'orgueil, divinité suprême des sectes ?

Il ne paroît pas que ce nouveau défenseur espérait porter grande atteinte à la censure pontificale, dans l'esprit des catholiques ; puisqu'il attaque avec furieux l'autorité même de cette censure. Elle n'est, ainsi a-t-il l'insolence de s'en expliquer, elle n'est qu'un ouvrage de ténèbres, & l'entreprise d'une horrible cabale. Tout s'y est fait furtivement ; & l'on ne peut regarder une pareille conduite de la cour de Rome, que comme un attentat scandaleux. Cette cour, ajoute-t-il en schismatique absolument démasqué, est la

théâtre
& plus
décret
qu'on
rances
souple
gue &
Cor
qu'en
sans ne
particulier
adressée
prenoit
prêtre
supplior
main d
que son
présider
qu'on d
rales,
de l'ou
particulier
nable,
Il paroît
ce person
tenir gr
tant for
en France
retenir

théâtre des passions humaines, autant & plus que les autres cours; & ses décrets ne sont recevables, que lorsqu'on ne voit rien dans les circonstances du jugement, qui puisse faire soupçonner qu'il soit l'effet de l'intrigue & de la passion.

Comme le S. Pere n'avoit condamné qu'en général le livre de Quesnel, sans noter aucune proposition en particulier; il parut à Paris une lettre adressée à Sa Sainteté, dont l'auteur prenoit le nom de Guillaume-François, prêtre en France. Ce prêtre en France supplioit humblement le Pontife Romain de considérer la plaie profonde que son décret faisoit à l'Eglise, de présider en personne au nouvel examen qu'on devoit faire des Réflexions Morales, de ne point toucher au corps de l'ouvrage, mais de censurer en particulier chaque proposition condamnable, s'il en trouvoit quelques-unes. Il paroît que le parti, au moyen de ce personnage, se proposoit moins d'obtenir grâce que de faire injure, sentant fort bien que la voix du prêtre en France auroit le sort de celle qui retentit dans le désert, ou à l'oreille

Encre. sur le
Décret, &c.
P. 176 & 177.

des sourds. C'est au moins ce que témoigna un de ses truchemens, le même qui s'en étoit déjà expliqué contre le journaliste Verdunois, & qui avertit le public, que ce n'est plus la mode à Rome de révoquer les jugemens injustes.

Dans la même année 1708, le S. Siège, par un autre décret du vingt-cinq de septembre, proscrivit les Institutions Théologiques du pere Juénin de l'Oratoire. L'évêque de Chartres les condamna le même jour; le cardinal de Bissy, le seize avril 1700. Elles ont encore été censurées depuis, par les évêques de Laon, d'Amiens, de Soissons, & quantité d'autres. Ce qui marque encore mieux à quel point elles sont infectées du jansénisme, c'est que, malgré tous les voiles dont l'auteur a tâché de se couvrir, le cardinal de Noailles en ordonna la correction, l'an 1706.

Ni les décrets, ni les bulles du S. Siège ne purent cependant réduire l'opiniâtreté du parti. Ce n'étoient pas seulement les docteurs qui résistoient à la voix de Pierre, & de tous les successeurs des apôtres: mais des laïcs,

mais
les vi
recon
teurs
mona
doctri
celui
qu'un
fin &
soit de
Vinear
crit si
dans le
abusées
enfin ce
plus qu
Elles su
tion la
méprise
eut moy
puremen
terent a
vouloir
périeure
Paris;
eût réu
bonne f
lettres p
Une

mais de simples femmes, & sur-tout les vierges de Port-royal des champs ne reconnoissoient plus que leurs séducteurs pour pape & pour évêques. Le monastere de la ville avoit changé de doctrine, ainsi que de régime: mais celui des champs n'en étoit devenu qu'un arsenal mieux fourni, qui sans fin & sans jamais s'épuiser, fournissoit des armes à la séduction. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* ayant profcrit si nettement le silence respectueux, dans lequel se retranchoient ces vierges abusées; on les pressa d'abandonner enfin ce refuge ruineux, qui ne pouvoit plus que les accabler de ses ruines. Elles signalerent contre cette constitution la révolte qui leur en avoit fait mépriser tant d'autres. Jamais il n'y eut moyen de les engager à l'accepter purement & simplement. Elles persisterent avec la même opiniâtreté à ne vouloir point reconnoître pour leur supérieure, l'abbesse de Port-royal de Paris; quoique le Souverain Pontife y eût réuni leur maison par sa bulle en bonne forme, & que le Roi, par ses lettres patentes, eût autorisé la réunion.

Une obstination si long-temps invin-

cible, fit juger, que pour les réduire sous l'obéissance, tant de leur abbessé que de l'Eglise, il n'y avoit plus d'autre moyen que de détruire une maison d'anathème, dont les voutes seules leur retraçoient les leçons des suborneurs qu'elles avoient recelés, & sous lesquelles ces anges de ténèbres, par leurs apparitions furtives, ranimoient encore les germes de la séduction, au moins dans le cœur de quelques-unes, qui ne manquoient pas de les communiquer aux autres. On prit donc le parti de dissoudre la communauté: on sépara ces filles les unes des autres; & on les distribua en différens monasteres. Le cardinal de Noailles conçut, avec tous les catholiques de bon sens, la nécessité de cette exécution, comme de la seule efficace; & il y prêta son ministère, comme ordinaire du lieu: ce qui lui attira des torrents d'injures, & inspira au parti un ressentiment, que la rupture du prélat avec le S. Siège put seule étouffer.

Il eut cependant tout lieu de s'approuver de sa sévérité, à raison des fruits salutaires qu'en recueillirent les personnes mêmes qui en étoient l'objet.

directeurs
gumier
litanie
Saints
d'entre
temps
ble
dispositi
qui n'e
mot;
peine r
évapora
lamentar
sur les
Qu'on n
guenots
n'y aura
chacun p
Pour n
nous à f
mens de
od l'on
l'homme
trouve un
allons ch
autre cri
Dans le
est une Eg

direct. Quelque soin que leurs séducteurs eussent pris de les munir d'arguments & d'érudition, d'oraisons, de hymnes, d'images & de reliques des Saints de la nouvelle Eglise; la plupart d'entre elles remirent en fort peu de temps dans le sein de la mere véritable des fideles. Quatre ans après la dispersion, il n'y en avoit plus qu'une, qui n'eût pas abjuré ses erreurs. En un mot, Port-Royal des Champs fut à peine rasé; que toute la contagion s'en évapora. Nous passons sous silence les lamentations des Jérémies du temps, sur les ruines de cette étrange Sion. Qu'on revoie celles des prophètes huguenots sur la chute de Charenton: il n'y aura que les noms à changer; & chacun peut le faire sans peine.

Pour nous, au contraire, empressez-nous à faire perdre de vue ces monumens de scandale. Mais dans un temps où l'on peut douter que le fils de l'homme revenant en ce monde, y trouve une foi qui en mérite le nom, allons chercher ce phénomène sous un autre ciel, au delà des routes du soleil. Dans le sein de l'Amérique sauvage, est une Eglise encore dans son enfance,

& qui déjà nous retrace les plus beaux
 jours de la primitive Eglise. Des hommes
 qui, jusqu'au milieu du siècle dernier,
 n'avoient d'humain que la figure, des
 hommes, qui dévorotent les autres
 hommes, & n'étoient occupés qu'à
 satisfaire en tout leurs appétits brutaux,
 furent avant la fin de ce même siècle
 des modèles de charité, de douceur,
 de pudeur, de piété, de toutes les
 vertus chrétiennes. Leurs terres étan-
 dues de quatre à cinq cents lieues,
 depuis le lac des Canayes, où le Para-
 guai prend sa source, jusqu'au confluent
 de ce fleuve avec l'Uruguai, avoient été
 arrosées du sang de plus de vingt apô-
 tres & de cent néophytes, martyri-
 sés avec leurs pasteurs: les fruits du
 salut aussitôt après y abonderent en
 proportion du sang qui venoit de les
 féconder. Dans les commencemens de
 ce siècle, la chrétienté merveilleuse
 qui porte le nom général de Paraguai,
 comprenoit au moins quarante grosses
 bourgades, de quatre à six mille ames
 chacune; sans toutefois les confondre
 avec celles qui en sont comme les ca-
 pitales, & qui comptent quinze à
 vingt mille fideles. C'est à dire, que

mission
 propre
 entre
 celles d
 sont à
 au nord
 mille
 l'évangi
 Et co
 une me
 vances
 seroit in
 dessus h
 pects,
 authenti
 l'on ne
 aux lettr
 qui ont
 que dign
 res, &
 modestie
 œuvre d
 table poi
 dre, qu'il
 fera, fon
 évêques
 vances. Et
 lantes &
 seigneurs

mission des Guaranis, ou du Paraguaï proprement dit, à l'orient de ce fleuve, entre l'Uruguai & le Paranaï, jointe à celles des Moxes & des Chiquites, qui sont à l'occident, & remontent plus au nord, comprenoit environ trois cents mille Indiens, soumis aux loix de l'évangile.

Et comment le pratiquent-ils ? c'est une merveille si éloignée des observances & des idées communes, qu'elle seroit incroyable, si nous n'avions là-dessus les témoignages les moins suspects, les plus désintéressés, les plus authentiques & les plus augustes. Ici, l'on ne s'en tient pas à la parole, ni aux lettres des hommes apostoliques, qui ont converti ces peuples. Quelle digne de foi que soient des apôtres, & de quelque manière que leur modestie présente le tableau de cette œuvre divine, toujours est-il si honorable pour eux, qu'on pourroit craindre qu'ils ne l'eussent flaté. On ne fera fond que sur les rapports des évêques & des gouverneurs de ces provinces Espagnoles, sur les œuvres parlantes & bien motivées de différens seigneurs de la même nation, qui ont

Lettre de D.
Pierre Facar-
do à Sa M.
C. du 20 mai
1721.

Lettre de D.
Bruno de Za-
bala à S. M.
C. du 28 mai
1724.

Decret de Sa
M. C. du 12
Nov. 1716.

Relat. des
Miss. du Par.
par Mura-
tori.

Voyage du
P. Florentin,
Capucin.

fondé des hospices, des résidences, des collèges pour le soutien & l'avancement d'une mission, si capable d'incroiser leur générosité religieuse; sur les lettres & les décrets des rois d'Espagne, adressés à leurs officiers, en faveur de ces vertueux & fideles neophytes; enfin, sur les recherches & les discussions des critiques les mieux instruits, les plus pénétrants, & les plus circonspects.

Le pieux évêque de Buenos-Ayres, Don Pedro de Fajardo, en faisant la visite des missions de l'Uraguai, dans l'étendue de son diocèse, moins pour y rien corriger que pour y porter l'encouragement & s'édifier lui-même, fut si touché de la piété, de la concorde, de l'innocence de ceux qui régnoient dans cette terre de bénédictions, que ravi hors de lui-même, non, dit-il écrivant à son Roi, je ne crois pas qu'il se commette ici un seul péché mortel. Je me trouvais, ajoute-t-il, un jour de fête, dans l'une de ces peuplades; & je vis plus de huit cents personnes manger, comme des anges, le pain du ciel. Les premiers officiers du roi d'Espagne lui faisoient

1716

1716

1716

1716

1716

1716

1716

1716

1716

1716

les
qu'
par
rem
tel
de
la c
fion
par
fit tr
guid
de c
missi
des
homa
mém
avoir
éloge
en pu
lité.
l'univ
mode
charit
qui re
me ra
temps
la ter
& qu
leur a

résidences,
 capable d'in-
 gueuse; sur
 is rois d'Es-
 fficiers, en
 fideles néo-
 recherches &
 les mieux
 ans; & les
 enos Ayres,
 en faisant la
 aguai, dans
 moins pour
 porter l'ou-
 lui-même;
 de la concor-
 ours qui ré-
 de benedic-
 lui-même;
 Roi, je ne
 ce ici un seul
 vrai, ajoute-
 ans l'une de
 plus de huit
 comme des
 les premiers
 lui faisoient

les mêmes rapports, en lui protestant
 qu'ils n'avoient garde d'exagérer en
 parlant à Sa Majesté, mais qu'ils lui
 rendoient un compte sincère & précis,
 tel qu'elle avoit droit de l'attendre
 de sujets fideles qu'elle honoroit de
 sa confiance. Le pere Florenxin, mis-
 sionnaire Capucin, mémorable à jamais
 par l'intrepidité de son zele, qui lui
 fit traverser, le bâton à la main, sans
 guide & sans compagnon, un désert
 de cinq cems lieues, où, à quelques
 missions près, l'on ne rencontre que
 des tigres & des anthropophages: cet
 homme apostolique voyant par lui-
 même l'état de ces missions, dont il
 avoit entendu faire les plus grands
 éloges; non, s'écria-t-il, tout ce qu'on
 en publie, n'approche point de la réa-
 lité. Je ne sache pas qu'il y ait dans
 l'univers une chrétienté plus sainte. La
 modestie, la douceur, la foi & la
 charité, le désintéressement & l'union
 qui regnent parmi ces nouveaux fideles,
 me rappellent sans cesse les heureux
 temps, où les chrétiens détachés de
 la terre, n'avoient tous qu'un cœur
 & qu'une ame, & par la sainteté de
 leur vie, rendoient le christianisme

respectable à ses ennemis les plus animés.

Mais il n'y a que les traits particuliers, & les circonstances bien articulées, qui fassent une certaine impression; & quelque longueur dans une matière si belle, se pardonnera sans peine. Il y a tout lieu de croire, dit le sçavant & judicieux observateur que nous suivons principalement dans ces détails, que si les malheureux peuples de l'Amérique, avant leur conversion, parurent n'avoir que la férocité en partage, c'étoit moins l'effet du naturel, que d'une éducation mauvaise. L'expérience a montré qu'ils sont pour la plupart d'un esprit doux & traitable, sensibles à l'amitié, généreux & reconnoissans. Dès qu'ils ont eu de bons exemples sous les yeux, la probité, la candeur, la retenue & la bienfaisance ont pris parmi eux la place des passions effrénées, & des plus anciennes habitudes. On peut dire aujourd'hui, qu'ils sont généralement de bons & fervens chrétiens. S'ils ne sont pas exempts de tout défaut, c'est que depuis la corruption de la nature humaine par le péché du premier homme, il n'est pas possible

Relation de
Muratori,
chap. 7, p.
94 & suiv.

de tro
nombre
jamais
Mais le
sont pa
primitiv
es épî
niers c
prochab
venir to
moins en
Pour
noist d
lade,
qui, sou
peu pr
e l'ancie
out autr
œurs. S
it tomb
elle qu'u
eur, ou
diciable
oupable,
penitè
glise, p
rdon au
it sur la
it en p
châtijn

de trouver sur la terre une société nombreuse, où personne ne s'écarte jamais des sentiers étroits de la vertu. Mais les Réductions du Paraguai n'en sont pas moins une image fidèle de la primitive Eglise, où nous voyons par les épîtres de S. Paul, que les premiers chrétiens n'étoient pas tous irréprochables. Que si l'on n'y a pu prévenir toutes les fautes, on en a du moins empêché les suites funestes.

Pour maintenir le bon ordre, on choisit dans chaque réduction ou peuplade, quelques anciens néophytes, qui, sous le nom de Régidors, font un peu près le personnage des censeurs de l'ancienne Rome : mais ils veillent plus particulièrement sur la conduite & les mœurs. S'ils découvrent quelqu'un qui soit tombé dans une faute scandaleuse, ou qu'une action contraire à la pureté, ou un transport de colere préjudiciable au prochain, ils arrêtent le coupable, lui font prendre un habit de pénitence, & le mènent d'abord à l'Eglise, pour demander publiquement pardon au Seigneur. De là, on le conduit sur la place publique, où il se tient en présence de tout le monde, à un châtiement proportionné à la griè-

veté de sa faute. Il baise ordinairement avec reconnoissance la main qui l'a frappé, en disant : Dieu vous récompense de m'avoir soustrait par cette légère punition, aux peines éternelles que j'avois méritées ! Il est rare qu'on retombe ensuite, & plus encore que l'exemple d'une faute ainsi corrigée soit contagieux. Ce qu'il y a de plus admirable & de plus ressemblant à la ferveur de la primitive Eglise, c'est que des Indiens & même des Indiennes, qui avoient commis secrètement le même péché qu'on venoit de punir à leurs yeux, courroient s'accuser eux-mêmes, & prioient instamment qu'on leur imposât la même pénitence.

Des hommes qui jusque-là ne s'étoient gouvernés que par les sens, avoient besoin de ces observances extérieures, pour être instruits par les yeux des regles de la conscience. Afin de leur imprimer en même temps un profond respect pour tout ce qui est du saint culte, leurs sages pasteurs ont pris soin que les églises fussent bâties & entretenues avec la plus grande propreté, & toute la magnificence possible. Elles ne furent d'abord que de bois, & d'une structure assez gros-

Murat. C.
VII, p. 27
& suiv.

fieri
frapp
mais
leur a
& la
des fre
que co
voit a
réducti
ques o
pour pl
tout da
les étab
nes. El
côtés,
chœur e
monté c
autels fo
propres
ches bien
de bas-r
rement
garnies
dans une
nos pren
principau
de les g
prit de c
objets se
tous les

fiere ; quoique déjà bien capables de frapper des sauvages, qui n'avoient jamais rien vu de comparable. Mais on leur apprit dans la suite à faire la brique & la chaux, & on mit à leur tête des freres Jésuites, qui avoient quelque connoissance de l'architecture. On voit aujourd'hui dans la plupart des réductions, des églises bâties de briques ou de pierres, & assez belles pour plaire aux Européens même, surtout dans le pays des Moxes, dont les établissemens sont les plus modernes. Elles ont, avec la nef, des bas-côtés, quelquefois doubles, & un chœur extraordinairement propre, surmonté communément d'une coupole. Les autels sont ornés de tableaux encadrés proprement, de colonnes & de corniches bien travaillées, de statues même, & de bas-reliefs. Les murs sont ordinairement revêtus de toiles peintes, garnies de franchises, ou enchassées dans une boiserie. On y a représenté nos premiers mystères, & les traits principaux de l'Histoire sainte, afin de les graver profondément dans l'esprit de ces bons peuples, sur qui ces objets sensibles font plus d'effet que tous les raisonnemens.

Tous ces ornemens sont aujourd'hui l'ouvrage des naturels du pays. Ces hommes, qui n'avoient manié auparavant que l'arc & la massue, gouvernent aujourd'hui le pinceau & le ciseau, avec une dextérité, une légèreté & une précision, qui le dispute au moins à nos copistes le plus fideles. On voit en Europe quelques tableaux faits par ces Indiens avec tant de perfection, que des amateurs de premier ordre les ont placés dans leurs cabinets, comme des curiosités précieuses. Ils n'ont pas moins de talent pour la musique.

Ce fut même l'attrait singulier qu'ils marquoient pour l'harmonie, dont le zèle industrieux des missionnaires se servit en bien des rencontres pour les attirer à la religion. Les effets de cet art enchanteur, que les anciens poëtes nous retracent sous l'emblème des tigres & des rochers attendris; on les a vus renouveler sur les peuples encore farouches du Paraguai. A peine un missionnaire avoit-il entonné quelque cantique au bord de ces forêts, que leurs habitans sauvages sortoient en foule à sa rencontre avec des trans-

ports
bien
rienne
manqu
naire
belles
aux eau
& qu'
de l'art.
à touc
pece,
que la
rapport
à celle
a établi
compag
tent ave
compos
musique
des autr
des capi
à grand
remplir
des org
du viol
pette; e
connus e
très-mul
sont pr
mains.

ports inexprimables, & le suivoient bien souvent jusqu'à la réduction chrétienne, où plusieurs d'entre eux ne manquoient pas de se fixer. Il est ordinaire de trouver parmi eux de très-belles voix, qu'ils doivent, dit-on, aux eaux pures du Parana & de l'Uraguai, & qu'on forme sans peine aux regles de l'art. Outre le chant, on leur apprend à toucher les instrumens de toute espece, avec tant de grace & de justesse, que la symphonie de leurs églises, au rapport des Espagnols, ne le cede point à celle des cathédrales d'Espagne. On a établi dans chaque réduction une compagnie de musiciens, qui exécutent avec agrément les piéces les plus composées. L'estime qu'ils ont pour la musique, & plus encore pour le service des autels, fait que les enfans même des capitaines & des caciques tiennent à grand honneur d'être choisis pour remplir une place de chantre. Ils jouent des orgues, du luth, de l'épinette, du violon, du violoncelle, de la trompette; en un mot, de tous les instrumens connus en Espagne; & ces instrumens très-multipliés aujourd'hui parmi eux, sont presque tous l'ouvrage de leurs mains.

On représente assez communément ces Américains, comme des gens sans génie pour les sciences, ou du moins incapables de toute invention. Mais n'est-il pas à croire qu'on juge de leur capacité, avec la même injustice qu'on a disposé de leurs terres? La facilité bien avérée avec laquelle ils ont appris, non seulement tous les métiers, mais les plus beaux arts, la musique, l'architecture, la gravure, la peinture, ne deviendrait-elle pas un paradoxe absurde, si leur esprit étoit tellement renfermé dans ces limites, qu'il ne pût jamais les franchir?

Qu'importent après tout ces qualités naturelles à la vraie gloire de l'Eglise du Paraguay, ainsi qu'à notre édification? Ce qui mérite incontestablement nos hommages, c'est leur innocence & leur piété, & d'abord leur assiduité dans le lieu saint. Outre leur fidélité à tous les mêmes exercices que ceux des paroisses les mieux réglées de l'Europe, tous les matins, dès que le jour commence à paroître, les enfans vont à l'église, où les garçons se placent d'un côté, & les filles de l'autre. Ils y récitent à deux chœurs les prières du

matin
chrétie
Alors
vent af
duction
causes
Après l
travail.
de catéch
belle ent
pour y
du soir.
en music
de soir a
itanies,
pour les
Le di
end de
chanter
chrétienne
élabre e
mariages;
e temps
mariages
endre plu
er plus de
ertis. On
vec beau
évangile

matin, & un abrégé de la doctrine chrétienne, jusqu'au lever du soleil. Alors on dit la messe, à laquelle doivent assister tous les habitans de la réduction, à moins qu'ils n'aient des causes légitimes pour s'en dispenser. Après la messe, chacun se rend à son travail. Au déclin du jour, on fait le catéchisme aux enfans. La cloche appelle ensuite tous les fideles à l'église, pour y réciter le rosaire & les prières du soir. Tous les samedis, on chante en musique la messe de la Vierge; & le soir après le rosaire, on chante sesitanies, qui sont suivies d'une prière pour les morts.

Le dimanche, tout le monde se rend de grand matin à l'église, pour chanter les élémens de la doctrine chrétienne, rédigés pour cela. On célèbre ensuite les fiançailles & les mariages; ce qui demande beaucoup de temps, parce qu'on remet tous les mariages au dimanche, afin de les rendre plus solennels, & d'en inspirer plus de respect aux nouveaux convertis. On célèbre ensuite la messe, avec beaucoup de solennité. Après l'évangile, un missionnaire monte en

chaire pour l'expliquer au peuple, & lui faire une exhortation appropriée au sujet. Quand la messe est finie, on examine si quelqu'un ne s'en est point absenté sans cause légitime, s'il n'a point assisté à la récitation de la doctrine chrétienne, & s'il ne seroit point arrivé quelque désordre au dedans ou au dehors de la réduction. On ne manque pas d'imposer des pénitences à ceux qu'on auroit trouvés en faute.

Après le dîner, on baptise les enfans & les catéchumenes, qui sont presque toujours en grand nombre, l'évangile faisant chaque jour de plus grands progrès dans ces heureuses contrées. Ce sacrement s'administre avec le plus d'appareil qu'il est possible, afin de ranimer sans cesse la grace de la régénération dans le cœur des fideles. Les congrégations particulières de chaque sexe, & qui sont établies dans chaque réduction pour y entretenir la ferveur, s'assemblent pour les exercices qui leur sont propres, & qui sont toujours accompagnés d'une exhortation. A l'issue des vêpres, tout le monde à l'ordinaire récite le chapelet, après quoi, chacun va se reposer dans

sa ma
du len
Pou
office
il y a
sacrista
subord
rabat
les mu
nombre
mement
les obt
voirs, a
inspirer
vices de
pas l'air
Tout ce
pavé mē
avec la
jours les
d'eaux de
bes & d
pays fou
saison ;
auteils, o
festons de
on entou
andes, se
doriféran
Tome

sa maison, & se disposer au travail du lendemain.

Pour fournir à la solennité du saint office, & à la majesté du culte divin, il y a dans chaque église un premier sacristain, deux autres qui lui sont subordonnés, & six clercs, tous en rabat & en habit long; sans compter les musiciens qui sont en plus grand nombre. Toutes ces places sont extrêmement recherchées; & ceux qui les obtiennent, en remplissent les devoirs avec toute l'exactitude que peut inspirer l'estime qu'on en fait. Les novices des ordres les plus fervens n'ont pas l'air plus modeste, ni plus recueilli. Tout ce qui sert au saint culte, le pavé même des églises est entretenu avec la plus grande propreté. Aux jours les plus solennels, on l'arrose d'eaux de senteur, on le jonche d'herbes & de fleurs odoriférantes, que le pays fournit abondamment en toute saison; on brûle des parfums sur les autels, on y suspend de toute part des festons de fleurs arrangés avec goût, & on entoure même l'église de guirlandes, soit de fleurs, soit de rameaux odoriférans.

Il seroit difficile d'exprimer les sentimens de religion, que ces fêtes réveillent dans les néophytes. Mais la dévotion se rend sur-tout sensible dans ceux qui doivent s'approcher de la sainte table, & qui sont toujours en grand nombre; le pain des anges ayant le plus grand attrait pour ces ames innocentes. Presque tous communient chaque mois, plusieurs chaque semaine; & quelques-uns, plus souvent encore. Comme les missionnaires finissent toujours leurs instructions par un acte de contrition, qui présente les motifs les plus capables d'exciter le repentir; l'église retentit alors de soupirs, de gémissemens, de sanglots. Remplis d'une sainte colere contre eux, les néophytes se portent souvent à des austérités & à des macérations qui ruinent roient leur tempérament, tout robuste qu'il est, si l'on n'étoit pas attentif à le modérer. C'est sur-tout au moment de la confession, que l'on connoît jusqu'où va la délicatesse de leur conscience. Ils versent des torrens de larmes, en s'accusant de fautes si légères, qu'on donne souvent si elles peuvent être matière d'absolution. Hors même du tribunal

ils i
paste
chose
recom
quelq
ils qu
pation
à l'ég
qu'ils
avec de
de con
mêler l
elle pa
est com
commun
de leur
On l
ellence
rien qu
grace qu
té d'enf
oyaume.
es leçons
son b
orte, d
soin tou
es, on
glise;
ur ce q

ils interrogent en toute rencontre leurs pasteurs, pour savoir si telle ou telle chose ne seroit pas un péché. Et s'ils reconnoissent qu'ils en aient commis quelqu'un, même par inadvertance; ils quittent sur le champ leurs occupations les plus pressantes, ils courent à l'église, & n'ont point de repos, qu'ils n'aient déchargé leur conscience, avec des regrets & des larmes auxquelles le confesseur ne peut s'empêcher de mêler les siennes. Aussi la rechute n'est-elle pas moins rare parmi eux, qu'elle est commune chez nous. Ils portent communément au tombeau l'innocence de leur baptême.

On leur représente sans cesse l'excellence de ce premier sacrement, aussi bien que le prix inestimable de la grâce qu'il nous confère, avec la qualité d'enfans de Dieu, héritiers de son royaume. Pour retracer journellement ces leçons à leurs yeux, chaque église a son baptistère près de la grande porte, dans une chapelle ornée avec un soin tout particulier. Dans les mêmes églises, on a placé le cimetière près de l'église; & l'on n'y a rien oublié de ce qui peut inspirer du respect

pour les cendres de ceux qui sont morts après avoir été sanctifiés par le baptême, & qui doivent revivre un jour pour ne plus mourir. C'est ordinairement un espace quarré, fermé de murs à hauteur d'appui, & environné par dehors de palmiers & de cyprès. Au dedans, sont plusieurs rangs d'orangers, que la température du climat fait monter en pleine terre à la hauteur de nos belles futaies. Du côté qui regarde la campagne, est une grande allée d'orangers & de citronniers, qui conduit à une chapelle, où l'on va tous les lundis en procession chanter la messe des morts; sur la longueur de l'allée, on a dressé, de distance en distance, de grandes croix, où la procession fait des pauses, pour chanter quelque priere convenable à la cérémonie.

Outre cela, on a bâti hors des réductions, à une juste distance, plusieurs petites chapelles, bien ornées & bien entretenues. C'est-là que se rend la procession aux jours de S. Marc des Rogations, du titulaire de l'église, & du jubilé, que le Pape accorde annuellement à ces églises na-

santes.
tion,
& ont
belle c
processi
en mus
trine chi
des cant
pelles,
avenues
rangiers,
pres tou
Ainsi la
soit des
du soleil
distraire
Quelle
niéré de
double
année,
magnifi
& avec un
bit pas ca
emple,
ment, non
toutes les
processio
ils viven
ne des orn

santes. Elle passe par les rues de la réduction , qui sont toutes tirées au cordeau , & ont à leur extrémité une grande & belle croix. A chacune des croix , la procession s'arrête , les enfans chantent en musique quelque partie de la doctrine chrétienne , & le peuple répond par des cantiques. De la peuplade aux chapelles , les routes sont autant de belles avenues , formées de lauriers , d'angers , de myrthes , & d'autres arbres toujours verts & bien alignés. Ainsi la procession est toujours à l'abri , soit des vents d'hiver , soit des ardeurs du soleil , & de tout ce qui pourroit distraire la piété.

Quelle que soit en tout temps la piété de ces nouveaux chrétiens , elle se redouble encore à certaines fêtes de l'année , qu'ils solennisent avec toute la magnificence qui leur est possible , & avec un goût dont on ne les croiroit pas capables. A la fête-Dieu , par exemple , ils ornent extraordinairement , non seulement l'église , mais toutes les places & les rues par où la procession doit passer. La simplicité qu'ils vivent ne leur permet d'employer que des ornemens champêtres : mais ils

les disposent avec un assortiment & une variété, qui offrent un spectacle pour le moins aussi majestueux que nos tapisseries, nos peintures & notre argenterie. D'espace en espace, on dresse en bois, dans les rues, des arcs de triomphe qui en occupent toute la largeur. On revêt cette charpente de branches de palmiers, de lauriers, de myrthes, d'orangers, entrelassées les unes dans les autres, avec des bordures & des festons formés des fleurs & des fruits les plus agréables à la vue. Les caciques sont chargés de fournir quantité de paons, de perroquets & d'autres oiseaux en vie, dont le plumage a le plus d'éclat. Il s'en trouve sans nombre aux environs des grands fleuves, & principalement du Paraguai, dont le nom qu'il prend de là signifie *Fleuve des Plumes*. Ces oiseaux sont attachés par le pied aux arcs de triomphe, avec une corde assez longue pour qu'ils puissent voltiger de branche en branche, & faire ainsi briller leur riche plumage. On place au bas, mais de telle manière qu'il ne puisse en arriver mal à personne, des cerfs, des tigres, des lions, & d'autres bêtes

sauvages qu'on a prises vivantes dans des pièges. On veut que toutes les espèces de créatures réunies rendent hommage à leur créateur.

Le devant des maisons est orné à peu près dans le même goût, c'est-à-dire d'herbes odoriférantes, de fleurs, de fruits, d'oiseaux; & de plus, de pain & de gâteaux destinés à l'hospitalité. On y voit aussi quelques pièces de toile extrêmement blanches, & garnies de plumes, qui par la diversité de leurs couleurs, & par l'artifice de leur assortiment, plaisent pour le moins autant que nos plus riches tentures. La terre est par-tout jonchée de feuillages, de fleurs & d'herbes odoriférantes.

Après la messe, où presque tout le monde communie, la procession s'arrange à peu près comme en Europe. Quelques compagnies de gens de guerre ouvrent la marche, au son des tambours, des fifres, des timbales & de plusieurs autres instrumens qui nous sont inconnus. Ils sont armés de fusils, dont ils font de temps en temps des décharges. Les hommes & les femmes, séparés ainsi que dans l'église, mar-

chent en ordre , les hommes en avant , & les femmes ensuite. Le corrégidor royal , les caciques , les capitaines , les alcaldes , les procureurs du peuple & les autres officiers se placent autour du dais. Quelques zélateurs des plus vénérables sont répandus de côté & d'autre , pour maintenir l'ordre & la modestie. Mais tout le monde est pénétré d'une foi si vive , que ni homme , ni femme , ni grand , ni petit n'ouvre la bouche ; si ce n'est pour chanter les louanges de J. C. qui leur est aussi présent , que s'ils le voyoient des yeux du corps. Les musiciens parragés en différens chœurs , font retentir l'air de leur pieuse symphonie , durant tout le cours de la procession.

Quand elle est rentrée dans l'église , quelques fideles des plus vertueux vont ramasser toutes les choses comestibles , qui ont servi à décorer les maisons & les arcs de triomphe. On les distribue aux malades , & aux étrangers. Ceux-ci sont d'ailleurs fêtés , avec tous les rémoignages de la tendresse fraternelle , par les particuliers qui les ont invités , & qui les logent chez eux. On invite même des infideles , que la curiosité

ne ma
bre ;
propre
à l'éva
spécial
plade ,
genre ,
Tou
ques ,
les chr
à une
corps
Mais la
cette pa
tienne
passions
principa
fait que
l'ivrogne
inhérens
bares. Q
res en c
néophyte
nommen
fois si fu
breuvage
pre à les
Les loix
contre c

ne manque pas d'attirer en grand nombre ; & il est rare qu'un spectacle si propre à les édifier, n'en gagne plusieurs à l'évangile. Quelques autres fêtes, & spécialement celle du patron de la peuplade, se célèbrent, chacune dans son genre, avec autant de solennité.

Toutes salutaires que sont ces pratiques, ce seroit peu néanmoins si les chrétiens du Paraguai se bornoient à une dévotion d'appareil, & au corps plutôt qu'à l'ame des vertus. Mais la mortification du cœur, mais cette partie essentielle de la vie chrétienne qui consiste à réprimer les passions, c'est en quoi se distingue principalement ce saint peuple. On fait que la cruauté, l'incontinence & l'ivrognerie étoient des vices comme inhérens à la constitution de ces barbares. Quant à ce dernier, les missionnaires en ont inspiré tant d'horreur aux néophytes, que l'espece de bierre qu'ils nomment *chica*, & qui leur fut autrefois si funeste, n'est plus enfin qu'un breuvage innocent, & précisément propre à les soutenir dans leurs travaux. Les loix séveres qu'on avoit portées contre ceux qui s'enivreroient, sont

Murat. C.
VIII.

en quelque sorte devenues inutiles. Si on leur offre du vin quand ils vont dans les villes Espagnoles, ils n'en veulent pas même sentir l'odeur; & plus d'une fois ils ont reproché à ceux qui les railloient, ou qui les pressoient trop d'en boire, que leurs mains convertissoient en poison les dons du créateur, & les choses les meilleures de leur nature.

L'incontinence est également bannie des réductions. S'il arrivoit quelque scandale en ce genre, le châtement suivroit de près la faute. On a pris d'ailleurs toutes les précautions imaginables, pour obvier au dérangement des mœurs. Presque tous les Indiens se marient, dès qu'ils ont atteint l'âge de puberté; la jeunesse, & l'inexpérience de ces chefs de famille n'est sujette à aucun inconvénient, sous un gouvernement paternel qui pourvoit, sur des fonds communs, aux besoins des enfans & des peres mêmes. Il n'y a dans chaque maison que le pere, la mere & les enfans. Dans les lieux communaux, les hommes & les femmes ne se trouvent jamais ensemble; les puits, les fontaines, les lavoirs sont toujours exposés à la vue de tout

le m
de to
vieilla
autant
d'y ve
nuit.
grande
pas u
église
pour le
mes. C
qui s'é
grande
y a deu
& l'on
celle q
mes pa
encore
est occ
cent pr
Derrier
ces sur
teurs. L
jeunes
& sur
d'un â
compre
qui on
entre le

le monde, dans un lieu découvert de tous les côtés. De plus, quelques vieillards respectables par leur vertu, autant que par leur âge, sont chargés d'y veiller depuis le matin jusqu'à la nuit. La vigilance est encore plus grande, pour que le lieu saint ne soit pas une occasion de chute. Chaque église est divisée en deux parties, l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes. On laisse entre deux un espace vide, qui s'étend depuis le sanctuaire jusqu'à la grande porte de l'église, outre laquelle il y a deux portes latérales, par où l'on entre & l'on sort d'ordinaire; les hommes par celle qui est de leur côté, & les femmes par l'autre. Chaque côté se divise encore en trois quartiers. Le premier est occupé par les enfans, qui se placent près de la balustrade du sanctuaire. Derrière eux, sont deux ou trois de ces surveillans, qu'on nomme zélateurs. La seconde classe est celle des jeunes gens, placés derrière les enfans, & surveillés par d'autres zélateurs, d'un âge plus avancé. La troisième comprend les hommes de tout âge, qui ont aussi leurs zélateurs, choisis entre les vieillards les plus respectables.

Ainsi les pasteurs, soit par eux-mêmes, soit par des lieutenans sûrs, veillent par-tout sur les mœurs.

Durant la nuit, ils ont de secrets émissaires, qui les avertissent sur le champ de tout ce qui pourroit demander un remede prompt. La nuit est partagée en trois veilles. On relève à chaque veille ces espèces de sentinelles, qui ne paroissent occupées que de la sureté du pays, comme à prévenir toute surprise de la part des sauvages infideles, ou des mamelus. Ces attentions, jointes aux fréquentes exhortations des missionnaires, ont inspiré aux néophytes une horreur extrême du vice. Les peres & meres répètent sans cesse à leurs enfans les leçons de leurs pasteurs, s'efforcent en toute maniere de leur inspirer une religion solide, & leur servent continuellement de modeles. Aussi a-t-on vu souvent les plus jeunes vierges se laisser égorger par des sauvages infideles, ou mal convertis, plutôt que de se prêter à la moindre privauté. Dans l'intérieur des familles, tout rappelle la jeunesse à la crainte de Dieu, & aux devoirs de la religion. Leur mémoire est

rempli
appren
ils en
bois,
un suj
les Esp
ces can
de la t
des tha
Jamais
ni jurer
grossiers
l'autre.
de la co
quand le
que trop
fence.

Mais
ger, qui
funeste,
défense a
ré Europ
ions san
Alors mē
que ce fo
chacune
tant lesqu
une hos
maison de

remplie de pieux cantiques, qu'on leur apprend dès la plus tendre enfance : ils en font retentir les champs & les bois, lorsqu'ils y travaillent. C'est un sujet continuel d'admiration pour les Espagnols, quand ils parcourent ces cantons. On n'entend presque sortir de la bouche de ces néophytes, que des chants & des discours de piété. Jamais ils ne proferent, ni parole libre, ni jurement, ni aucun de ces mots grossiers qui tiennent de l'un ou de l'autre. Ils savent même se préserver de la contagion du mauvais exemple, quand les Européens, ce qui n'arrive que trop, s'échappent en leur présence.

Mais pour leur épargner un danger, qui tôt ou tard leur deviendroit funeste, les rois catholiques ont fait défense aux Espagnols, & à tout autre Européen, d'aller dans les réductions sans une nécessité manifeste. Alors même, il n'est permis à qui que ce soit d'entre eux de rester dans chacune au delà de trois jours, pendant lesquels il reçoit tous les secours d'une hospitalité généreuse, dans une maison destinée à cet usage. Encore un

Indien sûr, sous prétexte de lui faire honneur, l'accompagne par-tout, pour veiller de plus près sur sa conduite. Précaution si bien justifiée par les effets, que les peuplades les plus éloignées du commerce des Européens sont aussi les plus distinguées par leur innocence & par leur ferveur.

Pour ce qui est de la cruauté & de la vengeance, qui faisoit autrefois toute la gloire, & pour ainsi dire, la première vertu de ces barbares, il n'en reste plus aucun vestige parmi les néophytes. Ils vivent tous entre eux, comme de véritables & tendres frères : le trait le plus marqué de leur ressemblance avec les premiers fideles, est celui qu'expriment ces paroles de l'écriture : *Tous ceux qui croyoient en J. C. n'avoient qu'un cœur & qu'une ame.* Un homicide, au temps que nous décrivons, étoit une chose encore inouïe dans les bourgades chrétiennes du Paraguay. La discordance a tenté rarement de s'y introduire ; & les procès, très-rare aussi, s'y terminent avec une promptitude & une sagesse, qui ne laissent aucun germe d'inimitié.

Ces
autrefois
compati
reux, d
les plus
secourir
contribu
si l'on
leurs pi
semble
idolâtres
maniere
d'attirer
Quand il
la réduci
plus odie
plaindre
témoigna
avec mil
s'empresse
de régaler
de mei
ong-tem
toutefois
le parti
& d'emb
publique
l'envi c
lissement

Ces sauvages enfin, si farouches autrefois, sont affables, affectueux & compatissans, si charitables & si généreux, qu'ils se priveroient des choses les plus nécessaires à la vie, soit pour secourir un malheureux, soit pour contribuer à la décoration d'une église, si l'on ne mettoit pas des bornes à leurs pieuses libéralités. Leur charité semble redoubler encore à l'égard des idolâtres, qu'ils s'efforcent en toute manière, & au mépris de tout péril, d'attirer à la connoissance du vrai Dieu. Quand il s'en rencontre quelqu'un dans la réduction, fut-il de la nation la plus odieuse, & dont on a le plus à se plaindre, il est accueilli avec tous les témoignages d'une amitié sincère, & avec mille acclamations de joie. On s'empresse à le loger, à l'habiller, à le régaler. Chacun lui donne ce qu'il a de meilleur. On le retient le plus long-temps qu'il est possible, sans toutefois le contraindre; & s'il prend le parti de se fixer dans la peuplade & d'embrasser la foi, c'est une fête publique; après laquelle tout le monde à l'envi contribue à lui faire un établissement commode.

Ibid. C. XIV.

Pour le maintien d'un si bel ordre, pour la conservation de cette espece de république, qui fait comme un petit Etat à part, sous la protection & la dépendance du roi d'Espagne; il falloit sans doute une forme de gouvernement, & un régime des mieux conçus. Pour ce qui est d'abord du gouvernement ecclésiastique, les chrétiens du Paraguai sont soumis, comme tous les autres fideles, à la juridiction des évêques dans les dioceses desquels se trouvent les réductions. Tels sont principalement ceux de l'Assomption, de Buenos - Ayres, de Cordoue & du Tucuman. Comme ces dioceses sont immenses, presque par-tout incultes & inhabités; la visite épiscopale ne peut se faire souvent dans les réductions. Mais cette partie fervente du troupeau ne donne pas grand souci au premier pasteur. Chaque église est communément desservie par deux missionnaires, présentés par leur supérieur provincial au gouverneur de la province, qui, au nom du roi, les présente ensuite à l'évêque, dont ils reçoivent la mission, avec ses pouvoirs.

Cependant les évêques ne laissent

pas de v
des, fo
mation,
entreprise
jours pou
exercer les
néanmoins
dans ces
sionaires
avec un e
indiens n
grand bon
ne fois
pasteur. L
ont charn
même la
espect qu
Dès que
e prépar
accueil q
monde rec
ition, l'h
e charger
ar où il
eulent ser
ontre les
êtes féro
ent des pr
mens dans

pas de visiter quelquefois ces peuplades, soit pour administrer la confirmation, soit pour concerter quelque entreprise extraordinaire; mais toujours pour s'édifier, plutôt que pour exercer les droits de leur siège. Ils ne sont néanmoins plus désirés nulle part, que dans ces pieuses habitations. Les missionnaires & les néophytes les invitent avec un empressement égal. Ces bons indiens ne connoissent point de plus grand bonheur, que de voir, au moins une fois dans leur vie, leur premier pasteur. Les missionnaires, de leur côté, sont charmés que le prélat voie par lui-même la piété de ces fideles, & le respect qu'ils ont pour son autorité.

Dès que sa visite est annoncée, on se prépare à lui faire le meilleur accueil qu'il est possible. Tout le monde recherche, avec une sorte d'ardent zèle, l'honneur de le servir. Les uns se chargent d'applanir les chemins par où il doit passer; les autres lui veulent servir de guides ou d'escorte contre les sauvages ennemis, & les bêtes féroces. Quelques-uns transportent des provisions & des rafraîchissemens dans les lieux les plus déserts;

& afin que tout soit bien exécuté, on met à leur tête quelques-uns des habitans principaux & les plus entendus. Jamais aucun évêque n'a fait ces visites, sans verser des larmes de tendresse, tant sur ces religieux témoignages de leur respect & de leur affection pour le père même de leurs peres en J. C. que sur leur innocence, leur régularité, leur ferveur, & le zele infatigable de ceux qui les y maintiennent. C'est ce qu'on peut voir dans les lettres, écrites à ce sujet par ces prélats aux Souverains Pontifes & aux Rois catholiques.

ibid. c. xv.

Le gouvernement civil du Paraguai a été si bien conçu, mais sur-tout il est si bien conduit, que du plus pauvre des peuples on a fait une nation véritablement riche, puisqu'elle est sans besoin, & aussi heureuse qu'on le puisse être ici-bas. Les Européens accoutumés au faste, & à ce qu'ils appellent plaisirs, ne la réputeront point telle : mais son sort considéré suivant les principes de la nature saine, est vraiment préférable à celui des plus florissantes nations de l'Europe. Une liberté qui n'a d'autres bornes que les loix, des provisions abondantes de toutes

les cho
l'ameub
sentir la
ment pro
la paix
qui fait
Les chré
roi d'Es
sujettion
que les
puissante
peuplade
républiqu
rangées a
Romains

Il n'y
raguai qu
soit nom
gouverner
cette pla
Espagnols
les nature
comme le
vince, av
pour y n
autres off
diens mêm
que anné
deux alca

les choses nécessaires à la vie, tout l'ameublement utile & dont on peut sentir la commodité, dans un logement propre & sain, où regne l'union, la paix, l'amitié; n'est-ce pas-là ce qui fait le vrai bonheur en ce monde? Les chrétiens du Paraguay sont sujets du roi d'Espagne: mais le poids de cette sujétion est si léger, qu'ils ne sentent que les avantages d'une protection puissante qui le compense. Chaque peuplade se gouverne comme une vraie république, sur le modèle des nations rangées autrefois sous l'obéissance des Romains, afin d'en être protégées.

Il n'y a dans les réductions du Paraguay que le corrégidor royal, qui soit nommé par le Roi, ou par le gouverneur de la province. Encore cette place, occupée autrefois par des Espagnols, l'est toujours à présent par les naturels du pays. Ce corrégidor est comme le lieutenant-général de la province, avec toute l'autorité nécessaire pour y maintenir le bon ordre. Les autres officiers sont choisis par les Indiens mêmes, le premier jour de chaque année. Ils créent en même temps deux alcaldes, qui sont des juges en

matiere criminelle, & d'autres magistrats; tant pour la police que pour le jugement des affaires civiles; tous les officiers militaires sont tirés de même du corps de la nation. Non seulement aucun Espagnol n'y peut exercer aucune autorité; mais il ne lui est pas permis d'y fixer sa demeure. Le gouverneur de la province est seul excepté de cette loi. On lui présente chaque année la liste de ceux qu'on a élus pour les charges; & il ne manque pas de confirmer l'élection; quand elle a été régulière. Les alcaldes, joints au corregidor royal, ont tout pouvoir pour infliger des peines à ceux qui en ont mérité; pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un crime capital & digne du dernier supplice: chose dont on auroit peine à citer un exemple. L'affaire seroit alors portée au gouverneur de la province, qui seul a droit de condamner à mort un Indien. Pour les fautes même qui se punissent dans les réductions, on n'use jamais de toute la rigueur des loix; mais on allie si bien la douceur avec la sévérité, qu'on arrête les désordres, sans rendre le séjour des habitations odieux.

C'est
les trib
gne. El
pialtre
cette c
femmes
vingt au
cinquan
se sont
avancé.
noblesse
dans ch
autels,
taxe. D
obligati
cher au
comman
la fortifi
font d'a
travailler
sûreté;
tant ordi
reçoiven

Pour
on assign
tion de
l'entreti
la comp
que les

C'est le même ménagement pour les tributs, que tire la cour d'Espagne. Elle n'exige annuellement qu'une piaſtre ou un écu par tête; encore cette capitation ne regarde, ni les femmes, ni la jeunesse au deſſous de vingt ans, ni ceux qui en ont paſſé cinquante, & jamais les ſauvages qui ſe ſont faits chrétiens dans un âge avancé. Tous les caciques, à titre de nobleſſe, & douze Indiens employés dans chaque réduction au ſervice des autels, ſont encore exempts de cette taxe. Du reſte, ils n'ont point d'autre obligation onéreuſe, que celle de marcher au ſervice du Roi, lorsqu'ils ſont commandés pour la guerre, ou pour la fortification des places. Ce qu'ils ſont d'autant plus volontiers, qu'ils travaillent en cela pour leur propre ſureté; ſans compter les gratifications, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'ils reçoivent des Rois catholiques.

Pour ce qui eſt de la ſubſiſtance, on aſſigne à chaque famille une portion de terre, plus que ſuffiſante pour l'entretien de toutes les perſonnes qui la compoſent. Les fleuves, auſſi bien que les lacs, ſont remplis d'excellent

poisson de toute espece. Le gibier abonde pareillement dans les bois, & dans les campagnes. Ce qui est beaucoup plus avantageux encore, quelques bêtes à corne, échappées des troupeaux qu'on avoit tirés d'Europe, se sont tellement multipliées, - ainsi que les chevaux, dans les grands pâturages du Paraguai, que ces immenses prairies en sont quelquefois entièrement couvertes. On trouve encore dans les bois quantité de bons fruits, qui viennent sans culture. Des abeilles de plusieurs especes y font un miel exquis, & de très-belle cire. Les cannes à sucre croissent d'elles-mêmes, dans les lieux humides. Quant aux vêtements & aux commodités de la vie, les peuples sont toutes fournies aujourd'hui de tisserands, de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de ferruriers, de peintres même & de sculpteurs, de graveurs & de doreurs. Les femmes ont appris à filer, à coudre, à broder, à faire les robes & les habits. Mais quels furent les premiers maîtres de tant d'apprentis divers? Leurs apôtres mêmes, & les peres de leurs ames, qui se faisant tout à tous dans les choses

les plus
de, à la
les plu
d'inspir
vie foci
érigéat
roient
raison;
presque
C'eût
famille
voit fou
les temp
accidens
te, soit
gligence
ciance n
ne pense
d'entre e
en risque
Mais au
fantes,
comme d
d'un gran
pas encor
ment de
pourquoi
de remet e
on lui do

les plus contraires au préjugé, à l'habitude, à la nature, s'adonnoient aux métiers les plus vils & les plus pénibles, afin d'inspirer aux sauvages le goût de la vie sociale. Ils mériteroient qu'on leur érigeât des statues, quand ils n'en auroient fait qu'une société régie par la raison; & ils en ont fait une société presque angélique.

C'eût été peu que d'assigner à chaque famille la portion de terre, qui pouvoit fournir à sa subsistance. Soit par les temps contraires & par tous les accidens qui peuvent nuire à la récolte, soit bien plus souvent par la négligence des cultivateurs & l'insouciance naturelle aux Américains, qui ne pensent guere à l'avenir, plusieurs d'entre eux se fussent encore trouvés en risque de manquer du nécessaire. Mais au milieu de ces sociétés naissantes, les missionnaires se regardent comme des peres de famille, chargés d'un grand nombre d'enfans, qui n'ont pas encore assez d'usage pour le manie- ment de leurs propres intérêts. C'est pourquoy, outre la portion de terre qui se remet en bon état à chaque famille, on lui donne la quantité de grains né-

Ibid. Chap;
XVI.

cessaire pour l'ensemencer ; à condition qu'après la récolte elle en rapportera la même quantité dans un magasin public , qui est destiné pour cet usage , & qui , au moyen de cette règle observée ponctuellement , ne manque jamais. On prête aussi à chaque famille une ou deux paires de bœufs , selon l'étendue de son champ , pour le labourer. Si ces animaux leur appartiennent en propre , il seroit fort à craindre qu'ils ne les missent bientôt hors d'état de servir. Mais comme ils sont obligés de les rendre , ou du moins de les représenter au bout d'un certain temps , ils les ménagent , & les conservent avec soin. On a de plus établi des inspecteurs , d'une vigilance & d'une activité reconnue , avec charge de parcourir les campagnes , & d'examiner si chacun travaille ; si l'on sème , & si l'on moissonne à temps ; si les bestiaux sont bien soignés ; & si l'on prend des mesures , pour faire durer les grains recueillis jusqu'à la récolte suivante.

Malgré toutes ces précautions , les vivres manquent toujours à plusieurs avant la fin de l'année ; soit qu'ils

aient

aient é
suyé qu
plutôt
& de
mendic
naissanc
dans le
mettre
cas de
a prises,
le plus
vraiment
tellemen
particuli
considéra
plus ferti
& qu'on
dire la p
tion en
intelligen
cultiver p
duction :
aux , est
Tout c
de légum
e , dans
oton qui
erres des
épôt dan

Tome

aient été malades, ou qu'ils aient es-
 suyé quelque calamité particulière; soit
 plutôt encore par le défaut d'économie
 & de prévoyance. Pour parer à la
 mendicité, qui de là pourroit prendre
 naissance, & qu'on ne souffre point
 dans les réductions; pour ne pas
 mettre non plus les pauvres dans le
 cas de voler, voici les mesures qu'on
 a prises, & en même temps le procédé
 le plus admirable de ce gouvernement
 vraiment théocratique. On n'y a pas
 tellement partagé les terres entre les
 particuliers, qu'il n'en reste une partie
 considérable, la meilleure même & la
 plus fertile, qui se cultive en commun,
 & qu'on appelle *Tupambaé*, c'est-à-
 dire la possession de Dieu. La direc-
 tion en est commise à des Indiens
 intelligens & très-fidéles, qui la font
 cultiver par les jeunes gens de la ré-
 duction: cette jeunesse, durant ces tra-
 vaux, est nourrie sur les fonds publics.
 Tout ce qui se recueille de grains,
 de légumes, de fruits de toute espe-
 ce, dans le *Tupambaé*, avec tout le
 coton qui se récolte même dans les
 terres des particuliers, est mis en
 dépôt dans les magasins publics, pour

être ensuite distribué aux infirmes ; aux orphelins , & à ceux qui par accident , ou par négligence , trouvent la fin de leurs provisions avant celle de l'année. Ce fonds commun fournit encore à la nourriture & à l'entretien des artisans , lesquels ne tirent point d'autre salaire de leur travail , & généralement de tous ceux qui sont dispensés de cultiver la terre , à raison de leurs charges , de leurs occupations & de leurs voyages pour le service public. C'est encore de là qu'on tire , & le tribut que la plupart des particuliers ne penseroient guere à payer , & les vivres pour cinq & six mille guerriers , qui partent quelquefois pour le service du roi d'Espagne , à qui ces troupes ne coûtent pas une piastre.

On voit du premier coup d'œil les avantages inestimables , que cette communauté de biens procure aux néophytes. Par là ils conservent entre eux cette égalité parfaite , qui est le plus ferme appui de la tranquillité publique. Tous les principes de discorde sont bannis avec ces différences de condition , de fortune , de privilèges odieux , qui partagent une même nation en deux

parti
l'aut
d'en
guai
ne m
argen
dange
leurs
en ab
utiles
ment
modit
les pro
les out
procure
leurs m
premier
en ce g
rien , ou
sont asse
faire de
passent le
rolité de
quelqu'u
le trouve
l'intempe
mortalité
qu'un de
oins de

parties contraires, dont l'une est pour
 l'autre un objet éternel de mépris, ou
 d'envie. Tous les chrétiens du Para-
 guai sont pauvres, & chacun d'eux
 ne manque de rien. Ils n'ont, ni or, ni
 argent, aucun usage des monnoies : ces
 dangereux métaux ne germent pas dans
 leurs champs heureux, mais ils ont
 en abondance les choses nécessaires,
 utiles, & même commodes, relative-
 ment à leur maniere d'être. Les com-
 modités que ne leur fournissent point
 les productions de leur sol, tels que
 les outils de fer ou d'airain; ils se les
 procurent par un commerce analogue à
 leurs mœurs, & semblable à celui des
 premiers peuples, qui ne connoissoient
 en ce genre que l'échange. Ils n'ont
 rien, ou presque rien en propre; & ils
 sont assez opulens en commun, pour
 faire des actes de bienfaisance, qui
 passent le pouvoir, ou du moins la géné-
 rosité des Etats les plus florissans. Si
 quelque-une de ces petites républiques
 se trouve dans la disette, soit par
 l'intempérie des saisons, soit par la
 mortalité des bestiaux, soit par quel-
 qu'un de ces fléaux, à quoi tous les
 peuples de l'homme ne sauroient parer;

les réductions voisines ne manquent point de réparer ces pertes, sans exiger autre chose qu'un pareil secours dans un besoin pareil.

L'article du vêtement ne demande pas moins d'attention, que celui des vivres, attendu l'indifférence qu'on a à cet égard des peuples qui autrefois alloient nus. On a construit des boutiques & des ateliers de toute espece, dans une grande cour qui est au milieu de la peuplade, près de la maison & sous les yeux des missionnaires. Là se trouvent des artisans de tous métiers, & sur-tout grand nombre de tisserands, qui nourris & entretenus aux dépens du public, font continuellement des toiles de coton, pour habiller gratuitement les Indiens. Au commencement de la semaine, on distribue aux femmes & aux filles une certaine quantité de coton, qu'elles rapportent le samedi suivant, tout filé & prêt à être mis en œuvre. Par-là, on vient à bout d'avoir chaque année beaucoup plus de toile qu'il n'en faut pour habiller tout le monde : le surplus fait partie des fonds du commerce. Au centre du Paraguay, et

encor
à fra
tions,
mens

Ces h
d'autr
porter
gadese
engage
nombre

Elles
jourd'h
& assez
melus,
dables,
feu, &
qu'ils c
autrefois
ruineren
dont les
réduits à
& à prat
de nouve
prévenir
qu'il s'est
des com
cavalerie
Espagnole
virent les

encore une apothicairerie, entretenue à frais communs par toutes les réductions, qui tirent de là tous les médicaments dont elles peuvent avoir besoin. Ces heureuses inventions, & beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de rapporter, rendent le séjour de ces bourgades extrêmement cher aux Indiens, & engagent de jour en jour un grand nombre d'infidèles à venir s'y fixer.

Elles n'ont plus rien à craindre aujourd'hui de la férocité des idolâtres, & assez peu même de la part des Mamelus, ennemis beaucoup plus formidables, à raison de leurs armes à feu, & de la discipline Européenne qu'ils ont conservée. Ils désoloient autrefois ces habitations; & ils en ruinèrent absolument quelques-unes, dont les restes échappés au fer, furent réduits à s'aller transplanter au loin, & à pratiquer avec des peines infinies, de nouveaux défrichemens. C'est pour prévenir de si funestes révolutions, qu'il s'est formé dans chaque peuplade des compagnies d'infanterie & de cavalerie, sur le modèle des troupes Espagnoles. Les premiers chevaux que virent les Indiens, leur firent tant de

Murat. Ch.
XVIII.

peur, qu'ils grimpoient sur les arbres; comme s'il étoit venu à leur rencontre des tigres, ou des lions. Mais ils sont aujourd'hui si bons cavaliers, que c'est leur cavalerie sur-tout qui fait la terreur de leurs ennemis. On leur apprend de bonne heure à manier l'épée, la pique & le mousquet, sans abandonner l'arc & la fronde; & l'on donne des prix à ceux qui se distinguent dans ces exercices. Chaque semaine, le corrégidor royal, tant par lui que par ses lieutenans, passe en revue les troupes de chaque réduction, & leur fait faire l'exercice, dans la grande place qui forme un carré environné de maisons d'une égale hauteur, à l'exception du côté où est l'église, avec la maison des missionnaires, un peu plus élevée que les autres.

Comme les surprises sont principalement, & aujourd'hui presque uniquement à craindre; durant tout l'été, on entretient des coureurs qui battent continuellement la campagne, & qui s'avancent jusqu'à cinquante & soixante lieues, pour observer si rien n'annonce quelque irruption. Ils viennent tous

les mo
& plu
de crai
troupe
on mar
pas, au
les néc
peuvent
& de le

Les M
pris plu
& nota
essayer
près de
Leur ar
cantons,
Mamme
Elle fut
rerent su
autres ne
des vain
retourner
même de
une paix
beaucoup
Comme
dans le v
sont pas en
avec elles

les mois réglément faire leur rapport ; & plutôt, s'il y a quelque juste sujet de craindre. On arme à l'instant les troupes de la réduction. Bientôt après, on marche à l'ennemi, qui ne tient pas, au moins en rase campagne, devant les néophytes, invincibles quand ils peuvent faire usage de leurs chevaux & de leurs armes à feu.

Les Mammelus eux-mêmes ont appris plus d'une fois à les respecter, & notamment par la défaite qu'ils essayèrent, il y a quelques années, auprès de la réduction de Sainte-Croix. Leur armée, formidable pour ces cantons, étoit composée de huit cents Mammelus, & de quatre mille Indiens. Elle fut hachée, & la plupart demeurèrent sur le champ de bataille. Les autres ne durent la vie qu'à la clémence des vainqueurs, qui leur permirent de retourner au Brésil, & leur donnerent même des vivres, en leur faisant jurer une paix, que leur terreur assuroit beaucoup mieux que leurs sermens. Comme les infidèles qui se trouvent dans le voisinage des réductions, ne sont pas en état de mesurer leurs forces avec elles ; ils se gardent bien de les

insulter. Ceux qui ne veulent pas vivre en paix, prennent le parti de s'en éloigner.

Ce n'est pas seulement pour la défense de leur propre pays, que les nouveaux chrétiens du Paraguai ont signalé leur bravoure; ils ont rendu & rendent sans cesse les services de la plus grande importance à la couronne d'Espagne. On peut ajouter, que sa domination sur ce continent immense, c'est-à-dire depuis le Pérou & le Chili jusqu'au Brésil, n'a point de plus ferme appui que les peuplades chrétiennes qui en occupent le centre. Le peu de villes, ou de bourgades Espagnoles, éparées dans ces déserts à cent & deux cents lieues de distance les unes des autres, auroient succombé cent fois sous les nuées de barbares qui les environnent, s'il n'y en avoit eu parmi eux, qui attachés à l'Espagne par les liens de l'évangile, continuellement réprimassent les autres. Ainsi la possession tranquille d'une si vaste étendue de terres non maritimes, ou par une espece de miracle elle se maintient depuis si long-temps, est visiblement le prodige, non pas de la

politique
la religion

Dès

Sarmie

capitale

de son

investi

de Sauv

que suc

si la pr

avertie

les trou

heures l

nairemen

barbares

cette co

neur, &

jusque d

ces néop

mille, f

contre le

aux Espa

d'hui la

qui après

du fort qu

autres ex

sieurs for

aussi hon

le roi P

politique, ni de sa bravoure, mais de la religion.

Dès l'an 1662, don Alfonse de Sarmiento, gouverneur de l'Assomption, capitale du Paragui, visitant les places de son gouvernement, fut tout à coup investi dans un château, par un essaim de Sauvages infideles : il ne pouvoit que succomber, c'est son propre aveu, si la premiere des réductions qui fut avertie, n'eût envoyé sur le champ ses troupes, qui firent en vingt-quatre heures le chemin qui demande ordinairement quatre jours, défirent ces barbares, les meilleurs guerriers de cette contrée, délivrerent le gouverneur, & le reconduisirent sain & sauf jusque dans la capitale. L'an 1680, ces néophytes, au nombre de trois mille, firent des prodiges de valeur contre les Portugais, qui avoient enlevé aux Espagnols le poste où est aujourd'hui la colonie du S. Sacrement, & qui après un grand carnage furent chassés du fort qu'ils y avoient bâti. Il est mille autres exemples semblables, dont plusieurs sont consignés dans le décret, aussi honorable qu'avantageux, que le roi Philippe V rendit en 1716,

en faveur de ces braves & fideles Indiens. En général, il ne s'est passé au Paraguaï, depuis l'établissement des réductions, aucune action d'importance, où ils n'aient donné des preuves aussi éclatantes de leur courage, que de leur attachement au service de leur souverain; & il ne s'y est remporté aucune victoire, à laquelle ils n'aient eu la meilleure part.

Il est vrai que pour combattre contre les Européens, on a la précaution de mettre à leur tête des officiers Espagnols; non pas pour animer leur bravoure, en quoi ils pourroient eux-mêmes faire la leçon à beaucoup de nos militaires, mais pour les rompre aux procédés de notre tactique. On leur envoie donc en temps de guerre des chefs expérimentés & de bon exemple, qui les rappellent & les façonnent quelque temps à nos manœuvres, avant de les mener à l'ennemi.

Ils se battent ensuite comme des lions, & manquent rarement de faire des merveilles. Un avantage singulier pour l'Espagne, c'est que les troupes des réductions font ces guerres à leurs propres frais, sans recevoir aucune

solde
arrive
pagne
tiens
eux-m
quelqu
Il e
si intér
comme
vies,
méridi
gera sc
& tout
gile. Pe
au poin
les mis
vaillé d
étendre
tienne e
les plus
planis,
rapides.
d'hui bea
qu'autref
essuyer.
côtés, l'é
l'abondan
ouissent,
prix des.

solde, ni même les vivres, dont elles arrivent pourvues pour toute la campagne. Bien plus, ces généreux chrétiens refusent toute gratification pour eux-mêmes : ils reçoivent tout au plus quelque présent pour leurs églises.

Il est à croire que si des institutions si intéressantes pour l'Espagne, & si bien commencées, sont également bien suivies, tout l'intérieur de l'Amérique méridionale, avec le temps, se rangera sous les loix de cette couronne, & tout ensemble sous celles de l'évangile. Peu contents de les avoir portées au point de perfection qu'on a vu, les missionnaires n'ont pas moins travaillé depuis, pour affermir & pour étendre de plus en plus la foi chrétienne dans ces contrées ; & comme les plus grands obstacles étoient aplanis, les progrès furent aussi plus rapides. Ils ont sans doute aujourd'hui beaucoup moins de périls à courir qu'autrefois, & moins de traverses à essuyer. Les réductions établies de tous côtés, l'état florissant où elles se trouvent, l'abondance & la félicité dont elles jouissent, ont fait impression sur l'esprit des barbares ; ils ont conçu de

Murat. Ch.
XI.]

l'estime pour les instituteurs de ces sociétés heureuses, dont la renommée a porté la connoissance de proche en proche jusque dans les hordes les plus écartées. Ceux même qui ne veulent point embrasser l'évangile, en respectent les ministres: Il est rare enfin qu'ils osent les maltraiter, & plus rare encore qu'ils attentent à leur vie. D'ailleurs, les nouveaux chrétiens se sont rendus formidables par leur grand nombre, & par leurs victoires sur ceux qui les ont contraints de prendre les armes. On craindroit qu'ils n'entreprissent de venger la mort de leurs pasteurs, & l'on ne doute pas que, s'ils l'entreprenoient, ils n'y réussissent.

Chap. XII.

Il reste néanmoins encore des dangers, capables d'étonner tout autre courage que celui de ces apôtres, sans compter le surcroît de travaux & de fatigues, ajoutés à la tâche qu'on a journellement à remplir dans les réductions. Car ce sont les mêmes ouvriers, qui n'y trouvant point assez de travail dans le gouvernement pastoral & paternel de cinq à six mille, & quelquefois huit & dix mille néophytes à la charge de deux missionnaires; dans

les ex
matin
aussi c
fans;
le mor
dans l
tousjour
que l'o
pagnes
garde d
dans les
verselles
fêtes de
qui revie
lagement
lades; da
grégation
pasteurs d
fréquentes
d'y recue
leur étern
son berca
que l'un
réduction
Lorsqu
ner quel
un des r
nin; le h
main un

de ces
 nommée
 roche en
 les plus
 veulent
 respectent
 ils osent
 ore qu'ils
 urs, les
 rendus
 nombre,
 ceux qui
 les armes.
 rissent de
 steurs; &
 ls l'entre-

les exercices journaliers du soir & du
 matin; dans le catéchisme, qui se fait
 aussi chaque jour à plus de mille en-
 fans; dans celui qui se fait pour tout
 le monde les dimanches & les jeudis;
 dans l'instruction des catéchumenes,
 toujours fort nombreux; dans celles
 que l'on va faire au milieu des cam-
 pagnes, aux Indiens chargés de la
 garde des moissons & des troupeaux;
 dans les confessions fréquentes & uni-
 verselles, au moins à toutes les bonnes
 fêtes de l'année, ainsi qu'au jubilé
 qui revient tous les ans; dans le sou-
 lagement spirituel & corporel des ma-
 lades; dans le gouvernement des con-
 grégations: ce sont, dis-je, ces mêmes
 pasteurs qui font encore des excursions
 fréquentes dans les terres infidèles, afin
 d'y recueillir les brebis à qui le Pas-
 teur éternel a marqué une place dans
 son bercail; de telle sorte néanmoins,
 que l'un d'eux reste toujours dans la
 réduction, pour les exercices habituels.

Lorsqu'on a conçu l'espérance de ga-
 gner quelque horde infidèle à J. C.
 un des missionnaires se met en che-
 min, le bréviaire sous le bras, & à
 la main un bâton surmonté d'une croix,

e des dan-
 autre cou-
 res, sans
 aux & de
 e qu'on a
 ns les ré-
 nêmes ou-
 nt assez de
 nt pastoral
 e, & quel-
 eophytes à
 res; dans

Il se fait ordinairement accompagner d'une trentaine de néophytes, tant pour lui servir d'interpretes, que pour l'aider à passer les marais, les lacs, des fleuves impétueux, & pour ouvrir un passage à travers les forêts. On est quelquefois obligé de faire trente & quarante lieues, toujours la hache à la main, avant d'arriver à une habitation d'infidèles. Souvent le travail est plus long qu'on ne l'avoit prévu; les vivres manquent, & l'on n'a pour toute ressource, que le hasard de la chasse, ou quelques racines & quelques fruits sauvages.

Quand on rencontre des idolâtres, toujours ils se présentent armés, & chargent souvent, avant qu'on se soit reconnu. Ils craignent que ce ne soient des Mammelus déguisés en missionnaires & en néophytes; parce que ces bandits ont usé bien des fois de cet artifice infernal, pour les surprendre. Ils ne craignent pas moins qu'on ne cherche à les faire esclaves des Espagnols, pour lesquels ils ont une aversion que le temps ne sauroit affoiblir. S'ils soupçonnent seulement que le missionnaire vienne de quelque ville

qui ap
rivée
vemen
souven
ger pr
fureur
qu'on
Si l'
premier
fuader
naire q
jourd'hu
rement.

roy
leur c
Le missi
les truch
du Dieu
de tous
apprendre
verain bo
quelques
leur bien
l'accompa
parmi ce
que, bien
esclaves,
la vie plu
se citent

qui appartient à cette nation, son arrivée ne manque pas d'exciter un soulèvement général, dont il est encore assez souvent la victime. La crainte du danger présent, & la précipitation de la fureur leur font oublier la vengeance qu'on pourra tirer d'eux par la fuite. Si l'on vient à bout de calmer leur première alarme, si l'on peut leur persuader que c'est un véritable missionnaire qui vient à eux, cela suffit aujourd'hui pour les tranquilliser entièrement. Le cacique alors s'approche des voyageurs, les salue à sa façon, & leur demande quel motif les amène. Le missionnaire répond, par lui, ou par ses truchemens, qu'il vient de la part du Dieu suprême, créateur & sauveur de tous les hommes, afin de leur apprendre le chemin du ciel & du souverain bonheur. Il leur distribue ensuite quelques petits présens, afin de gagner leur bienveillance. Les néophytes qui l'accompagnent se répandent aussitôt parmi ces infidèles, & leur assurent que, bien loin de penser à les rendre esclaves, on ne cherche qu'à leur rendre la vie plus douce & plus commode. Ils se citent eux-mêmes pour exemple du

bonheur dont on jouit dans l'observance de la loi chrétienne. Une expérience si propre à convaincre, jointe à la grace qui parle en même temps au cœur, fait communément de vives impressions. Les barbares se déterminent, ou à se rendre à l'invitation qu'on leur fait, ou du moins à permettre au missionnaire de rester parmi eux, & d'annoncer l'évangile à ceux qui voudront l'embrasser. Quand ils se sont montrés dociles aux instructions du missionnaire, il prend ses mesures, selon le nombre de ceux qu'il a pu gagner. Si la quantité en est considérable, on établit une nouvelle réduction: si l'on n'en a converti que deux ou trois cents; on les invite à venir fixer leur demeure dans quelques-unes des réductions établies. Là, reconnoissant par eux-mêmes la vérité de tout ce qu'on leur a dit, & recevant un accueil qui passe encore ce qu'ils avoient espéré, ils ne tardent point à demander le baptême; & bientôt ils le disputent en ferveur aux anciens fideles.

Mid. Chap.
XVII.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que les néophytes eux-mêmes, & sans leur pasteur, font souvent les fonctions

de pré
autant
d'ouvr
vent q
d'apôtr
tête, p
quelque
noncer
néanmo
de part
receiver
nent les
sa béné
ment en
dangers
oin de
leur don
doux ob
bonne du
été gagn
péditions
épandre
si divin
postoliqu
duction,
nombre d
Entre
parmi ces
plier les

de prédicateurs & d'apôtres. Suppléant, autant qu'il est en eux, à la disette d'ouvriers évangéliques, où ne se trouvent que trop ces déserts; des troupes d'apôtres. Indiens, les caciques à leur tête, parcourent les terres voisines & quelquefois très-éloignées, afin d'annoncer J. C. aux infidèles. Tout se fait néanmoins dans le meilleur ordre. Avant de partir, ils se confessent tous, & reçoivent la sainte eucharistie, prennent les conseils du missionnaire, avec sa bénédiction, puis se mettent gaiement en chemin. Les fatigues & les dangers inséparables de ces courses, loin de leur faire peur, sont ce qui leur donne le plus d'attrait. Le plus doux objet de leurs vœux est la couronne du martyr, qu'ils savent avoir été gagnée souvent par ces sortes d'expéditions. Le ciel ne manque pas de répandre ses bénédictions sur un genre si divin d'apostolat; & la caravane apostolique revient rarement à la réduction, sans y ramener un grand nombre de profélytes.

Entre bien d'autres moyens usités parmi ces fervens chrétiens, pour multiplier les adorateurs de J. C. en voici

un qui mérite encore d'être rapporté. On fait que les nations sauvages sont presque toujours en guerre les unes contre les autres. Le principal avantage de la victoire, dans leur opinion, consiste à faire beaucoup de prisonniers : mais implacables dans leur vengeance, ils ne font jamais grâce de la vie à ceux qui en ont voulu à la leur. Ils égorgent impitoyablement tous les prisonniers pris armés, & les mangent dans les festins qui terminent toutes leurs expéditions. Pour ce qui est des enfans qu'ils ont pu saisir, ils ont coutume de les vendre à d'autres peuples, afin de se procurer les choses qui manquent chez eux. C'est-là pour les bourgades chrétiennes une occasion précieuse de gagner des sujets à J. C. en donnant les productions de leurs terres & de leurs fabriques, pour racheter ces jeunes esclaves. Le cacique & les principaux de la bourgade prennent soin des garçons. Les filles sont placées chez les femmes les plus instruites & les plus exemplaires. Tous sont élevés avec les enfans chrétiens, nourris, vêtus, instruits comme eux. On les admet au baptême, quand on les y trouve suffisamment dis-

posés ;
de la se
leur esc
différent
Ainsi la
seigneur
enfans da
beres, &
Enfin
end plu
agation
ar l'abor
l'effleme
orsqu'on
ennes se
iens nou
qui le
qu'ils puis
eurs prop
ent des
our se no
lles leur.
bourgade
lligens d
es troupe
vriers de
eu d'anné
trouve
ciens.

rapporté.
pages sont
les unes
principal avan-
opinion,
de prison-
leur ven-
grâce de la
la leur. Ils
ous les pri-
s mangent
ent toutes
i est des en-
nt coutume
euples ; afin
i manquent
bourgades
écieuse de
en donnant
& de leurs
s jeunes es-
ncipaux de
es garçons,
es femmes
plus exem-
vec les en-
s, instruits
u baptême,
nment dif-

posés ; & le jour où ils sont affranchis de la servitude infernale, termine aussi leur esclavage temporel : alors, ils ne diffèrent plus en rien des autres fideles. Ainsi la sévérité miséricordieuse du Seigneur fait-elle trouver le salut aux enfans dans le malheur même de leurs pères, & dans la ruine de leur nation.

Enfin la générosité des néophytes prend plus facile que jamais la propagation de l'évangile, en facilitant par l'abondance de leurs largesses l'établissement des nouvelles réductions. Lorsqu'on en veut fonder une, les anciennes se chargent de fournir aux Indiens nouvellement rassemblés, tout ce qui leur est nécessaire, jusqu'à ce qu'ils puissent recueillir les fruits de leurs propres travaux. Elles leur donnent des grains en abondance, tant pour se nourrir, que pour ensemen- cer. Elles leur envoient des animaux de labourage, avec des conducteurs intelligens dans l'art de l'agriculture, des troupeaux, des artisans & des ouvriers de toute espece ; de sorte qu'en peu d'années, le nouvel établissement se trouve sur le même pied que les anciens.

Voilà quel est, ou du moins quel étoit, il y a vingt ou vingt-cinq ans, l'état des missions du Paragui, conduites encore par les mêmes pasteurs qui les avoient établies. Des sauvages qu'on avoit eu peine à croire des hommes, se trouvoient, par la plus étrange des métamorphoses, ou plutôt par le plus grand des miracles de la grace, se trouvoient les chrétiens les plus parfaits de l'univers, & les portraits fideles des premiers chrétiens. Il s'est néanmoins rencontré des aventuriers outrageux, qui les ont peints de couleurs bien différentes; & plus encore leurs instituteurs, ou pour user du terme propre, leurs véritables apôtres, apôtres d'office & de fait, sans l'emploi de nom, ni de caractère, apôtres de fatigue, & non pas d'honneur, qui enfançoient les chrétiens & les chrétiens, sans en devenir les peres en titre, qui formoient les évêchés, sans jamais vouloir être évêques, & qui s'en réservant les travaux, en abandonnoient à d'autres les distinctions & les jouissances. Tel est sans doute l'apostolat le plus digne de ce nom; & telles sont les institutions apostoliques, les plu

glorieux
aussi b
grande
leurs r
à leur
plaisanc
attendu
présent
ordres
C'est
renvoyo
mateurs
du Par
pas de
même à
les ficti
vretés d
Quel ho
par exem
la chime
& de for
inépuisab
région o
pu jusqu
Il suffira
personnes
que nous
seigneme
ciaux, d'u

glorieuses pour l'Eglise. C'est par-là, aussi bien que par leur célébrité plus grande & l'authenticité plus certaine de leurs monumens, qu'on s'est étendu à leur sujet avec une sorte de complaisance, & si l'on veut, de préférence, attendu l'impossibilité où l'on étoit de présenter ainsi toutes les missions des ordres & des instituts divers.

C'est donc à ces monumens que nous renvoyons, pour confondre les diffamateurs des missions & des missionnaires, du Paraguay principalement. Il n'est pas de notre office, il ne seroit pas même à la dignité de l'histoire, de relever les fictions puérides & toutes les pauvretés dont ils ont farci leurs libelles. Quel homme sensé ne nous blâmeroit, par exemple, de combattre sérieusement la chimere du royaume de Paraguay, & de son roi Nicolas, avec ses mines inépuisables d'or & d'argent, dans une région où il est notoire qu'on n'a pu jusqu'ici découvrir aucun minéral? Il suffira, n'en doutons point, aux personnes de bon sens & de probité, que nous n'ayons emprunté nos renseignements, que d'observateurs impartiaux, d'une exactitude & d'un discer-

nément égal à leur impartialité ; que nous ne fassions fond, après eux, que sur les pièces de première authenticité, sur les attestations qu'envoient annuellement d'Amérique en Espagne les évêques & les gouverneurs de provinces ; & en particulier, sur le témoignage rendu immédiatement au savant Muratori, par le prince de Santo-Bueno qui avoit été long-temps viceroy du Pérou, & qui satisfit à toutes les demandes que la sagacité & la circonspection purent suggérer à l'un des plus habiles critiques. Et que nous importe de n'en pas être crus par des gens qui ne croient point à l'Eglise ! Car enfin, puisqu'il le faut dire, il n'y a que les novateurs révoltés contre les décisions du saint siège apostolique, qui s'acharnent à dénigrer, comme attachée le plus fortement à ce centre de l'unité sainte, la compagnie la plus zélée pour soumettre les infidèles au joug de J. C. ; il n'y a que des hérétiques, & quelques déclamateurs, gagés ou ameutés par des hérétiques, qui s'obstinent à déchirer la plus parfaite image de l'Eglise primitive, la fervente Eglise du Paraguai.

Ils
su fai
dont il
le zèle
même
leur co
digne a
permis
ques fle
destinat
n'est pa
cours e
le point
que par
progrès
nisme,
de ces h
les pertes
ayant ét
nouveau
publique
sifant, p
salut ; l'o
avoit rem
avoir par
ordres ét
pirer, av
guissante,
si, sans a

Ils ont prévalu néanmoins, & ont su faire détruire l'apostolique société, dont ils n'avoient pas le courage d'imiter le zèle héroïque : mais son extinction même, autant que son existence, a fait leur confusion. Car enfin sa destination, digne au moins, lorsqu'à son égard il est permis d'être juste, que l'on répande quelques fleurs tardives sur son tombeau ; la destination de cette société célèbre n'est pas mieux marquée par le concours de ses commencemens avec le point extrême des périls de l'Eglise, que par l'époque de sa catastrophe. Les progrès du luthéranisme, du calvinisme, & des rejetons plus obscurs de ces hérésies fameuses étant arrêtés ; les pertes faites en Europe par l'Eglise, ayant été réparées par les apôtres du nouveau monde ; l'art de l'éducation publique étant parvenu au degré suffisant, pour soutenir ces œuvres de salut ; l'ordre suscité pour les opérer, avoit rempli sa mission : il tomba sans avoir paru chanceler ; & seul entre les ordres éteints, qui tous, avant d'expirer, avoient traîné une vieillesse languissante, & souvent honteuse ; celui-ci, sans avoir été jamais, ni réformé,

ni relâché, tomba ou cessa d'être; comme toujours il étoit, tel qu'une fois il avoit été.

On l'a poursuivi au delà du tombeau : après la dissolution du corps, on s'est acharné sur ses membres épars; & dans la nation très-chrétienne, dans la nation la plus humaine & la plus sensible, toute la grâce que leur firent des juges qui n'en avoient, ni condamné, ni jugé aucun, c'étoit de leur assigner une subsistance; qu'à peine ils auroient trouvée sortable pour leurs valets. Encore ne l'obtenoit-on qu'au prix de l'apostasie; ce qui ne la rendit pas moins illusoire que honteuse. Mais la nation ne s'est pas crue plutôt libre, qu'imprévoyant par les œuvres cette iniquité barbare, elle les a traités en frères, & leur a fait un sort, que des citoyens honnêtes pussent au moins goûter sans rougir. Et ministre de la divine justice, en n'ayant peut-être que la politique en vue, elle a brisé l'instrument qui avoit immolé ces innocentes victimes. Tant l'atteinte portée à toute espèce de propriété, ou d'existence, est un exemple funeste pour ceux même qui le donnent!

Ma

Ma

on,

irrépro

pureté

maligne

Je ne

d'une

des tra

potique

leurs ce

oubli o

servoit

sectaires

le schism

toient la

la révolte

& causo

aux prem

Comm

ussoient d

& accré

attachoien

secte; de

zele & pa

de Luçon

anprimer

niere ville

qui portoi

heureux

Tome

Mais encore, pour qui s'intéressoit-on, contre des religieux, les plus irréprochables dans leur foi, & d'une pureté de mœurs hors d'atteinte à la malignité même de leurs oppresseurs? Je ne parlerai point du ressentiment d'une Laïs superbe & humiliée, ni des trames ruineuses d'un ministre despotique & dissipateur: laissons reposer leurs cendres odieuses dans le profond oubli où elles sont tombées. On ne seroit néanmoins d'ailleurs, que des sectaires brouillons, qui introduisoient le schisme dans toutes les Eglises, mettoient la zizanie, l'insubordination, la révolte dans toutes les communautés, & causoient des alarmes perpétuelles aux premiers pasteurs.

Comme ces novateurs intrigans avoient de plus d'artifice, pour répandre & accréditer le livre fatal auquel ils attachoient tous les destins de leur secte; deux prélats distingués par leur zèle & par leurs lumières, les évêques de Luçon & de la Rochelle, firent imprimer de concert, dans cette dernière ville, une instruction pastorale, qui portoit condamnation de ce malheureux ouvrage. Cette instruction,

méditée depuis deux ou trois ans ; formoit une espece de traité sur la grace , & par conséquent un assez gros volume divisé en deux parties. On monroit dans la première , que les cinq fameuses propositions étoient clairement contenues dans le livre de Jansénius , & renouvelées dans celui de Quesnel. Et comme ces deux novateurs s'appuyôient également des passages de S. Augustin , torturés à la maniere de tous les hérétiques ; on faisoit voir dans la seconde partie , que les dogmes de Quesnel & de Jansénius étoient pareillement opposés à la doctrine de ce pere.

Les grands événemens ont quelquefois de très-petites causes. C'est l'ouvrage de ces deux prélats , dont les vues assurément ne se portoient pas si loin , qui , par une multitude d'incidens minutieux , entraîna la publication de la bulle qui est encore si fameuse aujourd'hui. Si-tôt que les exemplaires de l'instruction pastorale furent tirés , l'imprimeur de la Rochelle , suivant l'usage des provinces , en envoya une bonne partie dans la capitale du royaume , afin de s'en procurer un

Hist. de la
Const. L. 1,
p. 109 &
suiv.

débit
par d
coin d
aux p
palais
l'usage
aux c
l'on av
sans do
L'instru
livre q
approuv
honorab
fideles ,
le lait d
une instr
fiche pl
palais.

Ce qu
c'est que
entrèrent
tout occu
à l'épisco
rétér de
couroit !
changea
désense c
jusque-là
particulier

débit plus facile. Elle fut annoncée par des affiches, qu'on placarda au coin des rues, dans les places publiques, aux portes des églises, & à celle du palais archiépiscopal. C'est encore l'usage. Mais si l'on avoit fait attention aux circonstances, ou du moins si l'on avoit prévu ce qui arriva, on auroit sans doute usé de plus de circonspection. L'instruction pastorale condamnoit un livre que l'archevêque de Paris avoit approuvé dans les termes les plus honorables, qu'il avoit proposé aux fideles, comme le pain des forts & le lait des foibles : il regarda comme une insulte faite à sa personne, l'affiche placardée aux portes de son palais.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que plusieurs de ses confreres entrèrent dans ses sentimens, & que pour occupés de l'injure prétendue faite à l'épiscopat, ils perdirent de vue l'intérêt de l'Eglise, & le péril que couroit la foi. La face des affaires changea dès-lors entièrement : la Défense des Réflexions Morales, qui jusque-là n'avoit intéressé que des particuliers décriés par leur attache-

ment notoire au jansénisme, devint une affaire d'honneur pour des prélats, qui avoient toujours passé pour orthodoxes, & même pour vertueux. Mais que la vertu doit être éminente, dans le premier ordre de la hiérarchie! Si elle y est encore susceptible des petites de l'amour-propre, en combien de rencontres n'est-elle pas exposée aux plus lourdes chutes? Voilà pourquoi sans doute l'Ange de l'école enseigne formellement, & très-décidément, qu'un évêque, pour être en sûreté de conscience, doit être parfait, ou d'une éminente vertu. Une vertu médiocre n'est pas vertu pour un état si saint: c'est un véritable crime; puisque c'est une juste cause de réprobation. Ce qui nous reste à dire des derniers troubles de l'Eglise, ne fera que trop sentir la vérité de ces principes.

Et d'abord, une vertu parfaite n'eût-elle pas élevé tous nos prélats au dessus d'un faux point d'honneur, d'un excès de sensibilité, d'une molle complaisance, ou plutôt d'une lâche politique, & de tout intérêt humain? Dès-là, le livre inconsidérément approuvé étoit abandonné à son mauvais sort; &

l'hé-
deme
suada
vêque
Luçon
sans
livre l
répan
sans v
séance
En va
nées s
que les
blemen
foi avo
mêmes
correcti
donné c
de Fran
étoient
leurs m
royaume
ferma,
ces raiso
se persu
livre, qu
& il fit
les auteu
L'amo

l'hérésie qu'on s'efforçoit de ranimer, demeurait sans patron. Mais on persuada, ou on laissa croire à l'archevêque de Paris, que les évêques de Luçon & de la Rochelle n'avoient pu, sans lui faire injure, condamner un livre honoré de son approbation, ni répandre leur mandement dans Paris, sans violer, outre les loix de la bienséance, celles du droit canonique. En vain des personnes bien intentionnées s'efforcèrent de lui faire entendre que les Réflexions morales étoient véritablement condamnables; que sa bonne foi avoit été surprise par les docteurs mêmes qu'il avoit chargés de leur correction, depuis qu'elles avoient donné du scandale; & que les évêques de France, de temps immémorial, étoient en possession de faire distribuer leurs mandemens dans la capitale du royaume. Une délicatesse excessive ferma, dans son esprit, tout accès à ces raisons péremptoires: toujours il se persuada qu'on n'avoit censuré le livre, que parce qu'il l'avoit approuvé; & il fit éclater son ressentiment contre les auteurs de la censure.

L'amour-propre, dans tous les rangs;

est sujet à d'étranges petiteſſes. Meſſieurs de Luçon & de la Rochelle avoient chacun au ſéminaire de S. Sulpice un de leurs neveux. Le premier eſſet du reſſentiment tomba ſur ces jeunes abbés. M. l'archevêque voulut croire, qu'ils avoient aſſiché aux portes de ſon palais le mandement de leurs oncles. Rien n'étoit plus faux que cette imputation, dénuée de toute apparence même de preuve. Ces abbés vivoient au ſéminaire avec édification, dans toute la régularité & l'eſprit de retraite, qu'on a toujours maintenu avec tant de ſoin dans cette pieuſe maiſon. N'importe : le ſupérieur eut ordre de les renvoyer, ſur l'unique raiſon qu'on étoit mécontent de leurs oncles. Surpris & vivement piqués d'une pareille injure, ces prélats portèrent directement leurs plaintes au Roi, par une lettre commune, & bien propre à faire impreſſion ſur un monarque ſi religieux. Après lui avoir proteſté qu'ils auroient gardé le ſilence, ſi l'injure n'avoit touché qu'eux & leurs proches, ils lui repréſentoient l'évêque de ſa capitale, comme le fauteur des hérétiques & de

Théré
le p
puif
puiffa
que l
gion
Érats
empen
l'Eglif
des vil
La
& l'an
ſe pla
Sa M
de l'ép
funeste
les deu
ſur la
qu'il tro
au fom
voulu p
Il leur
ce ſuje
attendre
ni aucu
matiere
perſonne
aux défi
des ord

Thérésie. Ce qui meritoit la foi dans le plus grand péril, ajoutoient-ils; puisque c'est par le moyen des évêques puissans, & redoutables à leurs confreres, que les nouveautés en matiere de religion ont toujours prévalu dans les États, & que dès le temps des anciens empereurs, les plus grands maux de l'Eglise ont eu pour auteurs les évêques des villes impériales.

La lettre devint bientôt publique; & l'archevêque si fortement inculpé se plaignit à son tour au Monarque. Sa Majesté, qui dans cette division de l'épiscopat ne voyoit rien que de funeste à l'Eglise, promit d'engager les deux évêques à faire satisfaction sur la dureté de leur lettre; non pas qu'il trouvât leur plainte injuste quant au fond, mais parce qu'il l'auroit voulu plus mesurée dans les termes. Il leur fit connoître ses dispositions à ce sujet; & les deux prélats, sans attendre, ni menaces, ni promesses, ni aucune instance, promirent qu'en matiere de démarches & de sacrifices personnels, ils déféreroient toujours aux desirs de Sa Majesté, comme à des ordres formels. Mais à peine se

furent-ils exécutés de si bonne grace, que l'archevêque, sans nul égard, ni pour eux, ni pour ses propres engagements, ni pour l'auguste médiation qu'il avoit sollicitée, rompit tout avec éclat, publia une ordonnance qui flétrissoit le mandement des deux évêques, & en défendit expressément la lecture dans son diocèse. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'étant accusé par ces prélats de favoriser les nouveautés, ou les novateurs, il les accusoit eux-mêmes par son ordonnance, de renouveler dans leur mandement quelques erreurs de Baïus & de Jansénius. Cette récrimination, vraiment originale, ne servit qu'à divertir le public, qui crut voir un plaideur embarrassé des témoins qu'on doit produire contre lui, les mettre eux-mêmes en cause, afin d'écluder leurs témoignages. Il eût été plaisant en effet, qu'un ouvrage fait exprès contre le jansénisme, par deux prélats éclairés, qui n'étoient rien moins que jansénistes, en eût renouvelé les erreurs. Voilà néanmoins ce qu'en jugerent, ou en publièrent plusieurs curés & docteurs de Paris : mais Rome, qui voit d'autres yeux, en

jugé
doct

L
sem

conc
Noa

eût
sa m

Déjà
tre c

franc
duite

Souve
clergé

de la
Le ca

de l'a
faire

tive d
il étoit

Le Pa
croyan

marqu
tive,

au card
raffée a

la lettre

l'avoit
confesse

jugea différemment, & applaudit à la doctrine des deux évêques.

La Cour prit la chose plus sérieusement que le public. Il n'étoit pas concevable, qu'un prélat tel que M. de Noailles, sage, modéré, circonspect, eût manqué au Roi jusqu'à dédaigner sa médiation, après l'avoir demandée. Déjà le Monarque étoit indisposé contre ce cardinal, pour la manière peu franche dont Son Eminence s'étoit conduite, au sujet de l'explication que le Souverain Pontife avoit eue avec le clergé de France, lors de la réception de la bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Le cardinal, en qualité de président de l'assemblée, avoit été chargé de faire passer au Pape la lettre explicative du clergé. Au bout de trois ans, il étoit encore à s'aquiter de ce devoir. Le Pape s'en plaignit au Roi, qui croyant à peine ce que Sa Sainteté lui marquoit de la manière la plus positive, en témoigna toute sa surprise au cardinal. Son Eminence fort embarrassée assura d'abord qu'il avoit envoyé la lettre. Il dit ensuite, qu'il croyoit l'avoir envoyée. Enfin, il fut réduit à confesser, qu'elle n'étoit pas partie.

Ibid. p. 104
& suiv.

Il fallut bien sans doute la faire partir incessamment : mais si la négligence finit, la bonne foi ne lui succéda point. Clément XI venoit de publier son décret contre les Réflexions Morales. M. de Noailles, qui portoit loin ses prétentions sur les égards, n'avoit jamais cru, & il ne put s'en taire, que le Pape fit cette démarche sans l'avoir consulté, ou du moins sans l'en avoir prévenu. Piqué jusqu'au vif, il fut si peu maître de sa sensibilité, qu'il la signala au préjudice de la sincérité, de la loyauté, de la considération publique, & du point d'honneur pour lequel il étoit si passionné. Il fit passer la lettre au Pape : mais au lieu de copier le modele qui en avoit été envoyé de Rome, & agréé du Roi, ainsi que du clergé ; il y ajouta, il en retrancha ; en un mot, il l'altéra en six endroits différens.

Le Pontife ne manqua point de s'en plaindre au Roi. Le cardinal nia qu'il eût rien changé au modele qu'on lui avoit remis, & dit du ton le plus affirmatif, que la plainte du Pape étoit très-mal fondée. Le Pape revint à la charge, & le cardinal soutint sa pre-

miere
indign
le fair
rure,
lumen
le fron
de lui
d'avoir
qui le
étoit f
une co
cardina
Sa Maj
mal du
devoit
reque la
modele
cusa de
textes :
virent q
Monarqu
ne fut j
de Loui
tous les
toutes l
mieux r
remis en
fit confre
dinal, a

miere réponse. Le Saint Pere alors, indigné d'une persévérance qui alloit à le faire soupçonner lui-même d'imposture, récrivit au Roi qu'il falloit absolument vérifier, qui des deux avoir le front de mentir à Sa Majesté, ou de lui-même qui accusoit le cardinal d'avoir falsifié la lettre, ou du cardinal qui le noit si obstinément : la chose étoit facile. Le Pape envoya au Roi une copie fidele de la lettre que le cardinal lui avoit adressée, en priant Sa Majesté de se faire remettre l'original du modele dont cette lettre ne devoit être que la copie. Le Roi ayant reçue la copie de Rome, demanda le modele au cardinal, qui d'abord s'excusa de le donner sous différens prétextes : mais toutes ses défaites ne servirent qu'à fortifier les soupçons du Monarque, qui prit enfin le ton qui ne fut jamais inefficace dans la bouche de Louis XIV. La peur fit évanouir tous les prétextes, toutes les excuses, toutes les défaites. Le modele fut mieux recherché, fut retrouvé, fut remis entre les mains du Roi, qui le fit confronter, sous les yeux du cardinal, avec la lettre accusée de faux.

& qui par ses yeux se convainquit de la falsification. On peut se figurer quelle fut l'indignation du prince, & la consternation du prélat. Sa Majesté lui ordonna de réparer sa faute; & pour le coup on ne s'émancipa point à lui désobéir. Le cardinal copia fidèlement le modèle, le signa, comme président de l'assemblée de 1705, & l'envoya au Pape en 1711. Ainsi l'entière exécution de cette affaire traîna près de six ans. Mais ce qui fit le plus de peine au religieux Monarque, ce fut l'entêtement avec lequel il prévint que le cardinal soutiendrait le livre pernicieux qu'il avoit eu l'imprudence d'approuver.

Après cette faute, le cardinal dans son différend avec les évêques de Luçon & de la Rochelle, ayant manqué de nouveau à Sa Majesté, & méprisé en quelque sorte sa médiation; le Roi lui fit écrire par un secrétaire d'Etat, que puisqu'il prenoit le parti de se faire lui-même justice, il étoit inutile qu'il vînt désormais à la cour, & qu'on lui défendoit d'y paroître jusqu'à nouvel ordre. Le prélat eut recours aux amis puissans de sa maison;

& v
duite
pond
de L
qu'un
cour,
livré
pria n
tres &
la Ché
tation
ployer
pute qu
sérieuse
simplem
à deux
commen
qu'ils re
l'Eglise;
leur exer
Réflexion
Les de
faitement
au fair, il
Noailles,
faire à son
Roi, c'ér
de janséni
de dissiper

& voulut cependant justifier sa conduite. Madame de Maintenon lui répondit, que sa conduite avec Messieurs de Luçon & de la Rochelle n'étoit qu'une pure vengeance, & qu'à la cour, on lui portoit compassion d'être livré à des conseils pernicieux. Elle pria néanmoins M. l'évêque de Chartres & le curé de S. Sulpice, M. de la Chétardie qui étoit en grande réputation d'esprit & de vertu, de s'employer aux moyens d'assoupir une dispute qui devenoit chaque jour plus sérieuse. En effet, il ne s'agissoit plus simplement d'une querelle particulière à deux évêques : bien d'autres prélats commençoient à prendre leur parti, qu'ils regardoient comme celui de l'Eglise ; & déjà l'évêque de Gap, à leur exemple, avoit condamné les Réflexions morales.

Les deux médiateurs entrèrent parfaitement dans ces vues ; & allant droit au fait, ils dirent nettement à M. de Noailles, que le seul moyen de satisfaire à son devoir, aussi bien qu'au Roi, c'étoit de se laver du soupçon de jansénisme ; & que le seul moyen de dissiper ce soupçon, c'étoit d'aban-

donner le livre des Réflexions morales : mais c'étoit le plus grand malheur pour lui , que la honte de reculer. A tout ce qu'on put lui dire , il répondit que ses ennemis n'avoient attaqué ce livre que pour faire de sa personne l'objet de la risée publique ; & que s'il l'abandonnoit , ce seroit leur donner gain de cause. Madame de Maintenon prenant toujours pitié d'une pusillanimité bien pitoyable en effet , inspira le même sentiment au Roi , en lui faisant espérer , que s'il daignoit encore marquer quelque intérêt pour la conciliation des esprits , le cardinal de Noailles ne refuseroit pas de s'y prêter. Là-dessus , Sa Majesté leva la défense qu'avoit eue le cardinal de paroître à la cour , & nomma quelques seigneurs , ecclésiastiques & laïcs , du premier ordre, M. le Dauphin à la tête , pour terminer d'abord ce qu'il y avoit de personnel entre M. de Noailles & les évêques de Luçon & de la Rochelle. Cette espérance fut encore trompée : le cardinal ne voulut rien faire de ce qu'avoient concerté les médiateurs. Le Roi permit alors aux deux évêques de se pourvoir à Rome ; ce qu'il avoit en-

pêché jus-
rôt leurs
de son c
de voir le
accusé de
les éloges
la lettre
meura san

A la r
dinal , le
cevoir qu'i
que de pu
gnances à
flexions mo
la religion
résistance d
tentement d
à toute la
chancelier d
dinal , entre
fois à faire
parut quelq
le prélat prit
un livre qui
de nouvelles
au Roi , pou
formels , qu
cet ouvrage.
que cette pr

pêché jusque-là. Ils y envoyèrent aussitôt leurs dépêches. Le cardinal y écrivit de son côté ; mais il eut le chagrin de voir leur mandement , qu'il avoit accusé de jansénisme , confirmé par les éloges du Souverain Pontife ; & la lettre qu'il lui avoit écrite , demeura sans réponse.

A la marche inexplicable du cardinal , le Roi crut néanmoins appercevoir qu'il y avoit autant de dessein que de pusillanimité , dans ses répugnances à se déclarer contre les Réflexions morales. Plus il craignoit pour la religion , plus il s'indignoit de la résistance de ce prélat ; & le mécontentement du monarque étoit manifeste à toute la cour. Sur quoi M. Voisin , chancelier de France , & ami du cardinal , entreprit del'engager une bonne fois à faire de sérieuses réflexions. Il parut quelque temps y avoir réussi : le prélat prit la résolution d'abandonner un livre qui lui attiroit chaque jour de nouvelles disgraces ; & il écrivit au Roi , pour lui promettre en termes formels , qu'il agiroit dans peu contre cet ouvrage. Il y a toute apparence que cette promesse , faite par le pré-

lat laissé à lui-même , étoit sincere; Elle étoit trop bien articulée , pour la pouvoir contredire avec honneur; & en trop bonnes mains , pour qu'on pût l'en retirer. Mais la difficulté étoit de l'accomplir , quand le cardinal retomberoit dans les mains des novateurs qui l'obsédoient , des tentateurs qui s'appliquoient sans cesse à corrompre la candeur naturelle de son caractere.

Lorsqu'on lui parla de procéder contre le livre , il demanda du temps , pour ne rien précipiter dans une affaire qui exigeoit la plus grande attention. On applaudit à sa prudence , & on lui accorda tout le loisir qu'il jugea nécessaire. Le Roi cependant lui recommanda fortement de prendre si bien ses mesures , qu'au terme convenu il ne manquât point de donner au public des marques effectives de son changement , a l'égard des Réflexions morales. Il le promit de nouveau ; mais à l'expiration du terme , si convenable à une affaire de cette nature , c'est-à-dire au temps de l'assemblée du clergé de 1711 , il déclara qu'un si grand travail n'avoit pu se faire dans l'espace de temps qu'il avoit cru

d'abord
semblé
sans qu
complir
conçu
prit ce
faire jar
M. de
dessein
où elles
Un peti
suivre c
l'exécute
L'abb
& zélé,
mont, fo
seulement
livre qui
mais à s
proscrite
royaume.
tant crié
faux Ari
que le cr
dès qu'il
le renouv
intéressan
ci à inter
de là pou

d'abord pouvoir y suffire : ainsi l'assemblée commença, continua & finit, sans que les évêques vissent rien accomplir des espérances qu'ils avoient conçues. Le Roi, de son côté, comprit combien il seroit difficile de faire jamais condamner les Réflexions à M. de Noailles, & conçut le premier dessein de les déferer à un tribunal où elles seroient tout autrement traitées. Un petit tour du parti donna lieu de suivre ce projet, & bientôt après de l'exécuter.

L'abbé Bochart, orthodoxe instruit & zélé, écrivit à l'évêque de Clermont, son oncle, pour l'engager, non seulement à condamner lui-même le livre qui causoit tant de scandales, mais à supplier Sa Majesté de le faire proscrire par tous les évêques de son royaume. Les rigoristes qui avoient tant crié à la scélératesse contre le faux Arnaud, jugeoient sans doute que le crime se convertiroit en vertu dès qu'il leur devenoit utile ; puisqu'ils le renouvelloient en chaque rencontre intéressante. Ils réussirent dans celle-ci à intercepter la lettre ; & partant de là pour faire oublier que la cause

de Quesnel étoit une affaire de religion ; ils en représentèrent la poursuite , comme un pur ouvrage de cabale , qu'ils attribuerent au pere le Tellier. Ils en prirent aussi occasion d'insinuer plus malignement que jamais à M. de Noailles , que le pere Quesnel n'étoit pas le principal objet de la passion de ses ennemis ; mais que , sous ombre d'en vouloir à son livre , ils en vouloient sur-tout à son approbateur , & que pour parvenir de maniere ou d'autre à déshonorer Son Eminence ; i's cherchoient à la mettre dans la nécessité , ou de révoquer honteusement son approbation , ou de voir un livre honoré de son approbation , injurieusement flétri par les évêques.

Déjà le cardinal n'étoit que trop persuadé de ces chimeres. Il se figura de même , que tout ce que le gouvernement ordonnoit contre les quesnellistes , ne se faisoit qu'en vue de le chagriner. Il attribuoit à ce motif la destruction de Port-royal des champs , à laquelle on l'avoit comme forcé de concourir. Les lettres de cachet que s'attiroient ces perturbateurs schismatiques , leur bannissement de la cour,

le mépris
exclusion
toutes les
eux pour
autant d'
indirectem
pitoyable
un évêque
& à l'Eg
nables , d
profitoien
qu'eût ce
naturellem
qui abuso
leur même
duplicité
engager
& d'iattig
qu'à sa pe
eul put
d'une ame
rise.

Cependa
hard fut
officialité
la ville , ave
ette annon
résolu de f
vre qui

le mépris qu'en faisoit le Roi, leur exclusion des bénéfices, en un mot toutes les punitions ordonnées contre eux pour l'exemple, lui paroissent autant d'affronts qu'on prétendoit faire indirectement à sa personne. Attachez-vous à une ombre d'honneur, dans un évêque qui ne doit tenir qu'à Dieu & à l'Eglise! mais pratiques abominables, de la part des suborneurs qui profitoient du seul foible peut-être qu'eût ce prélat pieux, exemplaire, & naturellement ingénu, mais un peu vain; qui abusoient, dis-je, de cette candeur même, pour le façonner à la duplicité & à la supercherie; pour l'engager dans un labyrinthe d'affaires & d'intrigues, qui ne pouvoit aboutir qu'à sa perte éternelle, si Dieu, qui seul put l'en tirer, n'eût eu pitié d'une ame, moins dépravée que surprenante.

Cependant la lettre de l'abbé Bohard fut enregistrée au greffe de l'officialité de Paris, & affichée dans la ville, avec des notes flétrissantes. A cette annonce de ce que le parti étoit résolu de faire pour la défense d'un livre qui mettoit l'Eglise en feu,

quelques pieux prélats, vivement alarmés, allèrent trouver M. le Dauphin, auparavant duc de Bourgogne, élevé de Fénélon, aux leçons duquel il ne faisoit pas moins d'honneur par sa capacité que par ses vertus. Ils lui proposerent de s'intéresser auprès du Roi, afin d'obtenir du S. Siège une bulle si bien minutée, qu'il ne restât plus aucun subterfuge à la mauvaise foi. Ce prince prit quelque délai, tant pour s'instruire à fond des matières contestées, que pour aviser à la conduite d'une affaire si grave : mais dans l'intervalle, M. de Bissy, évêque de Meaux, & depuis cardinal, eut avec M. de Paris une entrevue, qui pour le moment épargna au prince de plus longs soucis.

M. de Meaux pressant M. de Paris de condamner les Réflexions morales, lui dit que s'il ne se hâtoit de le faire, on pourroit bien avoir recours au Pape. Sur quoi M. de Noailles loin de paroître appréhender une constitution apostolique, témoigna la désirer. Il déclara même que, si l'on pouvoit engager Sa Sainteté à condamner le livre dans les formes, il ne balancerait

pas un
tion, & qu
la censur
Meaux ne
Roi des
ceux les
surpris
subit &
en assure
avec impa
ordinares
le prélar
l'avoit qu
rit le pa
mais de
voit témoi
M. de Noa
avec M. c
a entendu
heureux co
e qu'il ave
constitution
surprise,
étoit-là u
es ennemi
surpris, fic
M. le Daup
pour dire à
nécessaire

pas un moment à recevoir cette déci-
 sion, & qu'il seroit des premiers à joindre
 sa censure à celle du S. Pere. M. de
 Meaux ne manqua point de rapporter au
 Roi des dispositions si conformes aux
 vœux les plus ardens de ce monarque,
 surpris cependant d'un changement
 si subit & si peu espéré, le Roi voulut
 s'en assurer par lui-même, & attendit
 avec impatience le jour des audiences
 ordinaires qu'il donnoit à l'archevêque.
 Le prélat s'étant présenté, le Roi, qui
 n'avoit qu'une confiance médiocre,
 prit le parti, non pas de l'interroger,
 mais de le féliciter sur ce qu'il
 avoit témoigné désirer une constitution.
 M. de Noailles, depuis son entretien
 avec M. de Meaux, avoit réfléchi,
 & avoit entendu les réflexions de ses mal-
 heureux confidens, sur les suites de
 ce qu'il avoit avancé. Au seul mot de
 constitution, il témoigna la plus étrange
 surprise, & dit, fort ému, que
 c'étoit-là un piège que lui tendoient
 ses ennemis. Le Roi plus indigné que
 surpris, fit part de ses sentimens à
 M. le Dauphin, qui saisit ce moment
 pour dire à Sa Majesté, qu'il croyoit
 nécessaire de recourir au S. Siège,

Le Roi, qui pensoit de même, eut néanmoins la bonté, avant de rien faire du côté de Rome, de parler encore à M. de Noailles, qu'il pressa fort de s'adresser lui-même au Pape, & de soumettre sans délai au jugement apostolique le livre des Réflexions. Il ne faut point chercher de suite dans les résolutions d'une ame honnête, mais foible, qui tantôt agit de son chef, & tantôt par instigation. Le cardinal s'excusa d'invoquer lui-même l'intervention du S. Siège, disant que c'étoit au Roi à faire cette démarche ; mais il promit de nouveau, que de sa part la décision pontificale seroit suivie d'une prompte obéissance.

Bien plus, il témoigna souhaiter que le Roi prît en effet le parti de solliciter la bulle. Il s'en expliqua nettement à M. le Dauphin, ainsi qu'à Sa Majesté ; il en parla généralement à tous ses amis ; & il écrivit à M. l'évêque d'Agen, une lettre qu'il permit de rendre publique. Voici comment il s'y exprimoit. Non je n'ai point balancé de dire à tous ceux qui l'ont voulu entendre, qu'on ne me verroit jamais, ni mettre, ni souffrir

Lettre du 20
déc. 1711.

la divi
livre do
que si n
propos c
formes,
la censur
& que j
l'exemple
l'esprit é
que ce fut
la priere
es, que l
porté au
non clair
ans les
e traduir
bertés Ga
nr eu re
ire juger
état qui
palement
mandé q
èques de
pouvoir
cardinal
t jamais
e avoit é
mée, pub
e toutes l

me, eut
 de rien
 le parler
 u'il pressa
 au Pape,
 jugement
 lexions. Il
 suite dans
 honnête,
 it de son
 gation. Le
 lui-même
 disant que
 démarche
 u, que de
 ficale seroit
 ffiance.
 a souhaiter
 le parti de
 n expliqua
 ohin, ainsi
 la généra-
 ; & il eut
 agen, une
 e publique
 imoit. Non
 à tous ceux
 u'on ne me
 ni souffri

la division dans l'Eglise, pour un
 livre dont la religion peut se passer ;
 que si notre S. Pere le Pape jugeoit à
 propos de censurer celui-ci dans les
 formes, je recevrois sa constitution &
 la censure avec tout le respect possible,
 & que je serois le premier à donner
 l'exemple d'une parfaite soumission
 d'esprit & de cœur. Il est clair par-là
 que ce fut du consentement, & même
 la priere de M. le cardinal de Noail-
 les, que le livre du pere Quesnel fut
 porté au tribunal du S. Siège. Il est
 donc clair aussi, que c'est une iniquité,
 dans les défenseurs de cet ouvrage,
 de traduire à ce sujet en violateurs des
 libertés Gallicanes, les orthodoxes qui
 ont eu recours à Rome, pour l'y
 faire juger en premiere instance. Le
 Pape qui s'y trouvoit intéressé prin-
 cipalement, avoit consenti, & même
 demandé que Rome jugeât avant les
 Evêques de France. Les murmurateurs
 ne pouvoient pas l'ignorer. La lettre
 du cardinal à l'évêque d'Agen, ne
 est jamais un mystere ; & dès-lors
 elle avoit été traduite en latin, im-
 primée, publiée, envoyée dans pres-
 que toutes les cours catholiques. Le

cardinal s'en étoit même servi , à son avantage : voici comment.

Le Roi n'employoit qu'à regret la voie du recours à Rome , tant pour ses lenteurs inévitables , & si dangereuses dans un mal urgent , que par la crainte de ne pouvoir étouffer la querelle, ou qu'elle ne fût toujours prête à se renouveler , tandis que le nom du cardinal de Noailles demeureroit à la tête du livre qui en faisoit le sujet. Ce sage monarque voulut donc épuiser toutes les voies de la douceur. On suggéra au cardinal des expédiens de toute espece , afin de le tirer d'un mauvais pas où il s'étoit engagé. Il n'en agréa aucun , & demeura inébranlable dans sa résistance. Enfin , le Roi voulut savoir à quoi ce prélat avoit résolu de s'en tenir , & lui ordonna de s'expliquer nettement. Ce fut alors , que partant de ce qu'il avoit écrit à M. d'Agen , il donna pour dernière réponse , qu'il craignoit de condamner dans les Réflexions morales quelques-uns des sentimens que le Pape y pourroit approuver , ou d'approuver ce que pourroit y condamner le S. Pere. D'où il concluoit , que pour

agir
affaire
pronon
supplie
Pere d
promit
teré con
il seroit
certe d
confirme
thenticit
a conse
la cause
en premie
Il est v
on le d
ce prélat
ilique, e
e jugement
il s'en
uire, que
amais à
onstitution
amnè par
çu en Fra
ors que le
u'il témoi
te cette d
e plus use
Tome 2

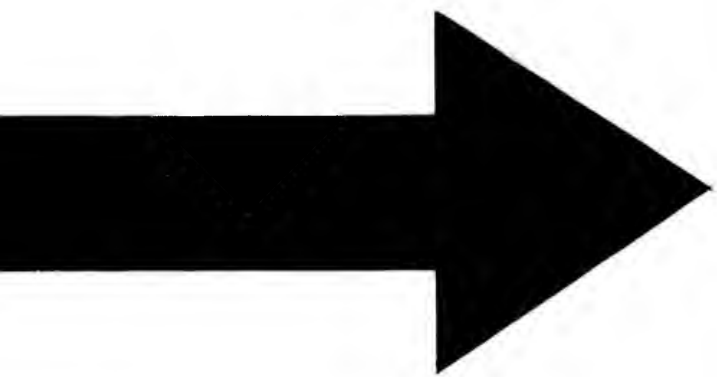
agir avec plus de sûreté dans une affaire si délicate, le Pape devoit prononcer le premier. Il alla jusqu'à supplier le Monarque de presser le S. Pere de porter son jugement; & il promit de nouveau qu'au cas que Sa Sainteté condamnât le livre dans les formes, il seroit des premiers à souscrire à cette décision. Il est donc prouvé, confirmé, & de la plus grande authenticité, que M. le cardinal de Nailles y a consenti, & demandé même que la cause du quesiellisme fût portée en premier lieu au tribunal du S. Siège.

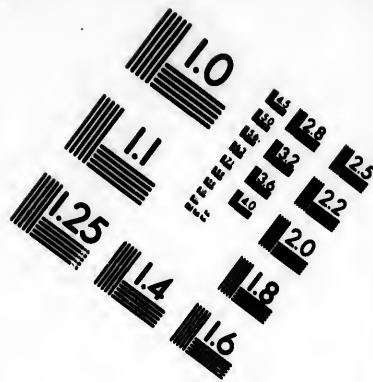
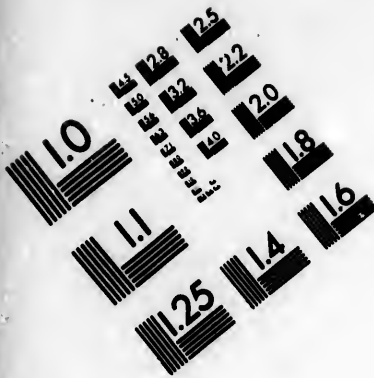
Il est vrai, d'un autre côté, comme on le découvrit par la suite, que ce prélat ne croyoit pas courir grand risque, en priant le Roi de solliciter le jugement pontifical. Il s'étoit persuadé, & il s'en expliqua souvent aussi par la suite, que le Pape ne se détermineroit jamais à porter pour la France une constitution, contre un livre déjà condamné par un bref qui n'avoit pas été reçu en France. Mais ou la cour ignoroit alors que le cardinal ne vouloit pas ce qu'il témoignoit désirer, ou elle jugea que cette duplicité étoit une raison de plus user de ménagement pour lui.

Quoi qu'il en soit, le Roi prit enfin la résolution de solliciter un jugement solennel du S. Siège. Il se pressentir qu'il en alloit faire la demande, & plusieurs évêques du royaume se mirent en devoir de concourir au même but. M. le cardinal de la Trémouille, ambassadeur à Rome, fut chargé de cette négociation. Dans la supplique qu'on lui envoya, pour être présentée au S. Pere, on eut soin de faire observer, qu'on ne demandoit que ce qu'avoit déjà fait Sa Sainteté par son bref du treize juillet 1708. Mais comme ce bref n'avoit pas été reçu en France, pour des clauses contraires aux maximes du royaume on conjuroit le chef de l'Eglise, par les plus chers intérêts de l'Eglise même, de ne rien insérer dans sa bulle, qui pût servir de prétexte aux esprits mal intentionnés, pour s'élever contre elle. On lui spécifioit ce qu'avoit fait rejeter le bref de 1708 & on le faisoit souvenir que les termes de *pleine puissance, de science certaine, & sur-tout de propre mouvement*, ne se toléroient point dans l'Eglise Gallicane. Quant à ce dernier

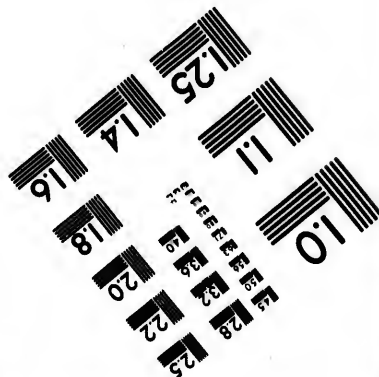
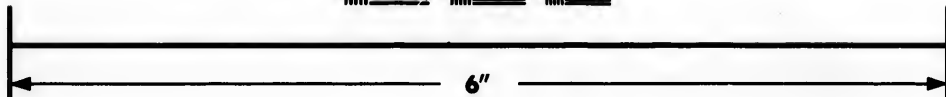
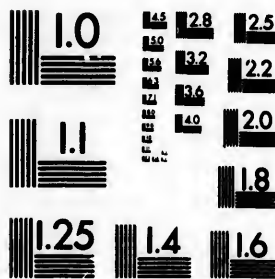
Le Roi pria le Pape de solliciter un décret sur ce siège. Il fit faire la bulle par les évêques du royaume. Sur quoi il lui citoit pour exemple la constitution donnée par Alexandre VII, en 1665, contre le livre de Malebranche. Il le prévenoit aussi, que dans la bulle il ne devoit être question que du livre seul des Réflexions Morales; & pour en faire mieux sentir le venin, qu'il devoit à propos d'en articuler les propositions les plus dignes de censure; sauf à déclarer, selon l'usage, qu'on ne prétendoit point en approuver les autres. Le Roi ne disoit encore autorisé à faire cette demande, non seulement par la bulle d'Innocent XII, contre le livre des Maximes des Saints, où l'on avoit précisé vingt-trois propositions; mais par l'exemple de Clément XI lui-même, dans sa bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Bulle, ajoutoit-on, sagement minutée, qu'on le prioit uniquement d'en donner une semblable. Et quand la nouvelle bulle seroit dressée, on demandoit qu'elle fût communiquée au cardinal de la Trémouille,







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
E6 E6 E6 E6
E6 E6 E6 E6

01
E6 E6 E6 E6
E6 E6 E6 E6

qui s'affûreroit de l'agrément du Roi avant qu'on la publiât.

C'étoit là faise en quelque sorte la leçon à la cour de Rome ; ce qui n'en pouvoit guere accommoder la délicatesse : mais voilà où l'on étoit réduit par des novateurs méprisables en chicanes, à qui l'on vouloit être, s'il étoit possible, toutes les défauts qu'ils pouvoient alléguer pour cacher le vrai motif de leur résistance. Rome eut peine, sans doute, à goûter cette manière de sollicitation ; & la suppression des vieilles clauses, qu'elle a toujours fort à cœur, lui sembloit ne pouvoit se faire dans la nouvelle bulle sans préjudicier, soit aux droits, soit à la dignité du S. Siège. Mais le Roi qui connoissoit la haute vertu de Clément XI, & son zèle aussi pur qu'ardent pour le maintien de la foi, pria de considérer lui-même, si possible, des préjugés & des formalités, il venoit d'exposer plus long-temps l'Eglise de France & bien d'autres peuples avec elle, à des maux qui demandoient le plus prompt remède. Il lui ajoûta, que c'étoit avec une confiance vraiment filiale qu'il avoit eu recours

au pè
avoit
que la
royaum
son de
même
qu'il av
ral de
de conc
Du rest
parole a
comme
dans le
& la f
en auto
lettres pa
lement ;
les évêq
mandeme
Siège.
Le Po
la piété
sonder.
besoin pr
toutes les
onna pa
nouille,
elle bulle
minute,

du Roi
 e sorte la
 ; ce qui
 der la de
 étoit ré-
 ifiables en
 : Or, s'il
 autres qu'ils
 cher le vrai
 Rome eut
 er cette ma-
 la suppres-
 elle a tou-
 doit ne pou-
 velle bulle
 droits, soi-
 mais le Roi
 rtu de Clé-
 si par qu'ar-
 e la foi, l'
 me, si pou-
 ités, il con-
 g-temps l'
 res peut-ê-
 demandoie-
 Il lui ajo-
 nie confian-
 e en reco-

un pere commun des fideles, qu'il lui
 avoit decouvert avec ingenuite les plaies
 que la religion avoit reçues dans le
 royaume; qu'il en attendoit la guéri-
 son de sa tendresse paternelle, & en
 même temps l'exécution de la parole
 qu'il avoit autrefois donnée au cardi-
 nal de Janson, d'agir invariablement
 de concert avec le Roi très-chrétien.
 Du reste, le Monarque engageoit sa
 parole au S. Pere, que la bulle conçue
 comme on la demandoit, seroit reçue
 dans le royaume avec tout le respect
 & la soumission convenable; qu'il
 en autoriserait l'exécution par des
 lettres patentes entregistrees en son par-
 lement; & qu'il ne permettroit pas que
 les évêques missent rien dans leurs
 mandemens, qui pût offenser le Saint
 Siege.

Le Pontife charité du zele & de
 la piété du Roi, ne pensa qu'à le se-
 conder. Il ne considéra plus que le
 besoin pressant de la religion, agréa
 toutes les conditions proposées, &
 donna parole au cardinal de la Tré-
 nouille, de ne point publier la nou-
 velle bulle, que le Roi n'en eût vu la
 minute, & n'eût répondu qu'il en

étoit content. Bientôt il eut établi une congrégation distinguée pour cette affaire majeure. Elle étoit composée des cardinaux Spada, Ferrari, Fraboni, Cassini & Tolomei, prélats hors d'atteinte à tout autres langues, qu'à celles d'une secte qui ne peut subsister qu'au moyen de l'imposture & de la calomnie. On leur joignit des consultants, théologiens & juristes, choisis de même entre les plus recommandables par leur probité & par leurs lumières. Et pour épargner aux chefs de cette compagnie la tentation de l'amour-propre, en jugeant d'un livre approuvé par un cardinal, le S. Pere leur fit part de la parole que M. de Noailles avoit donnée d'être le premier à confirmer le jugement de F. e, & leur communiqua la piece où elle étoit consignée par écrit, d'une manière à écarter tous les doutes, c'est-à-dire la lettre que ce prélat avoit écrite à l'évêque d'Agen.

Perfuadé avant cela que Rome ne se hasarderait point à donner une constitution, M. de Noailles ne parut plus à beaucoup près si assuré, quand il fut qu'il y avoit déjà une congré-

gation é
à M. de
zele des
avoit été
qu'un m
redouroi
en avoit
de cend
avoit app
son app
sans cela
jaillir de
Après bi
tudes,
seul part
écrivit au
qui n'on
dans cette
effectivem
Réflexions
intrigant
posteur, t
Rome, l'
dessein.

Le pere
imes, &
attachés l'
correspond
urent en

gation établie à cette fin, & que sa lettre à M. d'Agen, si propre à fortifier le zèle des cardinaux commissaires, leur avoit été communiquée. Il ne voyoit qu'un moyen de prévenir l'affront qu'il redoutoit sur toute chose, & il n'y en avoit point d'autre en effet, que de condamner lui-même le livre qu'il avoit approuvé, & de soustraire ainsi son approbation à la scierie, qui sans cela ne pouvoit manquer de rejailir de l'auteur sur l'approbateur. Après bien des soucis & des incertitudes, il conclut que c'étoit-là le seul parti qu'il eût à prendre; il en écrivit au cardinal de la Trémouille, qui n'omit rien pour le confirmer dans cette résolution; & il procéda effectivement à la condamnation des *Réflexions Morales*: mais un moine intrigant & un expéditionnaire imposteur, tous deux François résidans à Rome, l'empêcherent d'exécuter son dessein.

Le pere Rollet, général des Missions, & le banquier la Chauffe, attachés l'un & l'autre au parti, & correspondans de M. de Noailles, se mirent en tête, contre le sentiment

Hist. de la
Constit. l. 1,
pa. 141 &
suiv.

de tous les Romains, que la constitution projetée n'étoit qu'un épouvantail. En vain leur démontra-t-on qu'on procédoit très-sérieusement à la condamnation du livre : on leur nomma les commissaires & les consultants; on leur marqua l'heure & le lieu de leurs conférences, on leur en fit observer les démarches, & on leur rapporta plusieurs de leurs propos : rien ne fit, ou ne parut faire impression sur ces deux têtes brouillonnes. Ils communiquèrent leurs fictions à M. de Noailles. Ils lui écrivoient réglement chaque semaine, & lui garantissoient que le S. Pere étoit fort éloigné de donner une constitution; qu'il s'en étoit souvent expliqué dans les termes les plus forts & les plus précis; que tout ce qui se faisoit de public pour persuader le contraire, n'étoit qu'un stratagème Romain pour attirer Son Eminence dans l'embuscade; & l'engager par la crainte d'une constitution à condamner elle-même les *Réflexions Morales*. Rien n'est difficile à croire, quand on ne croit que ce qu'on désire. M. le cardinal de Noailles crut si bien ces deux hommes, quoique d'un mérite

& d'un
qu'il ré
mouille
pouvoir
point, d
bruits
piège po
du Pere
devoir b
vraie le
parlé d
Il fut ai
savoit d
Les deux
cité de
cachoient
d'abord c
tinent q
reux; & l
lignité, fu
tant jusse
faire, du
fut pareill
Le mo
meurent
affermi le
repreirent
tife. A ce
Rome, q

& d'une considération très-médiocre, qu'il recevait au cardinal de la Tré-
 mouille, qu'on l'avoit convaincu à n'en-
 pouvoir plus douter, qu'il n'y auroit
 point de constitution; que tous les
 bruits du contraire n'étoient qu'un
 piège pour lui faire condamner le livre
 du Pere Quelnel; mais qu'il le gar-
 deroit bien de donner contre cet ou-
 vrage le mandement dont il lui avoit
 parlé dans ses lettres précédentes.
 Il fut aisé au cardinal ambassadeur, de
 savoir d'où provenoit ce changement.
 Les deux brouillons, fiers de la do-
 cilité de leur illustre dupe, ne s'en
 cachotent point. L'ambassadeur s'efforça
 d'abord de les détromper: ils lui sou-
 tintent qu'il étoit lui-même dans l'er-
 reur; & leur aveuglement, ou leur ma-
 lignité, fut incurable. Ceux-ci demeu-
 rant inflexibles, tout ce qu'il put
 faire, du côté de M. de Noailles,
 fut pareillement inutile.

Le moine & le banquier n'en de-
 meurerent point là. Après avoir bien
 affermi le crédule archevêque, ils en-
 treprirent d'intimider le Souverain Pon-
 tife. A cette fin, ils répandirent dans
 Rome, qu'on avoit une certitude en-

nière, que s'il paroissoit une bulle contre les Réflexions Morales, elle ne seroit point reçue en France. Entre les impostures qu'ils répandirent en grand nombre pour donner quelque couleur à cette supposition, ils eurent l'impudence de publier que M. le Dauphin étoit tout entier dans les intérêts des Quésnellistes; & que s'il paroissoit une constitution contre le livre du P. Quésnel, ce Prince étoit résolu de s'élever contre elle, avec tout l'avantage que lui donnoit, tant la qualité d'héritier présomptif de la couronne, que la supériorité de son génie & la connoissance profonde qu'il avoit des peres, & sur-tout de S. Augustin. N'eût-on que ce faux seul à reprocher au calvinisme écourté, encore devoit-il passer pour la plus fourbe des sectes. Ici la manie du mensonge étoit poussée jusqu'au délire; puisque l'horreur de ce Prince pour les erreurs du temps étoit aussi notoire, que son attachement à la personne & aux principes de son immortel précepteur. Cependant les assurances, que donnoient & rebattoient continuellement les sectaires, pouvaient encore faire quelques dupes,

au moi
gers; le
Roi, p
pour le
en sub
quoit.

Quoi
je fais
Janséni
impossi
une née
tion, lo
concupis
d'y résist
l'homme
maintre;
lui faisa
du concil
premier
péché ou
baptême
la liberté
à l'œuvre
peut dar
grace, l
qu'alors
que l'hon
de faire
nécessaire

au moins parmi le peuple & les étrangers ; le Prince, avec l'agrément du Roi, prit le parti de faire un mémoire, pour la répandre jusqu'en Italie. Voici en substance comment il s'y expliquoit.

Quoique je ne sois pas théologien, je fais très-bien que la doctrine de Jansénius rend quelques commandemens impossibles aux justes ; qu'elle établit une nécessité d'agir selon la domination, soit de la grace, soit de la concupiscence, sans qu'il soit possible d'y résister, réduisant la liberté de l'homme à la seule exemption de contrainte ; qu'elle fait Dieu injuste, en lui faisant, contre la décision formelle du concile de Trente, abandonner le premier les justes, en conséquence du péché originel, quoiqu'effacé par le baptême ; qu'elle détruit entièrement la liberté & la coopération de l'homme à l'œuvre de son salut, puisqu'il ne peut dans ce système résister à la grace, lorsqu'elle lui est donnée, & qu'alors Dieu agit dans l'homme, sans que l'homme y ait d'autre part que de faire volontairement ce qu'il fait nécessairement ; enfin que Dieu, selon

cette doctrine, ne veut le salut que des seuls prédestinés, & que J. C. en répandant son sang, n'a prétendu sauver qu'eux seuls. Je fais que tout ce système porte l'homme au libertinage, par la suppression de sa liberté. Je fais encore que les jansénistes, après avoir soutenu hautement la véritable doctrine des cinq propositions quant au droit, & ayant été condamnés, se sont rejétés sur la question de fait, qu'ayant encore perdu ce point, ils en sont venus à la suffisance du silence respectueux; & que forcés dans ce retranchement par la dernière constitution de N. S. P. le Pape, ils ont recours à mille subtilités scholastiques, afin de paroître simples Thomistes: mais qu'ils gardent dans le fond tous les mêmes sentimens; & soit qu'ils soient ouvertement la doctrine, soit qu'ils se retranchent sur le fait, soit qu'ils s'en tiennent au silence respectueux, ou à un prétendu Thomisme, que c'est toujours une cabale des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu, & qu'il y aura peut-être jamais. Je crois, dit le Prince en finissant, qu'en voilà bien assez pour

dissiper
 dus si r
 & pour
 qu'on n
 non seu
 par tou
 Le P
 voyer ce
 attaqué
 Après sa
 n'avoien
 de cette
 ne plus
 mentis,
 venoient
 ferme so
 près l'im
 moire da
 il étoit r
 avec des
 ne perm
 n'en fût
 une piece
 taires d'im
 Paris, &
 plaires au
 pour être c
 mençant
 Les ja

dissiper les faux bruits qu'on a répandus si mal à propos sur mon compte, & pour manifester mes vrais sentimens, qu'on me verra soutenir à jamais, non seulement par mes discours, mais par toute ma conduite.

Le Prince étoit sur le point d'envoyer cet écrit à Rome, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Après sa mort, les Quesnellistes, qui n'avoient encore aucune connoissance de cette déclaration, & qui pensoient ne plus courir aucun risque d'être démentis, publièrent effrontément qu'ils venoient de perdre en lui leur plus ferme soutien. La confusion suivit de près l'impudence. On trouva le mémoire dans le porte-feuille du Prince: il étoit tout entier écrit de sa main, avec des renvois & des ratures, qui ne permettoient pas de douter qu'il n'en fût l'auteur. Le Roi fit imprimer une piece si propre à convaincre les sectaires d'imposture, la fit répandre dans Paris, & en envoya plusieurs exemplaires au cardinal de la Trémouille, pour être distribués à Rome, en commençant par le Souverain Pontife.

Les jansénistes, & leurs partisans à

Rome, mandoit-il à ce cardinal, cherchant quelque appui auprès du Pape, lui ont fait entendre que les sentimens de M. le Dauphin à leur égard étoient si différens des miens, qu'ils se flattoient d'en être un jour protégés. Pour confondre cette imputation calomnieuse, M. le Dauphin a cru devoir à la vérité & au bien de la religion, une déclaration de ses sentimens. C'est lui qui avant sa mort a dicté l'écrit que je vous envoie, pour le présenter au Pape. Sa Majesté ajoutoit, que l'original qu'il avoit du mémoire étoit écrit de la propre main du Dauphin; & pour en appuyer le contenu, il me confie, pourfinvoit-il, que jamais personne ne fut plus zélé que lui pour la saine doctrine, ni plus éloigné de tout esprit de nouveauté. Sa perte en est une pour l'Eglise, qui eût toujours trouvé en lui un ardent défenseur de la foi.

Le S. Pere reçut le mémoire, ainsi qu'il s'en expliqua au cardinal de la Trémouille, avec toute la satisfaction & l'attendrissement imaginable. Sa Sainteté répondit aussi-tôt au Monarque par un bref, du quatre mai de

ette ann
avec plai
& qu'en
elle avoit
d'avoir in
& de su
voit lui
autrefois
s'est expli
non pas
que. Elle
n'avoit eu
sur sa cre
jours rega
défenseurs
claration
avantage
dissipoir ju
& decouv
qui semon
posture.

Ce fut
imposteurs
mémoire,
si authent
Sa Majest
deconcerta
le mémoire
en usage

cette année 1712, qu'elle l'avoit reçu avec plaisir, & avec empressement, & qu'en versant des larmes de joie, elle avoit rendu grâces au Très-Haut, d'avoir inspiré au Prince de si religieux & de si beaux sentimens; qu'on devoit lui appliquer ce qui a été dit autrefois d'un illustre monarque: Il s'est expliqué comme l'auroit pu faire, non pas un empereur, mais un évêque. Elle ajoutoit que jamais prince n'avoit eu moins besoin de se justifier sur sa croyance; qu'elle l'avoit toujours regardé comme un des plus zélés défenseurs de la religion; que sa déclaration étoit néanmoins infiniment avantageuse à la foi, en ce qu'elle dissipoit jusqu'aux moindres nuages, & découvroit les supercheres de ceux qui sembloient des discours pleins d'imposture.

Ce fut un coup atterrant pour les imposteurs, que la publication de ce mémoire, faite sur-tout d'une manière si authentique, par les soins mêmes de Sa Majesté. Cependant l'infamie ne déconcerta point la fourbe. Dès que le mémoire parut, le parti mit tout en usage pour le faire tomber. On

osa même l'attaquer publiquement ; par un libelle qui avoit pour titre : Réflexions sur un écrit intitulé , Mémoire de M. le Dauphin , avec une déclaration du P. Quesnel. Comme il n'étoit plus possible de déprimer le Prince , après toutes les louanges qu'on lui avoit données , on le combloit de nouveaux éloges ; mais uniquement pour en conclure , qu'il n'étoit point l'auteur du mémoire , qu'on supposoit indigne de lui. C'étoit , disoit-on , le pur ouvrage de la cabale Molinienne qu'il n'avoit fait que transcrire , encore d'une manière à faire voir qu'il n'entendoit pas ce qu'il écrivoit ; en sorte qu'il seroit à désirer pour son honneur , que cet écrit n'eût jamais vu le jour. Voilà comment , après avoir toujours parlé , & en parlant même encore du Dauphin , comme d'une ame forte , & d'un esprit transcendant , on le représente comme un imbécille , qui ne fait ce qu'il dit , ni ce qu'il fait. C'est que l'imposture outrée se prend pour l'ordinaire dans ses propres lacs ; & c'est ce que M. Joli de Fleuri ne manqua point de faire sentir , en requérant , comme avocat

général
belle à
du bou

L'imp
échouée
France ,
à un ne
de supp
compagn
P. Jouve
d'un ouv
suivant
de la pu
porel des
avait obl
de Paris
claration
à se cor
aux maxi
du clergé
les quatre
fait omb
le Roi a
contre le
tout devo
avoient ob
avait prin
aux Jésui
faire rega

général, l'arrêt qui condamna ce libelle à être lacéré & brûlé par la main du bourreau.

L'imputation faite au Dauphin ayant échoué à Rome, aussi bien qu'en France, la secte artificieuse eut recours à un nouveau stratagème. On venoit de supprimer à Paris l'histoire de la compagnie de Jésus, composée par le P. Jouvenci, qui parloit avec estime d'un ouvrage de Suarez, où il est traité, suivant les principes ultramontains, de la puissance des Papes sur le temporel des princes. Sur quoi le parlement avoit obligé les supérieurs des Jésuites de Paris, à donner par écrit une déclaration, par laquelle ils s'engageoient à se conformer dans l'enseignement aux maximes autorisées par l'assemblée du clergé de 1682. Cependant, comme les quatre fameux articles ont toujours fait ombre à la cour de Rome, que le Roi avoit laissé agir le parlement contre les Jésuites, & que ceux-ci, tout dévoués qu'ils sembloient au Pape, avoient obéi aux magistrats; le parti qui avoit principalement suscité cette affaire aux Jésuites, mit tout en œuvre pour faire regarder leur soumission à l'ordre du

parlement, & le consentement au moins tacite du Roi, comme autant de signes manifestes qu'on étoit peu disposé dans le royaume à ménager le S. Pere, & sa constitution, s'il en donnoit une. Ainsi l'équitable faction faisoit-elle à Rome un crime aux Jésuites, de ce qu'elle faisoit exiger d'eux à Paris, comme un devoir capital. Le Pape, comme elle le prétendoit, conçut cependant d'assez vives alarmes. Il craignoit de compromettre l'autorité du S. Siège; & il témoigna au cardinal de la Trémouille bien des appréhensions & des incertitudes, que sa confiance dans la parole réitérée & la probité reconnue de Louis XIV, put seule dissiper enfin.

A peine fut-il tranquillisé, que le parti revint à la charge, sur un objet tout semblable. L'abbé de S. Agnan, nommé à l'évêché de Beauvais, alla demander ses bulles à Rome. Les novateurs, qui ne pouvoient échapper à leur condamnation qu'en brouillant cette cour avec celle de France, informèrent le Pape que cet abbé avoit depuis peu soutenu en Sorbonne les articles de 1682, ce qui toutefois

n'étoit
concern
Mais c
présent
ecclésiast
nommo
ennemis
sur affe
encore
tion des
temps.
ver de
certain
choient
afin de
constitue
contre la
célériter
penser d
employés
ne pronc
employo
leur pro
toient po
confirmé
Cléme
tuages;
péditi
lissa pa

ement au
me autant
it peu dis-
énager le
r, s'il en
ble faction
e aux Jé-
suits d'eux
ir capital.
tendoit,
es alarmes.
e l'autorité
au cardi-
des appré-
s, que la
térée & la
XIV, put
é, que le
r un objet
S. Agnan,
avais, alla
e. Les no-
échapper à
brouillant
rance, in-
abbé avoir
bonne les
i toutefois

n'étoit vrai que pour le quatrième,
concernant le temporel des Princes.
Mais c'en fut assez, pour qu'ils re-
présentassent dans la personne de cet
ecclésiastique, tous ceux que le Roi
nommoit aux évêchés, comme des
ennemis du S. Siège. Cette manœuvre
fut assez bien conduite, pour faire
encore quelque impression. L'expédi-
tion des bulles fut suspendue pour un
temps. Cependant le Pape fit obser-
ver de près ces faux zélateurs, & se
convainquit bientôt qu'ils ne cher-
choient qu'à brouiller les deux cours,
afin de faire échouer le projet de la
constitution. Ainsi la batterie dressée
contre la bulle, ne servit qu'à en ac-
célérer l'expédition. Mais que peut-on
penser de tant d'efforts & d'artifices,
employés pour empêcher que le Pape
ne prononçât, sinon que ceux qui les
employoient étoient déjà condamnés par
leur propre conscience, & ne dou-
toient point que ce jugement ne fût
confirmé par celui du S. Siège?

Clément XI ayant enfin dissipé ces
images, ne pensa plus qu'à presser l'ex-
pédition de la bulle; ce qui ne
lissa pas d'emporter deux ans du

travail le plus assidu & le plus sérieux. Jamais peut-être on n'apporta plus d'application à l'examen d'aucune matière. La connoissance qu'on avoit des détours du Jansénisme, & l'expérience de son opiniâtreté, que tant de bulles précédentes n'avoient encore pu réduire, fit pousser pour celle-ci les précautions & la circonspection jusqu'au scrupule & à une sorte d'excès. Dès le commencement on avoit choisi, dans les écoles diverses, les théologiens les plus gens de bien & les plus éclairés. Ils eurent ensemble un nombre infini de conférences. Ils considérèrent les propositions du livre dénoncé dans tous les sens, & sous tous les jours dont elles étoient susceptibles; les confrontant sous tous les rapports, avec les dogmes de la foi. Le Pape ordonna congrégation sur congrégation, & fit faire toutes les discussions en sa présence. Il prit l'avis de plusieurs autres cardinaux que ceux des congrégations. Il consulta de plus un grand nombre d'évêques. Il conduisit tout Rome en procession au tombeau des SS. Apôtres, & y célébra très-souvent lui-même les saints mystères; ordonna des

prières
lier pr
ferveur
d'obten
du S.
nutée,
selon
Trémou
termes
& pria
les sup
en tout
ruelle,
Enfin
plies,
tous les
nom de
pieux p
huit sep
tation
Unigeni
elle par
à la po
& dans
L'ouvrag
titre, l
çois, e
&c. y es
cent &
ment fa

prières fréquentes, & en son particulier prioit nuit & jour avec toute la ferveur dont il étoit capable, afin d'obtenir la pleine effusion des lumières du S. Esprit. Quand la bulle fut minutée, il en communiqua le dispositif, selon sa promesse, au cardinal de la Trémoille, qui crut y voir quelques termes contraires aux usages de France, & pria de les supprimer. Sa Sainteté les supprima sur le champ, & tint en tout, avec la fidélité la plus ponctuelle, ce qu'elle avoit promis au Roi.

Enfin toutes les conditions étant remplies, toutes les précautions prises, sous les suffrages réunis, & le saint nom de Dieu invoqué de nouveau, le pieux pape Clément XI porta, le huit septembre 1713, la célèbre constitution qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei filius*. Le même jour, elle parut affichée au champ de Flore, à la porte de l'Eglise de S. Pierre, & dans les autres lieux accoutumés. L'ouvrage du P. Quesnel, qui a pour titre, le nouveau Testament en françois, avec des Réflexions Morales, &c. y est condamné, comme contenant cent & une propositions, respectivement fausses, captieuses, mal son-

nantes, offensant les oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses à l'Eglise & à ses usages, outrageantes, non seulement pour l'Eglise, mais encore pour les puissances séculières; séditionnelles, impies, blasphématoires, suspects d'hérésie, sentant l'hérésie, favorables aux hérétiques, aux hérésies & au schisme; erronées, approchant de l'hérésie & souvent condamnées; hérétiques enfin, & renouvelant diverses hérésies, principalement celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, prises dans les sens où elles ont été condamnées.

Il y est défendu à tous les fideles de l'un & de l'autre sexe, de penser, d'enseigner, de s'expliquer sur lesdites propositions, autrement qu'il n'est porté dans cette constitution; en sorte que quiconque enseigneroit, soutiendrait, mettroit au jour ces propositions, ou quelques-unes d'entre elles, soit conjointement, soit séparément, ou qui en traiteroit, même par maniere de dispute, en public, ou en particulier, si ce n'est pour les combattre, encontre par le seul fait, sans qu'il soit besoin d'autre déclaration, les censures ecclé-

siastiqu
de droi
reste,
damnat
nous f
dites,
approuv
reste du
que dan
nous en
marqué
qui ont
d'affinité
de cond
des mêm
en avon
sont prop
sance &
nuent sou
chrétienne
persécution
ce qui e
ouvrage.
sacré du
d'une ma
damnable
d'endroits
de Mons,
Et l'on a

fastiques, & les autres peines portées de droit contre des cas semblables. Au reste, ajoute le S. Pere, par la condamnation expresse & particuliere que nous faisons des propositions susdites, nous ne prétendons nullement approuver ce qui est contenu dans le reste du même livre; attendu sur-tout que dans le cours de l'examen que nous en avons fait, nous y avons remarqué plusieurs autres propositions, qui ont beaucoup de ressemblance & d'affinité avec celles que nous venons de condamner, & qui sont remplies des mêmes erreurs. De plus, nous y en avons trouvé beaucoup d'autres, qui sont propres à fomenter la désobéissance & la rebellion, qu'elles insinuent sous le faux nom de patience chrétienne, par l'idée chimérique d'une persécution qui regne aujourd'hui. Enfin, ce qui est plus intolérable dans cet ouvrage, nous y avons vu le texte sacré du nouveau testament, altéré d'une maniere souverainement condamnable, & conforme en beaucoup d'endroits à la traduction françoise de Mons, condamnée depuis long-temps. Et l'on a porté la mauvaise foi jusqu'à

pieuses ;
 éraires,
 usages,
 ant pour
 les puis-
 es, im-
 tes d'hé-
 avorables
 es & au
 chant de
 ées ; hé-
 ellant di-
 ent celles
 fameuses
 rises dans
 ndamnées
 eles de l'un
 er, d'en-
 r lesdites
 n'est porté
 sorte que
 tiendrait,
 tions, ou
 soit con-
 , ou qui
 ere de dis-
 articulier,
 encoute
 soit besoin
 res ecclé

détourner le sens naturel du texte, pour y substituer un sens étranger & souvent dangereux.

A ces causes, conclud le Pontife, en vertu de l'autorité apostolique, nous défendons & condamnons ledit livre, sous quelque titre & en quelque langue qu'il ait été, ou soit jamais imprimé, en quelque édition & en quelque version qu'il ait paru ou puisse paroître, comme étant très-propre à séduire les ames innocentes par des paroles pleines de douceur, & comme dit l'Apôtre, par des bénédictions, c'est-à-dire par la fausse image d'une instruction remplie de piété. Nous condamnons de même tous les autres livres ou libelles, manuscrits, ou imprimés, & ce qu'à Dieu ne plaise, qui s'imprimeroient dans la suite pour la défense dudit livre. Nous défendons à tout fidele de les lire, de les copier, de les retenir, d'en faire usage, sous peine d'excommunication qui s'encourra par le seul fait.

Clément XI, comme autrefois le concile de Constance en condamnant les erreurs nombreuses de Wiclef & de Jean Hus, n'entreprit pas d'abolir

gner
litions
ou ce
pas eu
paître
gneur
ges en
une pr
mêmes
chacune
appliqu
ticulier
a aucu
rées, c
des qua
sure,
portées
vienne
censurée
Nous
rails infi
moins en
justifier
l'Eglise,
dicte,
par eux
qu'elle ai
davantage
un infide
gner

gner à chacune des cent une propositions de Quesnel, sa qualification ou censure particulière; ce qui n'eût pas eu de fin: mais ce qui suffisoit pour paître sûrement le troupeau du Seigneur, & lui faire éviter les pâturages empoisonnés, il comprit les cent une propositions en général sous les mêmes qualifications; non pas que chacune des qualifications se puisse appliquer à chaque proposition en particulier; mais en ce sens, qu'il n'y a aucune de ces propositions censurées, qui ne mérite au moins l'une des qualifications portées par la censure, & aucune des qualifications portées par la censure, qui ne convienne à quelqu'une des propositions censurées.

Nous n'entrerons point dans les détails infinis de ces propositions; & moins encore entreprendrons-nous d'en justifier la censure. Les jugemens de l'Eglise, comme ceux de Dieu qui les dicte, sont droits, & se justifient par eux-mêmes. Il suffit au fidele qu'elle ait prononcé: quiconque exige davantage, doit être regardé comme un infidele. Il peut toutefois être

utile aux simples, de connoître en particulier le venin de quelques-unes de ces propositions, au moins de celle qui est la plus capable de leur imposer. C'est la quatre-vingt-onzieme, suffisante elle seule pour tenir en garde contre les autres. Quoi de plus innocent au premier coup-d'œil, que cette proposition isolée, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir*? Mais qu'on observe comment elle est amenée, ce qui la suit, ce qui la précède, ce qui en fixe le sens; & l'on reconnoitra sans peine, qu'elle est injurieuse aux puissances ecclésiastiques, qu'elle inspire le schisme & la rébellion, en faisant naître, selon les termes de la bulle, l'idée chimérique d'une persécution exercée au sein même de l'Eglise, contre les fideles qui marquent le plus de courage dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans les principes du P. Quesnel & de son livre, toute excommunication portée, suivant l'usage de l'Eglise, par le Pape ou les évêques, est radicalement injuste, à raison du pouvoir qu'ils s'arrogent injustement d'en

user
de la
positio
c'est à
de l'ex
par les
ment
corps,
fideles.
n'ont ce
tainemé
qu'ils e
dent bi
l'Eglise;
lors ils
munier,
nécessaire
municatio
marquer
principes
Trente,
se, celle
clefs à ro
en généra
décisions,
leur guide
Nous ne
nos réflexi
hicanes d

user ainsi. C'est ce qui suit clairement de la quatre-vingt-dixième de ses propositions condamnées, portant que c'est à l'Eglise qu'appartient l'autorité de l'excommunication, pour l'exercer par les premiers pasteurs, *du consentement au moins présumé de tout le corps*, & par conséquent des simples fideles. Si donc les premiers pasteurs n'ont ce consentement, & ils n'ont certainement pas celui des jansénistes qu'ils excommunient, & qui prétendent bien faire partie du corps de l'Eglise; il est clair en ce sens, qu'alors ils usent du pouvoir d'excommunier, qu'ils n'ont pas la juridiction nécessaire pour cela, que ces excommunications sont injustes. On peut remarquer en passant l'opposition de ces principes avec ceux du concile de Trente, qui traite d'erreur pernicieuse, celle qui étend le pouvoir des pasteurs à tous les membres de l'Eglise en général. Clément XI, dans ses décisions, pouvoit-il suivre un meilleur guide?

Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions. Plus on confondroit les catholiques d'obstinés & artificieux no-

Conc. Trid.
Sess. XIV,
cap. 3 de
Pœnit.

vateurs, plus on leur donneroit lieu d'en former de nouvelles. Nous avons présenté ce qui étoit nécessaire pour diriger la foi des fideles, en usant même de toute la réserve compatible avec les intérêts essentiels de l'Eglise. Mais dès-là nous avons rempli au moins notre objet capital. Du reste, on doit craindre de rallumer un feu, peut-être mal éteint, & de ranimer des contentions, qui déjà n'ont causé que trop de scandale.



LIVR

DE

Un

mo

A U

minée

comm

nisme

ternat

surpri

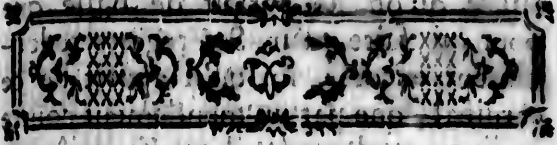
que d

il se

confia

ge aux

ec.
roit lieu
ous avons
aire pour
en usant
compati-
ntiels de
ons rempli
pital. Du
rallumer
nt, & de
qui déjà
andale.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIEME.

*DEPUIS la publication de la bulle
Unigenitus en 1713, jusqu'à la
mort de Clément XI en 1721.*

AU premier bruit d'une bulle fulminée contre un livre, auquel étoit comme attaché le destin du jansénisme, tout le parti fut dans la consternation. Mais rien ne fut égal à la surprise, & au chagrin de l'archevêque de Paris. Alors, mais trop tard, il se repentit d'avoir pris moins de confiance au cardinal de la Trémoille, qu'aux vils brouillons qui lui avoient

assuré qu'on ne parloit de bulle que pour lui faire peur. Ses regrets redoublerent encore, lorsqu'il apprit de ce cardinal, que par un mandement contre le livre condamné, il auroit arrêté la bulle. Il fit alors, sans gloire & sans fruit, ce qu'il auroit pu faire un peu plutôt avec autant de mérite que d'avantage. Avant qu'on eût reçu en France aucun exemplaire de la Constitution, il publia un mandement, où il déclaroit que, pour tenir sa parole, il condamnoit le livre des *Réflexions Morales*. Cependant la peur, ou l'étonnement qui l'engageoit à cette démarche, perçoit par bien des endroits. Il n'attribuoit aucune erreur à cet ouvrage, il n'imposoit aucune peine à ceux qui contreviendroient au mandement, il n'ordonnoit pas même qu'on le lût au prône, ni qu'on le publiât en aucune des formes accoutumées. Tel est le fruit ordinaire des incertitudes & des tergiversations en matière de devoir, c'est-à-dire un surcroît de honte, ajouté à ce qu'une fausse délicatesse avoit prétendu s'en épargner. Combien ne surviendra-t-il pas encore d'incidents, qui donneront lieu à la même réflexion sur le même prélat !

Qua
entre le
quatre
Saintete
rifier,
port au
ponctue
men tre
avoit pa
ombrag
pondant
moigna
quelle i
Rome m
nagé ses
ministre
pressa,
dinal de
qu'il s'e
dont la
La co
procéder
délirée. I
voyer à
royaume
chacun a
blées pro
entre eu
l'accepta

Quand la constitution fut parvenue entre les mains du Roi, qui en reçut quatre exemplaires, avec un bref de Sa Sainteté ; son premier soin fut de vérifier, si ce qu'il avoit requis par rapport aux usages du royaume se trouvoit ponctuellement observé. Après un examen très-exact, on reconnut qu'il n'y avoit pas un seul terme qui pût faire ombrage. Ainsi le Monarque, en répondant au bref du S. Pere, lui témoigna toute la satisfaction avec laquelle il s'étoit convaincu, que jamais Rome n'avoit plus judicieusement ménagé ses termes. Le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, s'empressa, de son côté, à féliciter le cardinal de la Trémouille, de l'honneur qu'il s'étoit acquis dans la maniere dont la bulle avoit été dressée.

La cour ensuite ne songea plus qu'à procéder à l'acceptation d'une bulle si désirée. Il fut d'abord question de l'envoyer à tous les métropolitains du royaume, avec injonction de former, chacun avec ses suffragans, des assemblées provinciales, où ils conviendroient entre eux de la maniere dont se feroit l'acceptation : mais en faisant ainsi pro-

céder chaque province séparément ; sans être auparavant convenu dans l'épiscopat d'une formule d'acceptation commune pour tous les évêques , il étoit à craindre que tant de formules différentes ne fournissent quelques subterfuges à l'erreur , dans un parti qu'on savoit attentif à s'accrocher à tout. Dans cette appréhension , le Roi fit rassembler à Paris , le 16 octobre 1713 , un grand nombre d'évêques : on établit le cardinal de Noailles président de cette assemblée , & on lui laissa de plus le choix des commissaires , en lui marquant simplement le désir du Prince , pour que le cardinal de Rohan fût le chef de la commission. Comme la plupart des prélats étoient fort unis de sentimens , l'affaire eût été bientôt amenée à une heureuse conclusion , si le prélat qui avoit dit autrefois pour la condamnation des Maximes des Saints , *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent* , eût voulu dire encore : *Pierre a parlé par la bouche de Clément*. Mais soit suggestions nouvelles , soit nouvel intérêt , M. de Noailles ne jugea point à propos de s'en tenir au jugement de ses collègues. Il reconnut toute

fois d
rences
prise
donnée
encore
tions c
il s'écr
miserab
toute fo
put vain
ses pas
ble pou
nimité ,
de S. M
de Boul
& de V
meureren
avant l'a
semblée
vier 171
contre c
clarant r
éloignés
des Réfle
contraire
leurs dio
Depuis
qu'à ce d
tion , c'

fois dans quelques-unes des conférences, que sa simplicité avoit été surprise dans l'approbation qu'il avoit donnée aux *Réflexions Morales*. Ce fut encore là que parcourant les propositions condamnées dans cet ouvrage, il s'écria en parlant de l'auteur : *Le misérable ! il veut être hérétique à toute force !* Avec tout cela, il ne put vaincre sa répugnance à devenir ses pas ; & il fut absolument impossible pour lors de le ramener à l'unanimité, ainsi que Messieurs de Tours, de S. Malo, de Senez, de Baïone, de Boulogne, de Châlons-sur-Marne, & de Verdun. Tous ces prélats lui demeurèrent constamment attachés ; & avant l'acceptation de la bulle par l'assemblée, ils signèrent, le douze janvier 1714, un projet de protestation contre ce qu'elle alloit faire, en déclarant néanmoins qu'ils étoient fort éloignés de vouloir favoriser le livre des *Réflexions*, & qu'ils étoient au contraire résolus de le proscrire dans leurs diocèses.

Depuis l'ouverture de l'assemblée jusqu'à ce qu'elle soucrivit la constitution, c'est-à-dire pendant plus de trois

mois , il n'est point de machines que ne fît jouer le cardinal de Noailles , ou son parti , pour éluder , & même pour faire tomber dans le décri la décision du siège apostolique. Comme ils n'osoient pas la dire ouvertement contraire à la vérité , ils vouloient du moins donner à entendre qu'elle étoit ambiguë , captieuse , & capable d'induire en erreur. A cette fin , sous prétexte de prémunir les fideles contre les fausses interprétations que des personnes mal intentionnées pourroient lui donner ; ils proposerent de mettre à la formule d'acceptation un préambule , qui répondît aux principales difficultés qu'on pourroit élever contre la bulle. Cette proposition se fit avec tant de finesse , avec tant de marques d'égard pour le Pape , & des modifications si spécieuses , que le cardinal de Rohan & l'évêque de Meaux , depuis cardinal de Bissy , catholiques des plus renommés dans cette affaire , y furent pris pour quelques momens. Mais M. le Normand , évêque d'Evreux , fut d'avis , & fit même avertir le Roi , qu'en plaçant l'acceptation à la suite d'un préambule , on auroit tout l'air d'établir une

ibid. p. 170.

relat
train
celui
devoit
ce fa
M
mais
tourne
Le pa
le ma
voit êt
semble
la bulle
qui eût
quât, o
dans la
préamb
Noaille
du mar
missaire
de leur
suppos
pliquero
bulle , a
tions des
d'où l'd
bulle ay
mens ,
par elle

relation entre l'un & l'autre, de restreindre le sens de la constitution à celui du préambule, & qu'ainsi rien ne devoit précéder l'acceptation. On suivit ce sage conseil.

M. de Noailles en fut mortifié : mais il retourna, ou on lui fit retourner le leurre dans un autre sens. Le parti vouloit absolument, que dans le mandement de publication qui devoit être commun aux évêques de l'assemblée, on mît avant l'acceptation de la bulle quelque espece de préliminaire, qui eût l'air d'explications, & qui marquât, ou du moins supposât de l'obscurité dans la décision pontificale. Au défaut du préambule qui fut rejeté, M. de Noailles demanda qu'on mît à la tête du mandement le rapport que les commissaires devoient faire à l'assemblée de leurs observations sur la bulle. Il supposoit que dans ce rapport on expliqueroit quelques endroits de la bulle, afin de prévenir les interprétations des personnes mal intentionnées ; d'où l'on pourroit conclure, que la bulle ayant besoin de ces éclaircissements, il falloit qu'elle fût ambiguë par elle-même. Ce n'étoit-là qu'aban-

donner un piège, pour en tendre un autre. Celui-ci ayant encore été reconnu, on en tendit un troisieme. M. de Noailles demanda qu'on fît au moins un précis du rapport, & qu'on inférât dans ce précis les sens bons & mauvais des propositions condamnées. C'eût été convenir que ces propositions avoient un sens orthodoxe, comme elles en avoient un mauvais. Aussi le cardinal de Noailles prétendoit-il, non seulement qu'elles comportoient ces deux sens, mais qu'elles étoient moins susceptibles du mauvais sens que du sens catholique. Bien éloignés de penser ainsi, les commissaires ne voulurent jamais entendre à rien qui pût justifier les propositions en aucun sens. Ils voyoient trop, qu'en accordant que les propositions condamnées avoient un bon sens & un mauvais, le parti ne manqueroit pas d'en conclure que le Pape n'avoit pu les proscrire, sans confondre par ses censures la vérité avec l'erreur. D'où l'on concludroit à plus forte raison, que la bulle avoit besoin d'être expliquée, qu'elle étoit ambiguë, & jettoit les fideles dans la perplexité.

L'at
la conc
autant
foi,
crut po
instruct
queroit
les Que
mune à
blée; &
avec le
à tous
vinces. C
que alar
décidés p
gnoient
jugemen
mieux m
simple,
sans exc
sement.
que pour
avant de
sonne qu
l'avoir pa
plement.
chevêque
chez ce
ou neuf,

L'assemblée usa néanmoins de toute la condescendance possible, & chercha, autant qu'il se pouvoit sans blesser la foi, à satisfaire le cardinal. On crut pouvoir y réussir, en dressant une instruction pastorale, où l'on expliqueroit les propositions contestées par les Quesnellistes. Elle devoit être commune à tous les prélats de l'assemblée; & ceux-ci devoient l'envoyer, avec le résultat de leurs délibérations, à tous les évêques restés dans les provinces. Ce projet causa d'abord quelque alarme à une partie des prélats décidés pour la bonne cause: ils craignoient de paroître vouloir juger le jugement même du Pape; & pour mieux marquer une acceptation pure & simple, ils vouloient qu'on rejettât sans exception toute sorte d'éclaircissement. On leur fit néanmoins sentir, que pourvu qu'on acceptât la bulle avant de l'expliquer, il n'y avoit personne qui pût les soupçonner de ne l'avoir pas acceptée purement & simplement. Quant aux partisans de l'archevêque de Paris, ils s'assemblerent chez ce prélat, au nombre de huit ou neuf, & résolurent de n'acquiescer

à l'instruction pastorale, comme à l'acceptation de la bulle, qu'aux deux conditions suivantes : la première, que l'instruction n'attribueroit aucune erreur au livre, ni aux propositions condamnées ; la seconde, que l'acceptation seroit visiblement relative à l'instruction, & restrictive aux seuls sens qu'on y auroit expliqués : ce qui formoit un piège nouveau, ou plutôt une nouvelle maniere de déguiser le premier. Par là, ils auroient limité leur acceptation, ou à quelques-uns seulement des sens de la bulle, ou même à des sens étrangers qu'ils auroient tâché de substituer à ses vrais sens. Ainsi en revenoit-on à la distinction, tant de fois anathématisée, du fait & du droit, au moyen de laquelle on eût soustrait à l'anathème, le livre & l'hérésie de Quelnel.

Pour couvrir cependant leurs vues, ils parurent goûter le projet d'une instruction pastorale ; & l'un d'eux, savoir M. de Clermont-Tonnerre évêque de Langres, du consentement de M. de Paris, travailla de concert avec M. le cardinal de Rohan

& les
l'instruc
un mon
la foi
la pén
donnée.
principe
des Réfle
palemen
fondiren
sur la gr
de Dieu
gales &
de la mo
sacremen
la discipl
doctrine
dement
l'obéissanc
mandeme
doit avoir
la bulle
qu'il n'y
condamné
ne fût, c
ou captie
ne mérit
prononcé
leur but,

& les autres commissaires à dresser l'instruction pastorale. Cette piece est un monument à jamais mémorable de la foi pure, du zele éclairé & de la pénétration des prélats qui l'ont donnée. Leur soin fut d'expliquer les principes de théologie, que le livre des Réflexions morales attaquoit principalement. Ils examinerent, ils approfondirent les sentimens de son auteur, sur la grace & la liberté, sur l'amour de Dieu, sur les autres vertus théologiques & chrétiennes, sur les maximes de la morale, sur l'administration des sacremens, & sur les observances de la discipline. Ils y opposerent la vraie doctrine de l'Eglise, établirent solidement son autorité, sa visibilité, l'obéissance qui est due à ses commandemens, & la juste crainte qu'on doit avoir de ses anathêmes. Et suivant la bulle pied à pied, ils montrerent qu'il n'y avoit pas une proposition condamnée dans les Réflexions, qui ne fût, ou hérétique, ou erronée, ou caprieuse, & qui par conséquent ne méritât quelque une des censures prononcées. Ils déclaroient enfin, que leur but, en donnant cette instruction,

étoit uniquement de faciliter aux fideles l'intelligence de la bulle, & de les prémunir contre les mauvaises interprétations, par lesquelles des personnes mal intentionnées tâchoient d'en obscurcir le vrai sens. C'est ainsi que l'assemblée s'en expliqua, dans la lettre circulaire qu'elle écrivit ensuite aux évêques du royaume.

Quand l'Instruction fut en état; avant de la présenter à l'assemblée, on eut la déference de la communiquer à M. de Paris: il demanda qu'elle fût examinée par quelques-uns de ses théologiens. Sa demande fut encore agréée, & on laissa la piece trois jours entre ses mains. Lui & ses conseils y firent toutes les remarques qu'ils voulurent: on y eut égard, on fit plusieurs changemens, & ils s'en déclarerent satisfaits. M. de Langres en particulier se déclara aussi content de l'Instruction pastorale, qu'il étoit charmé de la condescendance des commissaires, & du rétablissement de la concorde, qu'il croyoit infailible. Mais quel fut son étonnement, & celui de tous les prélats orthodoxes, quand il apprit que les opposans ras-

semblés avoient du clergé entièrement semblée voir plu Indigné qui avo M. de jours ce

D'un évêque d'complot, résolution de perso diocese, de faire p Le Roi peine con ainsi le tr enjoindre auparavant délibératio pleine lib imens. P gré tous qui se fi Noailles, dit en ter

semblés sans lui chez M. de Noailles, avoient arrêté de déclarer aux agens du clergé, que leurs sentimens étoient entièrement contraires à ceux de l'assemblée, & qu'ils pensoient ne pouvoir plus assister à ses délibérations? Indigné de tous les jeux & les détours qui avoient précédé ce dénouement, M. de Langres abandonna pour toujours ce factieux parti.

D'un autre côté, M. de Caylus; évêque d'Auxerre, qui avoit été du complot, & qui en avoit ébruité la résolution, disparut sans prendre congé de personne, & s'enfuit dans son diocèse, apparemment dans la crainte de faire plus honteusement ce voyage. Le Roi n'ordonna cependant aucune peine contre les prélats, qui mettoient ainsi le trouble dans l'Eglise: il leur fit enjoinde au contraire d'assister comme auparavant aux assemblées, & aux délibérations, où ils auroient une pleine liberté d'exposer leurs sentimens. Particularité si notoire, malgré tous les mensonges contraires, qui se firent depuis, que M. de Noailles, en reparoissant à l'assemblée, dit en termes exprès, que Sa Majesté

étoit fort éloignée de prévenir les suffrages, & qu'elle laissoit une entière liberté d'opiner. On rappella même M. d'Auxerre, qui pour lors se détacha du parti aussi ouvertement que M. de Langres, mais qui malheureusement n'eut pas la même constance.

Tous les prélats, orthodoxes & opposans, se trouvant rassemblés, les commissaires firent le rapport de leurs discussions, sur les matieres touchées dans la bulle. Ils démontrèrent, non pas seulement par les propositions condamnées, & les sens du livre dont elles étoient extraites, mais par les aveux même de ceux qui avoient écrit en sa faveur, qu'il renfermoit tout le système de Jansénius, & qu'ainsi la condamnation en avoit été nécessaire. Ils montroient avec la même évidence, qu'il n'y avoit pas une seule des cent une propositions condamnées qui ne méritât au moins quelque une des qualifications énoncées dans la bulle & qu'il n'y avoit aucune de ces qualifications, qui ne tombât sur quelque une des cent une propositions. Ils faisoient encore voir, que le livre n'avoit pu être condamné d'une maniere vague

incapable
le Pape
nombre
raires à
que par
sentir le
toient ri
extrémem
ur quoi l
e la com
eurs de f
ant la par
eur sentin
éclarât ce
Quelle a
e joie la
constitut
proit avec
lle *Unigeni*
livre intit
uelle cou
les cent
nt extraite
avec les
S. Pere les a
se sépar
modele
s les évê
oient pub

incapable de diriger la foi ; puisque le Pape y avoit censuré un si grand nombre de propositions comme contraires à la croyance de l'Eglise , & que par - là il faisoit parfaitement sentir le danger du livre d'où elles étoient tirées. L'assemblée se montra extrêmement satisfaite de ce rapport : sur quoi le cardinal de Rohan , chef de la commission , pria ses coopérateurs de former leurs avis ; puis portant la parole en leur nom , il dit que leur sentiment étoit que l'assemblée déclarât ce qui suit.

Qu'elle avoit reconnu avec beaucoup de joie la doctrine de l'Eglise , dans la constitution du Pape. Qu'elle acceptoit avec respect & soumission la bulle *Unigenitus* , portant condamnation du livre intitulé *Nouveau Testament, &c.* Qu'elle condamnoit ce même livre , & les cent une propositions qui en étoient extraites , de la même manière avec les mêmes qualifications que S. Pere les avoit condamnées. Qu'avant de se séparer , l'assemblée arrêteroit un modele d'instruction pastorale que les évêques qui la composoient seroient publier dans leurs dioceses ,

avec la bulle traduite en françois. Qu'elle écrivoit à tous les évêques du royaume, & leur enverroit le résumé de ses délibérations, avec copie de son instruction pastorale.

C'étoit M. d'Evreux qui avoit dressé cette formule d'acceptation, dans le bureau qui se tenoit chez le cardinal de Rohan, en présence des treize évêques qui le composoient. Ainsi avoit-on sagement usé, afin que l'acceptation de la bulle devint uniforme dans tout le clergé de France. L'archevêque de Tours, M. d'Hervey, l'un des principaux opposans, fut le premier des premiers de donner son avis sur cette formule. Il dit que, si l'on persistoit à vouloir faire une instruction pastorale, il falloit commencer par la présenter à l'assemblée, & l'y approuver avant que de prononcer sur l'acceptation de la bulle. Les autres opposans ne manquèrent pas d'applaudir à une ouverture qui ramenoit leur premier stratagème : ils vouloient qu'au moins une explication quelconque précéderoit l'acceptation, afin d'établir quelque relation entre l'une & l'autre, & étoit possible, quelque restriction à

D
ard de l
sé : il n
& il fut
luralité d
oit par l'a
posans, q
e Châlon
e Boulog
e Senez
quelques j
nombre de
ulle dans
Depuis
publicat
de, diffé
serent de
mener à
oailles, e
prise,
e prévoy
marche.
outes les
rent inutil
onsentir,
arti prit pa
action de
e ressouven
ation semb
angres. T

gard de la bulle. Mais ce piège étoit
 sé : il n'excita plus que le mépris ;
 il fut arrêté , à la très-grande
 pluralité des voix , que l'on commence-
 roit par l'acceptation. Il n'y eut ici d'op-
 posans, que MM. de Paris, de Tours,
 de Châlons-sur-Marne, de Verdun,
 de Boulogne, de S. Malo, de Baïone,
 de Sénez, & M. de Laon, pour
 quelques jours. Tous les autres, au
 nombre de quarante, acceptèrent la
 bulle dans la forme proposée.
 Depuis cette acceptation jusqu'à
 la publication de l'Instruction pasto-
 rale, différens prélats de l'Assemblée
 furent de tout leur zèle, afin de
 amener à l'unanimité le cardinal de
 Boailles, dont ils plaignoient la vertu
 surprise, & qui vraisemblablement
 ne prévoyoit pas les suites de sa fausse
 démarche. Toutes les sollicitations,
 toutes les prières & les déférences
 furent inutiles. Il ne voulut pas même
 consentir, qu'aucun évêque de son
 parti prît part à l'examen, & à la ré-
 action de l'Instruction pastorale : il
 se ressouvenoit trop bien, qu'une aggré-
 gation semblable lui avoit enlevé M. de
 Angres. Tout ce qu'on put obtenir

de Son Eminence , fut qu'on pouvoit travailler avec le docteur Léger, dont les sentimens étoient conformes aux siens. On fit toutefois à l'Instruction les changemens que demandoit le parti ; le docteur en parut content, & le cardinal ne le fut point. Voici quelle étoit sa difficulté. Le cardinal ou son parti vouloit absolument se parer du livre & des propositions de Quesnel, les erreurs que le Pape y avoit condamnées. Il consentoit bien qu'on parlât du livre & des propositions, qu'on les condamnât même en général : mais ce qu'il ne vouloit aucunement, c'est qu'on attribuât au livre, ou aux propositions, les erreurs qui s'y trouvoient. Par-là, il restoit maître de se retrancher dans la vieille question du fait & du droit ; d'avouer qu'un livre, ou des textes qui contiendroient des erreurs, seroient eux-mêmes condamnables ; & de nier cependant que le livre & les propositions de Quesnel continssent les erreurs anathématisées par la bulle. Ainsi ména-geoit-il un faux-fuyant, pour sauver le livre & les propositions, non seulement de Quesnel, mais de Janfé-

ius, & toute l'hérésie du jansénisme.
 sur cette manœuvre, qui en entraîna
 tant d'autres, qu'on juge s'il y a de
 injustice & de l'hyperbole à donner
 fourbe pour l'attribut de cette
 action. Au reste, on ne juge point
 d'intentions qui n'aient été mani-
 festées. L'unique réponse que j'aie pu
 tirer de M. de Paris, dit sur ce
 sujet le cardinal de Rohan en pleine
 assemblée, réponse encore donnée
 en termes vagues, sans qu'il ait jamais
 voulu s'expliquer d'une manière pré-
 cise, c'est qu'il y a dans notre Inf-
 ruction Pastorale une *question de fait*
 que nous devons éviter.
 Quand on eut lu l'Instruction à l'as-
 semblée, l'archevêque de Paris dit,
 heureusement la division des évê-
 ques sur la bulle n'intéressoit pas la
 substance de la foi, & qu'il prenoit
 parti, avec ses adhérens, de
 demander des explications au Pape.
 L'évêque de Laon, qui étoit encore
 le nombre des opposans, fut étrange-
 ment surpris de ce propos. Jamais
 les prélats du parti ne lui avoient
 dit sur ce ton-là. Quand ils avoient
 voulu de ne plus assister à l'assemblée,

ils étoient convenus tout au contraire, & ils étoient même partis du principe, qu'on ne pouvoit accepter la bulle, sans porter atteinte aux dogmes de la foi. Scandalisé d'une duplicité, ou d'une variation si étrange, alors ils rompirent avec eux, reçut la bulle, & porta son acceptation chez les agens du clergé.

Malgré l'extrême attention des prélats acceptans à éviter toute apparence de relation entre leur acceptation & leur Instruction Pastorale, les opposans ne laisserent pas de publier que l'assemblée n'avoit accepté la bulle que relativement aux explications contenues dans l'Instruction. En quoi ils avoient plus d'une vue : ils vouloient donner à entendre, que la bulle étoit obscure ; que les évêques acceptans avoient été contraints d'en éclaircir l'ambiguité, d'en fixer le sens ; & qu'ils avoient limité, ou du moins rapporté leur acceptation aux sens que proposoit l'Instruction pastorale. En donnant pour certain que l'assemblée restreignoit ainsi le sens de la bulle, ils avoient sur-tout en vue, que le Pape n'admit point leur acceptation

qu'il
Pastora
la cond
& que
chef &
gnante
qu'au p
ou du r
qu'il éto
fait de l
avoit con
puremen
adopté
plusieurs
que pou
relation e
constamm
acceptant
consentir
opposans
dans cette
le Pape fu
ne trouva
ni même co
ges les évê
qua même
pprobation
Instruction
Tome X

qu'il réprovât même l'Instruction Pastorale, qu'il improvât au moins la conduite de ceux qui l'avoient donnée, & que la division s'introduisît entre le chef & les membres de l'Eglise enseignante; ce qui ne pouvoit arriver qu'au préjudice de la bulle. Dessenin, ou du moins espoir aussi chimérique qu'il étoit odieux; puisque c'étoit un fait de la plus grande notoriété, qu'on avoit commencé par accepter la bulle purement & simplement; qu'on n'avoit adopté l'Instruction Pastorale que plusieurs jours après cette acceptation; que pour éviter toute ombre de relation entre l'une & l'autre, on avoit constamment rejeté tout préambule en acceptant; & qu'on avoit mieux aimé consentir à la séparation des évêques opposans, que de se relâcher, en rien dans cette maniere de procéder. Aussi le Pape fut-il parfaitement satisfait. Il ne trouva l'acceptation, ni restrictive, ni même conditionnelle, & combla d'éloges les évêques de l'assemblée: il marqua même que, s'il ne donnoit pas une approbation formelle, ou spéciale, à l'Instruction Pastorale de l'assemblée,

c'étoit uniquement parce que Rome, inviolablement assujettie à ses usages, n'avoit pas coutume d'approuver ainsi ces sortes d'actes.

On n'avoit pas attendu jusque-là, pour éluder l'autorité de la bulle, pour entraîner les fideles, ou du moins les simples & les faux dévots dans la séduction. Dès le commencement de l'assemblée, on répandit de toutes parts de schismatiques & séditions libelles. Le chef de la faction en adressa même à l'assemblée, sous le titre de mémoires; & il osa dire, que le temps étoit venu où l'on devoit, à l'exemple des apôtres, s'élever au dessus de toutes les craintes, au dessus des menaces du grand-prêtre, & de toute la race sacerdotale; que le Pape, dans les cent une propositions, avoit frappé d'un seul coup cent une vérités, dont plusieurs sont essentielles à la religion, des vérités qu'on ne peut nier sans renoncer à la foi, des vérités clairement établies dans l'écriture & la tradition. Les satellites de Quesnel tenoient le même langage que lui; & tous de concert se déchainoient contre le pontife & le siège Romain, avec une fureur qui n'auroit

point d'écenée de Com

Pape, procédés cere; le aussi écr concerter

Ils y fire pour con de Janfé

l'honneur conservati se disoien

gues, tou en nombr qu'ils étoit

livre de que la bu hérétiques

des nouvea beaucoup piété, qu'e

élicates, & l'Eglise que plus qu'ils n

marquoient er une list difficulté,

point d'exemple, sans l'insurrection forcée de Luther contre la bulle de Léon X.

Comme l'assemblée avoit écrit au Pape, pour lui rendre compte de ses procédés & de son acceptation sincere; les prélats. opposans voulurent aussi écrire au chef de l'Eglise, & ils concerterent leur lettre tous ensemble. Ils y firent beaucoup valoir leur zele pour combattre les erreurs, & celles de Jansénius en particulier, pour l'honneur du siège apostolique, & la conservation de l'unité; en quoi ils se disoient supérieurs à leurs collègues, tout inférieurs qu'ils leur étoient en nombre. Ils témoignoient encore, qu'ils étoient disposés à condamner le livre de Quesnel: mais ils avançoient que la bulle donnoit de l'audace aux hérétiques, qu'elle ébranloit la foi des nouveaux convertis, qu'elle alarmoit beaucoup de personnes d'une grande piété, qu'elle troubloit les consciences délicates, & que tous les corps, tant de l'Eglise que de l'Etat, s'en offensoient plus qu'ils ne se dispoient à y obéir. Ils marquoient ensuite, qu'ils alloient donner une liste des points qui faisoient difficulté, & rédiger par ordre toute

la discipline de leurs Eglises, avec la doctrine qui leur avoit été transmise par leurs prédécesseurs. Ils n'osoient pas encore dire, qu'ils ne vouloient point de la constitution : le temps de parler si haut n'étoit pas venu ; ils se contentoient d'insinuer que la bulle avoit besoin d'explications, sans même les demander. Ils sentoient parfaitement qu'on ne leur en donneroit point ; & dans le cours de l'assemblée, M. de Noailles, entouré chez lui de ses partisans qui lui proposoient le recours au Pape, afin d'en tirer des explications, leur avoit répondu en termes exprès : *Il est inutile & il y auroit de la mauvaise foi de l'employer.* Mais la bonne, ou la mauvaise foi, ne varie que trop souvent au gré de l'intérêt. Ils feignoient de souhaiter des explications, bien persuadés qu'on ne leur en donneroit point, ou du moins qu'elles ne seroient jamais si précises, qu'ils n'eussent demandé de nouvelles, & prolonger les différends à l'infini.

Le Roi ne voulut pas que cette lettre fût envoyée. Il consentoit bien qu'ils écrivissent au Pape, chacun en

particu
der de
avec r
commu
leur p
part da
même
quelle i
pour q
ment ;
goût. Si
ché que
bloient c
d'écrire
séparéme
la liberté
auroient
moins co
réponse d
mutinerie
qu'à don
la publica
pression,
que des
défense.
Dans la
des lettres
noir la p
quo M.

particulier, & même pour lui demander des explications : mais craignant avec raison, que s'ils écrivoient en commun, ils ne prétendissent, malgré leur petit nombre, faire un corps à part dans le clergé du royaume, ou même représenter l'assemblée avec laquelle ils avoient rompu, il tint ferme pour qu'ils n'écrivissent que séparément ; ce qui ne fut pas de leur goût. Si toutefois ils n'avoient cherché que les éclaircissemens qu'ils sembloient désirer ; que leur importoit, ou d'écrire en commun, ou d'écrire séparément ? Puisque chacun d'eux avoit la liberté d'écrire, la demande qu'ils auroient faite, n'en auroit pas été moins commune à eux tous, ni la réponse différente. Sans égard à cette murinerie, Sa Majesté ne songea plus qu'à donner ses lettres patentes pour la publication de la bulle, & la suppression, tant du livre condamné, que des libelles composés pour sa défense.

Dans la minute qu'on fit aussitôt des lettres patentes, Sa Majesté enjoignoit la publication de la bulle. Sur quoi M. de Bezons, archevêque de

avec la
transmise
n'osoient
vouloient
temps de
venu ; ils
de la bulle
sans même
parfaite-
toit point ;
assemblée,
chez lui de
osoient le
n tirer des
pondu en
ile & il y
de l'em-
ou la mau-
op souvent
gnoient de
bien per-
donneroit
les ne se-
qu'ils n'en
ouvelles, &
infini.

que cette
entoit bien
chacun en

Bourdeaux, réclama pour le droit des évêques, qui lui paroissoit lésé par cette injonction. Il trouvoit, qu'enjoindre aux évêques absens de publier la bulle dans leurs dioceses en vertu de l'acceptation faite par l'assemblée, c'étoit vouloir que quarante évêques fissent la loi à plus de quatre-vingts; qu'ainsi le plus grand nombre, par une déférence aveugle, se privassent du droit qu'ils avoient de juger. A la premiere remontrance, le Roi suspendit l'expédition des lettres. Il répondit cependant, que le plus grand nombre des prélats restés dans leurs dioceses s'étoient déjà expliqués suffisamment, qu'au moins on l'en avoit assuré, & qu'il ne s'agissoit que de s'en éclaircir. Il chargea de cette vérification M. de Bezons même; ce qui ne lui fut pas difficile, puisque ces évêques, au nombre de plus de soixante, avoient déjà écrit à divers prélats de l'assemblée, qu'ils reconnoissoient la doctrine de l'Eglise dans la constitution. Ainsi les lettres patentes ne furent plus retardées.

Leur enregistrement ne souffrit pas plus de difficulté. M. Joly de Fleury, avocat général, qui porta la parole au parlement, loua d'abord le zele

du Roi
ancienne
progrès
qu'encor
la consti
quelles c
s'élever,
encore d
rales; &
dans l'eri
naire des
libertés d
qu'on pou
paroles q
tion, si l
ou refuse
deffs, ou
tations in
complissen
indispensa
peut-on p
on pas fi
poncée co
rainte d'u
ne doit ja
notre devo
ombe dire
la doctrine
chant qu'à

du Roi, toujours attentif à détruire les anciennes erreurs, & à arrêter le progrès des nouvelles. Il dit ensuite, qu'encore qu'on ne trouvât point dans la constitution les clauses contre lesquelles on avoit été souvent obligé de s'élever, on pourroit néanmoins abuser encore de quelques expressions générales; & il requéroit qu'on employât dans l'enregistrement la réserve ordinaire des droits de la couronne & des libertés de l'Eglise Gallicane. Il ajouta qu'on pourroit en particulier abuser des paroles qui regardent l'excommunication, si l'on vouloit sous ce prétexte, ou refuser aux évêques le pouvoir des clefs, ou soutenir que les excommunications injustes doivent suspendre l'accomplissement des devoirs même les plus indispensables. En effet, de quoi ne peut-on pas abuser? & quel abus n'a-t-on pas fait de la condamnation prononcée contre cette proposition, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir?* Il est visible qu'elle tombe directement & uniquement sur la doctrine des sectaires, qui ne cherchant qu'à rassurer les fideles contre la

crainte des anathêmes , dont l'Eglise menace ceux qui refusent de se soumettre à ses décisions , parce qu'une fausse conscience leur fait un devoir de l'opiniâtreté. Mais par le cri de *Libertés Gallicanes & de droits du Royaume* , qui fut toujours depuis celui de la cabale , elle n'a donné le change qu'à ceux qui l'ont bien voulu prendre. Nos usages & nos maximes sont assez connus , au moins pour distinguer nos libertés de la licence à tout oser contre le Pape & les évêques , à calomnier leur doctrine , à s'élever contre leurs décisions , à mépriser leurs censures & leurs personnes.

L'Instruction Pastorale de l'assemblée , aussi bien que les lettres parentes du Roi , fut envoyée dans les provinces à tous les évêques. On y joignit les délibérations & tous les actes de l'assemblée , & l'on pria ces prélats d'user des moyens que leurs quarante confreres avoient jugé les plus propres à conserver , tant la vérité que l'unité sainte. Il ne se trouva dans toute l'étendue de la France que sept évêques , savoir de Metz , d'Arras , de Tréguier , d'Angoulême , de Mont-

pellier
qui se
que tou
aux hu
proscriv
& la p
nerent
erreurs
sénius.
suivant
élevé c
cieux ,
que de
posés à
erreurs c
de l'Egli
ne se jut
faudroit-
faire sen
l'équité
la racine
jettons ?
royaume
mieux fa
ceux de
formule
de leurs
un mot.
On vi

pellier, de Pamiers & de Mirepoix ; qui se montrèrent favorables, & pres- que tous simplement par leur silence, aux huit opposans déclarés. Encore proscrivirent-ils le livre de Quesnel ; & la plupart d'entre eux le condam- nerent même, comme renfermant des erreurs, & nommément celles de Jan- sénius. D'où il est clair, qu'en pour- suivant les Réflexions Morales, on s'est élevé contre un livre aussi perni- cieux, qu'il étoit fameux ; puis- que de l'aveu même des évêques op- posés à la bulle, il renouvelloit les erreurs du jansénisme. Si les jugemens de l'Eglise, comme ceux de Dieu, ne se justifioient pas par eux-mêmes ; faudroit-il autre chose que ce fait, pour faire sentir la sagesse aussi bien que l'équité d'une bulle, qui coupoit par la racine une erreur si féconde en re- jettons ? Tous les autres évêques du royaume, persuadés qu'ils ne pouvoient mieux faire que de se conformer à ceux de l'assemblée, en adoptèrent la formule d'acceptation, & le dispositif de leurs mandemens, sans y changer un mot.

On vit donc paroître une foule de

mandemens, tous d'un accord parfait en faveur de la constitution. L'archevêque de Cambrai fut l'un des premiers qui signala son zele & son éloquence. Animé tout à la fois par les insultes qu'on faisoit chaque jour au S. Siège Romain, & par l'obstination avec laquelle on défendoit les erreurs prosrites; ô Eglise Romaine, s'y écrioit-il, ô cité sainte, ô chere & commune patrie de tous les vrais chrétiens! Il n'est en Jésus-Christ, ni Grec, ni Scyte, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. Tout est fait un seul peuple dans votre sein, tous sont concitoyens de Rome, tout catholique est Romain. Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés méconnoissent leur mere, & la regardent comme une marâtre? O Eglise, d'où Pierre confirmera ses freres à jamais, ô si jamais je vous oublie, que ma main droite s'oublie elle-même! que ma langue se seche en mon palais, si vous n'êtes pas jusqu'au dernier soupir de ma vie l'objet de mes cantiques! Et joignant à ces tendres effusions de zele & de piété la force des preuves & la justesse du raisonnement, il démontra que les partisans de la nou-

veauté
quence
ceptée
compara
& non c
puisque
principe
ment do
pagné de
partie no
munion,
des autre
l'Eglise e
Ce mar
d'éclat d'
d'autres e
vier de l'
les mains
délices, au
son dernie
du Témoi
sans nulle
tranchant,
dement qu
n'est qu'un
n'en sera
eux qui se
parole, qu
plume à la

veauté ne pouvoient sans inconséquence se récrier contre la bulle, acceptée par le plus grand nombre incomparablement des évêques de France, & non contredite par les autres Eglises; puisque leur propre chef a établi pour principe intouffestable, que tout jugement dogmatique du S. Siège, accompagné de l'acquiescement positif d'une partie notable des Eglises de sa communion, avec l'acquiescement tacite des autres, est censé le jugement de l'Eglise entière.

Ce mandement fut la dernière œuvre d'éclat d'un évêque célèbre par tant d'autres endroits. Il mourut le sept janvier de l'année suivante 1715, entre les mains de ses ouailles dont il fit les délices, autant que l'édification, jusqu'à son dernier moment. Il a plu à l'auteur du Témoignage de la Vérité, de dire sans nulle autre preuve que son ton tranchant, que le dernier trait du mandement que nous venons de présenter n'est qu'un misérable sophisme: mais il n'en sera cru apparemment, que par ceux qui se persuaderont encore sur sa parole, que Fénelon, en consacrant sa plume à la défense de l'autorité de l'E-

Trad. de
l'Egl. Rom.
Tom. I. P.
217-

glise , commençoit à devenir dans la république des lettres un auteur sans conséquence , à qui désormais il seroit permis de tout écrire. Qu'on en eût parlé différemment , s'il eût seulement voulu demeurer neutre entre l'Eglise Romaine & celle d'Utrecht !

Les prélats opposans donnerent des mandemens à leur tour , contre le livre de Quesnel. Tous , sans en excepter un seul , le condamnerent. Ils furent même des premiers à le condamner ; & la plupart le proscrivirent , ce nme contenant les erreurs de Jansénius. Messieurs de Tours & de Boulogne donnerent la condamnation qu'ils en faisoient , comme une nouvelle preuve de leur zele à extirper le jansénisme. M. de Baïonne assuroit que tous les évêques animés d'un zele égal contre la doctrine de Jansénius , & contre les écrits qui en renouvelloient les erreurs , n'avoient pas balancé à proscrire les Réflexions Morales. M. de Châlons en parloit , comme d'un ouvrage qui favorisoit des erreurs condamnées. L'évêque de Saint-Malo le mit au nombre des livres qui appuyoient des opinions contraires aux décisions de l'Eglise. Celui de Verdun

dit ,
beatico
pluseu
induire
paleme
Janséni
satisfait
mandem
rales ,
son nom
damné
publia un
ouvrage
ment
Ce m.
vingt-cin
comme l
la plus au
l'Eglise h
que de P
rens , loir
tion du liv
bulle , l'at
faux - sem
nent plus
eu mesur
osans. Il n
u parti q
a bulle , q

dans la
 eur sans
 il seroit
 en eût
 ulement
 l'Eglise
 erent des
 e le livre
 cepter un
 ls furent
 damner;
 , ce nme
 Jansénius.
 Boulogne
 qu'ils en
 lle preuve
 nisme. M.
 es évêques
 a doctrine
 écrits qui
 n'avoient
 Réflexions
 a parloit,
 risoit des
 de Saint-
 livres qui
 raires aux
 e Verdua

dit, qu'après l'avoir examiné avec beaucoup de soin, il y avoit trouvé plusieurs propositions qui tendoient à induire les peuples en erreur, principalement sur les cinq propositions de Jansénius. Le cardinal de Noailles peu satisfait d'avoir déclaré dans un premier mandement contre les Réflexions Morales, qu'il ne pouvoit plus souffrir son nom à la tête d'un ouvrage condamné par le Souverain Pontife, en publia un second, où il parloit du même ouvrage comme d'un livre absolument interdit dans son diocèse.

Ce mandement fameux, donné le vingt-cinq février 1714, fut toutefois comme le tocsin de la révolte contre la plus authentique décision qu'ait faite l'Eglise hors des conciles. L'archevêque de Paris, comme tous ses adhérens, loin de joindre à la condamnation du livre une acceptation sincere de la bulle, l'attaquoit par des détours & des faux-semblans de déférence, infiniment plus dangereux que le langage peu mesuré de quelques autres des opposans. Il ne s'étoit déterminé, disoit-il, au parti qu'il avoit pris à l'égard de la bulle, qu'après s'être convaincu que

c'étoit le plus respectueux pour le S. Siège, le plus propre à maintenir la vérité, & à donner à ses diocésains une paix qu'il voudroit leur procurer aux dépens de sa vie; qu'après tout ils ne doivent point se laisser abattre par les apparences de division, ou plutôt par la diversité de sentiment qui se trouve entre les évêques; que cette diversité ne touche point à la substance de la foi, & ne rompt pas les saints nœuds de la charité; qu'aucun évêque de l'assemblée n'a pris le parti de l'erreur; qu'aucun ne s'est départi de la vérité. Il ajoute qu'il a cru que le parti le plus sage étoit de recourir au Pape, pour lui proposer ses difficultés & ses peines, & pour le supplier de remettre le calme dans les consciences alarmées, de soutenir la liberté des écoles catholiques, & de conserver la paix dans les Eglises. Après tout cela, il défend à toutes personnes ecclésiastiques, sous peine de suspension encourue par le seul fait, d'exercer, ni acte de juridiction, ni fonction quelconque à l'égard de la bulle, & de la recevoir indépendamment de son autorité. Entreprise encore inouïe dans

l'Eglise
entier p
ple d'u
peine d
dogmati
évêques
appuyée
Ce q
encore p
du temp
moment
la Sorbon
mât à l'
enregistré
d'une par
teurs d'ac
l'archevêq
voir. Le p
marche si
la faire,
de lui prê
fortir du n
gagé: ma
ans, où l'
rien. Pou
plutôt pour
édoient lu
édient de
eurs peres.

l'Eglise Gallicane, & dans le monde entier peut-être. C'est le premier exemple d'un prélat, qui ait défendu sous peine de censure de recevoir une bulle dogmatique, acceptée par la foule des évêques, promulguée légalement, & appuyée de l'autorité souveraine.

Ce qui fit paroître cette entreprise encore plus hardie, c'est la circonstance du temps où elle éclata. On prit le moment, où le Roi faisoit assembler la Sorbonne, afin qu'elle se conformât à l'acceptation des évêques, & enregistrât la constitution. Ainsi vit-on d'une part le Roi ordonner aux docteurs d'accepter la bulle, & de l'autre l'archevêque leur défendre de la recevoir. Le prélat jugea lui-même sa démarche si hasardeuse, qu'à la veille de la faire, il pria le cardinal de Rohan de lui prêter la main, pour l'aider à sortir du mauvais pas où on l'avoit engagé : mais c'étoit un de ces pas glissans, où l'on se prend à tout sans tenir rien. Pour le rassurer cependant, ou plutôt pour l'amuser, ceux qui l'obédoient lui suggérèrent l'heureux expédient des antidotes, si familier à leurs peres. Les docteurs devoient s'af-

sembler, & s'assemblerent en effet le premier jour de mars. On imprima le mandement la nuit précédente; & à l'ouverture de l'assemblée, il parut, daté du vingt-cinq février. Un colporteur placé à la porte de la salle en distribua gratuitement des exemplaires aux docteurs, à mesure qu'ils entroient: mais ces exemplaires étoient encore si frais, ou plutôt si mouillés, que sans le secours des yeux, ils annonçoient à la main qu'ils sortoient de la presse. On en eut depuis des témoignages positifs, & absolument incontestables.

L'archevêque, ou son parti, pensoit-il sérieusement que la suspense dont le mandement menaçoit ceux qui accepteroient la bulle, en devoit empêcher l'acceptation & l'enregistrement dans la faculté? Outre que le mandement ne lui avoit pas été signifié, il étoit bien constant qu'elle ne relevoit dans ses fonctions que du S. Siège, & nullement de l'ordinaire, par l'entremise duquel jamais elle n'avoit reçu aucune bulle. L'archevêque avoit si bien cette prérogative, qu'à la nouvelle de ce qui se passoit en Sorbonne, il déclara qu'il n'avoit pas prétendu

la comp
Que di
conséque
néanmoins
quemme
roit pas
avoit ses
de Sorbo
Habert e
gie venoi
évêques,
même, m
sion pour
sition pou
docteurs
le fameux
différens d
troient vo
texte qu'il
ne très-
ement à u
de prêt
uer sur la
ien ce jou
ptès, sur
e faculté
ues débats
e la part
anagerent

effet le
 prima le
 ; & à
 parut ,
 colpor-
 en dif-
 mplaies
 ntroient :
 encore si
 que sans
 nçoient à
 la presse.
 nages po-
 tables.
 rti , pen-
 pense dont
 x qui ac-
 toit empê-
 gittrement
 e le man-
 ignifié , il
 e relevoit
 Siège , &
 ar l'entre-
 avoit reçu
 avouoit si
 à la nou-
 Sorbonne ,
 prétenda

la comprendre dans son mandement.
 Que dire là-dessus , sinon qu'une in-
 conséquence ne va jamais seule ? Ici
 néanmoins la faction raisonnoit consé-
 quemment à d'autres égards. Elle n'igno-
 roit pas que le livre pros crit par la bulle
 avoit ses partisans parmi les docteurs
 de Sorbonne ; que le docteur Louis
 Habert en particulier , dont la théolo-
 gie venoit d'être censurée par quelques
 évêques , comme favorisant le jansé-
 nisme , marqueroit avant de soumis-
 sion pour le mandement que d'oppo-
 sition pour la bulle ; sans compter les
 docteurs qui avoient signé autrefois
 ce fameux cas de conscience. En effet ,
 différens docteurs , par la raison qu'ils
 étoient voués au parti , & sous le pré-
 texte qu'ils craignoient la suspension ,
 peine très-sensible , disoient-ils pieu-
 sement à une compagnie toute compo-
 sée de prêtres , opinerent à ne rien sta-
 tuer sur la bulle. En effet , on ne statua
 rien ce jour-là ; mais quelques jours
 après , sur de nouveaux ordres du Roi ,
 la faculté se rassembla ; & après quel-
 ques débats , & bien des incertitudes
 de la part de plusieurs opposans , qui
 changèrent trois & quatre fois d'avis ,

la pluralité des suffrages décida le 5 mars l'enregistrement & l'acceptation. Le dix du même mois, on relut la conclusion : elle fut confirmée sans la moindre opposition ; & dès-lors, selon les loix de la faculté, l'affaire fut regardée comme terminée sans retour. Le quatorze, la faculté députa vers le Roi, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Différens docteurs, & d'avis différens, se joignirent aux députés, pour être témoins de leur rapport. Celui qui portoit la parole assura le Prince, que la faculté avoit reçu la bulle avec respect, & veilleroit soigneusement à ce qu'on n'avancât rien de contraire à la soumission qui lui est due. Aucun des autres ne se plaignit que ce rapport altérât en rien la vérité, & que le décret de la faculté n'y fût pas parfaitement conforme.

On a toutefois attaqué ce décret par la suite, & on l'a déclaré faux, corrompu, & même supposé. Mais rien de plus facile que d'en établir l'authenticité ; ou, ce qui revient au même, que la faculté consentit à l'acceptation & à l'enregistrement de la bulle. Le plumitif, ou la feuille volante sur la

quelle o
core foi
ception
la conclu
culté est
tion avec
les regist
ionem su
commenta
quesnellist
preuve que
pluralité d
seulement
cipiendam
ter, sans
inconsidéré
ontense ;
le déclare
le docteur
ifier les su
ripteur, en
eres, en la
ontraire à
usion porte
onvenir, le
ien que cel
endam Et
icile d'aille
enregistren

quelle on écrit les suffrages, fait en-
 core foi que la pluralité fut pour l'ac-
 ceptation, & que le doyen prononça
 la conclusion en ces termes : La Fa-
 culté est d'avis de recevoir la constitu-
 tion avec respect, & de l'insérer dans
 les registres. *Censet facultas constitu-*
tionem suscipiendam cum reverentia, &
commentariis inscribendam. Sur quoi le
 questnelliste Hydeux répond, sans autre
 preuve que sa parole inconsidérée, que la
 pluralité des voix avoit été pour mettre
 seulement *inscribendam*, & non pas *sus-*
cipiendam, c'est-à-dire pour enregist-
rer, sans parler d'acceptation. Parole
 inconsidérée, disons-nous, & allégation
 fautive; puisque celui qui la donne
 se déclare par-là même prévaricateur.
 Le docteur Hydeux étant chargé de vé-
 rifier les suffrages en qualité de conf-
 ripteur, en auroit donc imposé à ses con-
 frères, en laissant passer une conclusion
 contraire à la vérité : car enfin la con-
 clusion porte, comme on est forcé d'en
 convenir, le terme d'acceptation, aussi
 bien que celui d'enregistrement, *susci-*
piendam & inscribendam. Objection
 futile d'ailleurs, puisqu'au fond le terme
 d'enregistrement suffiroit sans celui

d'acceptation. Dans l'usage ordinaire ; enregistrer une loi , c'est consentir à son acceptation , à moins qu'on n'en fasse une exception formelle. Aussi l'auteur du Témoignage de la vérité n'en pouvant disconvenir , avance dans la préface de son livre , que la faculté a fait cette exception : mais il est démontré par la teneur de la conclusion , que le témoin prétendu de la vérité n'est en ce point , comme en tant d'autres , que le garant du mensonge. Au reste , il fait si peu de fond lui-même sur cette allégation , que s'accrochant aussitôt à une autre difficulté , il prétend qu'on a violenté les suffrages , & conclut que le décret est nul , faute de liberté dans les opinions. Réponse misérable , & diffamante même pour la compagnie qu'on veut justifier. Les docteurs font serment sur les reliques des martyrs , de soutenir la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang ; & l'on veut qu'une terreur panique leur ait fait souscrire un acte qui , à leur sens , *renversoit de fond en comble la foi & les mœurs*. Mais une justification qui fait la honte des coupables mêmes qu'on veut justifier , fait en même temps la convic-

tion de
constant
gistra la
qu'il fut
seulement
de lui en
tation.

Entre
opposans
flexions M
que ce liv
& qui leu
lecture , i
ques-uns f
loin de co
ils ne pouv
le trouble
J. C. cru
désordre f
de Tours ,
fut des pr
comme il
ceux qui
proscrit se
scandaleux
S. Siège. C
qualifié ser
ou schisme
ions encore

tion de leur crime. Il est donc aussi constant que la faculté reçut & enregistra la bulle du vivant de Louis XIV, qu'il fut scandaleux, quelques mois seulement après la mort de ce prince, de lui entendre désavouer son acceptation.

Entre les mandemens que les prélats opposans avoient publiés contre les Réflexions Morales, qui portoient même que ce livre devoit être ôté aux fideles & qui leur en interdisoient en effet la lecture, il s'en trouva néanmoins quelques-uns si peu modérés d'ailleurs, que loin de contribuer à la paix de l'Eglise, ils ne pouvoient servir qu'à y augmenter le trouble & la scission. Le Vicaire de J. C. crut ne pouvoir dissimuler un désordre si pernicieux. Le mandement de Tours, donné dès le quinze février, fut des premiers flétris. Cependant, comme il n'infligeoit point de peines à ceux qui recevoient la bulle, il fut pros crit seulement comme captieux, scandaleux, téméraire & injurieux au S. Siège. Celui de Paris fut de plus qualifié sentant le schisme & portant le schisme. On donna des qualifications encore plus fortes à celui de Châ-

lons-sur-Marne ; on le déclaroit erroné & sentant l'hérésie. Autorisé par la voix du Vicairé de J. C., & prêtant la main pour l'exécution à cette autorité sainte, le Roi ordonna la suppression de tous ces mandemens, plus ou moins dangereux, enjoignit à leurs auteurs de se retirer au plutôt dans leurs dioceses, & fit défendre à l'archevêque de Paris de paroître désormais à la cour.

Occupé sans fin par les trames toujours renouées du parti, le chef de l'Eglise & le Roi très-chrétien avoient cependant bien d'autres affaires sur les bras, tant pour leur domination temporelle, que pour les intérêts généraux de la religion, également chers à l'un & à l'autre. Avant qu'on donnât la bulle, & tandis qu'on la préparoit avec la plus sérieuse attention, le traité qui devoit rendre la paix à tout le monde chrétien, & dont plusieurs articles intéressoient souverainement la vraie foi, se négocioit à Utrecht. Les protestans y faisoient tous leurs efforts, non seulement pour maintenir, mais pour augmenter ce qu'ils avoient obtenu autrefois en faveur de leur religion. Ils vouloient sur-tout faire révoquer l'article

quarierme
lequel il
les pacifi
rieures de
la religion
dans tous
autoit occ
de dépend
rendre qu
mandoient
France fut
étoient av
Nantes, &
dans les ga
ou plutôt c
litieux, fu
Si le Ro
ce sujet, a
accablans,
qui l'avoit
comme une
loigné de
touché de ce
voit rendu
ancien ascen
e Villars, d
habileté du
ar un seul
écédens. A

quatrième du traité de Ryswick, par lequel il avoit été statué, nonobstant les pacifications ou conventions antérieures de l'Empire Germanique, que la religion catholique seroit maintenue dans tous les pays que le Roi de France auroit occupés à titre de réunions & de dépendances, & qu'il n'auroit voulu rendre que sous cette condition. Ils demandoient encore, que les calvinistes de France fussent remis sur le pied où ils étoient avant la révocation de l'édit de Nantes, & que ceux qui étoient détenus dans les galeres, pour cause de religion, ou plutôt comme perturbateurs & séditieux, fussent mis en liberté.

Si le Roi s'étoit rendu inflexible à ce sujet, au milieu des revers les plus accablans, & dans un état de foiblesse qui l'avoit réduit à demander la paix comme une grace; il étoit bien plus éloigné de mollir, depuis que le ciel, touché de cette magnanimité religieuse, avoit rendu aux armes Françoises leur ancien ascendant, & que le maréchal de Villars, déconcertant à Dénain toute habileté du prince Eugene, avoit réparé par un seul combat tous les échecs précédens. Alors il trouva si mauvais

qu'on prétendit en aucune maniere lui dicter des loix pour ses sujets naturels, & comprendre ces mutins obscurs dans un traité public, qu'il ne daigna pas seulement répondre aux instances de leurs protecteurs. Cette noble fierté réduisit tous les sollicitateurs au silence.

Le Pape, de son côté, avoit envoyé au congrès le comte Passionei, depuis cardinal, homme de génie supérieur, de caractère insinuant, & d'une dextérité infinie dans les affaires. Il avoit encore adressé au confesseur de Louis XIV un bref très-honorable, où il le conjuroit de s'employer de tout son pouvoir dans une affaire si propre & si digne de son ministère, afin d'engager ce prince & ses ministres à s'opposer avec vigueur aux adversaires des catholiques. Les sollicitations du Pontife & du Confesseur eurent peu à faire auprès d'un Roi qui, dans le temps de ses égaremens mêmes, avoit toujours protégé puissamment la vraie foi, & qui revenu sincèrement au Seigneur n'omettoit plus rien de ce qui pouvoit contribuer à la gloire, aussi bien qu'à l'avancement de la foi qu'il professoit. Ainsi, l'article fameux & très-contellé

Actes & Mémoires concernant la Paix d'Utrecht. T. 2.

de Ry
Cepen
de ses
ques au
aux Gr
fois, q
faire au
& les P
geât à
d'abord
quence
auprès d
catholiqu
nier les e
tement
côté; &
Nonob
protestans
sur le cœur
de Ryfwi
que la re
dans les lie
par ce qu'
Empire,
faisant
ent encore
air qui se
de la France
enne dem
Tome 2

de Ryswick fut néanmoins maintenu. Cependant Passionei eut encore besoin de ses talens, pour la Valteline & quelques autres contrées qui appartiennent aux Grisons. Il avoit été statué autrefois, que les hérétiques n'y pourroient faire aucun exercice public de leur secte; & les Protestans vouloient qu'on dérogeât à ce règlement. Passionei repoussa d'abord la demande avec autant d'éloquence que de vigueur; puis agissant auprès de tous les ministres des princes catholiques, en homme qui savoit manier les esprits, il leur fit sentir parfaitement qu'il avoit le droit de son côté; & il obtint tout ce qu'il voulut.

Nonobstant ces accords, les princes protestans d'Allemagne avoient toujours sur le cœur le quatrième article du traité de Ryswick. Ils ne pouvoient souffrir que la religion Romaine fût rétablie dans les lieux d'où elle avoit été bannie, par ce qu'ils appeloient Pacification de l'Empire, & qu'ils regardoient comme faisant loi fondamentale. Ils revinrent encore là-dessus dans le traité de Rastad qui se fit en 1714, entre l'Empire & la France, au château de Rastad, ancienne demeure des princes de Bade.

Mais Clément XI, qui connoissoit toute l'opiniâtré des zélateurs hérétiques, s'y étoit bien attendu; & pour parer à leurs artifices, il envoya de nouveau l'habile Passionei, qui ne démentit point à Rastad l'idée qu'il avoit donnée de lui à Utrecht. L'article ne fut pas seulement maintenu dans toute son intégrité; mais on ordonna de plus, relativement à l'exécution, que s'il y avoit quelque état, quelque ville, ou tout autre lieu dans lequel il ne seroit pas encore exécuté, ou ne le seroit qu'imparfaitement, on eût à s'y conformer sans délai, & sans aucune sorte d'altération, quelque prétexte qu'on pût alléguer. L'archevêque de Cologne, Joseph-Clément de Bavière, qui avoit essuyé des violences contraires à tous les canons, fut rétabli dans ses droits, comme aussi dans les biens & les prérogatives de l'Eglise d'Hildesheim, malgré toutes les entreprises faites sur elle trois ans auparavant par le duc d'Hanovre. Quant aux lieux cédés par Louis XIV, on arrêta que tout ce qui a rapport à la religion, y seroit remis dans l'état où il étoit avant la guerre; qu'ainsi, dans les villes catholiques à cette époque, on

donne
cathol
du cle
les che
tous le
soient
que si e
dépouil
quelque
les y ré
feroit la
à compt

Le tra
plusieurs
biens d'
opulente
nife héréc
prince pr
cédure, e
ministre du
de l'Empe
à remettre
biens au r
pareil à q
de Liège,
reille oppr
es erremer
convertir l
wick & d

donneroit les magistratures qu'à des catholiques; que les évêques & le reste du clergé, les religieux, les religieuses, les chevaliers de Malthe jouiroient de tous les droits & revenus dont ils jouissoient sous la domination Françoisé; que si en quelques endroits on les en avoit dépouillés, en quelque maniere & sous quelque prétexte qu'on l'eût fait, on les y rétablirait sans retard; & qu'on en feroit la restitution, si elle étoit différée, à compter du jour où on l'ordonnoit.

Le traité conciu, Passionei fit encore plusieurs démarches très-heureuses. Les biens d'une abbaye d'Allemagne, trop opulente pour ne pas exciter la convoitise hérétique, avoient été saisis par un prince protestant, qui, sans autre procédure, en avoit chassé l'abbé. Le ministre du zélé Pontife obtint un rescrit de l'Empereur, qui obligea le ravisseur à remettre le monastere à l'abbé, & les biens au monastere. Il rendit un service pareil à quelques Eglises de Treves & de Liège, qui gémissoient sous une pareille oppression. Par les ordres & sur les erremens du Pontife, il entreprit de convertir la famille des ducs de Brunswick & de Lunebourg. Le Pape en

mêmetemps écrivit à ces princes les lettres les plus touchantes & les plus pressantes. Henriette-Christine, fille du duc Ulric, princesse accomplie, & de mœurs très-pures, se rendit sans peine. Le Duc, son pere, permit aussi-tôt le libre exercice de la religion catholique, dans toutes les terres de son obéissance. Il détestoit lui-même au fond de son cœur l'hérésie qu'il avoit malheureusement sucée avec le lait, & qui le retenoit encore. Enfin, pressé depuis près de quatre ans par les tendres sollicitations du Pape, & par les remords de sa conscience, il céda aux recherches du céleste Pasteur & de son vicaire. Dès qu'il se vit catholique, la joie qu'il en eut fut si grande, & sa foi si vive, qu'à chaque rencontre il disoit qu'il ne manquoit à son bonheur que de mourir bientôt. Il mourut en effet peu après sa conversion, & avec tous les sentimens qui accompagnent la mort des justes. La princesse Eléonore de Schuartzenbourg, autre fille de ce prince, déjà ébranlée par la conversion de sa sœur Christine, le fut encore davantage par celle de son pere. Elle délibéroit néanmoins encore, lorsque le Pape la conjura de lui exposer

tous ses
tiere co
réponses
ses délan
la foi ca
toutes le
attraits
utile à la
ment exe
son zele.

L'hérés
foi Roma
forts aupr
pour qu'au
sion de son
tholique. M
wick, & à
les peuples
la vigilanc
soit jamais
une fois
religion. Il
sabeth, nie
l'entremise
du nouveau
son pere se
ment. JAMA
souffrir qu'o
atteinte.

tous ses doutes. Elle le fit avec une entière confiance, & fut si satisfaite des réponses, qu'elle condamna sur le champ ses délais, & ne balançâ plus à professer la foi catholique. Elle abjura de même toutes les pompes du siècle, tous les attrait du plaisir, & ne fut pas moins utile à la religion par sa vie constamment exemplaire, que par son crédit & son zele.

L'hérésie frémit des triomphes de la foi Romaine, & fit les plus grands efforts auprès du jeune duc de Brunswick, pour qu'au moins il révoquât la concession de son pere en faveur du culte catholique. Elle cabala sur-tout à Brunswick, & à Wolfenbutel, pour soulever les peuples contre cette concession. Mais la vigilance de Clément XI ne lui laissoit jamais perdre de vue, ce qu'il avoit une fois ménagé pour le bien de la religion. Il recourut à l'impératrice Elisabeth, nièce du feu duc Ulric; & par l'entremise de cette princesse, il obtint du nouveau duc que les volontés de son pere seroient exécutées religieusement. Jamais le jeune duc ne voulut souffrir qu'on y donnât la plus légère atteinte.

Au milieu de tant d'occupations si dignes du chef de l'apostolat, le Pape étoit fortement inquiété par des princes de sa propre communion. Les rois de Sicile prétendoient, qu'en vertu d'une bulle accordée jadis au comte Roger par le pape Urbain II, ils avoient à perpétuité toute la puissance pontificale à peu près, dans les terres de leur domination. Le savant cardinal Baronius avoit attaqué l'authenticité de cette bulle, par des argumens assez solides, pour qu'ils lui répondissent en antagonistes mieux pourvus de force que de raisons, c'est-à-dire, en le faisant exclure du pontificat, dans le conclave suivant. Mais les Romains, & tous les critiques censés, n'en ont pas moins soutenu que cette bulle est supposée, ou du moins qu'elle a été révoquée dans la suite. Quoi de plus étrange en effet, qu'un prince séculier, & ses descendans à perpétuité, exerçant les fonctions spirituelles de légat apostolique, & leurs officiers également laïcs, relevant des censures, comme il s'est pratiqué en ce différend ?

L'évêque de Lipari, pour un sujet bien léger à la vérité, avoit excommunié

nié qu
subalte
de la M
positain
tendue
en obt
pellons
dit à F
il obtin
nité, u
évêques
gats mêm
donner
connoître
ordinaire
au Pape
rent la l
Roi; troi
de Rom
sa publi
Mazare,
jugerent
tendoient
matiques
Pareatis
qu'on en
Monarchi
de révoque
ant le le

nié quelques magistrats de juridiction subalterne. Ils s'adresserent au tribunal de la Monarchie, c'est-à-dire, aux dépositaires du pouvoir accordé par la prétendue concession d'Urbain II, & ils en obtinrent l'absolution que nous appelons *Ad cautelam*. L'Evêque se rendit à Rome, & l'année suivante 1712 il obtint de la congrégation de l'Immunité, une lettre circulaire pour tous les évêques de Sicile, portant que les légats mêmes n'avoient pas le pouvoir de donner ces sortes d'absolutions, ou de connoître des censures décernées par les ordinaires, & que ce droit étoit réservé au Pape. Trois de ces prélats renvoyèrent la lettre circulaire au ministre du Roi; trois autres représentèrent à la cour de Rome les suites que pouvoit avoir sa publication: mais les évêques de Mazare, de Catane & d'Agrigente, jugerent à propos de la publier, & prétendoient que traitant de matieres dogmatiques, elle n'étoit pas sujette au *Pareatis* royal. Le viceroy, pressentant qu'on en vouloit au tribunal de la Monarchie, ordonna aux trois évêques de révoquer leur publication, & déclara, quant la lettre publiée que toutes celles

qu'on pourroit publier à l'avenir, nulles & de nul effet. Cette déclaration ayant été publiée à son tour dans la ville de Catane, l'évêque du lieu en donna une toute contraire; ce qui lui attira un ordre de sortir du royaume. Il obéit; mais en partant, il interdit son diocèse, & prononça l'excommunication contre les deux officiers qui lui avoient signifié l'ordre du viceroy. L'évêque d'Agri-gente, & de plus l'archevêque de Messine furent aussi obligés de se retirer peu après. Le premier fit en partant ce qu'avoit fait l'évêque de Catane; & les vicaires généraux qu'il avoit nommés pour gouverner le diocèse en son absence, furent emprisonnés, parce qu'ils se montroient disposés à suivre ses intentions.

L'affaire en étoit là, quand le duc de Savoie acquit, en 1713, le royaume & le titre de roi de Sicile. Les opinions changèrent avec le gouvernement. On a vu ce que pensoient ou faisoient les officiers du tribunal de la Monarchie, tandis que la Sicile étoit sous la domination de l'Espagne. Quand elle eut été cédée au duc de Savoie, ces mêmes officiers dirent hautement, que ce tri-

bunal n'e
fessoient
avec tant
ne pouvo
Sicile qu
qu'il étoit
de leurs p
de Los -
l'Espagne
& plusieurs
partirent
reurs par
tenu du P
sures. Cen
ples, com
Ce ne fut
de l'île, p
reuse affair
Le Pape,
cence que
monstrueu
conjonctur
Il publia
sentence qu
fulminé pa
trouva mo
ville, pres
Savoie arri
Peu après,

bunal n'étoit qu'une chimere. Ils se confessoient inexcusables de l'avoir soutenu avec tant de scandales, & protestoient ne pouvoir en conscience évacuer la Sicile qu'après les avoir réparés autant qu'il étoit en eux, par un désaveu public de leurs procédés. En effet, le marquis de Los-Balbazès, ancien viceroi pour l'Espagne, le président de la Monarchie & plusieurs autres de ses officiers ne partirent qu'après avoir blâmé leurs erreurs par des actes authentiques, & obtenu du Pape l'absolution de leurs censures. Cet éclat émut fortement les peuples, contre les abus qu'on reprenoit. Ce ne fut qu'un cri d'un bout à l'autre de l'île, pour terminer cette malheureuse affaire à la satisfaction du S. Siège. Le Pape, qui gémissoit, tant de l'indécence que des abus de cette juridiction monstrueuse, crut se trouver dans les conjonctures favorables pour l'abolir. Il publia d'abord une bulle, contre la sentence qui avoit déclaré nul l'interdit fulminé par l'évêque de Catane; & l'on trouva moyen de l'afficher dans cette ville, presque aussi-tôt que le duc de Savoie arriva dans son nouveau royaume. Peu après, on vit paroître deux moni-

toires dans la capitale ; l'un contre ceux qui avoient signifié le bannissement à l'archevêque de Messine & à l'évêque d'Avignone ; l'autre, contre le juge même de la Monarchie. La congrégation des Immunités fit ordonner ensuite aux religieux divers de Sicile d'observer l'interdit, sous peine de suspension & de privation de toute dignité. Un grand nombre crut devoir obéir, & fut obligé de passer en Italie, où le Pape pourvut à leur subsistance.

Dans les petits Etats tous les droits paroissent fort grands. Les ministres Savoyards, ou Piémontois de Sicile, attachant la plus grande importance à ce que les Espagnols commencent à traiter de chimere, prirent leurs mesures pour contenir les peuples, & allerent leur chemin roide. Le dix-sept avril 1714, on rendit, au nom du nouveau roi, un édit, dont la cour de Rome se tint fort offensée. On négocia cependant, & l'on employa le cardinal de la Trémouille auprès du S. Pere : mais ses sollicitations, ses mémoires, tous ses bons offices furent inefficaces. Le dix-neuf de février 1715, le Pape, attaquant de front le tribunal de la Monarchie,

abolit
de léga
commu
de ce t
séculiers
observé
du roi d
suivant,
au Pape
apostolique
peut rec
mots & p
qu'à don
contradié
més ne fi
la diversif
prévention
L'affair
Savoie son
pour quel
reur), le
troupes q
plupart des
facilité,
ardemmen
tion de cert
que ces vill
aux Espagn
mit fin aux

abolit par une bulle expresse le droit de légation des rois de Sicile, puis excommunia, tant le juge & les officiers de ce tribunal, que les ecclésiastiques séculiers & réguliers qui n'avoient pas observé l'interdit. Le procureur-général du roi de Sicile interjeta, le vingt mars suivant, appel du Pape mal informé au Pape mieux informé, au S. Siège apostolique & à tous ceux à qui l'on peut recourir suivant les canons. Grands mots & petits moyens, qui ne servirent qu'à donner matière à une foule d'écrits contradictoires, où vingt rhéteurs animés ne firent distiller de leur plume que la diversité de leurs humeurs & de leurs préventions.

L'affaire en étoit là, quand le duc de Savoie songeant à troquer son royaume pour quelque équivalent avec l'Empereur, le roi d'Espagne y envoya des troupes qui en conquièrent d'abord la plupart des villes, avec d'autant plus de facilité, que les Siciliens désiroient ardemment de vivre sous la domination de cette couronne. Presque aussitôt que ces villes eurent ouvert leurs portes aux Espagnols, elles demandèrent qu'on mit fin aux troubles qu'avoit excités le

tribunal de la Monarchie. Le roi d'Espagne chargea son ministre à Rome, d'en traiter avec le Pontife. Il fut réglé d'un commun accord, qu'on rappelleroit tous ceux qui avoient été contraints de quitter l'île pour avoir observé l'interdit; qu'on rendroit les charges & l'on restitueroit les biens à tous ceux que les ministres royaux en avoient dépouillés; que ceux au contraire qui avoient été punis par le Pape pour avoir violé l'interdit, y demeureroient soumis jusqu'à ce qu'il les en relevât lui-même; que ceux auxquels il avoit conféré des charges ou des honneurs pour avoir exécuté ses décrets, en demeureroient revêtus; & que ceux qui auroient encouru l'excommunication, demeureroient privés de la communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à repentance, & qu'ils eussent été absous de leurs censures; enfin que les corps des évêques de Catane & d'Agrigente, morts à Rome durant leur exil, seroient rapportés & inhumés avec honneur dans leurs églises; & que les grands-vicaires qu'ils avoient nommés pour gouverner leurs diocèses, en reprendroient & en conserveroient le gouvernement jus-

qu'au temps c
sédés de droit
canons. Quand
été ponctuelle
devoit donner
dit, aux vicair
qui l'avoient
miné en effet
querelle.

Si le tribun
fut pas supprim
que par le fait
& on peut le dir
lé. Car, quoi
plus ridicule m
tant tout séculier
& combien de r
abus, n'occasion
séculière, perso
vraiment monstr
Comment donc se
jamais introduit
bain II, ou par r
du simple bon s
sons sur lesquels
ent-ils des titres in
ent-ils pas encore
acte passé entre le
e pape Innocent

qu'au temps où ils en seroient déposés de droit, suivant l'usage & les canons. Quand tous ces articles auroient été ponctuellement exécutés, le Pape devoit donner pouvoir de lever l'interdit, aux vicaires-généraux des évêques qui l'avoient prononcé. Ainsi fut terminé en effet cette longue & bizarre querelle.

Si le tribunal de la Monarchie ne fut pas supprimé formellement, on voit que par le fait il fut très-fortement, & on peut le dire, très-sagement ébranlé. Car, quoi de plus irrégulier & de plus ridicule même, qu'un représentant tout séculier du Vicaire de J. C. & combien de risées, sans parler des abus, n'occasionnoit pas cette prélature séculière, personnage burlesque, & vraiment monstrueux dans l'Eglise ! Comment donc se persuader qu'il y ait été jamais introduit par un pape tel qu'Urban II, ou par tout autre pape pourvu du simple bon sens ? Mais les chartes sur lesquels on l'avoit établi, furent-ils des titres incontestables, & n'eurent-ils pas encore été mis au néant par l'acte passé entre le roi Frédéric-Roger & le pape Innocent III, qui s'y réserve,

avec les appellations, la liberté d'envoyer des légats en Sicile; ne resteroit-il pas pour constant que Clément XI avoit autant d'autorité dans l'Eglise qu'Urbain II, & qu'ainsi un privilège accordé par Urbain II pouvoit être révoqué par Clément XI? Les souverains ne dérogent-ils pas tous les jours, sous prétexte d'abus ou d'inconsidération, à ce que leurs prédécesseurs ont fait en faveur même de l'Eglise? Les papes auroient-ils seuls les mains liées à jamais par les concessions des papes précédens, & par des concessions inconsidérées autant qu'abusives? En fût-il même ainsi, & la concession d'Urbain II ne fût-elle pas supposée; encore seroit-elle révocable, ou plutôt révoquée par elle-même en cas d'abus, puisqu'elle ne devoit subsister, comme il y est dit, qu'autant que vivroit le comte Roger, zélé pour l'Eglise, ou qu'il resteroit quelqu'un de ses héritiers, successeur de son zèle.

Durant ces embarras, causés à Clément XI par la chicane de Sicile, & avant même qu'ils eussent pris fin, toutes les universités de France, sans exception, avoient suivi l'exemple de la Sor-

Fleury, Hist.
Eccl. ann.
1098.

bonne
Unigen
ment de
de prov
satisfait
rement
inction
que tou
s'unir da
de schisme
de Doua
vingt-deu
Louvain
les novan
qu'elle av
huit du
répondire
que tout
l'ordre lé
livre des
toutes &
damnées
bles, & a
crites. Qu
fût bien
suite la bu
la plus au
Tous le
gers, qui

bonne, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*; & à l'exemple du parlement de la capitale, tous les parlemens de provinces l'avoient enregistrée. Peu satisfaits de la recevoir eux-mêmes purement & simplement, sans aucune distinction, ni explication, en déclarant que tous les fideles étoient obligés de s'unir dans cette même foi sous peine de schisme & d'hérésie, les théologiens de Douay avoient écrit en corps, le vingt-deux juin 1714, à la faculté de Louvain, pour l'exhorter à confondre les novateurs qui publioient en France qu'elle avoit rejeté la constitution. Le huit du mois suivant, les Lovanistes répondirent qu'ils étoient persuadés que tout s'étoit fait selon le droit & l'ordre légitime, dans la poursuite du livre des *Réflexions Morales*; que toutes & chacune des propositions condamnées y étoient vraiment condamnables, & avoient été légitimement profrites. Quoique ce témoignage public fût bien suffisant, ils acceptèrent ensuite la bulle, d'une manière formelle & la plus authentique.

Tous les docteurs & les prélats étrangers, qui pouvoient s'en tenir à une ac-

ceptation tacite , ou se borner à ne point réclamer, crurent néanmoins qu'en égard à l'éclat qu'on faisoit en France, ils devoient l'accepter d'une maniere expresse; & ils le firent sous un terme plus ou moins brief, selon qu'ils étoient plus ou moins à portée d'apprendre ce qui s'y passoit. L'évêque de Namur en ordonna la publication, dès le cinq de février 1714; & avant la fin du mois de juillet suivant, elle fut publiée dans tous les Pays-bas, excepté le diocèse d'Arras, & dans les trois Electorats Ecclésiastiques. La faculté de théologie de Cologne, en son particulier, la reçut authentiquement le 11 janvier 1715. Quoique les erreurs du temps n'eussent jamais pénétré en Lorraine, l'université de cette province ne se contenta point de la recevoir le 16 juillet 1716; mais elle déclara que c'étoit un jugement irréfragable de l'Eglise, une règle dogmatique absolument immuable, & dressa un formulaire de soumission, que devoient souscrire tous les docteurs & les membres de la faculté. Déjà elle avoit été reçue dans les évêchés de Liège, d'Hildesheim, de Spire, de Wirtzbourg, de Ratisbonne, & bien d'autres de la

même ro
 avoit enr
 que de G
 décision;
 fice de T
 nance, p
 L'univers
 après l'av
 la plus r
 établi, p
 que devo
 tous les n
 logie, de
 collèges d
 Il étoit co
 soumens e
 rolique du
 rejette, co
 les proposi
 & dans le
 nées. Ce
 crit par ce
 feurs en
 en droit ca
 civil, sept
 & neuf dé
 vit là, c
 maître de
 théologiens
 & la docil.

même région ; le sénat de Chambéry avoit enregistré le mandement de l'évêque de Grenoble, qui publioit la même décision ; & le vicaire-général du S. Office de Turin avoit donné son ordonnance, pour la notifier à tous les fideles. L'université de Conimbre en Portugal, après l'avoir reçue avec la soumission la plus religieuse, le 4 février 1717, établit, pour la maintenir, un serment que devoient prêter les professeurs & tous les membres des facultés de théologie, de droit, de médecine, & les collèges divers qui lui sont agrégés. Il étoit conçu en ces termes : Je me soumetts en tout à la constitution apostolique du huit septembre 1713. Je rejette, condamne, anathématise toutes les propositions qui y sont condamnées, & dans le sens qu'elles sont condamnées. Ce formulaire fut juré & souscrit par cent trois docteurs ou professeurs en théologie, douze professeurs en droit canon, dix professeurs en droit civil, sept professeurs en médecine, & neuf députés des collèges ; sans qu'on vit là, comme chez nous, quelque maître de syntaxe s'élever contre les théologiens. L'acceptation fut unanime, & la docilité universelle.

Avec le temps, il n'y eut pas une seule université en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, en un mot hors de France, où l'on ne pensât de même sur la bulle. On ne sauroit trop inculquer ce point de fait, honteux, il est vrai, pour le royaume très-chrétien, mais qui lui peut être salutaire. Une autre observation qui peut encore devenir utile, c'est que la constitution trouva beaucoup plus de contradicteurs, que les Réflexions Morales n'avoient de partisans; puisque les prélats opposans eux-mêmes se déclarerent tous contre cet ouvrage. C'est néanmoins sur le préjugé contraire, qu'est fondée l'estime que bien des personnes font encore de ce malheureux livre; & ceux qui en veulent perpétuer les erreurs, ont grand soin d'entretenir une prévention si favorable à leurs vues.

Quoique la bulle ne fût contredite qu'en France, & par le plus petit nombre assurément des François, quoique toute l'Europe catholique, ou l'eût déjà reçue, ou se montrât sincèrement disposée à la recevoir; on la vit attaquer par un sophiste inconséquent, mais éblouissant, qui dans son livre pom-

peux du
osoit alle
ou la réo
on ne tr
nation qu
aussi, me
lidité &
miner le
qui n'est
Antoine
ment celu
qui subo
évêques à
& rend
de la vra
premier co
est plus h
la bulle n'
tradicteurs
France mē
que tous le
curés, les c
gulieres, &
ples. Il fau
restreigne
son parti;
son raisonn
logisme p
est la regle

peux du Témoignage de la vérité, oïoit alléguer contre elle le cri public, ou la réclamation des peuples. Jamais on ne trouva plus de feu & d'imagination que dans cet ouvrage; jamais aussi, moins de suite, moins de solidité & moins de jugement. Sans examiner le fond du système de l'auteur, qui n'est autre que le principe de Marc-Antoine de Dominis, & originairement celui de Luther & de Calvin, qui subordonne les jugemens des évêques à celui du corps des fideles, & rend le peuple arbitre souverain de la vraie croyance; qu'on voie du premier coup d'œil si l'application en est plus heureuse. On a déjà vu que la bulle n'avoit point rencontré de contradicteurs hors de France, & qu'en France même elle avoit pour elle presque tous les évêques & les docteurs, les curés, les communautés séculières & régulières, & la plus grande partie des peuples. Il faut donc que notre raisonneur restreigne le terme de fideles à ceux de son parti; & alors à quoi se réduit son raisonnement, sinon à ce paralogisme pitoyable: Le cri du peuple est la regle de la foi; or nous crions,

nous autres Quesnellistes, contre la constitution; donc la constitution est contraire à la regle de la foi. Mais est-il une secte, quelques impiétés qu'elle professe, qui ne puisse tourner ainsi le cri public en sa faveur, & se mettre à l'abri de tous les anathèmes?

Voilà ce qui faute aux yeux de tous ceux qui lisent avec un œil sain le prétendu Témoignage de la vérité, & ce qui les convainc que l'auteur n'est pas meilleur logicien dans ses ouvrages de parti, qu'il n'est théologien dans la plupart des autres. Ce qu'il y avance encore, avec une hardiesse qui lui tient lieu de raison, c'est que les évêques, en acceptant la bulle, y ont été forcés par la crainte qu'ils avoient du Roi. Mais ici pour convaincre de mensonge ce témoin soi-disant de la vérité, on n'a besoin que du témoignage plus sincère des Protestans. Il faut dire les choses comme elles sont, dit le savant Basnage dans un écrit publié contre la constitution même: on n'a point vu à Paris l'autorité royale, plus dominante qu'à Nicée... Si l'on veut que le Roi, en déclarant ses intentions, a fait un excès de violence, qui a

L'Eglise & la
Vérité ren-
versées par la
Conttit. pag.
78.

ôté si vi
qu'ils ne
miracle
de Conf
teur du
prélats d
cun d'eu
que le c
cours de
contraire
de pure
fondé da
lettre où
donnoit n
Sa Majest
dans la pr
vrage du
ses adhéra
eût contra
testation s
& dans lac
férer un an
s'il n'eût
après la m
libre sans
que trop.
voient acce
pliquer en
devenu maî

ôté si visiblement la liberté aux prélats, qu'ils ne pouvoient se soutenir sans miracle; on pourra dire la même chose de Constantin à Nicée. Au reste, l'auteur du *Témoignage* prête aux premiers prélats de son parti, une plainte qu'aucun d'eux n'a jamais formée. On sait que le cardinal de Noailles, dans le cours des délibérations, assura tout le contraire; & ce n'étoit pas un propos de pure honnêteté. Le Cardinal étoit fondé dans cette assurance, sur une lettre où le chancelier Voisin la lui donnoit ministériellement par ordre de Sa Majesté, & qu'on peut encore voir dans la préface des Exaples, autre ouvrage du parti. Aussi Son Eminence & ses adhérens n'ont jamais dit qu'on les eût contraints, pas même dans la protestation secrète qu'ils firent peu après; & dans laquelle il étoit si naturel d'insérer un article de cette importance, s'il n'eût pas été chimérique. Enfin, après la mort de Louis XIV, on fut libre sans doute; & on ne le montra que trop. Cependant les prélats qui avoient accepté la bulle, sollicités de s'expliquer en faveur de M. de Noailles, devenu maître des graces, ont soutenu,

ont confirmé leur acceptation, malgré les contradictions de toute espece, & les outrages même que plusieurs d'entre eux eurent à essuyer.

On s'étonne avec raison, & si l'on ne réfléchissoit à quel point le zele de secte peut dépraver le meilleur esprit, il seroit impossible de croire que l'auteur de l'Ouvrage des six jours, des Caracteres de la charité, & de plusieurs autres livres semblables, le fût aussi du Témoignage de la vérité. Là, c'est l'aménité & la religion de concert, qui semblent parler; ici, c'est la plus violente passion, qui s'exhale en termes injurieux & en reproches outrageans. Là, c'est le fidele écho du disciple bien-aimé, qui retrace les plus touchantes leçons de la charité, de la douceur & de la patience chrétienne; ici, c'est un lion rugissant, qui déchire & met en pieces tout ce qu'il rencontre. Là, c'est un confesseur compatissant & humble à l'excès, qui prosterné aux pieds de sa dévotion en lui écrivant, proteste qu'il aime mieux lui découvrir la lepre dont il est dévoré, que de laisser la moindre tache sur le visage de sa chere fille

Lettres sur
différens su-
jets de mo-
rale & de
piété, pag.
191, 213,
214, 258.

en Dieu
en géné-
nité in-
pour son
lui, le
un factie
puissance
ques qu'
plus piqu
les impu
Voici
tout ce qu
venir certa
renferme
L'Infaillibi
général, M
quéran la
l'Infaillibili
l'auteur co
demens de
base, l'app
rité, ne s
qu'un fond
prêt à s'éb
droit d'une
timent des
qui paroît
andis que
aux autres;

en Dieu, lui confesse ses foiblesses en général, & l'assure que son ingénuité iroit beaucoup plus loin, si pour son bonheur elle avoit, comme lui, le pouvoir des clefs; ici, c'est un factieux soulevé contre toutes les puissances, contre le Pape & les évêques qu'il attaque, tantôt par les plus piquantes railleries, & tantôt par les imputations les plus infamantes.

Voici un suffrage qui, mieux que tout ce qu'on vient de lire, fera convenir certaines personnes du venin que renferme le Témoignage de la vérité. L'infailibilité de l'Église, dit l'avocat général, M. Joly de Fleury, en requérant la suppression de cet ouvrage, l'infailibilité de l'Église, reconnue par l'auteur comme un des principaux fondemens de la religion, comme la base, l'appui & la colonne de la vérité, ne seroit plus dans son effet, qu'un fondement incertain & toujours prêt à s'ébranler, dès qu'elle dépendroit d'une certitude appuyée sur le sentiment des peuples, sur une notoriété qui paroît souvent évidente aux uns, tandis que le contraire paroît évident aux autres; dès que pour décider en

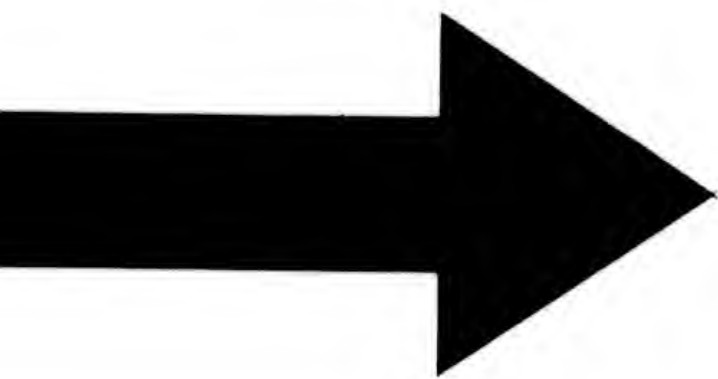
faveur du plus grand ou du plus petit nombre, il faudroit consulter, comme la regle la plus sûre de la vérité, la notoriété des circonstances extérieures, que la disposition des différens esprits envisage presque toujours si différemment. Ainsi ce que chaque particulier trouveroit notoire & évident, décideroit de ce qui devoit être la regle de sa foi; & le témoignage infallible de la vérité, qui doit être une dans l'Eglise, seroit soumis au jugement si faillible & si différent de chacun des fideles. Par-là, notre foi, dont le caractère est d'être établie sur la soumission, ne seroit plus fondée que sur une évidence arbitraire; par-là nous n'aurions plus de regle sûre & invariable; & les peuples divisés dans leurs sentimens, suite presque inévitable de la division des évêques, quelque inégalité qu'il y ait dans le nombre de leurs suffrages, ne nous fourniroient plus rien qui pût nous déterminer. L'avocat général ajouta que, s'il s'agissoit d'un point de doctrine susceptible du moindre doute, les magistrats avant de prononcer devoient attendre que l'Eglise l'eût fait la premiere; mais que

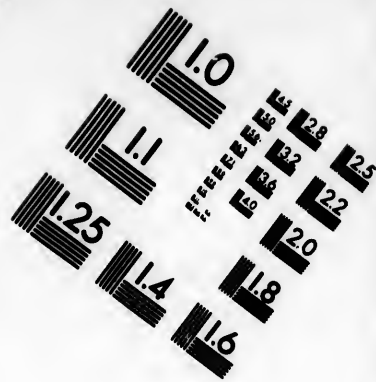
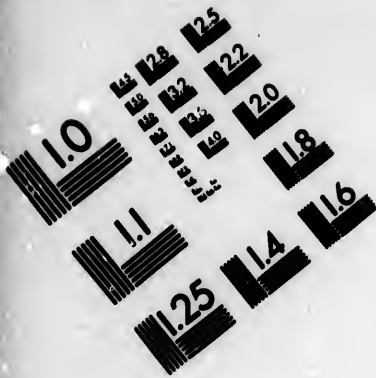
le systèn
tement c
glise en
France ex
à désirer
égalemen
glise &
parlement
vriar 171
& de rien
ni en fav
condanno
Le clerg
e dernier
ante. Cep
plus alors
onnes pu
auteur, &
grand nom
e cabaleur
outes les n
en artifice &
e déconcer
censure fu
bre, non
noignage d
es Exaples
oi, & pres
lebre. Cell
Tome X

le système de l'auteur étant si ouvertement contraire à la doctrine de l'Eglise en général, & de l'Eglise de France en particulier, il ne restoit rien à désirer pour proscrire un ouvrage également contraire à la paix de l'Eglise & à la tranquillité de l'Etat. Le parlement défendit, le vingt-trois février 1715, & le dédit de ce livre, & de rien écrire contre la constitution, ni en faveur des propositions qu'elle condamnoit.

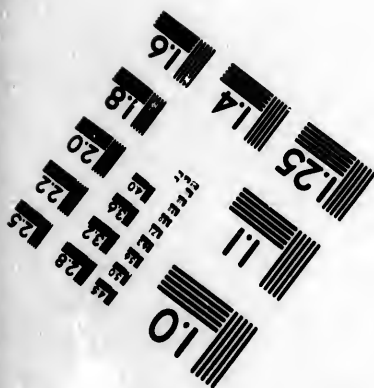
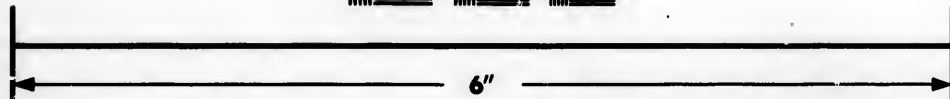
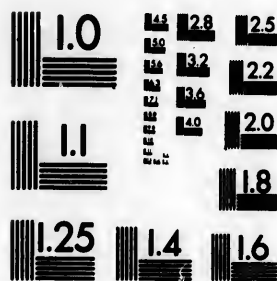
Le clergé de France en corps porta le dernier coup à ce livre, l'année suivante. Cependant Louis XIV n'étoit plus alors; grand nombre de personnes puissantes s'intéressoient pour l'auteur, & pour sa doctrine. Un plus grand nombre encore d'intrigans & de cabaleurs firent jouer en sa faveur toutes les machines imaginables, avec un artifice & une persévérance que rien ne déconcertoit. Tout fut inutile. Enfin la censure fut prononcée au mois d'octobre, non seulement contre le Témoignage de la vérité, mais contre les Exemples, autre ouvrage de même genre, & presque aussi malheureusement célèbre. Celui-ci fut encore flétri par le







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 12.8
15 13.2
16 13.6
17 14.0
18 14.4
19 14.8
20 15.2
21 15.6
22 16.0
23 16.4
24 16.8
25 17.2

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

parlement de Dijon, comme le premier l'avoit été par le parlement de Paris. L'auteur s'y étoit principalement étudié à mettre la bulle en opposition avec l'écriture & les peres, à faire des apostilles propres à étouffer le respect & la soumission qui sont dus à la chaire de S. Pierre, enfin à justifier l'erreur aux dépens de tous ceux qui avoient contribué à sa proscription.

La publication de ces libelles, & bien d'autres sujets de scandale, joints aux exhortations du Pape, firent prendre au Roi la résolution de soumettre par autorité, ceux que les voies de douceur & de persuasion ne pouvoient ramener au devoir. Quantité d'évêques, uniquement zélés pour le bien de l'Eglise, furent de cet avis, & demandèrent qu'on procédât sans retard par les voies canoniques, contre les opposans. Mais il se rencontra aussi des prélats attentifs aux intérêts de l'homme trop susceptibles d'attache naturelle & de respect humain, & d'ailleurs assez jaloux du renom d'habileté dans les négociations, pour qu'on ait appelé cette sourde ligue, le parti des Négociateurs. De tout temps, & dans les

affaires
ces for
plus n
clarés.
ciations
d'une P
nage tra
mort de
core à p
gent, &
erreur,
ay voie
devoit bi
expérience
que les o
la bulle
manière,
estrenite,
es propos
leur a
ret, ce
tranchem
les tire
mauvaise g
être suffi
fer toute
leurs ar
il est po
is; aut
int.

le pre- affaires de premier intérêt pour l'Eglise,
 ment de ces sortes d'entremetteurs lui ont été
 paiement plus nuisibles que ses ennemis dé-
 opposition clarés. Ainsi commencèrent ces négocia-
 faire des tions funestes, où le ménagement
 le respect d'une part, & de l'autre le pateli-
 à la chaire nage traînerent en longueur jusqu'à la
 er l'erreur mort de Louis XIV, exercèrent en-
 ui avoient core à pure perte la patience du Ré-
 gent, & grossirent assez le parti de
 belles, & l'erreur, ou du schisme, pour qu'on
 ale, joints n'y voie point encore de terme. On
 firent pren- devoit bien sentir néanmoins par l'ex-
 e soumettre perience de ce qui s'étoit passé,
 oies de dou- que les opposans ne recevoient jamais
 e pouvoient la bulle sans l'avoir expliquée à leur
 ntité d'èvé- manière, c'est-à-dire sans l'avoir assez
 our le bien estreinte, pour soustraire à la censure
 avis, & de es propositions qu'elle condamne, &
 sans retard e leur attribuer aucune erreur. En
 ontre les op- ter, ce fut toujours-là comme un
 tra aussi de tranchement, d'où il fut impossible
 de l'homme de les tirer. Il est inutile, il seroit de
 naturelle à mauvaise grace, après avoir fait con-
 ailleurs affe- tre suffisamment leur marche, d'ex-
 été dans le ser toute la suite de leurs détours &
 air appell leurs artifices : supprimons tout ce
 rti des Né- qu'il est possible de ces honteux dé-
 & dans le- ls; autrement, nous ne finissons
 int.

Clément XI jugeant avec raison que les prélats opposans résisteroient peu, si une fois l'on avoit réduit le cardinal de Noailles, par Louis XIV de consentir qu'il l'appellât à Rome, & le citât à son tribunal, comme membre du sacré college. Le cardinal eut vent de ce projet, & trembla. Il promit de donner un mandement d'acceptation; il demanda du temps, pour le faire, & on lui en accorda tout ce qu'il en voulut. Durant cet intervalle, les médiateurs interposèrent leurs bons offices; la négociation entraîna des longueurs nouvelles, & n'aboutit à rien. Le mandement parut néanmoins; mais toujours explicatif, & même restrictif de la bulle: les prélats qui étoient chargés de l'examiner, le trouvèrent insuffisant, & de plus insidieux. Le Roi indigné s'expliqua d'une manière à redoubler la crainte. Le nonce pressa un nouveau Sa Majesté, pour qu'elle permît de traduire le cardinal à Rome. Ce dessein suscita de nouvelles difficultés contre l'exécution de ce dessein; on en revint aux conférences, & à des négociations qui n'eurent pas un meilleur

succès
fois ar
core u
le Pap
signa u
tant, a
voit si
tisaifo
lui les
venables
que bie
donné,
moins v
droit qu
éclairés
gement
l'envoyer
tel à bea
l'Eglise d
port, Sa
convenir
canonique
pour rédu
le sieur A
cette affa
Ce mir
proposer,
battre. D
que le P.

succès que les premières. Il fut toute-
 fois arrêté, que le cardinal feroit en-
 core un mandement, dont jugeroit
 le Pape même; & Sa Majesté lui as-
 signa un temps pour le faire, en ajou-
 tant, avec cet air d'empire qu'elle fa-
 voit si bien prendre, que s'il ne fa-
 tisfaisoit enfin, elle prendroit contre
 lui les mesures qu'elle jugeroit con-
 venables. Le mandement, qui ne vint
 que bien du temps après le terme
 donné, péchoit toujours, quoique
 moins visiblement, par le même en-
 droit que le premier; & les prélats
 éclairés à qui le Monarque voulut sa-
 gement le communiquer, avant de
 l'envoyer à Rome, ne le trouverent pas
 tel à beaucoup près, que le chef de
 l'Eglise dûr s'en contenter. Sur ce rap-
 port, Sa Majesté prit la résolution de
 convenir avec le S. Pere, des moyens
 canoniques qu'on pourroit employer
 pour réduire les opposans, & envoya
 le sieur Amelot à Rome, pour traiter
 de cette affaire.

Ce ministre avoit quelques projets à
 proposer, & plusieurs à discuter & à com-
 battre. De ce dernier nombre étoit ce
 que le Pape désiroit sur toute chose,

ce que le Roi lui-même avoit goûté d'abord, mais qu'on lui avoit peint depuis de couleurs odieuses, savoir de citer le cardinal au tribunal apostolique. Telle étoit encore la proposition de nommer des commissaires en France, pour instruire & faire le procès des évêques opposans; comme aussi d'autoriser le nonce à les sommer de recevoir la bulle, & à les déclarer, en cas de refus, déposés de leurs sièges. Mais la seule chose que devoit poursuivre sérieusement le ministre du Roi, c'étoit l'agrément du Pontife pour la célébration d'un concile national en France; & pour l'y amener, on alloit au devant de toutes ses appréhensions. On devoit l'assurer que ses légats y seroient reçus avec toute la distinction possible; que ce seroient eux qui proposeroient les matières; qu'il marqueroit lui-même le nombre des sessions; qu'il prescriroit les points qu'on y pourroit discuter; & qu'il lui seroit parfaitement libre de refuser son approbation à tout ce qu'on auroit pu y entreprendre sans son consentement. Le Roi promettoit de tenir la main à l'exécution, & d'y employer au besoin toute son autorité.

Clément
ligion &
avec qu
jours lié
la tend
cune ap
ce princ
le projet
inconver
que, il
entraîna
craignit
lui en la
cher ce
des princ
qu'il tro
longue,
véniens le
puisque le
suffisoien
il vouldr
voie bea
voulant l
descendan
le cardina
ceur & l
seroit usa
devoit, p
bonté à

Clément XI qui connoissoit la religion & toute la probité de Louis XIV, avec qui d'ailleurs il étoit & fût toujours lié d'une amitié qui alloit jusqu'à la tendresse, n'eut certainement aucune appréhension sur la franchise de ce prince : il ne put toutefois goûter le projet d'un concile. Outre bien des inconvéniens indépendans du Monarque, il voyoit les longueurs qu'alloit entraîner la voie du concile ; & il craignit que l'âge avancé du Roi ne lui en laissât pas voir la fin. Sans toucher ce motif, toujours dur à l'oreille des princes, il répondit généralement, qu'il trouvoit la voie du concile trop longue, & dès-là sujette aux inconvéniens les plus fâcheux. Il ajouta, que puisque les autorités pontificale & royale suffisoient pour soumettre les opposans, il voudroit qu'on se servît de cette voie beaucoup plus expéditive ; que voulant bien cependant user de condescendance, il offroit d'envoyer pour le cardinal deux brefs, l'un de douceur & l'autre de rigueur, dont l'on feroit usage selon les circonstances. Il devoit, par le premier, l'exhorter avec bonté à se réunir à ses confreres en

acceptant la bulle ; mais on ne devoit le lui remettre que dans le cas où on le trouveroit disposé à cette acceptation , & qu'il en donneroit des assurances positives. Par l'autre bref , il lui enjoignoit d'accepter la bulle purement & simplement , sous peine d'être dégradé du cardinalat , & traité ensuite selon toute la rigueur des canons ; & l'on devoit le lui présenter , au cas qu'il fût toujours opposé à l'acceptation. Ces différens projets du Pape & du Roi occuperent long-temps les deux cours : le Monarque revenoit toujours à la convocation du concile , & le Pontife y marquoit d'autant plus de répugnance , que le sieur Amelot qui la sollicitoit à Rome , s'étoit rendu suspect à Sa Sainteté. Elle avoit lieu de croire que ce solliciteur , en apparence très-vif , ne la vouloit pas lui-même ; parce qu'il ne tendoit qu'à épargner au cardinal de Noailles tous les coups d'autorité , & qu'à cette fin il étoit entré dans le projet du Lazariste Philopald , qui conseilloit au cardinal d'accepter la bulle en conséquence du bref de douceur , où l'on pourroit dire avec quelque apparence de raison que la bulle se

trouvoit
l'obstina
firmer la
des rest
chassé d
heures ,
melot de
Cepen
pressé pa
du concil
n'y donn
ne paroiss
de temps
flexions.
sitions qu
opposans
cacher les
fait bonne
très les p
& quand
certaine ,
& le cler
ment , qu
d'être jug
ne purent
Les préla
don augur
& quelqu
Pape , af

trouvoit expliquée : ce qui favorisoit l'obstination des opposans à vouloir infirmer la bulle, par des explications & des restrictions. Aussi Philopald fut-il chassé de Rome dans les vingt-quatre heures, & toutes les sollicitations d'Amelot devinrent suspectes.

Cependant le S. Pere fut si fortement pressé par le Roi pour la convocation du concile, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y donnât son consentement absolu : il ne paroissoit plus que demander un peu de temps, pour faire ses dernieres réflexions. Mais à la nouvelle des dispositions que prenoit le Pontife, les prélats opposans ne furent plus les maîtres de cacher les leurs. Jusque-là ils avoient fait bonne contenance; ils s'étoient montrés les plus ardens à désirer le concile; & quand la convocation leur en parut certaine, par les mesures que le Prince & le clergé prenoient tout publiquement, quand ils se virent à la veille d'être jugés, ils se crurent perdus, & ne purent dissimuler leur consternation. Les prélats acceptans en tirerent un bon augure pour le succès du concile; & quelques-uns en donnerent avis au Pape, afin de l'engager à y donner

les mains. Mais que les desseins du ciel sont impénétrables à l'homme ! que la paix de l'Eglise, en apparence si prochaine, étoit encore éloignée ! Le S. Pere eut avis, que depuis trois semaines la santé du Roi se trouvoit considérablement altérée. A soixante-dix-sept ans, tout est à craindre pour la vie. Le Pontife en fit la réflexion avec amertume, & regrettant le temps qu'on avoit perdu en pour-parlers & en contradictions ; tout seroit fini présentement, ajouta-t-il, si l'on avoit suivi mes idées, & je doute fort que le Roi soit à temps pour exécuter les siennes. Mais il croit ses vues les meilleures, & j'y vais concourir de toutes mes forces. Sa Majesté reçut ensuite un courier de Rome, & ne songea plus qu'à convoquer le concile national, comptant avec raison, comme on vient de le voir, que le Pape y alloit donner son consentement.

Elle commença par faire dresser une déclaration, où il étoit enjoint aux évêques opposans de se conformer à leurs collègues dans l'épiscopat, & d'accepter la constitution de la même manière qu'ils l'avoient acceptée. Les

princip
tément
prétene
bulle
dans l'
tain con
senteme
universel
la consti
venue à
Eglises ;
eût appr
qu'elles
impruder
magistrat
vant, n
blable à l
des Maxi
avoit paru
avocat gé
sa compa
Nous adhe
que le ch
e S. Pie
pere, com
rmer par
le princip
onner au
cluder ses

principaux magistrats s'éleverent hautement contre cette injonction : ils prétendoient , qu'avant de regarder la bulle comme regle de foi , & loi dans l'Etat , il falloit attendre un certain cours d'années , pour juger du consentement au moins tacite de l'Eglise universelle ; qu'il pouvoit se faire que la constitution ne fût point encore parvenue à la connoissance de bien des Eglises ; & que jusqu'à ce que le temps eût appris qu'elles la connoissoient , & qu'elles ne réclamoient point , il seroit imprudent de le présumer. Les mêmes magistrats , quelques années auparavant , n'avoient rien opposé de semblable à la bulle qui condamnoit le livre des Maximes des Saints. Si-tôt qu'elle avoit paru , M. d'Aguesseau , pour lors avocat général , assuré des sentimens de sa compagnie , avoit dit sans balancer : Nous adhérons à cette doctrine si pure , que le chef de l'Eglise , le successeur de S. Pierre , le vicaire de J. C. le pere commun des fideles vient de confirmer par sa décision. Cette variation de principes , ou de conduite , fit soupçonner au Roi qu'on ne cherchoit qu'à éluder ses ordres. Pour obvier à toutes

les manœuvres d'une partialité si suspecte, il résolut d'aller faire enregistrer lui-même sa déclaration, & marqua le jour auquel il tiendrait son lit de justice. Tout étoit disposé pour cela, il devoit le lendemain se rendre au parlement, lorsqu'il fut arrêté par la maladie dont il ne releva point. Alors, mais en vain, ceux des politiques & des temporiseurs à qui la paix de l'Eglise n'étoit pas indifférente, gémissent de la voir désespérée; & le cœur de tous les fideles sinceres, pour peu qu'ils eussent d'instruction, fut inondé d'amertume.

Toujours les bruits funestes se répandent avec célérité. En peu de temps, l'état du Monarque Très-Christien fut connu de tout Rome; & tout y fut dans le même état, que si chaque famille y eût tremblé pour la vie de son pere. On courut aux églises, de tous les quartiers. Le concours fut prodigieux sur-tout dans l'Eglise nationale de S. Louis, où le saint sacrement étoit exposé nuit & jour. Le sacré college s'y trouva rassemblé presque tout entier; & le Souverain Pontife, au milieu d'eux, fondeit en larmes, &

ne po
gens d
& de
& leu
mun :
éternel
un pro
ne dev

Lou
divers
la mor
vit la
empire
Les g
qu'il av
ment d
de nos
impies,
dans un
base pri
qui n'eu
ni du s
tout ent
faits en
plette :
pour qu
paraître
Le vir
souper d

ne pouvoit contenir ses sanglots. Des gens de toute condition, de tout âge, & de tout climat, mêloient leurs vœux & leurs pleurs à ceux du pere commun : mais, ô profondeur des conseils éternels ! des vœux qui redemandoient un protecteur si nécessaire à l'Eglise, ne devoient pas être exaucés.

Louis, dit le Grand à tant de titres divers, parut tel sur-tout au lit de la mort. Jamais prince peut-être ne vit la fin de sa vie & de son empire, avec plus de grandeur d'ame. Les grands sentimens de religion qu'il avoit conservés, dans l'emportement des passions même qui créent de nos jours les blasphemateurs & les impies, & la piété solide qu'il signala dans un âge plus avancé, furent la base principale de cette force d'ame, qui n'eut jamais rien de l'ostentation, ni du stoïcisme, & qui se déploya tout entiere à l'heure de la mort. Les faits en vont présenter la preuve complete : la matiere est trop édifiante, pour que le précis exact en puisse paroître long.

Le vingt-quatrième d'août, après le souper du Prince, le danger de sa

Journal Hist.
de la dernière
maladie de
Louis XIV.

Mém. de
l'Abbé de
Choisy.

maladie se déclara par de grandes douleurs qu'il sentit dans tout le corps, & par une foiblesse extrême. On reconnut peu après, qu'une de ses jambes n'avoit presque plus de sensibilité; sur quoi il demanda son confesseur, vers les onze heures du soir. Le lendemain, jour de S. Louis, il se trouva mieux, & voulut que les courtisans assistassent au dîner qui lui fut servi dans sa chambre. Comme c'étoit le jour de la fête, les instrumens militaires vinrent le saluer sous ses fenêtres, & se tinrent néanmoins à une certaine distance, de peur que le bruit ne l'incommodât; mais il voulut qu'on les fit approcher. Le soir, on alloit encore donner dans sa chambre un concert, qui ne manqua que parce qu'il s'endormit. Mais quand il fut éveillé, on lui trouva le pouls fort mauvais, avec une absence d'esprit, qui dura peu. Revenu à lui, & se jugeant lui-même dans un état dangereux, il demanda le viatique qu'il reçut, aussi bien que l'extrême-onction, avec les plus grands sentimens de piété, & la plus parfaite liberté d'esprit. Il produisoit de lui-même les actes des vertus

chrétie
prieres

Peu

& l'on

annonç

Comme

cachât r

peu de

ses derr

un hom

s'il eût

expéditi

instructio

vues aux

à son po

fit la revi

renfermé

les inutil

uns qui é

& qui po

ministres.

appelé, e

il lui par

particulier

Mon neve

mon testar

bonne vot

phan, auss

ervi. J'ai

chrétiennes, & répondoit à toutes les prieres de l'Eglise.

Peu après, on regarda ses jambes, & l'on y trouva plusieurs taches, qui annonçoient une gangrene intérieure. Comme il n'avoit pas souffert qu'on lui cachât rien, il comprit qu'il lui restoit peu de temps à vivre. Alors il donna ses derniers ordres, non pas comme un homme qui va mourir, mais comme s'il eût en pleine santé ordonné une expédition militaire, ou donné une instruction politique. Il communiqua ses vues aux différens ministres, mit ordre à son porte-feuille avec le chancelier, fit la revision lui seul de papiers secrets, renfermés dans une cassette à part, brûla les inutiles, sans en oublier quelques-uns qui étoient restés dans ses poches, & qui pouvoient brouiller deux de ses ministres. Le duc d'Orléans qu'il avoit appelé, étant entré dans sa chambre, il lui parla un bon quart d'heure en particulier, & lui dit à voix haute : Mon neveu, je vous ai conservé par mon testament tous les droits que vous donne votre naissance; servez le Dauphin, aussi fidèlement que vous m'avez servi. J'ai fait les dispositions que j'ai

cru les plus sages ; mais comme on ne sauroit tout prévoir , s'il y a quelque article qui ne soit pas bien , on le pourra changer. Puis l'embrassant avec tendresse ; sur toute chose , lui dit-il , aimez & protégez la religion , il n'y a que cela de solide. Il reçut ensuite les autres princes du sang. On ne fut pas ce qu'il leur avoit dit : mais il leur parla d'une manière si touchante & si noble , que tous sortirent de sa chambre les yeux en larmes , & avec autant de signes d'admiration que d'affliction.

Le lendemain , on jugea à propos de lui faire des incisions dans une jambe. L'opération fut longue ; & comme on travailloit dans les chairs vives , en plongeant jusqu'à l'os , il dut prodigieusement souffrir. Cependant sa fermeté fut telle , que le médecin qui tenoit le pouls n'y trouva pas la moindre altération. On reconnut , à n'en pouvoir plus douter , que la gangrene venoit de l'intérieur , & que la maladie étoit incurable. L'auguste malade avoit exigé que les médecins s'expliquassent clairement. Tous ceux qui étoient présens , fondoient en

larmes
ému ;
s'il eût
sonne ,
trainte
lui étoit
Après
Dauphin
le regard
tressa
allez être
n'aurez
serez son
curetez
la guerre
sible ; e
connois
sieurs fo
soutenue
exemple.
rendre me
rentes ; &
roit , le
onna fa
qu'on lui
entendit a
eût pas e
on lit les se
toient pré
Messieurs,

larmes : lui seul n'étoit point du tout ému ; il parloit de son état , comme s'il eût été question de toute autre personne , mais sans aucun air de contrainte , & avec toute la justesse qui lui étoit ordinaire.

Après l'opération , il demanda le Dauphin. On le lui amena ; il ne put le regarder sans attendrissement , le caressa , & lui dit : Mon fils , vous allez être un grand roi ; mais vous n'aurez de bonheur qu'autant que vous serez soumis à Dieu , & que vous procurerez le bien de vos peuples. Evitez la guerre , autant qu'il vous sera possible ; c'est la ruine des peuples. Je reconnois avec douleur , que je l'ai plusieurs fois entreprise légèrement , & soutenue par vanité. Ne suivez pas mon exemple. Après ces mots il l'embrassa tendrement , à deux reprises différentes ; & comme le jeune prince se retirait , le Roi leva les yeux au ciel , & lui donna sa bénédiction. Après la messe qu'on lui dit dans sa chambre , & qu'il entendit avec autant d'attention que s'il eût pas été malade, il fit approcher de son lit les seigneurs & tous les officiers qui étoient présens , éleva la voix & leur dit : Messieurs , je vous remercie de la fidélité

& de l'affection avec lesquelles vous m'avez servi. Je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. Je vous quitte avec regret, & suis bien fâché que les derniers temps ne m'aient pas permis de vous récompenser comme vous le méritiez. Ayez pour le Dauphin le même attachement que vous avez eu pour moi. C'est un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des traverses; & combien n'en ai-je pas essuyé moi-même dans mon jeune âge! Je m'en vais, mais l'Etat demeure; demeurez lui fidèlement attachés, & que votre exemple maintienne dans le devoir mes autres sujets. Soyez tous bien unis, l'union est la force d'un Etat. Mais je sens que je m'attendris, & que je vous attendris vous-mêmes. Adieu, Messieurs, souvenez-vous quelquefois de moi.

Tous ceux à qui ces paroles avoient été adressées fondoient en larmes; quand les princesses du sang survinrent, plus éplorées que personne. Elles éclatoient en gémissemens & en sanglots, elles pouvoient des cris pénétrants. Le Roi loin de perdre sa tranquillité, sourit & leur dit: Il ne faut pas crier comme des enfans. Elles s'approcherent de

son lieu
instru
avoit d
il les ex
le cham
Le m
le ving
des mou
parut aff
jours, q
& afin
temps,
fesseur,
ce prince
gré toute
de l'impr
noré les J
en voulu
gnage. Le
marquis d
Aussi-tôt
lierez un
teur à la
& vous l
maniere q
en toute
qui devoit
entreteno
nommoi

son lit, & il fit à chacune la petite instruction qui lui convenoit : il y en avoit deux qui étoient mal ensemble : il les exhorta à se réconcilier, & sur le champ elles le firent.

Le mal empirant toujours, depuis le vingt-six du mois, le malade eut des mouvemens convulsifs, & sa tête parut affoiblie : mais il revenoit toujours, quand on lui parloit de Dieu ; & afin de lui en parler de temps en temps, le pere le Tellier, son confesseur, ne le quittoit point. Comme ce prince clair-voyant & ferme, malgré toutes les clameurs de l'hérésie & de l'impiété, avoit constamment honoré les Jésuites de son estime, il leur en voulut donner un dernier témoignage. Le vingt-sept, il fit appeller le marquis de Pontchartrain, & lui dit : Aussi-tôt que je serai mort, vous expédiez un brevet pour faire porter mon cercueil à la maison professe des Jésuites, & vous l'y ferez placer de la même manière que celui du roi mon pere. En toute rencontre, il parloit de ce qui devoit se faire après sa mort ; il entretenoit souvent de son successeur, & nommoit le jeune Roi ; & comme

à ce mot, loin d'en user après lui, on paroissoit frémir; hé pourquoi cette délicatesse, disoit-il? Cela ne me fait aucune peine. Il dit à Madame de Maintenon: J'ai toujours ouï dire qu'il étoit difficile de mourir; cependant me voici parvenu à ce moment si redoutable aux hommes, & je ne trouve pas que cela soit si difficile. Je suis fâché de vous quitter, ajouta-t-il avec tous les témoignages d'une amitié fondée sur l'estime; mais j'espère que bientôt nous nous reverrons.

Le lendemain il tomba dans un affaïssement, qui le fit croire à l'extrémité. Comme il revenoit de cet état, il apperçut, au moyen des glaces, deux garçons de sa chambre qui pleuroient au pied de son lit. Pourquoi pleurez-vous, leur dit-il? avez-vous donc pensé que j'étois immortel? Pour moi, je n'ai jamais cru l'être; & depuis long-temps vous avez dû vous préparer à me perdre. Après avoir encore entendu la messe avec son attention accoutumée, il fit appeller le cardinal de Rohan, & l'évêque de Meaux qui venoit de recevoir la barette, & il leur tint ce discours: J'aurois souhaité de

mettre
mais D
tour po
doute e
soit plus
ques pu
public a
préventi
torité. D
nuez, i
cause de
vous avez
venez-vo
la céléb
meurs da
lique & l
professé c
gion de
point à la
dre mille
cependant
contre le
vienne s'i
dit-il, &
cœur, po
au S. Siég
en répéta
mourir ca
main.

mettre fin aux troubles de l'Eglise ; mais Dieu ne l'a pas permis. Il fait tout pour sa gloire ; il y veut sans doute employer une main , qui lui soit plus agréable que la mienne. Quelques pures qu'aient été mes vues , le public a pu croire que j'agissois par prévention , ou pour signaler mon autorité. Dieu sait ce qui en est. Continuez , il vous l'ordonne , à soutenir la cause de son Eglise , avec le zele que vous avez toujours fait paroître , & souvenez-vous quelquefois de moi , dans la célébration du saint sacrifice. Je meurs dans la foi catholique , apostolique & Romaine. Toute ma vie , j'ai professé de cœur & d'affection la religion de mes peres : je ne changerai point à la mort. J'aimerois mieux perdre mille fois la vie. On lui demanda cependant , s'il n'avoit rien sur le cœur contre le cardinal de Noailles. Qu'il vienne s'il veut tout à l'heure , répondit-il , & je l'embrasserai de tout mon cœur , pourvu qu'il veuille se soumettre au S. Siège ; car je veux , ajouta-t-il en répétant sa profession de foi , je veux mourir catholique , apostolique & Romain.

Enfin les trois ou quatre jours qu'il vécut encore, ne furent qu'une matière d'édification, qui malgré sa faiblesse extrême parut s'accroître, à mesure qu'il approchoit de sa fin. Comme on lui proposoit de prendre un bouillon, ce n'est pas là ce qu'il me faut, dit-il, nous n'avons qu'une chose à faire, qui est notre salut, faites approcher mon confesseur; & il voulut encore recevoir l'absolution. On lui apporta néanmoins un peu de vin d'Alicante, mêlé d'un élixir qui sembloit lui donner des forces. Il le prit, & dit: Ce n'est; ni dans l'espérance, ni par le désir de guérir; mais je sais que dans l'état où je suis, je dois obéir au médecin. Son confesseur lui expliqua ces mots de la Salutation Angélique, *Nunc & in hora mortis nostra*. Le Prince ne se lassoit point de répéter, avec un air de consolation sensible: Oui, maintenant, présentement, & à l'heure de ma mort. On lui demanda s'il souffroit beaucoup; & dans un sentiment vraiment héroïque de pénitence, il répondit: Non, c'est ce qui m'afflige. Comme on cherchoit à le rassurer contre les terreurs de la mort; je suis en paix,

dit-il,
parce q
me con
curé de
tout le
sa conf
salut.
vous pri
Le vi
embarrat
n'en pou
grene se
l'enflure
déperisser
faite aux
velloit à
vertus ch
rentieme
alloupissen
tout le sa
on lui réc
l'agonie
ance; il
Mon Die
enez à m
recourir;
e dimanch
te 1715
nie du ma

dit-il, & je suis bien aise de mourir, parce que j'espère en Dieu; mais je ne me console point de l'avoir offensé. Le curé de Versailles lui ayant dit, que tout le monde faisoit des vœux pour sa conservation; il est question de mon salut., répliqua-t-il, c'est là ce que je vous prie de bien demander à Dieu.

Le vingt-huit, sa tête se trouva fort embarrassée, & il dit lui-même qu'il n'en pouvoit plus. En effet, la gangrene se propageoit avec rapidité, & l'enflure étoit considérable. Il vit ce dépérissement avec une résignation parfaite aux ordres du ciel, & il renouvelloit à chaque moment les actes des vertus chrétiennes. Le vendredi soir, trentième du mois, il tomba dans un assoupissement léthargique, qui dura tout le samedi, & parut finir, quand on lui récita les prières des agonisants. L'agonie ne lui ôta point la connoissance; il dit ces dernières paroles: Mon Dieu, faites-moi miséricorde, venez à mon aide, & hâtez-vous de me secourir; puis il expira tranquillement le dimanche, premier jour de septembre 1715, sur les huit heures & demie du matin. Il étoit dans la soixante-

dix-septieme année de son âge , & la soixante-douzieme de son regne , le plus long qu'on ait jamais vu en Europe , & malgré tous les paradoxes de l'irréligion , l'un des plus glorieux.

Il n'est pas de notre objet de relever ses qualités militaires, politiques, sociales , étrangères en un mot à la religion, ou plutôt qui n'y ont qu'un rapport indirect. Tout ce que nous en pouvons dire , c'est que le caractere même de ceux qui outragent ce grand homme fait en tout point son éloge; il n'a pour ennemis que les ennemis de Dieu même; & s'il avoit fait contre la religion ce qu'il a fait pour elle , il auroit autant de panégyristes & d'admirateurs , que le siecle où l'on fait gloire de l'outrager , que ce siecle infatué de ses chimériques lumieres compte de Pyrrhoniens & de blasphémateurs.

Pour ce qui est des vertus chrétiennes on les lui a toutes vu signaler , au moment où l'homme ne déploie que ce qui tient véritablement à son cœur & à la substance même de son ame. On avoit d'ailleurs remarqué en lui , depuis sa premiere jeunesse , le plus profond respect pour la religion. Son zele constan-

à ban
ral , &
phème
giron
qui s'e
nombr
qui . év
Perse ,
dans l'a
fera une
pour la
propres
blit dans
dans la r
la preuve
remplir l
Grand da
davantage
C'est-là q
qu'il part
à lui-mêm
religion.
guerre la
tenir; fra
qu'il avoit
mort porta
iens du tr
e duc &
e duc de
Tome

à bannir de ses états le vice en général, & en particulier le duel, le blasphème & l'impiété, à ramener au giron de l'Eglise ceux de ses sujets qui s'en étoient séparés, à soutenir ce nombre prodigieux des missionnaires qui évangélisoient en Turquie, en Perse, dans les Indes, à la Chine, dans l'ancien & le nouveau monde, sera une preuve éternelle de son amour pour la religion. Et pour les devoirs propres de son état, l'ordre qu'il rétablit dans le barreau, dans les armées, dans la marine, dans les finances, est la preuve de son assiduité laborieuse à remplir les obligations de la royauté. Grand dans les succès, il le fut encore davantage dans la fortune contraire. C'est-là qu'il parut tout ce qu'il étoit, qu'il parut supérieur en quelque sorte à lui-même, & grand sur-tout par sa religion. Accablé de revers dans la guerre la plus juste qu'il ait eu à soutenir; frappé coup sur coup dans ce qu'il avoit de plus cher, lorsque la mort portant sa faux sur tous les soutiens du trône, moissonna le Dauphin, le duc & la duchesse de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Berry,

& de la famille royale la plus florissante à peine elle épargna le plus foible rejetton ; comme un roc immuable au sein de la tourmente , sa foi ne chancela point , & loin de murmurer , Dieu me frappe , dit-il , mais je t'ai bien mérité , mais puisqu'il me punit en ce monde , j'espère qu'il me pardonnera dans l'autre.

On lui a reproché deux défauts surtout , l'incontinence & l'ambition. Il seroit difficile de le justifier sur le premier : mais on peut encore dire , qu'il en épargna le scandale à ses sujets , autant qu'il lui étoit possible ; qu'il le couvrit du voile de cette décence & de cette dignité même qui accompagnoit toutes ses démarches : au moins réussit-il à sauver l'honnêteté publique. Mais autant il avoit scandalisé la France par cette aveugle passion , autant il l'édifia par la pénitence qu'il ne rougit point d'en faire sur le trône , & qui eut plus de publicité que n'en avoient eu ses désordres. Quant au reproche d'ambition , il suffira , pour le faire tomber , de se rappeler le vrai motif qui lui fit entreprendre , ou soutenir la plupart de ses guerres. Avant lui , Louis XIII ,

ou Ric
la ma
de l'En
& de l
bloquée
tôt ou
cette en
ner , la
ent senti
moins au
assurer le
loin de
dération
tres. Qu
fir pour p
toute sa
réoffrir d
meilleure
re qu'il ce
places à ce
conclure
générosité
e Luxemb
e l'irrupti
à susper
e que ces i
e Vienne ;
e suite d
s conquêt

ou Richelieu, avoit entrepris d'abaissier la maison d'Autriche, qui, maîtresse de l'Empire Germanique, de l'Espagne & de l'Italie, tenoit la France comme bloquée, & menaçoit de la subjuguier tôt ou tard. Louis XIV, engagé dans cette entreprise avant l'âge de gouverner, la suivit sans doute quand il en eut senti l'importance, & la poussa du moins autant qu'il étoit nécessaire pour assurer le repos de son royaume. Mais loin de rien outrer, il usa d'une modération marquée en bien des rencontres. Qu'on se rappelle tout ce qu'il fit pour prévenir la guerre de 1667, toute sa condescendance à offrir & à offrir d'abandonner à l'Espagne la meilleure partie de ses prétentions; tout ce qu'il céda effectivement de bonnes places à cette couronne, pour l'engager à conclure la paix de Nimegue; sa générosité religieuse à lever le blocus de Luxembourg, aussi-tôt qu'il eut vent de l'irruption des Turcs en Autriche, à suspendre toute hostilité jusqu'à ce que ces infideles eussent levé le siège de Vienne; l'abandon qu'après une longue suite de victoires il fit de toutes ses conquêtes à Ryswick; enfin les fa-

cilités qu'il apporta par deux fois au traité de partage de la monarchie d'Espagne. Il eut néanmoins à se reprocher, sinon des vues ambitieuses ou intéressées en faisant la guerre, au moins trop de facilité à l'entreprendre, & quelque vanité à la soutenir. Mais avec quelle édification ne la lui a-t-on pas entendu confesser lui-même au milieu de sa cour, & avec quelle résignation n'a-t-il pas accepté, en esprit de pénitence, les revers terribles de ses dernières années ! Louis, malgré ses péchés, aussi bien que David, fut un roi selon le cœur de Dieu ; il mérita sans doute, autant que Clovis, le titre de défenseur de la foi, que S. Remi donnoit au premier roi très-chrétien ; & il peut être qualifié d'Evêque Extérieur, aussi justement que le grand Constantin, ainsi nommé par Eusebe.

Dans les conjonctures où se trouvoit l'Eglise de France, ce fut un vrai malheur pour elle, que la mort d'un roi qui avoit au souverain degré le premier talent du trône, c'est-à-dire cette dignité naturelle & cet ascendant inexplicable, qui, sans effort & comme irrésistiblement, se fait révéler & obéir.

Il n'e
lâches
regard
solenc
s'étoit
sultere
former
séditiet
sonnes
brouille
déluge
On ex
pasteurs
l'épiscop
des autr
dans qu
& des re
l'obéissan
si grande
sinceres
doigts d
La ci
tredite,
sur-tout
noit à s
têtes éch
tirer les
l'assuran
leurs for

Il n'eut pas les yeux fermés, que ces lâches novateurs qu'un seul de ses regards atterroit, marquerent une insolence d'autant plus forcée, qu'elle s'étoit plus forcément contenue. Ils insultèrent hautement à sa mémoire, ils formerent & firent éclater des projets séditieux; ils braverent toutes les personnes en place, & s'efforcèrent de brouiller tous les ordres de l'Etat. Un déluge de libelles inonda le royaume. On excitoit les peuples à juger leurs pasteurs. La division qui régnoit dans l'épiscopat, on l'étendit à la plupart des autres corps. On mit la scission dans quelques universités. Des prêtres & des religieux secouèrent ouvertement l'obéissance. La licence en un mot fut si grande, qu'elle alarma tous les fideles sinceres, & qu'ils se crurent à deux doigts du schisme.

La circonstance d'une minorité contredite, le danger d'une guerre civile, sur-tout si le prétexte de la religion venoit à s'y mêler, l'audace de quelques têtes échauffées, leur manège pour attirer les simples dans leur cause, & l'assurance avec laquelle ils vantoient leurs forces, tout cela parut exiger qu'on

usât d'un ménagement extrême. Le Régent prit le parti de dissimuler pour un temps, ce qu'il jugeoit dangereux de punir si tôt; disposé qu'il étoit, comme il s'en expliqua dès-lors, ou à faire rougir les mutins eux-mêmes de leurs égaremens, ou à les contraindre un jour d'en réparer les désordres. Il entreprit d'abord de gagner, à force de faveurs, le cardinal de Noailles. Il fit quitter la cour & Paris même, au pere le Tellier, nommé confesseur du jeune roi par son auguste aïeul; il rappella d'exil différens docteurs attachés au Cardinal; il laissa quantité de bénéfices à la disposition de Son Eminence; il poussa les marques de considération jusqu'à la mettre à la tête du conseil de conscience.

L'un de ses premiers soins cependant fut d'écrire au S. Pere, pour l'assurer des mêmes égards & du même respect, qu'avoit constamment signalés le feu roi à l'égard du Siege Apostolique. Et justifiant en quelque sorte ses procédés à l'égard du cardinal, il marquoit à Sa Sainteté qu'il espéroit couper au moins la source des troubles dans l'espace d'un mois. Le cardinal lui

avoit
dans
troit
tation

Il
il en
mois
parut
tion,
Bien
vue de
tre ell
jansén
la fer
bulle.
avoir
puissan
Pape;
de la
bulle
cience
pour
son pa
à sa d
tant d
que le
on le
au Rég
tobre

avoit en effet donné sa parole, que dans un mois au plus tard il lui remettrait en main son mandement d'acceptation.

Il en fut de cette promesse, comme il en avoit été de tant d'autres. Le mois s'écoula, & le mandement ne parut point : il n'en fut pas plus question, que s'il n'eût jamais été promis. Bien plus, les graces accordées en vue de la réunion, furent tournées contre elle. On les annonça dans les gazettes jansénistes, comme la récompense de la fermeté du cardinal à rejeter la bulle. On publia de tous côtés, qu'il avoit trouvé dans le Prince Régent un puissant appui contre les violences du Pape; qu'afin de le venger sûrement de la cour de Rome, l'examen de la bulle étoit renvoyé au conseil de conscience dont il étoit président, & que pour lui fournir les moyens de grossir son parti, les bénéfices étoient laissés à sa disposition. Ces impostures firent tant de bruit, & se répandirent si loin, que le Pape en fut alarmé; comme on le voit par le bref qu'il en écrivit au Régent, en date du premier octobre de certe année 1715.

Ce fut dans l'assemblée qui se tint cette année-là, que le clergé condamna les Exaples & le Témoignage de la Vérité. A cette occasion, on tendit mille pièges nouveaux, tant à la sagacité qu'à la religion de nos prélats; ce qui rendit cette assemblée fort orageuse. On publioit fort haut que les temps étoient bien changés, & que les constitutionnaires avoient désormais tout à craindre du crédit de M. de Noailles. Les menaces ne servant qu'à irriter les esprits, on en revint aux promesses, & l'on assura que ce cardinal alloit accepter la constitution, pourvu néanmoins que la censure des livres en question ne fût pas prononcée auparavant. L'amorce étoit séduisante, & le président de l'assemblée, l'archevêque de Narbonne y fut pris. Mais trop souvent leurrés par cette fausse promesse, les autres acceptans ne voulurent jamais entendre à différer cette censure. Sur quoi les opposans se retrancherent à demander, qu'au moins on n'y fît pas mention de la bulle. C'étoit un coup de partie pour eux, d'empêcher ainsi que l'acceptation de la bulle ne fût ratifiée, dans une conjoncture où il n'y auroit

plus
roi,
frages
des li
la bul
toit p
que le
donc
tificati
réclam
chevêq
thodox
dence
veauté.
quand
promess
descend
sure fu
jouer t
d'en ex
que la
un lieu
& qu'on
aux diff
Au mo
inutiles
la néces
suite; p
des deu

plus à prétexter, comme sous le feu roi, le défaut de liberté dans les suffrages. D'un autre côté, prononcer sur des livres souverainement injurieux à la bulle sans faire mention d'elle, c'étoit passer condamnation sur tout ce que le parti lui reprochoit. On en fit donc mention, & l'on en fit une ratification expresse, malgré toutes les réclamations & les démarches de l'archevêque de Narbonne, qui, quoiqu'orthodoxe au fond, eut encore l'imprudence de figurer en fauteur de la nouveauté. Il s'en repentit amèrement, quand il vit enfin où aboutit, avec les promesses des réfractaires, sa condescendance excessive. Quand la censure fut prononcée, ils firent encore jouer toutes sortes de machines, afin d'en empêcher l'impression, afin même que la minute en fût déposée dans un lieu où ils pussent porter la main, & qu'on n'en délivrât pas des copies aux différens membres de l'assemblée. Au moins leurs intrigues furent-elles inutiles quant à ce dernier point, dont la nécessité parut tout entière par la suite; puisqu'en effet l'original de l'une des deux censures fut enlevé des ar-

chives, & que sans les copies délivrées aux prélats, on n'eût pas manqué de faire passer la condamnation pour imaginaire.

Sous des prétextes beaucoup plus foibles encore, on engagea la Sorbonne à déclarer apocryphe l'acceptation formelle qu'elle avoit faite de la bulle, & à ternir en un jour la splendeur qu'elle avoit acquise pendant cinq à six siècles, par son attachement inviolable à la foi & à la chaire de S. Pierre. En vain les docteurs dont la doctrine & la sagesse faisoient la gloire principale de leur compagnie, lui voulurent épargner la honte de démentir le titre d'Ecole Chrétienne la plus distinguée de l'univers. On se moqua de leurs alarmes, on méprisa leurs conseils, on s'irrita de leurs remontrances. Des troupes de jeunes insolens, poussés par quelques vieux suborneurs, étouffoient la voix des autres par des clameurs & des huées de carrefours. Si ceux-ci se récrioient contre une conduite si indécente, on leur répondoit par des cris & des gestes de fureur; s'ils vouloient protester, on passoit à la violence, on les traitoit indigne-

ment,
du con
Pou
trouva
sur la b
monstr
fidélité
& l'un
falloit
l'Eglise
possible
ils sou
point a
mars 1
voit ét
ligion,
libertés
droits c
terfuge
entre l'
ils conv
enregist
qu'elle
voix, &
que la
Il restoi
embara
tant soit
que rép

ment, on les déclaroit au moins exclus du corps de la faculté.

Pour tout dire en un mot, il se trouva des docteurs qui, en opinant sur la bulle, dirent effrontément que ce monstrueux décret ne respiroit que l'infidélité, que c'étoit une piece exécrationnelle, & l'une de ces portes de l'Enfer qu'il falloit empêcher de prévaloir contre l'Eglise. Pour en détruire, s'il étoit possible, jusqu'au moindre vestige, ils soutinrent que la faculté ne l'avoit point acceptée par sa conclusion du 5 mars 1714; parce que jamais elle n'avoit été capable de trahir ainsi la religion, de renverser la hiérarchie, les libertés de l'Eglise Gallicane & les droits de la couronne. Et par un subterfuge jusqu'alors inoui, distinguant entre l'enregistrement & l'acceptation, ils convinrent que la compagnie avoit enregistrée la bulle, mais ils nierent qu'elle l'eût acceptée. On en vint aux voix, & le résultat fut qu'il étoit faux que la faculté eût jamais reçu la bulle. Il restoit néanmoins une difficulté assez embarrassante, pour ceux qui avoient tant soit peu à cœur de conserver quelque réputation de droiture & de pro-

bité ; puisque le plunitif des conclusions portoit , comme on l'a vu , le terme d'acceptation aussi bien que celui d'enregistrement. Mais que n'ose pas franchir l'esprit de vertige & de mensonge ? Pour lever cet obstacle , on déclara fausse & supposée , la conclusion de l'enregistrement ; & comme telle , on la biffa des registres. On n'en fut pas plus avancé. Tout le public étoit instruit , par l'auteur même des Exaples , si favorable à la schismatique faction , que la faculté avoit reçu la bulle en 1714 , à la pluralité de cinq cent vingt-cinq voix contre vingt-deux , & que cinq jours après elle avoit confirmé sa conclusion par les termes bien marqués d'acceptation & d'obéissance.

Le Régent indigné d'un faux si révoltant , & de bien d'autres excès qu'en vain il s'étoit efforcé de prévenir , prit le parti d'interdire pour un temps à la faculté ses assemblées même ordinaires. Différens évêques crurent aussi devoir interdire ces écoles à leurs diocésains , comme des sources d'une doctrine corrompue. L'évêque de Toulon en particulier déclara qu'il n'admettroit , ni aux ordres sacrés , ni à l'état

ecclésiast
dieroi
pas re
contre
faite. M
tion ,
scandal
primer
tour co
un écri
évêques
de l'épi
on l'en
à l'auto
vouloit
lence de
en juges
de la f
que ce
remplir
audacieu
pour fai
sérieuse
marqua
cet attr
près sep
de nove
teurs de
résipisce

conclu-
 a vu, le
 que celui
 n'ose pas
 de men-
 , on dé-
 conclusion
 e telle, on
 n fut pas
 étoit inf-
 Exaples,
 e faction,
 bulle en
 ent vingt-
 , & que
 onfirmé la
 bien mar-
 ffance.
 n faux si
 tres excès
 e prévenir,
 t un temps
 même ordi-
 urent aussi
 leurs dio-
 d'une doc-
 de Toulon
 n'admet-
 ni à l'état

ecclésiastique, aucun de ceux qui étu-
 dieroient dans une école qui n'auroit
 pas reçu la bulle, ou qui reviendrait
 contre l'acceptation qu'elle en auroit
 faite. La faculté dénonça cette déclara-
 tion, comme une pièce calomnieuse,
 scandaleuse, schismatique, & fit im-
 primer sa dénonciation. L'évêque à son
 tour condamna la dénonciation, comme
 un écrit injurieux, non seulement aux
 évêques de France, mais au corps entier
 de l'épiscopat; & comme hérétique, si
 on l'entendoit dans un sens contraire
 à l'autorité de la constitution. Le Pape
 vouloit encore sévir contre cette info-
 lence de simples prêtres, qui s'érigeoient
 en juges & en censeurs des juges même
 de la foi: mais on lui fit observer,
 que ce seroit prendre le change, &
 remplir peut-être le vœu de ces prêtres
 audacieux, suscités vraisemblablement
 pour faire diversion à la poursuite plus
 sérieuse des évêques réfractaires. Il ne
 marqua donc alors que du mépris pour
 cet attentat impuissant: ce ne fut qu'a-
 près sept à huit mois, que le dix huit
 de novembre 1716, il déclara ces doc-
 teurs déchus, jusqu'au temps de leur
 résipiscence, de tous les privilèges ac-

cordés à la Sorbonne par les papes précédens, avec défense à la faculté d'admettre personne aux grades, à peine de nullité prononcée d'avance.

Les prélats poursuivis recourant à leurs faux-fuyans accoutumés, renouèrent les négociations, & engagerent quelques acceptans à chercher les moyens de concilier les esprits. On proposa une infinité de projets : mais toujours ils en revinrent aux explications qu'ils vouloient que le Pape donnât de sa bulle, & qu'on ne pouvoit guere attendre d'un Pape aussi clairvoyant & aussi ferme que Clément XI. On se rappella cependant que ce pontife, indulgent autant qu'il pouvoit sagement l'être, après avoir déclaré qu'il ne donneroit pas cette satisfaction aux opposans, avoit ajouté : A moins qu'ils ne se fussent préalablement soumis. D'où l'on présuma, que si les éclaircissemens lui étoient demandés par des évêques qui eussent déjà reçu la bulle, il pourroit bien les accorder à leurs iustances. Les opposans saisirent avidement cette ouverture ; & voici le honteux usage qu'ils en firent.

Ils prièrent quelques prélats accep-

tans
joindr
des éc
liter la
d'arde
nité
autres
du Pa
leur p
auprès
d'écri
tous le
vertu
opposa
ceptans
Ceux-
gemen
leurs y
repré
revenir
on leu
plaire
Comm
qu'on
avoit d
meurer
réponse
coulere
fin, ils

tans de leur prêter la main, & de se joindre à eux, afin d'obtenir du Pape des éclairciffemens propres à leur faciliter la soumission. Les acceptans pleins d'ardeur pour le rétablissement de l'unité catholique, & persuadés que les autres n'attendoient que les explications du Pape pour se soumettre à la bulle, leur promirent d'appuyer leurs instances auprès du S. Pere. Sur quoi l'on résolut d'écrire à Sa Sainteté, sous le nom de tous les prélats qui goûtoient cette ouverture. La lettre fut composée par les opposans, & présentée à ceux des acceptans qui avoient promis de la signer. Ceux-ci exigèrent qu'on y fît des changemens; & à l'instant on raya sous leurs yeux ce qu'ils y avoient trouvé de répréhensible, avec promesse de ne plus revenir sur ces corrections; après quoi on leur fit signer la lettre, sur l'exemplaire même qu'on venoit de raturer. Comme ils ne doutoient nullement qu'on n'en fît l'usage pour lequel on avoit demandé leur signature, ils demeurèrent tranquilles en attendant la réponse de Rome. Plusieurs mois s'écoulerent dans cette vaine attente. Enfin, ils apprirent par une gazette de

Hollande, que leur lettre avoit été imprimée, telle qu'elle étoit avant les corrections qu'ils avoient exigées, & qu'on avoit faites en leur présence. Ils reconnurent alors avec indignation, & tout le monde avec eux, qu'en sollicitant leur signature, le parti n'avoit cherché qu'à persuader au public, qu'eux-mêmes jugeoient insuffisantes les explications données à la bulle par l'assemblée où ils l'avoient reçue, & qu'ils tenoient comme en suspens cette acceptation, jusqu'à ce qu'il plût au Pape d'expliquer sa constitution lui-même. Ils eurent quelque honte sans doute de se voir joués en pareille cause: mais si ce tour perfide en humilia les victimes, il en couvrit les auteurs d'une infamie véritable.

La cabale avoit un grand soin de soustraire aux yeux du public, la minute raturée de la lettre qu'elle avoit dit vouloir adresser au Pape. Quelques mouvemens qu'on se donnât, on ne put jamais la tirer des ténèbres où elle l'avoit ensevelie. Heureusement, il s'en étoit répandu quelques copies, par lesquelles il étoit clair que ceux des évêques acceptans qui l'avoient signée,

loin de
bulle,
leur a
en tern
va dans
avoit s
évêques
lettre,
dix-hui
eussent
gnature
dans co
en faux
noit au

Les é
proteste
ture, &
posée. I
l'avoit s
nia forte
ces foll
marqué
qui me
acceptan
départoi
qu'ils o
je visse
condesce
que pou

loin de varier sur leur adhésion à la bulle, persistoient invariablement dans leur acceptation, & la confirmoient en termes formels. Bien plus, on trouva dans les copies mêmes que la cabale avoit semées dans Paris, que de trente évêques qu'on assuroit avoir signé la lettre, il n'y en avoit que dix-sept ou dix-huit, y compris les opposans, qui eussent véritablement apposé leur signature. Encore y en eut-il plusieurs, dans ce petit nombre, qui s'inscrivirent en faux contre le rapport qu'on en donnoit au public.

Les évêques de Poitiers & de Lavaur protestèrent contre leur prétendue signature, & affirmèrent qu'elle étoit supposée. M. de Poitiers dit bien qu'on l'avoit sollicité de souscrire; mais il nia fortement, qu'il eût jamais cédé à ces sollicitations. Quoique j'eusse remarqué, dit-il, dans le projet de lettre qui me fut communiqué, que ceux des acceptans qui l'avoient déjà signé ne se départoient pas de l'acceptation sincère qu'ils ont faite de la bulle; quoique je visse qu'ils n'avoient usé de cette condescendance envers leurs confreres, que pour les engager à s'y soumettre

comme eux : dès-lors néanmoins j'étois si persuadé, que les évêques opposans n'en deviendroient pas plus soumis ; j'étois même si convaincu, qu'on ne trouveroit pas en eux plus de docilité pour les explications qu'ils n'en avoient eu pour la bulle, que je ne voulus jamais m'unir à ceux qui avoient résolu de demander des éclaircissemens. M. de Lavour déclara, qu'à l'exception de la bulle & de l'instruction du clergé qu'il avoit reçues dans l'assemblée de 1714, il n'avoit jamais signé aucun autre acte qui eût rapport à cette affaire. Ainsi, ajouta-t-il, si mon nom se trouve parmi ceux des dix-huit évêques, dont la lettre qui a couru dans Paris portoit les signatures, c'est à tort & très-mal à propos qu'on l'y a inséré.

L'évêque du Mans avouoit l'avoir signée chez l'évêque d'Auxerre : mais loin de convenir qu'en la signant il eût prétendu donner la plus légère atteinte à son acceptation, il en appelloit à la lecture de la lettre même, pour démontrer que rien n'avoit été plus contraire à ses vues. L'évêque de Noyon n'eut pas plutôt appris qu'on abusoit de sa signature pour attaquer ses sentimens

sur la
ecclési
les pro
calom
qu'auc
dans
accept
que d
la conf
à vari
prétan
jamais
l'instru
signée
tion de
publiés
titution
M. M
de plus
l'histoi
en dev
signée
cardina
de Tou
beaucou
retenoit
vouloit
soit sus
surai M

sur la constitution, qu'il écrivit aux ecclésiastiques de son diocèse, afin de les prémunir contre le scandale de cette calomnie. Soyez sûrs, leur marquoit-il, qu'aucun de nous qui sommes entrés dans ce tempérament, & qui avons accepté la bulle, n'a eu d'autre dessein que d'engager les opposans à recevoir la constitution. Pas un de nous n'a pensé à varier sur son acceptation. En nous prêtant à cet expédient, nous n'avons jamais eu en vue de préjudicier, ni à l'instruction pastorale que nous avons signée dans l'assemblée, ni à l'exécution des mandemens que nous avons publiés dans nos diocèses pour la constitution.

M. l'évêque d'Agde fit quelque chose de plus que des réclamations; il donna l'histoire de cette lettre insidieuse, & en dévoila tout le mystère. Il ne l'avoit signée, à la pressante sollicitation du cardinal de Noailles & de l'archevêque de Tours, qu'après y avoir fait changer beaucoup de choses. La raison qui le retenoit, c'est, dit-il, que l'usage qu'on vouloit faire de cette lettre me paroïsoit suspect. Dans cette défiance, j'assurai Messieurs les opposans que je n'a-

vois pas besoin d'explications, & que je ne les demandois que pour eux seuls. Je leur déclarai que, si dans leur lettre il eût été question de restrictions, de modifications, ou de fixations de sens, je ne l'aurois jamais signée. Je voulus que la clause préliminaire de ma signature fût, que je persistois toujours dans ma première acceptation. Enfin, je me plaindis dans la suite, que contre la parole donnée, on eût osé imprimer la lettre, avec les mêmes choses dont j'avois demandé & obtenu la suppression.

Un des prélats opposans ayant demandé par lettre à M. d'Agde, s'il voudroit déclarer qu'il n'avoit reçu la bulle que *relativement* à ses explications; sa réponse fut, que ne sachant, ni le sens qu'on attachoit à ce terme, ni l'usage qu'on en vouloit faire, il n'avoit rien à déclarer là-dessus, ni de vive voix, ni par écrit. En effet, ce terme pris en général étoit vraiment équivoque, pouvant signifier une relation naturelle & nécessaire entre la bulle & son explication, ou une relation conditionnelle & même restrictive. L'évêque opposant connoissoit trop bien M. d'Agde, pour

lui parl
ou con
du tern
le surpr
Mais l'
voyant
cieux. I
évêques
apparen
tant enf
déclarer
ne s'étoi
ouvrage
donner
avoient
obscurité
& qu'ils
tivement
Tel est l
ces traité
des nova
Ils vo
cette ren
partisans
dans l'é
par les év
d'avoir e
gnoient
deur, le

, & que eux seuls. sur lettre il s, de mo- de sens, je voulus que la signature rs dans ma je me plai- ntre la pa- mprimer la choses dont la suppres-

s ayant de- de, s'il vot- reçu la bulle ications; fa t, ni le sens , ni l'usage n'avoit rien e vive voit, erme pris en voque, pot- naturelle & & son expli conditionnelle que opposant Agde, pou

lui parler d'une acceptation restrictive, ou conditionnelle : c'est pourquoi il usoit du terme général de relation, afin de le surprendre, au moyen de l'équivoque. Mais l'évêque d'Agde étoit aussi clairvoyant, que son tentateur étoit artificieux. Il vit qu'en engageant dix-huit évêques à signer la lettre dressée en apparence pour le Pape, & en sollicitant ensuite de nouveaux prélats de se déclarer pour l'acceptation *relative*, on ne s'étoit proposé que de faire un seul ouvrage de ces deux piéces, afin de donner à entendre que les acceptans avoient jugé nécessaire d'expliquer les obscurités prétendues de la constitution, & qu'ils ne l'avoient reçue que *relativement* aux sens qu'ils avoient exposés. Tel est le but & la triste issue de tous ces traités de conciliation proposés par des novateurs.

Ils vouloient encore faire croire en cette rencontre, que le nombre de leurs partisans s'étoit considérablement accru dans l'épiscopat. Ils furent démentis par les évêques mêmes qu'ils se vantoient d'avoir entraînés, dont les uns s'indignoient de la surprise faite à leur candeur, les autres protestoient que leur

signature n'avoit pu être apposée que par des faussaires, & tous affirmoient qu'ils n'avoient prétendu déroger en rien à leur première acceptation. Cependant l'imposture alla son train. Au lieu de dix-huit évêques, elle en porta le nombre jusqu'à trente, qu'elle affuroit s'être tous déclarés pour l'acceptation relative. On ne montrait pas un seul exemplaire de cette prétendue déclaration des trente évêques; il n'y avoit pas un seul évêque acceptant qui convînt de l'avoir signée, ni même d'en avoir eu connoissance: mais l'invéraisemblance fit-elle jamais obstacle à l'imposture? Malgré tous les démentis des témoins allégués & les mépris du public, elle fit sonner si haut, & répéta si opiniâtrément le nom de trente évêques, que bien des personnes à qui le ton confiant tient lieu de démonstration, rangent encore cette fiction parmi les faits incontestables.

A la nouvelle d'une trame si odieuse, & si visiblement ourdie pour éterniser l'erreur, Clément XI auroit bien voulu pouvoir en marquer son ressentiment, d'une manière à déconcerter une bonne fois tous ces complots d'i-

niquité.
moyens
loient q
divers, d
ception
les; qu'i
de s:
reque du
sur leurs
coutumée
privés de
Les autre
de convo
y citer
qui seroit
le mérito
indignés
leur résista
éveilla ce
sur discut
quere mo
ile œcum
e nomme
e procès
palités in
traves o
puissan
e procédé
oncile, &

sée que
 rmoient
 oger en
 ion. Ce-
 rain. Au
 en porta
 elle as-
 l'accep-
 it pas un
 ndue dé-
 n'y avoit
 qui con-
 ème d'en
 nvraisem-
 e à l'im-
 démentis
 mépris du
 ut, & ré-
 de trente
 nnes à qui
 e démonst-
 ette fiction
 si odieuse,
 r éterniser
 roit bien
 son ressen-
 déconcerter
 nplots d'i-

niquité. On lui suggéroit pour cela des
 moyens de toute espece. Les uns vou-
 loient qu'il fit recueillir par ses nonces
 divers, des preuves authentiques de la ré-
 ception de sa bulle dans toutes les Egli-
 ses; qu'il ordonnât ensuite aux opposans
 de se soumettre à une regle de foi
 reçue du corps des pasteurs; & que
 sur leurs refus, ou leurs défaites ac-
 coutumées, il les déclarât nommément
 privés de la communion catholique.
 Les autres allèrent jusqu'à lui conseiller
 de convoquer un concile général, &
 d'y citer une poignée de réfractaires,
 qui seroient traités enfin comme ils
 le méritoient, par le corps des pasteurs
 indignés de leur foi punique & de
 leur résistance indomptable. Cette idée
 éveilla celle du concile national, qui
 fut discutée à fond, & ne présenta
 guere moins de difficultés que le con-
 cile œcuménique. Il fut encore question
 de nommer des commissaires, pour faire
 le procès aux opposans. Mais les for-
 malités infinies du royaume, & les
 entraves où les parlemens y tenoient
 la puissance ecclésiastique, rendoient
 ce procédé presque aussi long que le
 concile, & incomparablement plus ha-

zardeux. L'appel comme d'abus pouvoit seul empêcher l'exécution la plus juste ; & la seule jalousie d'autorité suffisoit pour faire qualifier d'abus tous les jugemens ecclésiastiques , sur-tout par une compagnie dont plusieurs membres des plus accrédités & des plus intrigans , favorisoient au moins sourdement les nouveaux sectaires.

Réduit donc à gémir sur la plaie presque incurable de l'Eglise de France, le Pontife Romain voulut au moins laver de toute tache l'Eglise propre de Rome, en retranchant du sacré college le chef des réfractaires François. Il n'avoit pour cela, ni parlement à flater, ni appel d'abus à craindre, ni obstacle, ni lenteur à essuyer : tout dépendoit de sa volonté, l'exécution suivoit le premier ordre ; & il se montra tout prêt à le donner. Un malheureux amour propre, un point d'honneur pitoyable faisoient le principe des plus grands troubles de l'Eglise de France. C'étoit le livre de Quesnel qui la mettoit en feu, & c'étoit l'approbation donnée par l'imprudencence & soutenue par la vanité du cardinal de Noailles, qui servoit de sauve-garde à ce livre in-

centenaire.

centenaire
noncé
livre to
& le la
curs, à
égaleme
ce flam
ce mot
la vanité
la voix
mour-pro
deux im
bateur ob
tation ho
pouillé d
loit pas
pour ains
écueils,
donner da
poriser,
trer en n
pédiens u
ordinaire
cette renc
sespere, q
cardinal i
tion étoit
Prince R
tout inté

Tome

cendiaire. Un mot de rétractation pro-
 noncé par le cardinal, enlevoit au
 livre tous ses protecteurs distingués,
 & le laissoit avec ses défenseurs obs-
 curs, à la merci des deux puissances
 également intéressées à l'extinction de
 ce flambeau de discorde. Mais que
 ce mot est difficile à lâcher, quand
 la vanité qui en dissuade, emprunte
 la voix de l'honneur ! Cependant l'a-
 mour-propre donnoit tout à la fois
 deux impressions contraires à l'appro-
 bateur obstiné : s'il trouvoit la rétrac-
 tion honteuse, la honte d'être dé-
 pouillé de la pourpre, ne lui paroîs-
 soit pas moins terrible. Mais resserre,
 pour ainsi dire, sans issue entre deux
 écueils, comment éviter l'un, sans
 donner dans l'autre ? Louvoyer ou tem-
 poriser, donner des espérances, ren-
 trer en négociation, c'étoient des ex-
 pédiens usés, & désespérés dans le cours
 ordinaire des choses. Il parut bien en
 cette rencontre, que rarement on dé-
 sespere, quand on désire ardemment. Le
 cardinal imagina, que si la négocia-
 tion étoit proposée de nouveau par le
 Prince Régent, que le Pape avoit
 tout intérêt à ménager, elle pourroit

être admise. Il alla voir ce prince ; l'assura qu'on avoit enfin trouvé des tempéramens propres à concilier les esprits , qu'il ne s'agissoit plus que de les faire parvenir à Rome sous un nom respectable ; & il supplia son Altesse Royale d'y envoyer en son nom l'abbé Chevalier , dont la sagesse & la capacité feroient honneur à ses commerçans. Le Prince que le seul espoir de suspendre les troubles flattoit infiniment, donna les mains à cette nouvelle tentative, sans y prendre beaucoup d'intérêt.

Le cardinal de Bissy , à qui cet abbé Chevalier , l'un de ses grands vicaires, s'étoit rendu suspect depuis quelque temps en matière de doctrine, crut qu'il étoit de son honneur de prévenir le Prince, & lui dit ingénument qu'il n'approuvoit point cette commission ; & comme le Régent n'y vouloit rien changer, il le pria de ne pas trouver mauvais, qu'il s'en expliquât dans le même goût avec le Pape. Le Régent, qui ne regardoit pas le choix de Chevalier comme son ouvrage, laissa au cardinal de Bissy une entière liberté d'en parler & d'en écrire comme il

jugero
ne ma
à qui
que l'
lui le
riens l
titution
velle,
senter
élevoit
de doc
l'impre
cultés
devoit
prouvât
de doc
demande
mais ce
ou plus
qu'il fa
& un
cetter.
en détr
que de
Le Pa
fit à le
complic
bulle, r
de son

jugeroit à propos. Ainsi, le cardinal ne manqua point d'avertir le S. Pere, à qui d'ailleurs on avoit déjà mandé que l'abbé Chevalier emmenoit avec lui le pere Laborde, l'un des Oratoriens les plus échauffés contre la constitution. Sa Sainteté eut encore nouvelle, que le médiateur devoit lui présenter un recueil de difficultés qu'on étoit contre la bulle, puis un corps de doctrine où l'on tâchoit d'affoiblir l'impression défavorable que ces difficultés auroient faites; & qu'enfin il devoit solliciter une bulle, qui approuvât tous les articles de ce corps de doctrine. C'étoit en substance lui demander d'abroger la constitution: mais cet attentat étoit si bien couvert, ou plutôt lié à tant d'objets délicats, qu'il falloit une circonspection infinie, & un temps fort long pour le déconcerter. Or c'est tout pour une secte, en détresse comme on s'y trouvoit, que de gagner du temps.

Le Pape vivement offensé qu'on pensât à le jouer lui-même, à le rendre complice de la révolte contre sa propre bulle, résolut d'appesantir tout le poids de son autorité sur les auteurs de ce

complot outrageant. Deux ou trois jours après l'arrivée de l'agent du parti, il convoqua une assemblée extraordinaire de cardinaux, & leur parla près de trois heures, avec cette éloquence touchante, cette noblesse d'élocution, cette grace & cette dignité, qui l'ont fait regarder comme un des plus grands orateurs de son siècle. Il exposa les raisons qui donnoient force de loi à sa bulle, dont il démontra l'autorité à jamais irréfutable, tant par le développement des principes suivis dans tous les temps, que par l'acceptation au moins tacite de toutes les nations catholiques. A quoi opposant l'opiniâtreté d'une poignée de réfractaires, il fit sentir leur mauvaise foi par leur propre conduite, par la variation & la contrariété de leurs maximes, par leurs fausses promesses & leurs demandes artificieuses. Il touchoit ici les explications si obstinément demandées par les opposans; & il observa, qu'en partant de leurs principes, ils ne pouvoient pas s'en tenir aux explications qu'il leur donneroit de sa bulle; puisqu'en reconnoissant l'obligation d'acquiescer à ses éclaircissemens, ils se croiroient

à plus
à la b
justess
ne,
victio
clut e
leur f
posans
son p
partic
bier la
doit ce
céder
dinaux
enjoig
la qui
tendre
trône
Cep
mouill
s'appro
manda
les can
leur p
n'adm
Cheva
fut au
Ayant
retour

à plus forte raison obligés d'acquiescer à la bulle même. Cette réflexion d'une justesse & d'une sagacité peu commune, fit l'admiration & la pleine conviction des cardinaux. Le Pontife conclut ensuite, que les voies de la douceur se trouvant inutiles auprès des opposans, il alloit d'abord user de tout son pouvoir pour réduire leur chef en particulier; qu'il étoit déterminé à lui ôter la pourpre; & qu'il ne demandoit conseil que sur la maniere de procéder à l'exécution. Il imposa aux cardinaux le secret du S. Office, leur enjoignit de lui envoyer leurs avis dans la quinzaine; & sans rien vouloir entendre ce jour-là, il se leva de son trône pour se retirer.

Cependant le cardinal de la Trémouille qui faisoit les affaires de France, s'approcha de Sa Sainteté, & lui demanda la permission de s'expliquer avec les cardinaux, sur ce qu'elle venoit de leur proposer. Il savoit que le S. Pere n'admettroit point à son audience l'abbé Chevalier, & il desiroit que cet agent fût au moins entendu par les cardinaux. Ayant obtenu la permission du Pontife, il retourna aux cardinaux, leur dit qu'il

ne les croyoit point en état d'opiner sur l'affaire du cardinal de Noailles, sans avoir entendu son député, & les pria de ne pas former leurs suffrages, qu'il ne leur eût expliqué ses raisons. Ils y consentirent sous le bon plaisir du Pape, qu'obtint encore le cardinal de la Trémouille. On verra bientôt le désagrément qu'il en eut.

L'émissaire des opposans, en parlant aux cardinaux qu'il visita sans exception d'aucun, eut la belle générosité de prendre sur lui les difficultés qu'il avoit charge de présenter contre la bulle, & les proposa par-tout, comme si elles lui eussent été personnelles. Jamais il ne les entretint que du sens prétendu orthodoxe des cent une propositions, qu'il entreprit de justifier, sans passer condamnation sur aucune. Cette conduite ne disposa pas favorablement le sacré collège. Cependant le cardinal de la Trémouille, qui sans doute ignoroit ces dispositions, se donnoit bien des mouvemens afin d'obtenir que le Pape entendit, au moins une fois, l'abbé Chevalier. Le S. Pere fut inébranlable sur ce point. Mais comme il étoit bon de pénétrer à fond ce mystère, il commit, pour l'écouter de sa part, les cardinaux

Ferrati
suite
auroien
furent
rien av
espéran

Le c
entrefa
que T
Le Po
préten
saires l
propos
ne resp
reveno
rive ;
à justif
les prop
en un r
à Rom
la bulle
en prom
position
que. C
réglem
émissai
ramme
à l'un
saires,

Ferrari & Tolomei, qui devoient ensuite lui faire le rapport de ce qu'ils auroient entendu. Ces conférences furent longues & fréquentes, sans rien avancer, sans donner même aucune espérance de succès.

Le cardinal Ferrari mourut dans ces entrefaites, & le Pape ne voulut plus que Tolomei entendit l'entremetteur. Le Pontife savoit tout ce qu'il avoit prétendu découvrir. Les deux commissaires lui avoient rapporté, que tous les propos & les procédés de Chevalier ne respiroient que l'arrifice; qu'il en revenoit toujours à l'acceptation relative; qu'il avoit épuisé son érudition à justifier, l'une après l'autre, toutes les propositions condamnées par la bulle; en un mot, qu'il ne sembloit être venu à Rome que pour prononcer contre la bulle, autant de censures que la bulle en prononçoit contre les cent une propositions. Le Pape savoit d'ailleurs, que Chevalier tenoit chaque jour règlement des conventicules, avec les émissaires que le parti entretenoit constamment à Rome; & qu'il attribuoit à l'un même des cardinaux commissaires, des sentimens capables de le

Hist. de la
Con. T. 1,
L. 3, pag.
405, 406,
407.

perdre d'honneur. Il avoit osé dire & écrite à Paris, que le cardinal Tolomei regardoit la bulle comme n'intéressant point la foi, comme un ouvrage de pure discipline, variable selon les temps & les circonstances diverses, révocable par conséquent, & à plus forte raison comme réformable. Le Pape, sans ajouter foi à cette imposture, en fit parler & en parla lui-même à Tolomei, afin de mieux confondre l'imposture. Jamais étonnement ne fut pareil à celui de ce cardinal. Il répondit avec la simplicité de la bonne conscience, que rien de semblable n'étoit jamais sorti de sa bouche, ni entré même dans sa pensée; ajoutant qu'il ne concevoit pas comment l'abbé Chevalier pouvoit lui-même regarder une bulle qui prononçoit des qualifications d'hérésie, comme un ouvrage de discipline, & comme n'intéressant pas essentiellement le dogme.

Le Pape qui suivoit pied à pied ce dangereux médiateur, trouva un biais par où l'on pourroit tirer tout ce qu'il avoit dans l'ame. Il laissa croire pour un temps, que l'acceptation de l'assemblée de 1714 avoit été relative

de son
fit
de N
lui p
Cheva
p'ant
manie
qu'il
chose
mé sa
ceptat
relativ
mande
on tro
cette
lacs,
interdi
disoit
sion d'
tive &
n'y av
dans l'
voyoit
confusi
tion à
Le
s'instru
les fré
leur &

de son instruction pastorale. Ensuite il fit demander à l'abbé, si le cardinal de Noailles accepteroit, en cas qu'on lui permit de le faire *relativement*. Chevalier qui se croyoit déjà triomphant, répondit sans balancer, de la manière la plus affirmative. Il ajouta, qu'il n'avoit jamais rien sollicité autre chose. Quand il eut bien donné & confirmé sa parole, on lui dit que puisque l'acceptation du clergé de France avoit été relative, & que M. de Noailles ne demandoit que d'accepter *relativement*, on trouvoit bon qu'il acceptât comme cette assemblée. Pris dans ses propres lacs, l'abbé rougit, balbutia, demeura interdit & muet; mais son silence en disoit assez. Il avoit cru tenir la permission d'accepter avec une relation restrictive & conditionnelle; & comme il n'y avoit, ni condition, ni restriction dans l'acceptation de l'assemblée, il se voyoit réduit à reculer avec autant de confusion, qu'il avoit eu de présomption à s'avancer.

Le vigilant Pontife voulut encore s'instruire à fond de ce qui se passoit dans les fréquens entretiens que ce cabaleur & son adjoint Laborde avoient

Ibid. p. 410
& 411.

tous les jours, avec les procureurs généraux des Feuillans, des Bénédictins, des Missions Etrangères, quelques Dominicains, & M. Maigrot, évêque de Conon, si zélé autrefois, pour l'exécution des décrets pontificaux en Chine. Leur rendez-vous étoit à la Trinité du Mont, dans le jardin des Minimes François. Clément y envoya des gens sûrs, pour éclairer leur conduite, & prendre connoissance de leurs propos. Il apprit qu'on y parloit de la bulle, comme on auroit pu faire à Utrecht, ou à Geneve. En conséquence, le tribunal de l'Inquisition publia un décret, qui ordonnoit de lui déférer tous ceux qu'on entendroit blasphémer la bulle. La crainte du S. Office dissipa les assemblées. Ce fut alors que le cardinal de la Trémouille connut pleinement, non pas sans repentir, le sujet qu'il avoit eu l'air de protéger, & qu'il rendit au S. Pere un compte exact de ce qu'il avoit pu découvrir des instructions données à cet émissaire du parti. Ainsi finit la négociation; & cette issue intrigua fort les commettans de Chevalier.

Les cardinaux avoient remis leurs suf-

frages
du card
rous sa
peau :
Saintere
pour re
mens,
mission.
fort ala
vouloir
dans la
Tout ce
c'est qu
mandem
trine,
l'examen
trompé,
mais le E
ceptans v
possibles.
Cet inci
gociation
fallut que
blée solen
aux oppo
qu'elle éto
étoit légis
de Pape re
par le ca

frages au Pape, relativement au sort du cardinal de Noailles. Ils opinèrent tous sans exception à lui ôter le chapeau : mais la plupart supplioient Sa Sainteté de leur accorder quelque délai pour rentrer, par de nouveaux ménagemens, d'amener leur confrère à la soumission. D'un autre côté, les opposans fort alarmés en France, feignirent de vouloir se soumettre, & se dirent enfin dans la résolution d'accepter la bulle. Tout ce qu'ils demandoient encore, c'est qu'ils pussent insérer dans leurs mandemens quelques points de doctrine, qu'ils offroient de soumettre à l'examen du Pape. Le Pontife, si souvent trompé, avoit perdu toute confiance ; mais le Régent, & plusieurs prélats acceptans vouloient tenter tous les moyens possibles de finir les troubles sans éclat. Cet incident fit recommencer les négociations, les conférences ; & peu s'en fallut que le clergé ne tint une assemblée solennelle, pour expliquer la bulle aux opposans : ce qui eût été convenir qu'elle étoit obscure, & que leur résistance étoit légitime. Dans ces conjonctures, le Pape reçut copie d'une lettre adressée par le cardinal de Noailles aux gens

du Roi du parlement de Douay, qui venoit de supprimer une these où l'on justifioit la censure des cent une propositions. Il en rendoit des actions de grace à ces magistrats, & les félicitoit d'avoir par-là rempli digne & ent leur ministère. On mandoit en même temps à Sa Sainteté, que les ennemis de la bulle faisoient d'étranges machinations pour l'assemblée prochaine.

Afin de prémunir les évêques acceptans contre le projet d'expliquer la bulle, le S. Pere leur adressa un bref circulaire. Il y faisoit sentir le danger de ces explications, & marquoit la résolution qu'il avoit prise irrévocablement de n'en donner jamais. Par-là, se disoit-il, ils comprendront qu'ils n'en doivent point donner eux-mêmes. Il se monroit également résolu de procéder contre eux par les voies canoniques, si quelque voie de douceur qu'on renroit encore n'opéroit dans peu son effet. On eut vent en France, de l'arrivée de ces brefs. Quelques parlemens rendirent aussi-tôt des arrêts, portant défense de recevoir aucun rescrit Romain, qu'il n'eût été muni préalablement de lettres-patentes. Le Régent fit

encore
royaum
roit ad
eu le t
plaires
voix d
point l
s'y ren
côté c
Pape,
désagr
rompit
autreme
ment v
même
avantage
couvert
contradi
même o
nation
doxes d
longanir
si l'on n
tique &
se dégui
conféren
nouveau
ce fut la
premier
farce.

encore défendre à chaque évêque du royaume, d'accepter le bref qui lui seroit adressé. Mais déjà le nonce avoit eu le temps d'en répandre les exemplaires; & les prélats ayant entendu la voix du chef de l'Eglise, n'attendirent point l'aven des puissances du siècle pour s'y rendre dociles. Le Régent de son côté craignant de trop indisposer le Pape, & compensant avec avantage le désagrément qu'il venoit de lui donner, rompit l'assemblée qui intéressoit tout autrement l'habile Pontife. Ainsi Clément vint-il à ses fins, par la voie même qui sembloit l'en éloigner davantage: mais en mettant la vérité à couvert, il n'en rapprocha point ses contradicteurs opiniâtres. Il ne put pas même ouvrir les yeux, sur cette obstination désespérée, à quelques orthodoxes d'une condescendance & d'une longanimité qui seroient inconcevables, si l'on ne savoit pas combien la politique & le respect humain sont habiles à se déguiser. Enfin, l'on tint encore des conférences, où l'on se promit tout de nouveau de gagner les opposans: mais ce fut la dernière scène, au moins du premier acte de cette longue & lugubre farce.

Le parti avoit gagné du temps, & en avoit parfaitement profité ; il s'étoit considérablement accru ; ses dogmes & ses libelles étoient répandus au loin, & pénétoient en tous lieux. Les universités, ou du moins les facultés de rhéologie de Reims & de Nantes, à l'imitation de celle de Paris, avoient cassé le décret de leur acceptation. Les docteurs de Caen étoient sur le point de chanter la même palinodie, & le firent par la suite. Les évêques opposans avoient gagné une partie de leurs curés, de leurs chanoines, de leurs religieux, de leurs religieuses même, & de leurs hospitalières. Les coups de rigueur, trop long-temps attendus sans effet, avoient converti la peur en sécurité. En un mot, le parti se crut en état de faire peur à son tour, ou s'il ne voulut qu'étonner & déconcerter pour un temps, il prit certainement les moyens propres à produire cet effet. Attentat encore sans exemple, parmi des prélats qui prétendoient se teuir unis de communion avec l'Eglise catholique & Romaine, quatre évêques à la fois, ceux de Boulogne, de Montpellier, de Mirepoix & de Sénez, interjet-

retent
émancé
formell
Jusqu'it
demand
comme
osé dire
& cont
lissé ce
sans no
eux-mê
alléguer
qu'elle
noit la
crés de
torité d
rude le
jour de
à la fei
ajouter
du scan
d'iniqui
vertu m
année d
l'apôtre
Régis,
Evan
se conf
tere, c

retent appel d'une décision dogmatique émanée du S. Siege, & déjà reçue formellement par la plupart des Eglises. Jusqu'ici les prélats opposans bornés à demander l'explication de la bulle, comme d'une piece obscure, n'avoient osé dire qu'elle étoit mauvaie en soi & contraire à la vérité : ils avoient laissé cette charge à quelques boute-feux sans nom & sans conséquence. Mais eux-mêmes, en motivant leur appel, alléguèrent qu'elle renversoit la foi, qu'elle détruisoit la morale, qu'elle ruinoit la discipline, violoit les droits sacrés de l'épiscopat, & anéantissoit l'autorité des souverains. Cependant cette rude levée de bouclier, du premier jour de mars 1716, loin de mettre fin à la feinte & à la fraude, ne fit qu'y ajouter l'emportement, & tout l'éclat du scandale. Mais coupons ce long tissu d'iniquités, par quelques traits de la vertu merveilleuse, qui, dans la même année & la même nation, fit compter l'apôtre des pauvres, Jean-François Régis, au nombre des bienheureux.

Evangeliser les pauvres, ou du moins se consacrer de préférence à ce ministère, c'est une merveille que le fils de

Luc. VII.
42.

Vie du B.
Jean-Fran-
çois Régis.
Edit. de Pa-
ris, 1716.

Dieu confondoit avec la guérison des aveugles-nés, avec la résurrection des morts, & qu'il donnoit également pour preuve de sa divine mission. Allez, dit-il aux disciples de Jean-Baptiste, envoyés pour apprendre s'il étoit le Messie, allez & rapportez, ainsi que vous l'avez vu & entendu, que les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux sont nets, les morts ressuscitent, & les pauvres sont évangélisés. Pour faire saisir le caractère de l'apôtre des pauvres, à quoi nous restreint l'abondance de cette matière, il suffit de présenter quelques traits de l'humilité sincère & comme naturelle, qui accompagnoit tous les exercices de sa charité. Entré dans la compagnie de Jésus, où l'avoit conduit son attrait pour l'apostolat, dès les premiers disciples qu'il eut à gouverner, on lui reconnut une prédilection marquée pour ceux qui étoient pauvres. Tout appliqué qu'il étoit à l'avancement des uns & des autres dans la science du salut, aussi bien que dans les lettres humaines, ce champ ne suffisant point à son zèle, il alloit les dimanches & fêtes instruire les pauvres habitans des

camp
prêtre
s'éto
gran
tance
en o
cret
Com
tir,
âge,
à son
repré
voien
utiles
qu'on
qu'en
Com
tant
dema
jects
L:
dition
la con
Régis
naifan
pour y
mand
tifié d
pied

campagnes. A peine fut-il ordonné prêtre à Toulouse, où la peste qui s'étoit déclarée en 1630 faisoit de grands ravages, qu'il fit de vives instances auprès de ses supérieurs, pour en obtenir la permission de se consacrer au service des pauvres pestiférés. Comme ils avoient peine à y consentir, parce qu'étant à la fleur de son âge, il pouvoit rendre de longs services à son ordre, ainsi qu'au public; il leur représenta que ces ménagemens pouvoient avoir lieu à l'égard des sujets utiles; mais qu'il n'étoit bon à rien, qu'on pouvoit l'exposer sans conséquence, & que ce seroit décharger la Compagnie d'un fardeau inutile. Il fit tant d'instances, qu'il obtint ce qu'il demandoit; & les malades les plus abjects furent ceux qu'il se réserva.

L'année suivante, sa famille, de condition distinguée, obtint du général de la compagnie un ordre qui obligeoit Régis d'aller à Foncouverte, lieu de sa naissance dans le diocèse de Narbonne, pour y régler quelques affaires qui demandoient sa présence. Il fut très-morifié de se voir contraint à remettre le pied dans le siècle, dont il s'étoit fait

une loi d'oublier à jamais les vaines distinctions. Mais comme les saints savent tout ramener à l'accroissement de leur sainteté, ce voyage qui eût été pour bien d'autres une partie de plaisir, ne fut pour lui qu'un exercice de mortification, d'humilité, & de charité apostolique. Il le fit à pied, demanda l'aumône dans les lieux où il passoit, & tout son séjour ne fut qu'une mission. En arrivant à Foncouverte, son premier soin fut de visiter les pauvres malades; & voici quel fut l'ordre de ses actions, tout le temps qu'il y demeura.

De grand matin il prêchoit au petit peuple, faisoit le catéchisme aux enfans; après quoi il entendoit les confessions de tous ceux qui se présentoient, faisant toutefois passer en premier lieu les pauvres ouvriers & les domestiques. Sur le soir, il prêchoit une seconde fois. Le reste du jour étoit employé à visiter les pauvres, à recueillir les aumônes des riches, & à les distribuer aux familles qui étoient dans le besoin. Son occupation la plus douce étoit de consoler les pauvres malades, auxquels il rendoit les services les plus bas, tout en les préparant

une mort
des nuit
il alloit
environ
de jeune
plaisance
lité. Ses
dans le
la condu
ses crâ
gnèrent
terent qu
forties à
vouloit d
y avoit d
prisons,
ment; &
eux, les
ouverte;
en rue,
orte, te
eux &
roidemer
pauvres
voit à g
milieu d
épens d
onde. C
lence à

une mort chrétienne. Souvent il passoit
 des nuits entières auprès d'eux. Quand
 il alloit par la ville, toujours il étoit
 environné d'une troupe de pauvres, &
 de jeunes enfans qu'il voyoit avec com-
 plaisance, & entretenoit avec affabi-
 lité. Ses freres qui tenoient un rang
 dans le canton, & qui n'envisageoient
 la conduite que des yeux de la chair,
 se crurent déshonorés, & lui en témoi-
 gnerent leur chagrin. Ils lui représen-
 terent qu'il y avoit des bienséances as-
 sorties à chaque condition; que s'il
 vouloit donner carrière à son zele, il
 y avoit dans la ville un hôpital & des
 prisons, où il pouvoit le faire decem-
 ment; & que pour assister les malheu-
 reux, leur bourse lui seroit toujours
 ouverte; mais sans qu'il allât de rue
 en rue, & qu'il mendiât de porte en
 porte, toujours suivi d'une troupe de
 vieux & d'enfans. Le Saint répondit
 froidement, qu'envisageant dans les
 pauvres les membres de J. C. il re-
 voit à grand honneur de se voir au
 milieu d'eux, & de les soulager aux
 dépens de la gloire chimérique du
 monde. Cette réponse imposa pour lors
 silence à ses proches.

Peu de temps après, Régis traversa la place, chargé d'une paille que portoit à un pauvre malade, réduit à soucher sur la terre nue. Une partie de régiment qui étoit en quartier d'hiver à Foncouverte, se trouvoit sur la place. Frappé de la singularité du spectacle plusieurs soldats plaisanterent le porteur, à leur façon peu civile; & quelques-uns le suivirent assez loin, & faisant de grandes huées. A cette nouvelle, tout le chagrin de ses freres se réveilla. Ils le prièrent d'un ton sec de se mieux souvenir qu'il étoit né gentilhomme, & de garder plus de mesure, au moins par égard pour ceux qui s'en souvenoient. Il répondit avec douceur, qu'il leur étoit fort obligé de l'intérêt qu'ils prenoient à ce qu'il regardoit sa personne; mais qu'il étoit impossible de voir des besoins si pressés, sans y porter un prompt secours. A la bonne heure, répartirent ses freres, secourez les malheureux nous y applaudirons toujours: mais consultez les lumières du bon sens, mais observez les bienséances de votre état & ne donnez pas des scènes au public, en portant, à la vue de tout

monde, d' Des amis terent, qu' raison, qu' une maison la maniere son ministre qui s'estime de pratiques et d'en reti- possiblemen- ire; après avec chaleur mens que Eglise, & mitant que pouvoient que pourvu misé, il s' mens huma que les ma oient jama après une de l'importu umbles tra ablement, contradicteur comme un semaines il cours dans

monde, des paillasses sur vos épaules. Des amis qui étoient présens lui ajoutèrent, qu'après tout les freres avoient raison, qu'il avoit tort d'humilier ainsi une maison telle que la sienne, & que sa manière d'agir n'avilissoit pas moins son ministère que sa naissance. Régis qui s'estimoit doublement heureux, & qui pratiquoit les œuvres de miséricorde, & d'en retirer de l'humiliation, écouta tout ce qu'on voulut lui dire; après quoi néanmoins il répondit avec chaleur, que c'étoit par les abaissemens que les apôtres avoient établis dans l'église, & que ce n'étoit pas en les méprisant que les ministres de l'évangile pouvoient déshonorer leur caractère; que pourvu que Dieu ne fût pas offensé, il s'embarassoit peu des jugemens humains; & pour conclusion, que les maximes du monde ne se devoient jamais la regle de sa conduite. Après une déclaration si ferme, on ne l'importuna plus; & les fruits de ses humbles travaux le justifierent admirablement, aux yeux même de ses contradicteurs. Tout le monde regarda comme un prodige, qu'en quelques semaines il eût entièrement changé les mœurs dans toute la contrée.

En conséquence de cet heureux essai, les supérieurs de Régis l'appliquèrent entièrement aux missions, soit de la ville, soit de la campagne : mais toujours fidèle à son attrait particulier, pendant l'été seulement il s'exerçoit dans les villes ; & sitôt que la saison faisoit aux paysans le loisir convenable pour suivre les instructions, il voloit vers ces gens simples, qui eurent toujours la première place dans son cœur. Dans les villes mêmes, quoiqu'il ne se refusât à personne, son penchant le portoit sur-tout au salut des pauvres ; son confessionnal en étoit toujours environné ; il leur parloit avec amitié, il leur inspiroit de l'assurance. Les gens de condition, disoit-il, ne manqueront pas de confesseurs ; & les pauvres sont proprement mon partage. Après les exercices de la chaire & du confessionnal, qui à peine lui laissoient le moment de prendre un peu de pain & quelque fruit, il alloit visiter les hôpitaux, les prisons & tous les réduits où il faisoit quelques pauvres malades, auxquels il portoit les aumônes, qu'il alloit recueillir de porte en porte tous les samedis & les veilles de fêtes. On

le vit
entre a
les rues
bottes d
vres ma

Dès
mença
les belle
quelques
ce pays ch
un apôtre
croix &
mens ter
coup à
à travail
que le co
presque
provinces
l'évangé
années d
urent u
ere de
remplies
agnes qu
de pré
er sans
ers si a
en les ve
abitans

le vit de nouveau, & dans les villes, entre autres à Montpellier, aller par les rues, chargé de paillasses, ou de bottes de paille, pour coucher ses pauvres malades.

Dès qu'on fut en hiver, il commença ses missions champêtres dans les belles campagnes du Lavonage, à quelques lieues de Montpellier. Mais ce pays charmant n'avoit pas de quoi fixer un apôtre, qui ne respira jamais que la croix & la privation de tous les agrémens terrestres. Il y eut cependant beaucoup à souffrir, & prodigieusement à travailler, pour y rétablir les mœurs, que le commerce des huguenots y avoit presque anéanties. Mais ce sont les provinces de Vivarais & de Vélai, où il évangélisa les sept à huit dernières années de sa vie, qui lui fournirent un champ afforti au caractère de son zèle. Ces contrées sont remplies de forêts sauvages, de montagnes qui se perdent dans les nues, & de précipices qu'on ne peut regarder sans effroi. Il y a des cantons entiers si affreux, qu'on n'imagine pas en les voyant, qu'ils aient d'autres habitans que les bêtes féroces. L'hé-

réfuge de Calvin chassée du plat pays, avoit reflué dans ces âpres détroits, s'y étoit fait un retranchement inaccessible ; & soutenue par le voisinage des Cévennes, elle y avoit enfin établi son empire, & la plus cruelle tyrannie. Les monasteres furent brûlés, ou abattus, les moines & les pasteurs égorgés sur les autels, les églises rasées, ou profanées ; & ce qu'il y avoit de plus funeste, les fideles continuellement vexés, tentés en toutes les manieres, & privés d'instruction, avoient insensiblement cédé à la crainte, ou au respect humain ; répétoient, pour plaire aux hérétiques, leurs ironies & leurs blasphêmes contre nos saintes observances ; en un mot, ils n'étoient presque plus catholiques que de nom. La porte de la foi n'avoit pas manqué d'entraîner celle des mœurs ; & les vices n'étoient plus combattus par la croyance, ni par la conscience, la corruption étoit affreuse.

Voilà le champ que Régis avoit à défricher, & voici quelle fut sa maniere de vivre au milieu de ces travaux, assez grands sans doute pour n'y pas surajouter. Mais persuadé qu'il faut

se cruci
fruit Jé
mais se
revêtu c
nulle pa
hérissée
sieurs to
nuits, i
sang. L
donnoit
sommei
le temp
continue
les jour
& l'eau
naire :
en quel
quelques
Dans se
n'être à
sur son
il faisoit
ni de vi
ni d'œu
trouvât
jamais l
vin pou
qu'il av
ce qu'il
Tom

se crucifier soi même pour prêcher avec fruit Jésus crucifié, il n'interrompit jamais ses macérations effrayantes. Il étoit revêtu d'un rude cilice qu'il ne quittoit nulle part, & ceint d'une chaîne de fer hérissée de pointes, qui faisoit plusieurs tours sur la chair nue. Toutes les nuits, il prenoit la discipline jusqu'au sang. La terre lui servoit de lit, & il donnoit tout au plus trois heures au sommeil, une, ou deux seulement dans le temps des missions. Son jeûne étoit continuel, & bien souvent il passoit les jours entiers sans manger. Le pain & l'eau faisoient sa nourriture ordinaire : ses meilleurs repas consistoient en quelque peu de lait froid, ou en quelques herbages sans assaisonnement. Dans ses dernières missions, afin de n'être à charge à personne, il portoit sur son dos un petit sac de farine, dont il faisoit une bouillie sans lait. Il n'usoit, ni de vin, ni de viande, ni de poisson, ni d'œufs. Quelque épuisé qu'il se trouvât dans les missions, on ne put jamais l'engager à prendre un peu de vin pour réparer ses forces. Enfin, ce qu'il avoit de travaux à supporter, & ce qu'il se faisoit souffrir lui-même,

passoit tellement les forces de la nature, qu'au jugement de tous ceux qui l'ont vu de près, c'étoit un miracle qu'il pût vivre.

Ce seroit peu que la mortification du corps, sans celle du cœur : mais Régis s'étoit si bien rendu maître de toutes ses passions, qu'on l'eût dit impassible. Elles n'avoient de mouvement, que ce que leur en imprimoit l'esprit de Dieu. Jamais il ne parut ému de colere qu'en réprimant la licence, jamais abattu de tristesse qu'en apprenant que Dieu avoit été offensé, jamais transporté de joie qu'à la vue des triomphes de la grace. Hors de là, les événemens, heureux & fâcheux, & les plus imprévus, ne faisoient aucune impression sur lui. Les traitemens les plus outrageux ne portoient, ni le moindre trouble dans son ame, ni le nuage le plus léger sur son front. Quelques libertins s'étant attroupés, autour de lui, & l'accompagnant avec de grandes huées, il n'en fut pas plus ému, que s'il eût été sourd. Le plus insolent de la troupe prit de la boue, & lui en couvrit tout le visage. Régis ne fit que sourire, tira son mouchoir, se

nétoy
tinua
fut ri
même
ne l'é
qu'il
d'une
dans
tout à
main
sur la
jourd'
sans c
lui acc
à Dieu
trier in
courte
Vous pe
ce qu'il
doute e
roit pu
sur-hum
Saint, e
promett
On
dance
cueillit
posé. A
trer ici

nétoya tranquillement le visage, & continua son chemin, comme s'il ne lui fût rien arrivé. La crainte, & la crainte même de la mort présente à ses yeux, ne l'étonnoit pas davantage. Un officier qu'il avoit croisé dans les intrigues d'une passion honteuse, l'alla guéter dans un lieu couvert, d'où s'élançant tout à coup sur lui, il l'arrêta d'une main, & de l'autre lui mit l'épée sur la gorge, en disant : Il faut qu'aujourd'hui tu meures de ma main. Régis, sans changer de couleur, le pria de lui accorder un moment pour penser à Dieu. L'étonnement rendit le meurtrier immobile ; & le Saint, après une courte prière, lui dit avec douceur : Vous pouvez à présent faire de moi tout ce qu'il vous plaira. L'officier fut sans doute entièrement défarmé ; & qui auroit pu tenir contre cette impassibilité sur-humaine ! Il se jeta aux pieds du Saint, en détestant son crime, & en promettant de le pleurer toute sa vie.

On présume assez quelle fut l'abondance des fruits de salut, que recueillit un ouvrier évangélique ainsi disposé. Aussi bien seroit-il déplacé d'entrer ici dans ce détail immense. On

ne peut que dire en général, que dans tous les états, les sexes & les âges, il se fit des conversions innombrables, éclatantes, étonnantes, à peine croyables. Les grands & les petits, les laïcs & les ecclésiastiques, les hommes & les femmes, les hérétiques & les débauchés, les lâches & les endurcis, tous marquoient un empressement égal pour entendre le Saint, & presque tous alloient pleurer leurs crimes à ses pieds, au sortir de la chaire. Il convertit les concubinaires les plus scandaleux, les femmes débauchées, des hérétiques sans nombre, les dogmatiseurs les plus accrédités; & ce qui étoit peut-être plus difficile encore, des huguenotes entêtées d'orgueil & de leur faux savoir, qui avoient lutté contre les plus habiles théologiens, & qui par leur naissance, leur fortune, leurs libéralités, la pureté même de leurs mœurs & leurs fieres vertus, faisoient au loin honneur au Calvinisme, & le soutenoient puissamment dans leur voisinage. Pour tout dire en deux mots, il rendit ces peuples aussi fermes dans la foi, & aussi réglés dans leurs mœurs, qu'il

les
&
m
ce
de
D
mi
s'enn
étoie
suite
chers
misér
pénétr
tenoi
& les
fiter
qui l
chere
terval
sur-to
doien
cessib
salut
les p
plus
lui f
tous
aller
les b

les avoit trouvé lâches catholiques & mauvais chrétiens. Mais par quelle méthode opéroit-il ces merveilles ? C'est ce qui va développer tout le caractère de l'humble apôtre des pauvres.

Dès qu'il étoit arrivé au lieu de la mission, il visitoit tous les paysans, s'entretenoit plus au long avec ceux qui étoient pauvres, se répandoit ensuite, à travers les bois & les rochers, dans les habitations les plus misérables, alloit de cabane en cabane, pénéroit jusque dans les cavernes qui tenoient lieu de maisons à plusieurs, & les invitoit affectueusement à profiter des recherches du Seigneur, à qui leurs âmes n'étoient pas moins chères que celles des rois. Dans l'intervalle d'une mission à l'autre, & sur-tout dans les temps rudes qui rendoient le lieu de la mission plus inaccessible, il se livroit tout entier au salut des habitans écartés. Les déserts les plus sauvages, les chemins les plus horribles & les plus périlleux ne lui firent jamais obstacle. Il partoît tous les jours de grand matin, pour aller visiter les paysans dispersés dans les bois & sur les montagnes. Quel-

quelques fois il pleuvoit à verse , ou la neige poussée par une hise tranchante coupoit le visage ; quelquefois la fonte des neiges & les torrens enflés rendoient le pays si impraticable , que les plus hardis n'osoient sortir de leurs retraites ; rien n'étoit capable de l'arrêter : il ne faisoit tout le jour , à pied & à jeun , qu'aller de hameau en hameau , & de chaumière en chaumière. On le voyoit marcher gaiement dans des chemins inondés , passer les torrens & les ravines , traverser les forêts & les montagnes , gravir sur des rochers , au risque de rouler dans quelque précipice. Souvent il s'égaroit dans ces pays perdus ; & plusieurs fois il fut obligé de passer la nuit dans les bois. Un jour qu'il se trouvoit engagé dans les plus hautes montagnes , la neige tomba en telle abondance , qu'elle boucha tous les passages ; ensorte qu'il ne put , ni passer outre , ni retourner. Tout ce qu'il put faire , fut de gagner une méchante cabane , où il demeura trois semaines enfermé , n'ayant qu'à peine un peu de pain noir pour vivre , & un petit coin pour dormir.

Au retour de ces fatigues extrêmes ,

il n'avoit
 rigues
 de pay
 parts
 fesser ,
 uns au
 plaindre
 leur en
 longue
 toujours
 siere &
 lité d'a
 que dis
 de fati
 joie qu
 sonne
 fidele
 affectio
 ragnes
 ses dél
 gnie d
 lem ,
 ples &
 lilée.
 Cep
 de s'h
 impati
 quelqu
 mens

il n'avoit pour délassément que des fatigues nouvelles. Il trouvoit des troupes de paysans, qui accouroient de toutes parts pour être instruits, ou se confesser, & qui se succédoient sans fin les uns aux autres. Bien loin de jamais se plaindre, ni de leur multitude, ni de leur empressement importun, ni de la longueur de leurs récits; on lui vit toujours au milieu de cette foule grossière & souvent dégoûtante, une égalité d'ame & une sérénité de visage, que dis-je? un air de complaisance & de satisfaction, un épanouissement de joie qui étoit peint dans toute sa personne. On vit toujours en lui une image fidèle du bon pasteur recueillant avec affection la brebis égarée dans les montagnes & les précipices, ou trouvant ses délices, non pas dans la compagnie des premiers citoyens de Jérusalem, mais au milieu des habitans simples & des pêcheurs grossiers de Galilée.

Cependant comme il n'est pas rare de s'humilier soi-même & de souffrir impatiemment l'humiliation, il falloit quelque chose de plus que ces abaissemens volontaires, pour faire cont-

noître toute l'humilité de Régis. L'occasion s'en présenta souvent, & le grand nombre de gens débauchés qu'il avoit troublés dans leurs désordres, ne manquèrent pas de la saisir. L'attaque ordinaire contre les personnes qu'on ne peut entrainer par aucun autre endroit, est l'accusation d'imprudencé, toujours spécieuse à l'égard des saints mêmes. Des calomniateurs concertés entre eux vinrent un jour trouver l'évêque de Viviers, qui visitoit son diocèse tandis que Régis y faisoit mission, & l'admiration de tous les gens de bien. Ils lui dirent que ce missionnaire, par son zèle indiscret, mettoit le trouble dans toutes les familles; qu'il n'épargnoit personne dans sa fougueuse éloquence; que ses discours étoient moins des prédications, que des satyres & des invectives sanglantes; en un mot, que ce n'étoit qu'un perturbateur, qu'il falloit congédier au plutôt. Le prélat, qui étoit pénétré d'estime pour Régis, avoit peine à croire la moindre partie de ce qu'on lui rapportoit. Tous les gens de bien d'un autre côté, lui représentoient que le saint n'avoit pour ennemis que ceux de la vertu; qu'il

s'élevoit
apôtre
en gén
de la f
fit le p
prélat,
mission
telle qu
les sain
avoit d
les uns
l'évêque
à Régis
& lui
L'humb
ennemi
mot p
traire a
soit, &
avoir la
reconn
devant
que m
rendu r
mes. M
indigne
autres,
fier mo
nitenc

s'élevoit à la vérité avec le zèle d'un apôtre contre les vices régnans, mais en général, & avec toute la réserve de la sagesse évangélique. Mais ce qui fit le plus d'impression sur l'esprit du prélat, & la plus solide apologie du missionnaire, ce fut l'humilité de Régis, telle qu'elle ne se rencontre que dans les saints. Comme la maligne cabale avoit des gens apostés, qui venoient les uns après les autres se plaindre à l'évêque; il se lassa des murmures, fit à Régis quelques reproches assez amers, & lui parla même de le renvoyer. L'humble missionnaire, sans charger ses ennemis à son tour, sans dire un seul mot pour se justifier, parut au contraire avouer les torts qu'on lui supposoit, & remercia l'évêque de l'avis qu'il avoit la bonté de lui donner. Je ne me reconnois, dit-il, que trop coupable devant Dieu. Je ne doute pas même, que mon peu de lumières ne m'ait rendu répréhensible aux yeux des hommes. Mais si mon imprudence me rend indigne de travailler à la sanctification des autres, je tâcherai du moins de me sanctifier moi-même dans la retraite & la pénitence.

Régis étoit véritablement persuadé ; & il témoignoit en toute rencontre , qu'il n'y avoit point d'humiliations , point d'ignominies , ni de mauvais traitemens qu'il ne méritât. Il arriva bien souvent qu'il reçut des soufflets , qu'il fut chargé de coups , & mis tout en sang par des impudiques auxquels il avoit attaché l'objet de leur passion. Toujours il trouvoit qu'on lui avoit fait grace de quelque chose , & qu'il avoit été fort heureux de s'en tirer à si bon marché. Quand on le railloit dans les conversations , il prenoit plaisir à voir les autres rire à ses dépens : il s'étudioit même à prolonger l'entretien sur le même sujet. Pour les outrages & les injures atroces , qui ne pouvoient manquer à un ennemi si déclaré des vices & des scandales , on eût dit qu'il ne les entendoit point ; tant il en étoit peu touché. Les reproches mêmes & les mauvaises façons des personnes modérées par état , n'étoient pas plus capables de l'émouvoir. Un de ses supérieurs , soit prévention , soit antipathie , lui fit très-long-temps , en public & en particulier , des réprimandes très-vives & très-humiliantes. Toujours

il les r
jamais
d'excuse

Un c
persuadé
point c
voulut

l'humili

jusque-

toites l

il lui fit

qu'auroi

mauvais

il, pens

meur, c

ne sont c

porté. D

part con

vous at

affaires.

néral ,

repos ,

vivre le

qu'on c

a pour

ni heur

vances-

de la r

Bien plu

il les reçut avec un profond respect ; jamais il ne proféra un seul mot d'excuse.

Un de ses confreres ne pouvant se persuader qu'un homme ne s'excusât point quand on le reprochoit à tort, voulut voir par lui-même si en effet l'humilité de Régis alloit véritablement jusque-là. Il le prit à part, & avec toutes les apparences de la persuasion, il lui fit un long détail des impurations qu'auroit à peine controuvées le plus mauvais génie. Bien des gens, lui dit-il, pensent que votre vertu n'est qu'humour, & que les saillies de votre zele ne sont que les fougues d'un naturel emporté. De là vient que l'on crie de toute part contre votre imprudence, qui en effet vous attire tous les jours de nouvelles affaires. Oui, c'est un sentiment général, que vous ne sauriez vivre en repos, & que vous ne pouvez y laisser vivre les autres. Vous savez vous-même qu'on est scandalisé de ce qu'il n'y a pour la singularité de votre zele, ni heures de communauté, ni observances régulières, & que le séjour de la maison vous est insupportable. Bien plus, je sais que certaines gens ont

de terribles inquiétudes sur vos mœurs; en voyant tous vos rapports avec des femmes de mauvaise vie. Je veux croire que vos intentions sont pures; mais il est difficile de ne pas vous trouver de l'indiscrétion. Pour moi, je suis étonné de la mollesse des supérieurs. A leur place, j'en agirois autrement, & saurois bien vous obliger à changer de conduite. Croyez-moi; n'attendez pas ces extrémités. C'est un ami qui vous parle: usez au plutôt de ses conseils. Ce discours fut prolongé sur le même ton, pendant une demie heure. Régis l'écouta jusqu'au bout, sans l'interrompre d'une syllabe, & sans montrer la moindre altération. Après quoi, il remercia son ami de ses avis charitables; le conjura de les lui continuer, & d'ajouter aux avis de fortes réprimandes; afin de me guérir, ajouta-t-il, de mon orgueil insupportable. Et convenant au moins indirectement des torts qu'il n'avoit point, il promit de ne rien oublier, pour mieux régler sa conduite.

Après de pareilles preuves d'une humilité si peu concevable au commun des hommes, & des justes même;

il n'est
l'ordre d
de la m
croyables
croire, c
un sujet s
& si fide
qu'à leur
dise après
ger de fa
qu'il a fa
la perfecti
où l'on r
nom; qu'
brigandag
meurtre,
sordres pu
en péniten
a convert
cheresses
une seule
nauté non
déformais
peut-être
vierges! es
pauvre q
obstacles
vie cent
nage au d
de bâtir

il n'est plus de prodiges, ni dans l'ordre de la grace, ni dans l'ordre de la nature, qui ne deviennent croyables, qui ne soient faciles à croire, quand on les dit opérés par un sujet si détaché de sa propre gloire, & si fidele à n'en rapporter la gloire qu'à leur premier auteur. Qu'on nous dise après cela, que Régis a fait changer de face à des provinces entières; qu'il a fait refleurir la foi; la piété, la perfection évangélique dans les lieux où l'on n'étoit plus chrétien que de nom; qu'il en a du moins banni le brigandage, l'usure, le blasphème, le meurtre, le concubinage & tous les désordres publics; qu'il a tout à coup changé en pénitens les pécheurs endurcis; qu'il a converti en si grand nombre les pécheresses les plus désespérées, que dans une seule ville il en forma une communauté nombreuse de pénitentes, égales désormais en pudeur, & supérieures peut-être en délicatesse de conscience aux vierges les plus irréprochables; que tout pauvre qu'il étoit, malgré tous les obstacles imaginables, au péril de sa vie cent fois menacée par le libertinage au désespoir, il ait trouvé moyen de bâtir, de soutenir, de fonder so-

lidement cette maison de refuge, au Puy en Velay; que dans cette ville considérable & très-peuplée, il ait nourri tous les pauvres, sans en renvoyer aucun, pendant cinq à six mois de famine; que le blé qu'il avoit ramassé pour eux, s'est multiplié par trois fois; qu'il s'est multiplié sous la main même qui le distribuoit, & à mesure que s'en faisoit la distribution: ce sont là sans doute des miracles éclatans, extraordinaires, presque inouis même dans l'ordre des miracles; mais ce n'est toutefois que l'exécution de la parole sacrée du Rémunérateur magnifique, qui a promis d'exalter ses serviteurs autant qu'ils s'humilieroient eux-mêmes.

Régis finit sa vie, ainsi qu'il l'avoit passée, en évangélisant les pauvres & les gens simples de la campagne. Il partit du Puy trois jours avant Noël, pour aller faire mission au village de la Louvesc. C'étoit un voyage de sept lieues, qui l'obligeoit à traverser les plus hautes montagnes du Velay, toutes couvertes alors de neiges ou de glaces. Les chemins étoient si impraticables, qu'il fut réduit, tantôt à rompre la

glace qu
à se tra
tantôt
monter
glissante
de se
perdit
nuit au
erré lon
faire da
fut de
il passa
une fro
baigné
d'abord
d'une fi
Malg
douleurs
en chen
arriva d
la veille
avec soi
il alla d
mission,
fentoit
nature. L
nuit sui
tendre l
il se tr

glace qui fermoit les passages, tantôt à se traîner sur les genoux & les mains, tantôt à grimper aux rochers, ou à monter par des pentes si rudes & si glissantes, qu'il risquoit à chaque pas de se précipiter dans des abîmes. Il perdit son chemin, & fut surpris de la nuit au milieu des bois. Après avoir erré long-temps, tout ce qu'il put faire dans l'épuisement de ses forces, fut de gagner une cabane ruinée, où il passa le reste de la nuit, en proie à une froidure cruelle. Comme il étoit baigné de sueur en y entrant, il fut d'abord saisi du froid, puis attaqué d'une fièvre pleurétique.

Malgré l'ardeur de sa fièvre, & des douleurs déjà très-violentes, il se mit en chemin à la pointe du jour, & arriva dans la matinée à la Louvesc, la veille de Noël. Il cacha son mal avec soin; & tout mourant qu'il étoit, il alla droit à l'église, où il ouvrit la mission, par un discours qui ne se resentoit en rien de la défaillance de la nature. Le reste du jour, & toute la nuit suivante, il ne cessa point d'entendre les confessions. Le jour de Noël, il se trouva plus mal, prêcha néan-

moins trois fois , & ne quitta le confessional que le temps qu'il n'étoit pas en chaire. Le lendemain , il fit encore trois sermons , avec sa véhémence accoutumée , & confessa dans les intervalles. Après le troisieme sermon , il voulut se remettre au confessional ; mais la foule étoit si grande & ses forces enfin si épuisées , qu'il ne put s'ouvrir un passage. Il se mit à entendre les confessions dans le chœur ; & toujours indifférent à ce qui regardoit son corps , il se plaça vis-à-vis d'une vitre brisée. Là , ses forces lui manquèrent totalement. Il s'évanouit , & on le porta au presbytere , où l'on tâcha de le réchauffer. Au bout d'un quart-d'heure , il revint à lui ; & cette ame forte ne pouvant se rendre , il entendit encore les confessions de quelques paysans qui l'avoient suivi de l'église. Mais ce furent-là ses derniers efforts : il lui prit une seconde foiblesse , qui obligea de le mettre au lit ; & un médecin accouru du voisinage , trouva le mal tellement empiré , qu'il n'y avoit plus de remede.

Le saint missionnaire le savoit mieux que personne. Il avoit eu connoissance

de sa mo
sortir du
sitions de
& même
toute sa vi
eût toujo
nouveau ,
me-onctio
phin ; puis
s'entreteni
recevoir , &
pler sans ve
lui apporta
cia humble
jusqu'à la
vre , il c
fit même
procurât
comme Jé
paille , d
l'en dissua
que dans
étoit , on
sans lui d
Il demeur
faite , dan
visage tou
parole libr
ment. Il

de sa mort prochaine ; & avant de sortir du Puy , il avoit fait ses dispositions dernières , une retraite ensuite , & même une confession générale de toute sa vie , quelque innocente qu'elle eût toujours été. Il se confessa de nouveau , reçut le viatique & l'extrême-onction , avec la piété d'un Séraphin ; puis voulut demeurer seul pour s'entretenir avec le Dieu qu'il venoit de recevoir , & qu'il devoit bientôt contempler sans voile. Quelque temps après , on lui apporta un bouillon gras : il remercia humblement ; & dans le désir d'être jusqu'à la fin traité comme un pauvre , il demanda un peu de lait. Il fit même instance , pour qu'on lui procurât la consolation de mourir , comme Jésus pauvre étoit né , sur la paille , dans une étable. On ne put l'en dissuader qu'en lui représentant que dans la foiblesse extrême où il étoit , on ne pouvoit le transporter sans lui donner le coup de la mort. Il demeura dans une résignation parfaite , dans un calme inaltérable , le visage toujours serein , l'esprit & la parole libres jusqu'à son dernier moment. Il ne sortoit de sa bouche &

de son cœur que des prières tendres & affectueuses ; que des élancemens d'amour vers Jésus crucifié dont il avoit l'image entre les mains , que des soupirs enflammés vers la céleste patrie. Enfin , dans la nuit du dernier jour de l'an , le ciel parut s'ouvrir à ses yeux , son visage s'épanouit , & ne pouvant contenir la joie qui le transportoit ; ah ! quel bonheur , s'écria-t-il , & que je meurs content ! Un moment après , il joignit les mains ; puis reportant les yeux au ciel , il dit d'une voix haute & distincte : Jésus-Christ , mon sauveur , je remets mon ame entre vos mains. En achevant ces mots , il rendit l'esprit , vers minuit du trente-unième décembre de l'année 1640 , la quarante-quatrième seulement de son âge. Encore est-ce un prodige , qu'un apôtre si pénitent , & un pénitent si apostolique ait vécu si longtemps.

C'est un autre prodige , plus grand encore , que la proportion , ou pour mieux dire , la disproportion de la durée de ses travaux à l'immensité de leurs fruits. Tant il est vrai , qu'entre les œuvres de la toute-puissance , l'hu-

milité
les pau
culeuses
les n'au
ver , si
son tom
le conco
cles mu
dre à tâ
après sa
horré la
il nous
parcourir
tâche pe
n'est pas
remplir ,
à la foi.

Nous a
de Boulo
poix & Sé
la bulle
d'en confir
pres dans
nifeste du
docteurs d
eur en fi
la faculté
ur leur a
tele pour

milité qui se consacre à évangéliser les pauvres est l'une des plus miraculeuses. Et combien d'autres merveilles n'aurions-nous pas encore à relever, si nous l'accompagnions jusqu'à son tombeau, où le Tout-puissant, par le concours des peuples & les miracles multipliés à l'infini, parut prendre à tâche de glorifier son serviteur après sa mort, autant qu'il avoit abhorré la gloire pendant sa vie ! Mais il nous reste un tout autre champ à parcourir ; & le dégoût qu'une pareille tâche peut causer à la piété même, n'est pas une raison qui dispense de la remplir, quand elle peut devenir utile à la foi.

Nous avons laissé les quatre évêques de Boulogne, Montpellier, Mirepoix & Senez, l'appel à la main contre la bulle du chef de l'Eglise, chargé d'en confirmer & d'en diriger les membres dans la foi. Ils portèrent ce manifeste du schisme dans l'assemblée des docteurs de Paris ; & l'évêque de Senez leur en fit la lecture. Le syndic de la faculté félicita les quatre appellans sur leur amour pour l'Eglise, sur leur zèle pour la vérité, prit la faculté à

Histoire de
la Conf. Liv.
IV. p. 4. &c.

témoin des éloges qu'il leur prodiguoit, & de son propre zele. C'étoit-là sans doute le signal convenu. A l'instant une infinité de voix s'éleverent, & demanderent à grands cris que l'appel leur devînt commun. L'affaire fut mise en délibération. En vain quelques docteurs s'opposerent au torrent : la faculté adopta l'appel. Cependant les quatre prélats, comme les flambeaux du schisme & de la discordé, furent bannis de la capitale ; & le notaire qui avoit passé leur acte d'appel, fut conduit à la Bastille : ce qui n'empêcha point que l'officialité de Paris ne fût nuit & jour ouverte, à tous ceux qui voulurent adhérer à l'appel des quatre évêques. Quelques chapitres, plusieurs communautés, & un bon nombre des curés de la ville porterent à l'archevêché leurs actes d'adhésion. Plus hardis encore dans le reste du diocèse, différens religieux appellerent publiquement, & marquerent en termes exprès que la bulle anéantissoit le dogme de la grace. Loir de réprimer cette schismatique insolence, l'archevêque témoignoit du plaisir à voir grossir le nombre des ap-

pellans. On
syle & p
moins dys
les provinc
les supérieu
de vertige
pellans d'i
sieurs d'éco
tailleurs &
des novices
Cependant
point au gré
comprirent d
tion ne dev
vides. Ils eut
qui tient lie
qui du mo
pour nouvea
acheter les
falloit des
ordinaires ne
air : on prit
des emprunt
Le cardin
ecclésiastique
ché à sa p
trente ans.
nommé Ser
l'évêque de

appelans. On promettoit dans son diocèse
 asyle & protection aux prêtres & aux
 moines dyscoles, qui se révoltoient dans
 les provinces contre les évêques &
 les supérieurs claustraux. Pour comble
 de vertige, on admit parmi les ap-
 pellans d'ignorans magisters, des
 sçeurs d'école & d'hôpital, des freres
 tailleurs & des freres cordonniers,
 des novices & des enfans de chœur.

Cependant les appels ne se multipliant
 point au gré des zélateurs du parti, ils
 comprirent que pour avancer, la séduc-
 tion ne devoit pas opérer les mains
 vides. Ils eurent donc recours au moyen
 qui tient lieu de tous les autres, ou
 qui du moins leur donne un degré
 tout nouveau d'énergie. Mais pour
 acheter les appels au poids de l'or, il
 falloit des sommes que les collectes
 ordinaires ne pouvoient pas sitôt four-
 nir : on prit le parti d'y suppléer, par
 des emprunts.

Le cardinal de Noailles avoit un
 ecclésiastique, nommé Delort, atta-
 ché à sa personne depuis plus de
 trente ans. Un autre ecclésiastique,
 nommé Servien, également dévoué à
 l'évêque de Châlons, frere du cardi-

nal, lui servoit d'aumônier. Ces deux prêtres, fort dévots & fort industrieux, parurent très-propres à faire couler l'argent dans la caisse aux appels. Pour mieux circonvenir les prêteurs, dévots apparemment eux-mêmes, les deux courtiers leur dirent que cet argent se levoit pour la défense de la religion; & stimulant encore la piété par l'espoir de la récompense, on leur ajouta qu'on agissoit au nom de personnes du premier rang, qui trouveroient bientôt le moyen de reconnoître le plaisir qu'ils leur auroient fait. Mais, ni le bien de la religion ni de vagues espérances ne déterminant par les banquiers à ouvrir leurs coffres, on prit un tour que présentoient les circonstances du temps; & qui eut un plein succès. Ils se trouvoient munis d'une quantité de billets de banque qui perdoient alors cinquante & soixante pour cent: on s'offrit à les prendre à beaucoup meilleur compte pour eux sur quoi ils prêtèrent plus de dix-huit cent mille livres, à ce qu'on prétend. De l'aveu même de l'auteur *Quefnelliste* des Anecdotes, les deux emprunteurs en deux ans seulement, ramassèrent

Anecd. T.
III. p. 248 &
suiv.

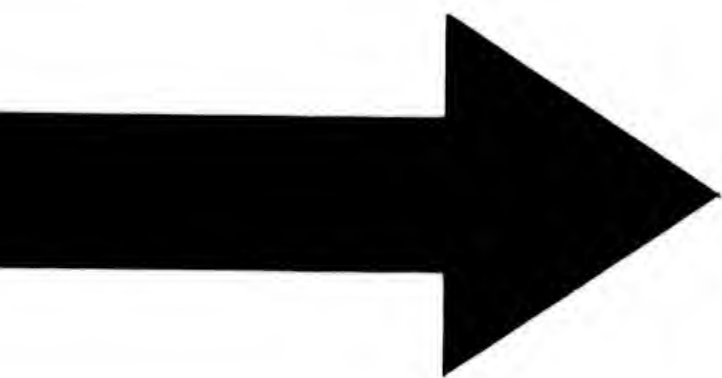
près de q
autre côté
créanciers
fonds, p
gent, &
res les stra
pour les s
inutile: la
L'empru
testable;
gent empr
tant. Le s
logie, qu
avoit soute
condamnée.
cinq cents
doit sa foi
de son arde
duire les au
ceux des d
des religieu
dant ou leu
chapitre, c
ce qui se p
dans le d'oc
tier, que l'a
de Mailli p
cardinaux,
évêques, qu

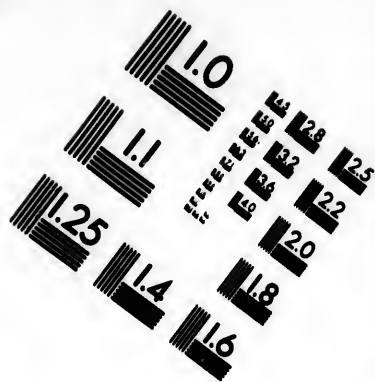
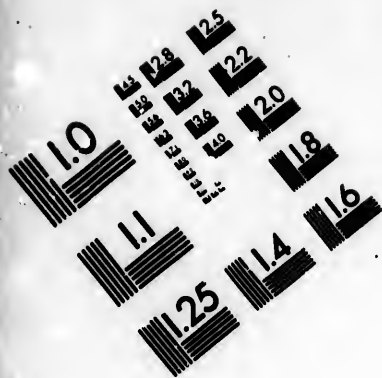
près de quatorze cent mille livres. D'un autre côté, on fut instruit de tout par les créanciers, qui ne pouvant retirer leurs fonds, portèrent leur plainte au Régent, & révélèrent dans leurs mémoires les stratagèmes qu'on avoit employés pour les surprendre. Mais cet éclat fut inutile : la restitution ne se fit jamais.

L'emprunt est donc un fait incontestable ; & l'usage qu'on fit de l'argent emprunté, n'est pas moins constant. Le salaire d'un écolier de théologie, qui dans les theses publiques avoit soutenu quelques-unes des erreurs condamnées par la bulle, étoit de cinq cents francs. Un curé qui venoit de son ardeur & de son habileté à séduire les autres. On payoit plus cher ceux des chanoines, des moines & des religieuses, qui par leur ascendant ou leurs intrigues entraînoient le chapitre, ou la communauté. Voilà ce qui se pratiquoit si communément, dans le diocèse de Reims en particulier, que l'archevêque, M. le cardinal de Mailli publia dans une lettre aux cardinaux, aux archevêques & aux évêques, que *l'infame trafic des appels*

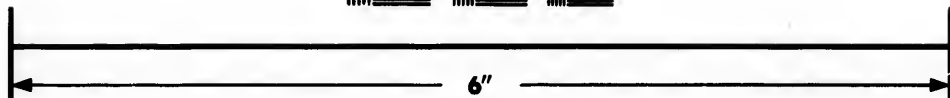
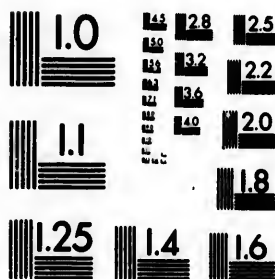
Réfur. des
Anecd. T. 2.
p. 218 &
suiv.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 128
E 125
E 122
E 120
E 118
E 116

10
E 128
E 125
E 122
E 120
E 118
E 116

étoit un fait constant. Et sur quoi fondé, s'exprimoit-il ainsi? Sur le grand nombre & la publicité des lettres de change de cinq cents francs, délivrées aux candidats qui venoient de soutenir les theses schismatiques, & que l'on conduisoit en triomphe chez un négociant qui payoit à la première vue; sur la révélation positive qu'en firent à leur archevêque deux candidats repentans, qui en 1719 vinrent détester leur foiblesse à ses pieds; sur la déposition de sept ou huit curés, qui vinrent séparément révoquer l'appel, dont les émissaires du parti leur avoient coulé l'acte dans les mains, avec une poignée d'or; sur les réclamations de différens religieux & religieuses contre la trahison de trois ou quatre sujets en crédit, qui pour huit ou dix mille francs vendoient la foi, ou du moins l'honneur de tout un corps, en le faisant appeller.

Ce qui met le comble à la certitude, c'est que non seulement les personnes séduites, mais les séducteurs mêmes ont confessé leur infame pratique. Sur la plainte des créanciers qui ne vouloit pas rembourser, le R^gen

fit
châs
trem
au c
teur
le pr
quell
l'ordr
falluc
tendr
dans
dans
montr
avoit
revint
jours
en ose
ciers
enfin
damné
dit-il l
Soit co
le faire
place fi
nissime
& se pla
avoient
après l'
taine,
Ton

fit avertir le cardinal de Noailles de chasser Delort de l'archevêché, qu'autrement, on iroit l'y saisir. *Il en coûta au cœur du cardinal*, dit encore l'auteur des Anecdotes, *pour renvoyer le premier de ses ecclésiastiques.* Mais quelle que fut la bonté de son cœur, l'ordre étoit aussi pressant qu'absolu, il fallut obéir à l'instant. Servien, sans attendre d'autre avertissement, se réfugia dans la principauté de Dombes, erra dans quelques provinces, puis se remontra, sur un sauf-conduit que lui avoit obtenu l'évêque de Châlons. Il revint même à Paris, & logea toujours à l'archevêché, sans toutefois en oser sortir, parce que ses créanciers le gardoient à vue. Il fut pris enfin, poursuivi au criminel, & condamné aux galères, dont il trouva, dit-il lui-même, la morale trop sévère. Soit commisération, soit en vue de le faire parler, quelques personnes en place firent commuer la chaîne en bannissement. Il parla beaucoup en effet, & se plaignit amèrement de ceux qui lui avoient laissé l'embarras du paiement, après l'avoir mis en jeu. Passé en Lorraine, il révoqua son appel entre

Anecd. T.
III. p. 248.

les mains d'un grand vicaire de Verdun, en donna un acte écrit tout entier de sa main, & consentit qu'on le déposât au greffe de l'officialité. En voici les termes exprès : Je soussigné déclare que j'ai en horreur, & que je déteste la conduite que j'ai tenue en sollicitant, même à prix d'argent, l'appel de la constitution *Unigenitus* au futur concile. Je me soumetts de cœur & d'esprit à cette constitution, comme à une loi dogmatique de l'Eglise, & reconnois que les appels que j'en ai sollicités sont nuls, injustes, illusoires, schismatiques, & me repens de m'en être mêlé. En foi de quoi j'ai signé, à Moulainville, village de Lorraine, diocèse de Verdun, ce dix février 1724. Jaque Servien, prêtre du diocèse de Lyon.

Voyons enfin si la recrue des appellans répondit à la dépense & à l'industrie des recruteurs. Avec plus de dix-huit cent mille livres, ils ne firent pas dix-huit cents appellans. On en fit le dénombrement exact dans les diocèses où la frénésie avoit été plus grande, comme Reims, Orléans, Rouen, & l'on ne trouva point de proportion entre les tentatives & le succès. Dans le

diocèse
qu'on y
paroisse
de com
que cer
régulier
centre 8
paroisses
breux n.
reur. O
compos
confider
de S. Er
ches, s
base de
de l'inter
cellaire
des dioc
pas

Le 10
néanmoins
donna au
quêtes
servit ell
fution. Ve
d'avoir u
quatre év
université
senseurs

diocese de Rouen en particulier, quoiqu'on y compte environ quatorze cents paroisses, & un nombre proportionné de communautés religieuses, il n'y eut que cent prêtres, tant séculiers que réguliers, qui appellerent. A Paris, centre & foyer du schisme, de grandes paroisses & des séminaires très-nombreux n'en témoignèrent que de l'horreur. On vit des ordres entiers qui composoient les communautés les plus considérables, & spécialement celui de S. François, avec toutes ses branches, s'attacher inébranlablement à la base de l'unité catholique, au risque de l'interdit & de la privation du nécessaire. Dans le plus grand nombre des dioceses du royaume, il n'y eut pas seul appellant.

Le schismatique parti triomphoit néanmoins; & dans son vertige, il donna au public la liste de ses conquêtes, qui tout enflée qu'elle étoit, servit elle-même à le couvrir de confusion. Vous faites gloire, leur dit-on, d'avoir un cardinal pour protecteur, quatre évêques pour modèles, trois universités pour bouclier & pour défenseurs, cinq, ou six, ou huit cents prê-

tres, & un millier peut-être en y comprenant les moines de toute règle & de toute conduite. Mais pour un cardinal qui vous protège en rougissant de vous protéger, nous en avons quatre en France, & plus de soixante hors du royaume, qui vous traitent hautement de schismatiques. Pour vos quatre évêques appellans, & dix ou douze autres équivoques, nous en comptons plus de cent dans le royaume, & plus de six cents dans les autres États, tous ennemis déclarés de votre schisme, & tous catholiques décidés. Pour trois facultés de Théologie auxquelles vous donnez libéralement le nom d'universités, il est en France vingt universités entières, & il n'en est pas une seule de catholique hors de France, qui depuis l'appel de la Sorbonne, ne la regarde pas comme les universités Anglicanes d'Oxford & de Cambridge. Et vos cinq ou six cents curés sont-ils comparables aux quarante mille que compte la France, si-elle seule toute l'Eglise? Enfin, quinze cents, dix-huit cents, ou tout au plus, selon vos propres listes, deux mille personnes de tout état, de tout âge & de tout sexe, peuvent-elles vous rassurer contre la

mul
doct
l'una
C
relle
tion
rent
pour
pas
de la
leur
guille
cardin
rent
sité.
le troi
divulg
secret
cialité
formé
du S.
teré d
appels
cardin
sion,
condan
le vra
le pub
ner far

multitude innombrable d'évêques, de docteurs, de simples fideles, unis dans l'univers avec le chef de l'Eglise ?

Cette réponse, quoique bien naturelle, causa néanmoins tant d'émotion parmi les appellans, qu'ils parurent ne s'y être point attendus. Mais pour être confondus, ils ne furent pas convertis. Bientôt ils revinrent de leur surprise; & pour diminuer leur honte en la partageant, ils aiguillonnèrent la pusillanimité de leur cardinal protecteur, & ne lui inspirèrent cependant qu'une demie générosité. Il appella, un mois après eux, le troisième d'avril; mais il n'osa point divulguer son appel, & il en tint l'acte secret dans les registres de son officialité. Cependant le Pape en fut informé, aussi bien que les cardinaux du S. Office, qui supplièrent Sa Sainteté de procéder sans délai contre les appels. Ils étoient persuadés que le cardinal ne différerait la publication du sien, que dans la crainte qu'il ne fût condamné avec les autres; & que le vrai moyen d'empêcher qu'il ne le publiât, c'étoit de les condamner sans délai. Mais bien d'autres per-

sonnages en revinrent encore aux voies de douceur & de conciliation. Le Régent intervint, demanda au cardinal s'il vouloit véritablement la paix de l'Eglise ; & sur la réponse très-affirmative qu'il en reçut, il lui dit de s'expliquer une bonne fois sur les conditions auxquelles il consentoit d'y coopérer, & de prendre bien garde aux promesses qu'il lui alloit faire. Et craignant qu'il ne vint encore à lui manquer de parole, il ne se contenta plus d'une promesse verbale, ni même d'une promesse par écrit ; mais il exigea qu'il lui remît sa formule d'acceptation, signée de sa main. Les conditions du cardinal parurent recevables, ou du moins si elles péchoient en quelque chose, il ne paroissoit pas difficile de les rectifier. En effet, le Pape à qui elles furent envoyées, les trouva telles ; & pour les changemens qu'on y pourroit faire, il ajouta que si l'on procédoit franchement du côté de Paris, on seroit indubitablement satisfait de ce qui se feroit à Rome. Cela ne faisoit pas le compte des appellans. Dès qu'ils entrevirent des dispositions à la paix, ils prirent l'a-

larme ; & blierent l'fois étoit des quatre pelloit fo Pape mie cile œcum que ce c mement, d'appel é mandeme tous les m & embar coercitive & quaran que de la rent pour leurs paro son appel celui du c docteurs, sa fermere Le Rég le jouer c songe. Il amers. & niere hont promesses théniques

larme ; & pour tout brouiller , ils publièrent l'appel du cardinal , qui toutefois étoit un peu plus radouci que celui des quatre évêques. Néanmoins , il appelloit formellement de la bulle au Pape mieux informé , & au futur concile œcuménique , à condition encore que ce concile seroit assemblé légitimement , & dans un lieu sûr. L'acte d'appel étoit encore accompagné d'un mandement , qui attribuoit à la bulle tous les maux de l'Eglise. Pour étonner & embarrasser davantage la puissance coercitive , le chapitre de Notre-Dame , & quarante-huit curés , tant de la ville que de la banlieue de Paris , appellèrent pour eux & pour les prêtres de leurs paroisses. La Sorbonne renouvela son appel , inféra dans ses registres celui du cardinal , & lui députa douze docteurs , pour le complimenter sur sa fermeté à défendre la religion.

Le Régent fut outré de se voir ainsi le jouer de la duplicité & du mensonge. Il fit au cardinal des reproches amers & très-humilians , sur la manière honteuse dont il manquoit à des promesses aussi réfléchies & aussi authentiques. Le cardinal rougit , pâlit ,

protesta qu'il n'avoit aucune part à l'impression de son acte d'appel. Le Prince n'en crut rien, & l'on vit bientôt qu'il avoit raison. Comme il eut ordonné au parlement de poursuivre cet imprimé scandaleux, le cardinal en prit la défense avec chaleur, quoique d'une manière détournée. En avouant l'acte d'appel, il en désavouoit la publication; & ne vouloit pas, disoit-il, que sous prétexte de condamner la publication, l'on condamnât le fond même de l'acte. Bien plus, il osa prier le Régent d'arrêter les poursuites: mais on peut se figurer, ce qu'auroit bien dû pressentir le suppliant lui-même, comment sa supplique fut accueillie par un prince tel que le Régent. L'Éminence se retourna du côté de la magistrature, qu'elle sollicita vivement, & qu'ensuite elle essaya d'étonner par une sommation. Tout fut inutile. Le Régent vouloit être obéi: le parlement alla son chemin, & l'acte fut condamné.

Les conditions que le cardinal avoit proposées au Régent, se réduisoient à faire approuver par le Pape un précis de doctrine, dont les évêques,

Hist. de la
Conf. T. 2.
p. 74. &
sév.

tant acc
convenu
on s'opi
espérance
négociati
velles su
au Pape
ce précis
infaillible
mission;
leur par
mains qu
mier can
ment XI
point du
acceptans
ce précis
& qui d
un mot
même au
Bissy, do
ce houteu
que l'exer
voyé, n'é
avoit été
présence
néanmoins
avoit rem
en lui ce

tant acceptans qu'opposans, étoient convenus en présence du Prince. Comme on s'opiniâtroit à espérer contre toute espérance, cette piece donna lieu à des negociations nouvelles, & à de nouvelles supercheries. On fit entendre au Pape, que s'il daignoit approuver ce précis de doctrine, il ameneroit infailliblement les opposans à la soumission; & on lui en fit passer de leur part un exemplaire par les mains du Régent même. Mais au premier coup d'œil, la sagacité de Clément XI évanta la fraude. Il n'y reconnut point du tout la doctrine des évêques acceptans, avec qui on l'assuroit que ce précis avoit été rédigé de concert, & qui d'ailleurs ne lui écrivoient pas un mot à ce sujet. Il en écrivit lui-même aux cardinaux de Rohan & de Bissy, dont la réponse lui dévoila tout ce honteux mystere. Ils lui mandoient que l'exemplaire qu'on lui avoit envoyé, n'étoit pas conforme à celui qui avoit été arrêté autrefois & parafé en présence de M. le Régent. C'étoit néanmoins le cardinal de Noailles qui avoit remis cette copie au Prince, en lui certifiant qu'elle ne différoit

en rien de l'original ; quoiqu'il l'y eût entièrement dénaturé , par les changemens qu'il y avoit faits. Aussi avoit-il demandé au Prince , que les prélats acceptans ne fussent point appelés à cette affaire , & qu'ils n'eussent pas même le premier avis de ce qui se passoit.

En deux traits de plume , il avoit retranché du précis le préambule & la conclusion , que les acceptans y avoient ajoutés , comme des morceaux si essentiels , qu'on avoit stipulé qu'à leur défaut tout l'accord arrêté sur le reste seroit censé non-avenu. Quant aux falsifications du corps de l'ouvrage , voici ce que le cardinal de Rohan , par sa lettre du dix-neuf janvier 1717 , en écrivoit au Saint-Pere. Les deux exemplaires à la main , celui dont nous étions convenus avec les opposans , & celui qu'ils ont altéré , j'ai démontré , par la confrontation de l'un avec l'autre , qu'ils avoient tronqué , omis , ou falsifié vingt-cinq articles dans le précis qu'ils ont envoyé à Votre Sainteté. Bien plus , ajoutoit-il , M. le chancelier , chargé de vérifier les vingt-cinq articles falsifiés , a été obligé de

signer e
Royale ,
endroits
été chan
cardinal
Rome un
qu'il av
du Rége
faire lui
avec celu
Ndailles.
par la qu
relevant v
encore bo
portans.
copie vin
l'original
tronqués ,
quarante-
moins con
à persuad
& inadmi
Après
Pape n'esp
la part de
songea qu
pels. En n
furent exa
& l'usage

signer en présence de son Altesse Royale, qu'en effet ces vingt-cinq endroits du précis de doctrine avoient été changés. Avec cette lettre, le cardinal de Rohan avoit envoyé à Rome une copie fidelle du précis, tel qu'il avoit été parafé en présence du Régent, afin que le Pape en pût faire lui-même la confrontation avec celui qu'il tenoit du cardinal de Noailles. Le Pontife se convainquit par là que le cardinal de Rohan, en relevant vingt-cinq altérations, s'étoit encore borné aux points les plus importants. A Rome, on trouva dans la copie vingt-deux additions faites à l'original, quatorze articles omis ou tronqués, & seize de falsifiés, en tout quarante-huit altérations, plus ou moins considérables, & tendant toutes à persuader que la bulle étoit obscure & inadmissible.

Après une conduite si fautive, le Pape n'espérant plus de bonne foi de la part de ceux qui la tenoient, ne songea qu'à procéder contre les appels. En moins de trois semaines, ils furent examinés d'après les principes & l'usage de toute l'antiquité catho-

lique, trouvés sans exemple en maniere de dogme, & flétris par un décret du Saint Office. La congrégation qui porta la censure se tint en présence du S. Pere, qui l'approuva & la fit afficher dans Rome, ainsi qu'au champ de Flore, le 8 février 1718. L'appel des quatre évêques y étoit condamné, comme schismatique, & contenant des propositions hérétiques; celui du cardinal de Noailles, comme schismatique, & approchant de l'hérésie.

Malgré des conférences qui se firent encore contre l'avis du Pape, & qui furent toujours illusoires, Sa Sainteté donna une bulle, qui commençoit par ces mots, *Pastoralis Officii*, & qui avoit pour titre : Lettres Apostoliques adressées à tous les fideles. Le pere commun y avertissoit tous les vrais enfans de l'Eglise, qu'ils ne devoient plus avoir aucune communication avec des enfans rebelles, qui déguisoient leur schisme sous le nom radouci d'opposans. Il déclaroit ceux-ci séparés de la charité de la sainte Eglise catholique & Romaine. En conséquence, il les privoit de la communion ecclésiastique avec le pasteur & l'Eglise de Rome; sans

qu'ils p
obéissan
la char
apostoli
affichée
naires,

Elle
raires d
celle de
de Wit
le cardi
la bulle
il avoit
précédent
il publia
compagn
la bulle
même jo
sion du
à cet app
contre la
de cherch
entraîna
Comme il
on ne pe
été conce
pectifs,
rens scand
Le card

qu'ils pussent autrement que par leur obéissance, être jamais rétablis dans la charité & dans l'unité du S. Siège apostolique. Cette nouvelle bulle fut affichée & placardée aux lieux ordinaires, le huit de septembre.

Elle fut accueillie par les réfractaires de France, à peu près comme celle de Léon X l'avoit été par ceux de Wittemberg. Quinze jours après, le cardinal de Noailles publia contre la bulle *Unigenitus* l'acte d'appel, dont il avoit désavoué l'impression l'année précédente. Le trois du mois suivant, il publia aussi un acte d'appel, accompagné d'un mandement, contre la bulle *Pastoralis Officii*. Dans le même jour, parut encore une adhésion du chapitre de l'Eglise de Paris à cet appel, & un arrêt du parlement contre la nouvelle bulle. Il est inutile de chercher, lequel de ces trois actes entraîna le scandale des deux autres. Comme ils parurent tous le même jour, on ne peut guere douter qu'ils n'aient été concertés entre leurs auteurs respectifs, & que la source de ces différens scandales n'ait été la même.

Le cardinal de Noailles disoit dans

son mandement, que le Pape, par sa dernière bulle, violoit les droits les plus essentiels de l'épiscopat, détruisoit les maximes fondamentales des libertés Gallicanes, attaquoit les loix de la discipline, & jettoit des semences de trouble dans l'Eglise, aussi bien que dans l'Etat. Son acte d'appel étoit interjetté, non pas comme l'année précédente, au Pape mieux conseillé & au futur concile tout ensemble; mais uniquement au futur concile œcuménique. Il y soutenoit que depuis son appel de la bulle *Unigenitus*, le concile tout seul avoit droit de le juger; que le Pape s'étoit rendu juge incompetent en cette matière; qu'il ne pouvoit plus, ni ordonner de peines, ni prononcer de censures contre les appellans, relativement à leur appel. Si le champ qu'il s'ouvroit par-là ne lui étoit pas honorable, il faut au moins convenir qu'il lui étoit bien commode.

Cet appel fut encore adopté par le chapitre de la métropole de Paris, & par un acte capitulaire des plus solennels. D'un autre côté, les gens du Roi dénoncerent au parlement la bulle *Pastoralis Officii*, comme contraire

aux can
qu'aux p
& requi
pitre app
constitu
entrepris
développ
se présen
rions-no
ble d'auc
note d'at
directeme
ques du c
chargé d'
sans distin
ne trouve
fastidieuse
coups d'es
enhardi si
sanctuaire.
par les trib
archevêqu
rir contre
vêque inte
les décision
au mépris.
manche f
mées aux y
cial le con
minaire; &

aux canons sacrés de l'Eglise, ainsi qu'aux plus saines maximes du royaume, & requièrent que la cour reçût le chapitre appellant comme d'abus de cette constitution apostolique. Sur cette entreprise, encore inouïe, que chacun développe lui-même les réflexions qui se présentent en foule : en vain tenterions-nous d'y suffire. Après ce comble d'audace en son genre, après la note d'abus imprimée, du moins indirectement, aux décisions dogmatiques du chef & des membres du corps chargé d'enseigner toutes les nations, sans distinction d'ordre, ni d'état ; on ne trouveroit plus que des longueurs fastidieuses dans le récit des différens coups d'essai, par où le barreau s'étoit enhardi si prodigieusement contre le sanctuaire. Il suffisoit des outrages faits par les tribunaux au cardinal de Mailly, archevêque de Reims, pour les aguerir contre le Pape même. Cet archevêque interdit un vicaire révolté contre les décisions de l'Eglise, & le vicaire, au mépris des censures, fait le dimanche suivant les fonctions accoutumées aux yeux de toute la paroisse. L'official le condamne à trois mois de séminaire ; & le vicaire, appellant comme

d'abus, fait condamner l'official & l'archevêque à tous dépens, dommages & intérêts. L'archevêque à qui le droit d'instituer le recteur de l'université appartenoit incontestablement, rejette un sujet indigne; & le sujet rejeté s'empare du rectorat, & s'y fait maintenir par un arrêt de défense. L'archevêque écrit au Régent, pour invoquer l'autorité royale en faveur de l'Eglise opprimée par le bras séculier; & la lettre du prélat, en vertu d'un arrêt insultant, est brûlée par la main du bourreau.

Que n'auroit-on point à dire encore sur le même sujet, pour peu qu'on anticipât sur le cours des années? Un seul prélat, M. de la Fare, évêque de Laon, essuya onze arrêts, pour s'être acquitté généreusement de ce qu'il devoit à son ministère, à sa conscience, à son honneur, & à la sûreté du sacré dépôt. On ne respecta guere plus le diadème que la mitre. On rendit coup sur coup huit arrêts de défense, pour combattre la déclaration mémorable, qui reconnoissant la bulle *Unigenitus* pour une loi de l'Eglise, ordonne qu'elle soit aussi regardée comme une

loi de l' en ce gen sommes au moins furent les orthodoxe leurs arrê de schisme Pape, de pasteurs d gnage pe simples nations c sont opp fastreux, à celle qu' itution. J ils n'ont transmigr Et pour r le Parlem avoit sign siecle con & de Ca dans le di sénius & après une doute, en Parlement

loi de l'Etat. Et que n'a-t-on pas vu en ce genre, jusqu'aux jours dont nous sommes à peine sortis? On peut dire au moins de quelques magistrats, qu'ils furent les auteurs éternels d'une secte, orthodoxe dans leurs réquisitoires & leurs arrêts de défense, mais coupable de schisme & d'hérésie au jugement du Pape, de la multitude des évêques, des pasteurs de tout ordre, si leur témoignage peut ici faire autorité, & des simples fideles même de toutes les nations catholiques. Jamais ils ne se sont opposés aux impôts les plus désastreux, avec une vigueur comparable à celle qu'ils ont signalée contre la Constitution. Jamais pour toute autre cause, ils n'ont essuyé tant d'exils, tant de transmigrations, tant d'interdictions. Et pour tout dire en deux mots, autant le Parlement, ainsi que la Sorbonne, avoit signalé son zele dans le seizieme siecle contre les impiétés de Luther & de Calvin, autant le signalerent-ils dans le dix-huitieme en faveur de Jansenius & de Quesnel. La Sorbonne, après une éclipse, trop longue sans doute, en a réparé enfin le scandale. Le Parlement a eu bien plus long-temps

encore le pouvoir de le faire : il n'en a pas profité ; & le pouvoir , avec le temps , a disparu pour lui.

Il n'étoit point hors de propos d'exposer ici les dispositions de la magistrature à l'égard des affaires de la religion. Sans cette connoissance , sans les obstacles que certains parlemens étoient déterminés à susciter sans fin contre l'exécution des rescrits pontificaux , on trouveroit peu de suite dans la marche de Clément XI , convaincu de la mauvaise foi des opposans , & toujours prêt à sévir , sans presque rien faire de ce qui dépendoit même uniquement de lui , comme d'ôter la pourpre Romaine à l'archevêque de Paris. Mais sur quoi la chicane ne trouve-t-elle pas à mordre ? Et plus les droits sont incontestables , plus le scandale est funeste , quand ils sont violés. Or , la fascination étoit si forte , qu'il n'y avoit aucun excès , à quoi elle ne parût prête à se porter. Le fait suivant en fournit une preuve , qui n'en laisse point d'autre à désirer.

Le docteur du Pin , des plus illustres dans la Sorbonne égarée , entretenoit depuis long-temps une étroite liaison & des relations fréquentes avec

l'archevêque
Il avoit ce
projet qu'
de Jansén
L'assiduité
le premier
au caractè
soupçonne
quelque ch
& l'on pa
d'un com
voir quali
d'apostasie
l'ordre fut
le prélat a
titution ,
& de saisi
au Palais
ment qu'o
que les pr
s'accorder
gion Angl
altérer l'in
abolir la c
plus parler
le sacreme
les vœux d
riage des
& l'abstin

l'archevêque Anglican de Cantorbéry. Il avoit composé un traité entier, sur le projet qu'il avoit conçu de réunir la secte de Jansenius avec l'Eglise Anglicane. L'affiduité de sa correspondance avec le premier prélat de cette Eglise, jointe au caractère du conciliant docteur, fit soupçonner du mystère. Il en transpira quelque chose : on observa de plus près ; & l'on parvint à la connoissance entière d'un complot, qu'on ne crut pas devoir qualifier autrement que de trame d'apostasie. Le dix de février 1719, l'ordre fut donné en ma présence, dit le prélat auteur de l'histoire de la Constitution, d'aller chez le sieur du Pin, & de saisir ses papiers. Je me trouvai au Palais Royal, continue-t-il, au moment qu'on les y appota. Il y étoit dit, que les principes de notre foi peuvent s'accorder avec les principes de la religion Anglicane. On y avançoit que sans altérer l'intégrité du dogme, on peut abolir la confession auriculaire, & ne plus parler de la transsubstantiation dans le sacrement de l'eucharistie, anéantir les vœux de religion, permettre le mariage des prêtres, retrancher le jeûne & l'abstinence du carême, se passer

*Hist. de la
Const. Un-
genitus. L. V.
P. 126.*

du Pape , & n'avoir plus , ni commerce avec lui , ni égard pour ses décisions.

On imprima dans la même année quelques-uns de ces papiers , dont quelques mots d'extraits manifesteront au moins le principal objet de la liaison du prélat Anglican avec le docteur de Paris. Dans une lettre , où il est question du commencement de l'intrigue ; pour ce qui est de moi , Monsieur , disoit le prélat au docteur , pour ce qui est de moi , & de l'Eglise Anglicane , ou je me trompe fort , ou j'y vois peu de chose , que vous voulussiez changer , si j'en juge par votre équité & votre érudition ordinaire. Le docteur s'étoit expliqué sans doute , puisque l'archevêque comptoit si bien sur une doctrine & une équité qui ne voudroient changer que peu de chose à la religion Anglicane , pour l'adopter. Par une autre lettre du même archevêque , on voit que le docteur accommodant lui avoit envoyé son traité sur la réunion de l'Eglise Jansénienne avec l'Eglise Anglicane ; & voici comment l'archevêque lui exprimoit la satisfaction avec laquelle il avoit lu ce précieux ouvrage ; Heureuse l'Eglise de France ,

Lettre du
11 février
1717.

me dis-je
termes de
de France
un docteur
eux pour
seulement
qui s'écarte
encore com
même , à
parce qu'il

Cette r
on en fut
parvint à
On savoit
la secte y
singulieres
de Rouen
par le mo
depuis lon
crites , ma
de ces tra
1699 , ces
fées , avec
qui les a
plus auth
c'est-a-dir
au Prince
teur d'apr
l'examen ,

me dis-je en moi-même, ce sont les termes de la lettre, heureuse l'Eglise de France, d'avoir un pareil docteur ! un docteur assez habile & assez courageux pour soutenir ses intérêts, non seulement contre ceux de ses écrivains qui s'écartent & qui la trahissent, mais encore contre le Souverain Pontife lui-même, à qui il ose résister en face, parce qu'il est répréhensible.

Cette trame une fois découverte, on en suivit le fil ; & bientôt l'on parvint à la développer tout entière. On savoit d'ailleurs, que les chefs de la secte y avoient établi des regles fort singulieres. M. d'Aubigné, archevêque de Rouen, en eut une copie fidele, par le moyen d'une religieuse entêtée depuis long-temps des nouveautés profrites, mais enfin revenue parfaitement de ces travers pernecieux. Dès l'année 1699, ces regles lui avoient été adressées, avec une lettre du pere Quesnel qui les autorisoit. Ainsi rien n'étoit plus authentique. On remit le tout, c'est-à-dire le règlement & la lettre, au Prince Régent, qui chargea l'auteur d'après qui nous parlons, d'en faire l'examen, & de lui en rendre compte.

Hist. de la
Const. T. 2.
in-12. p. 120
& suiv.

Voici en substance le rapport qu'il nous en a transmis. Ces statuts, en dix ou douze articles, étoient, à proprement parler, des constitutions, dont l'observance devoit ne faire qu'un corps & qu'une ame des partisans divers de la nouveauté. Ils étoient adressés par une lettre circulaire à des supérieurs locaux, que le parti avoit répandus dans toutes les provinces, où, selon leur regle propre, ils devoient s'appliquer infatigablement à le grossir. On y avoit joint une courte instruction sur les principaux articles du dogme, & sur les différentes manieres de les énoncer, soit avec les gens simples, soit avec les indifférens, soit avec les dévots, avec les libertins, avec les prélats, avec les prêtres & les autres ecclésiastiques, séculiers seulement : car pour les réguliers, le parti ne vouloit plus de liaisons avec eux ; soit qu'enfin il se crût en état de s'en passer, soit qu'il n'espérât pas vaincre l'aversion de ses confédérés futurs pour l'habit monastique. Il les traitoit même d'usurpateurs, qu'il falloit dépouiller de toutes leurs possessions.

Dans la lettre circulaire, on s'étudioit à prévenir les esprits contre l'é-

trange in-
premiere
convenoit
deur, qu'
que chose
en quelqu
mais on
fruit des
times avec
tions publi
ser que d
pans. On
que si les
corrompre
peuples,
vraie sage
ouvertemen
qu'ils font
curs, ambi
diverses de
que cette
nouveaux
tenir caché
qu'avec un
secrets les p
doctriné,
qui pourro
cret étoit
rapport à

trange impression que devoit opérer la première lecture de ces réglemens. On convenoit avec une apparence de candeur, qu'ils sembloient contenir quelque chose d'illégitime, & qu'ils étoient en quelque sorte copiés des Calvinistes; mais on assuroit fort, que c'étoit le fruit des communications les plus intimes avec le Seigneur, & des inspirations sublimes, qui ne pouvoient offenser que des esprits terrestres & rampans. On ne rougissoit pas d'ajouter que si les Calvinistes ont eu tort de corrompre en plusieurs points la foi des peuples, ils usent néanmoins d'une vraie sagesse, en ne s'expliquant pas ouvertement sur la divine eucharistie; qu'ils font bien de parler en termes obscurs, ambigus, assortis aux dispositions diverses de ceux qui les entendent; & que cette conduite doit apprendre aux nouveaux disciples de la grâce, à se tenir cachés pour un temps, à n'agir qu'avec un concert parfait, à tenir secrets les points fondamentaux de leur doctrine, & à ménager les personnes qui pourroient s'en scandaliser. Le secret étoit sur-tout recommandé, par rapport à la messe. On décidoit for-

mellement qu'on ne doit jamais la dire qu'en présence des peuples. On ne traitoit pas mieux les messes, où il n'y a point d'autres communians que le prêtre. Qu'on sache, ajoutoit-on, qu'il n'y a point d'églises pour les religieux; qu'ils ne peuvent avoir que des chapelles, ou des oratoires; & que s'il leur est permis d'y célébrer les saints mystères, ce doit toujours être à portes closes.

Si dans le règlement on sembloit d'abord accorder que le corps de Notre-Seigneur est présent dans l'eucharistie, on démentoit ensuite cet aveu. A la vérité, disoit-on, il n'y est pas précisément en figure, ou par la foi, comme les calvinistes le prétendent; mais il n'y est pas non plus réellement & substantiellement, comme l'Eglise Romaine l'enseigne. Comment donc faut-il dire qu'il y soit, demandoient eux-mêmes ces fabricateurs de dogmes, aussi bien que de cañons? D'une manière indicible, répondoient-ils, d'une manière inintelligible. Ils ajoutoient que dans la messe des morts, il n'est point de p. eres qui ne soient pour les vivans; qu'il n'y a point de purga-

toire

toire da
absolument
tribulation
Quant
enseigne
caractere
c'est le c
eux-mêm
maniere
& mêm
caractere
l'état de p
d'un rigor
sophisme
ces mots
adeptes :
tre... Po
afin d'an
des clefs
tribution p
faire, &
sont rem
tout s'y
des péché
contesse
ticulieres
des indu
Luther,
phémer.

Tome

toire dans l'autre vie ; qu'il n'en est absolument point d'autre , que les tribulations qu'on souffre en ce monde. Quant au sacrement de l'ordre , ils enseignoient qu'il ne confere point de caractere ineffaçable ; de telle maniere , c'est le développement qu'ils donnoient eux-mêmes à leur principe , de telle maniere qu'au moment où un curé , & même un évêque est déposé , leur caractere s'efface , & ils sont réduits à l'état de purs laïcs. Qui ne voit ici l'affinité d'un rigorisme hypocrite avec le philosophisme impudent , qui a fait lâcher ces mots à l'un de ses plus célèbres adeptes : Autrefois , quand j'étois prêtre.... Pour le sacrement de pénitence , afin d'anéantir le pouvoir & la vertu des clefs , ils prétendoient que la contrition parfaite y est toujours nécessaire , & que les péchés par conséquent sont remis avant l'absolution. Ainsi , tout s'y réduisoit à la seule déclaration des péchés ; encore assuroient-ils que la confession n'est que pour les fautes particulières & secrètes. Ils parloient aussi des indulgences ; mais sur le ton de Luther , & uniquement pour les blasphémer. Que d'appréhensions funestes

ne dut-on pas concevoir, à la première vue d'un pareil ouvrage ! Sans être, ni trembleur, ni crédule, le Régent s'écria : On veut donc introduire en France le presbytéranisme d'Angleterre. Tout Paris eut bientôt lieu de s'en convaincre.

Le docteur Petit-Pied, l'un des quarante qui, avec du Pin, avoient signé le fameux cas de conscience, & l'un des deux qui avoient seuls refusé de rétracter leur décision, avoit obtenu son rappel de l'exil qu'il avoit si bien mérité. Il vint établir son domicile, & une espèce nouvelle de prêché, dans le village d'Anieres, aux portes de Paris. Il y fit l'essai des réglemens, & de toute la liturgie que les frères pratiquoient en Hollande. La renommée en publia des choses étonnantes. On y accourut en foule de la capitale ; & bientôt Anieres devint un autre Charenton. Le nouveau prédicant construisit un autel, parfaitement semblable à un tombeau, & le nomma Autel Dominical, parce qu'on n'y devoit dire la messe que le dimanche, & aux fêtes les plus solennelles. Hors le temps du saint sacrifice, l'autel étoit dépouillé, comme ils le sont tous

après
ment
on le
alors n
ni croi
l'autel,
croix,
cessions
se. Arri
l'introit
à voix
dû mon
dans un
il récito
Gloria i
Credo,
Il ne lif
l'évangile
nouveau
mais rien
Le pain,
vit au
parmi le
mêloit le
saison, &
Après
la sacristie
s'approch
le calice

après l'office du jeudi saint. Au moment qu'on y alloit dire la messe, on le couvroit d'une seule nappe; & alors même il n'y avoit, ni cierges, ni croix. Mais le prêtre marchant à l'autel, se faisoit précéder d'une grande croix, la même qu'on portoit aux processions, & la seule qui fut dans l'église. Arrivé au bas de l'autel, il y disoit l'introit; & tout le peuple répondoit à voix haute. Au moment qu'il auroit dû monter à l'autel, il alloit s'asseoir dans un fauteuil du côté de l'épître. Là, il récitoit les oraisons, & entonnoit le *Gloria in excelsis*, aussi bien que le *Credo*, sans réciter ni l'un, ni l'autre. Il ne lisoit de même, ni l'épître, ni l'évangile. En général, il étoit du rite nouveau, que le célébrant ne dît jamais rien de ce que chante le chœur. Le pain, le vin & l'eau qui devoient servir au sacrifice, lui étoient portés parmi les offrandes du peuple. On y mêloit les prémices des fruits de la saison, & on les plaçoit sur l'autel.

Après l'offrande, on apportoit de la sacristie le calice sans voile. Le diacre s'approchoit du célébrant, & tenant le calice conjointement avec le prêtre,

il prononçoit aussi avec lui les paroles de l'offertoire à voix haute, comme représentant du peuple au nom duquel il offroit. Le célébrant, fidele au nouveau rite, ne disoit, ni le *Sanctus*, ni l'*Agnus Dei*. Au *Pater*, il faisoit une seconde élévation de l'hostie. Les bénédictions qu'on doit faire sur le corps & le sang du Seigneur, il les faisoit sur les oblations de fruits, ou de légumes, qui étoient placés à côté du calice. J'ai vu moi-même, dit un témoin de premier ordre, j'ai vu, trois ans après, pratiquer la même chose dans la même église, sur un bassin d'asperges. A la communion des laïques, le prêtre ne disoit aucune des prieres qui doivent la précéder. Le soudiacre en dalmatique communioit à la même table que les femmes, & mêlé parmi elles. Entre les dernières oraisons, il y en avoit une aussi neuve que tout le reste, pour demander à Dieu la conservation de la nouvelle Eglise. Je l'ai encore entendu chanter en ma présence, dit l'auteur que nous venons de citer. Dans les cérémonies particulières à certains jours, il y avoit des choses encore plus étranges. Le jour du jeudi

L'Auteur
de l'Histoire
de la Const.
T. 2, p. 139.

saint, p
publique
nieres l
ble du
scandale
nelle réc
du jour
même le
elles à s

On s
pareils s
tement,
là même
croyables
donnoit
arrêter,
improva
ses prop
du Roi,
rogatives
tandis m
ges scand
puissance
le châtin
de l'atten
l'autorité
traignit l
paroître
biffer la

saint, par exemple, le novateur faisoit publiquement la cene; & le curé d'Anieres la fit encore après lui. Mais le comble du ridicule, pour ne pas dire du scandale, c'est qu'une espece de diaconesse récitoit avant les vêpres l'évangile du jour en françois. Ainsi les sectes même les plus rébarbatives cherchent-elles à s'attacher les femmes.

On s'étonnera sans doute que de pareils scandales se soient donnés hautement, aux portes de Paris; & par-là même, ils pourroient devenir incroyables. Mais l'archevêque ne se donnoit pas le premier souci pour les arrêter, ne dit pas un mot qui les improuvât. Mais la Sorbonne, contre ses propres décrets & les déclarations du Roi, réintégra dans toutes ses prérogatives ce réformateur scandaleux; tandis même qu'il donnoit ces étranges scandales. Mais au défaut de la puissance ecclésiastique, & voici dans le châtiment la preuve incontestable de l'attentat; mais le dépositaire de l'autorité royale s'indignant enfin, contraignit les officiers de la faculté à comparoître par devant les ministres, fit biffer la conclusion qui réhabilitoit le

docteur, & chassa plus ignominieusement que jamais ce perturbateur audacieux.

On continua cependant à ménager l'archevêque de Paris. Il y avoit toujours des gens, & des grands de tout caractère, qui vouloient en bien espérer, nonobstant l'illusion de toutes les espérances précédentes. Le nombre des médiateurs augmentoit même tous les jours. L'abbé du Bois se mit sur les rangs. Ses qualités personnelles, relativement à une affaire ecclésiastique, n'étoient pas imposantes. Mais il se trouvoit ministre, & ministre en faveur; il fallut bien attacher de l'importance à ses bons offices. Il convenoit toutefois que les conditions proposées pour un accommodement par le cardinal de Noailles, n'étoient pas entièrement satisfaisantes; mais il promettoit d'employer tous ses soins, pour amener l'affaire à sa perfection. Le plus difficile est fait, disoit-il: M. de Noailles est sur le point d'accepter; & s'il manque quelque chose à son acceptation, avec un peu de temps nous l'engagerons à la perfectionner. Cette acceptation, à force d'instances & de menaces même, fut en effet publiée, par un mandement que le Régent eut

la préca
primeri
que le
consom
rier po
fallut b
Pontife
d'accep
primeri
en avo
créteme
avoient
que le
uns. O
gnoit l
compte
ses app
tribuoit
ni aux
Le R
muni
peine
propres
la main
nia fan
tion fû
preuve
rance
jamais

la précaution de faire imprimer à l'imprimerie royale. Alors on voulut croire que le grand ouvrage de la paix étoit consommé, & l'on dépêcha un courrier pour l'annoncer au Pape. Il s'en fallut bien qu'on persuadât le vigilant Pontife. Tandis que le mandement d'acceptation s'étoit imprimé à l'imprimerie royale, le cardinal de Noailles en avoit fait imprimer un autre secrètement : mais les exemplaires n'en avoient pu être si bien gardés, que le Pape n'en eût reçu quelques-uns. Or cette édition furtive restreignoit la bulle en termes formels ; sans compter que le cardinal n'y révoquoit ses appels en aucune manière, & n'attribuoit aucune erreur, ni au livre, ni aux propositions censurées.

Le Régent, qui fut bientôt averti & muni des pièces justificatives, avoit peine à croire ce qu'il voyoit de ses propres yeux. Les deux exemplaires à la main, il en parla au cardinal, qui nia sans balancer que la seconde édition fût de lui. Le Prince exigea pour preuve, qu'il donnât la même assurance au Pape. Le cardinal n'y voulut jamais consentir. De là, que pouvoit-on

raisonnablement conclure? Il lui demanda néanmoins, s'il vouloit enfin contenter le S. Siège. Il en eut encore parole positive; & les négociations recommencèrent; & l'espérance reprit si bien faveur, que Clément XI étant mort dans ces entrefaites, la foule même des gens sensés d'ailleurs regardèrent ce triste événement, comme le seul obstacle à la consommation de la paix. Mais à qui la politique & le respect humain ne font-ils pas illusion? Quel obstacle Innocent XIII pouvoit-il donc apporter, qui n'existât tout entier sous son prédécesseur Clément? Oui, oui, la difficulté consistoit uniquement dans l'amour-propre du cardinal de Noailles, qui ne se figuroit rien de plus honteux, que de réparer par un retour sincère la honte d'une fausse démarche; & cette victoire sur soi-même ne pouvoit être le fruit, ni de la médiation, ni des ménagemens. Il falloit pour cela un coup extraordinaire de la grace, qu'il plut au Seigneur de faire encore attendre sept à huit ans.

Vie de Clément XI. L. 3. p. 211 & suiv.

Clément XI mourut en saint, comme il avoit constamment vécu depuis sa

premier
sa mort
une con
niers m
paigne u
part à sa
il lui d
touche
dans pe
vos prop
dix-sept
cès de
rète qui
dant les
sans le p
voit rien
ils en pe
mêmes.
duisit av
d'heures
noissoit
nonça sa
& il vit
homme
moigner
joie vive
la fin de
fit appel
confessio

premiere jeunesse. Peu de jours avant sa mort, il parut qu'il avoit reçu de Dieu une connoissance distincte de ses derniers momens. Il fit appeler de la campagne un prélat qui avoit beaucoup de part à sa confiance, & au premier abord, il lui dit, du ton de la certitude : Je touche aux derniers jours de ma vie ; dans peu vous en serez convaincu par vos propres yeux. Sept jours après, le dix-septieme de mars, il eut un accès de fièvre, avec une pesanteur de tête qui l'obligea de se coucher. Cependant les médecins lui assurerent, mais sans le persuader, que sa maladie n'avoit rien de sérieux. Dès le lendemain, ils en penserent bien différemment eux-mêmes. Le mal qui étoit caché se produisit avec tant de violence, qu'en peu d'heures ils le jugerent mortel. On connoissoit la foi du malade : on lui annonça sans détour le danger où il étoit ; & il vit les approches de la mort, en homme qui l'attendoit. Loin d'en témoigner aucune peine, il marqua la joie vive d'un exilé à qui on annonce la fin de son exil. Dans le moment, il fit appeler son confesseur, & lui fit une confession générale des péchés, ou plu-

tôt des imperfections de toute sa vie. Ensuite, avec autant de sérénité que s'il eût prescrit les préparatifs de son couronnement, il ordonna lui-même tout ce qu'il falloit faire pour lui administrer les derniers sacremens, avec l'appareil de décence & toute l'édification possible. Mais quelque imposant que pût être cet auguste cérémonial, ce qu'il y eut de plus édifiant sans doute, ce fut l'angélique piété du premier pasteur, digne de servir à jamais de modèle au troupeau. Après la cérémonie, il fit approcher le cardinal Albani, son neveu, & lui tint ce discours : Regardez - moi bien, & voyez où aboutissent tous les honneurs de ce monde. Rien de grand, que ce qui l'est aux yeux de Dieu même. N'aspirez jamais qu'à cette sainte & solide grandeur.

La nuit du dix-huit au dix-neuf, pendant laquelle il souffrit des douleurs aiguës & continuelles, ne fut pour lui qu'une ample moisson de mérites, auxquels il ne se mêla pas un seul mot de plainte. Le jour suivant, il s'entretint avec le pieux cardinal Olivieri, son parent, de la puissante protection de Saint Joseph, à l'égard des moribonds qui l'ont

hono
jours
prote
gnéu
de m
céleb
dans
Ce f
mour
court
sibler
l'anne
son à
labon
de sa
trava
savoir
& de
fourn
viden
Rou
viden
rema
ponti
tifes.
Po
serva
qu'on
répu

sa vie. Je l'ai toujours regardé, lui dit-il, comme mon protecteur particulier auprès du Seigneur; & toute ma vie, j'ai souhaité de mourir le jour de sa fête. On la célèbre aujourd'hui, & j'espère que dans peu mes vœux seront exaucés. Ce furent là ses dernières paroles. Il mourut en effet ce jour-là. Après une courte & douce agonie, il expira paisiblement, le dix-neuf de mars de l'année 1721, la soixante-douzième de son âge, & la vingt-unième de son laborieux pontificat. La conservation de sa vie, au milieu de ses immenses travaux, & de toutes ses infirmités, savoir trois hernies, un asthme violent & des jambes ouvertes de toutes parts, fournit une preuve nouvelle de la providence de Dieu sur la sainte Eglise Romaine, & spécialement d'une providence attentive, comme on l'a déjà remarqué, à ne guère accorder de longs pontificats qu'aux plus dignes pontifes.

Pour sentir la justesse de cette observation à l'égard de Clément XI, qu'on se rappelle simplement en quelle réputation de vertu, aussi bien que de

capacité, il étoit universellement, lorsqu'il monta, ou plutôt qu'on le traîna forcément sur le trône pontifical. Les honneurs, à la vérité, changent souvent les mœurs; & d'autres avant lui avoient refusé la tiare, qui ne furent pas long-temps insensibles à ses charmes. Nous ne parlons point des voluptés grossières: ses ennemis les plus forcenés, c'est-à-dire ceux qu'eut l'Eglise de son temps, car il n'en avoit point d'autres, ne l'ont jamais attaqué de ce côté-là. La calomnie en cette matiere eût diffamé les plus habiles calomniateurs. Quant aux douceurs de la vie, Clément XI vécut constamment sur le trône, plutôt en anachorete qu'en prince, ou en pape. La mesure de quinze sours par jour, qu'il avoit prescrite à sa dépense de bouche dès le commencement de son pontificat, il ne la passa jamais.

Quant aux charmes de la grandeur & à la somptuosité du faste, il en étendoit l'horreur jusqu'aux choses de première nécessité pour sa propre personne: il étoit pauvre, autant qu'un pape peut décemment le paroître. Il ne s'accordoit en habits que le nécessaire

le plu
nueine
On vo
l'édific
aux
peintu
dignes
aux pa
une é
dinaire
ritent
pre ho
tiérem
étoit e
moins
lui-mêm
reproch
unique
retenoi
prendre
convien
peu de
propres
la pers
ser pre
ficat, s
les qua
Il le r
dont il

le plus simple, & vivoit dans un dénuement absolu de toute autre chose. On voulut, selon la coutume & pour l'édification de ses successeurs, ajouter aux tableaux de son palais quelques peintures de ses grandes actions, si dignes en effet de servir d'exemple aux papes suivans. Il le défendit, avec une émotion qui ne lui étoit pas ordinaire. Mes actions, dit-il, ne méritent que l'oubli; & pour mon propre honneur, il en faut perdre entièrement le souvenir. Son humilité étoit en quelque sorte excessive; au moins la basse opinion qu'il avoit de lui-même, alloit-elle à l'excès. On lui reproche avec justice, & c'étoit son unique défaut, l'indécision qui le retenoit quelquefois au moment de prendre un parti; & tout le monde convient qu'elle ne provenoit que du peu de confiance qu'il avoit en ses propres lumières. Jamais il ne perdit la persuasion qui lui avoit fait refuser presque invinciblement le pontificat, savoir qu'il manquoit de toutes les qualités nécessaires à un bon pape. Il le répétoit à toutes les personnes dont il demandoit les conseils, & leur

difoit, pour raffurer leur modestie, qu'il n'y avoit point de fideles dont il n'eût à prendre des leçons pour bien gouverner l'Eglise. Tous les malheurs qui arrivoient à la religion, il les attribuoit à son peu de capacité & de vertu, avec une persuasion si vive, qu'il en gémiſſoit ſans ceſſe devant Dieu : bien ſouvent on l'a trouvé répandant au pied de ſon oratoire, des torrens de larmes ſur ſon inſuffiſance & ſon indignité, comme ſur la cauſe principale de ces événemens malheureux. En un mot, l'humilité, mere & gardienne de toutes les vertus, étoit ſi parfaite en lui, que le cardinal Tolomei diſoit en toute rencontre : Clément XI eſt eſtimable par bien des endroits ; mais il eſt admirable par le ſouverain mépris qu'il a de lui-même. Et c'étoit un ſaint, qui apprécioit un autre ſaint.

Dégagé à ce point de la gloire & de tous les faux biens du monde, il en détacha, autant qu'il fut en lui, tous ſes proches. Il laiſſa mourir Horace Albani, ſon frere, qu'il aimoit tendrement, ſans lui avoir donné aucune charge, aucun rang, aucune mar-

que
Roma
neveu
pour
Il le
l'Eglif
laiſſa
prima
lingue
qu'il
veu A
Borron
loin d
grosſir
à peine
propre
ſous l
Pour te
plus es
vingt-u
n'augm
nus de
loi qu'i
pontific
chair &
ne ſupp
qui tri
origine
tri ſous

que de distinction parmi la noblesse Romaine. A peine assigna-t-il à son neveu Annibal, des revenus suffisans pour soutenir la dignité du cardinalat. Il le fit, à la vérité, camerlingue de l'Eglise Romaine : mais il ne lui en laissa que le titre & le fardeau, & supprima les émolumens dont les camerlingues avoient joui jusqu'alors. Lorsqu'il fut question de marier son neveu Alexandre, avec la fille du comte Borromée, vice-roi de Naples; loin de concourir par ses largesses à grossir les avantages de cette alliance, à peine lui permit-il d'acheter de son propre argent le marquisat de Soriane, sous la directe de l'Eglise Romaine. Pour tout dire en un mot, & dans la plus exacte vérité, pendant près de vingt-un ans que dura son regne, il n'augmenta pas d'un séquin les revenus de sa famille. Ainsi fut gardée la loi qu'il s'étoit faite, à l'entrée de son pontificat, de ne jamais rien accorder à la chair & au sang. Or quelles vertus ne suppose point dans un pape, celle qui triomphe du népotisme, de ce vice originel, pour ainsi dire, qui a fleuri sous la tiare tant de vertus incor-

ruptibles d'ailleurs ? C'est là une preuve de sainteté, qui seule pourroit tenir lieu de toutes les autres.

Au reste, la vertu seule inspiroit à Clément XI cette indifférence pour ses proches, ou plutôt pour l'accroissement de leur fortune & de leur grandeur. Car jamais ame ne fut plus tendre que la sienne, ni plus généreuse, plus élevée, plus magnifique dans ses pieuses largesses. Nous ne parlerons plus de son désintéressement personnel, & de son amour pour les pauvres. On a vu qu'avant son élection même, c'étoit là, pour ainsi parler, sa passion dominante ; & que dans tous les lieux qu'il eut à gouverner, quand il étoit transféré ailleurs, c'étoit une affliction publique parmi les pauvres qui le perdoient. Rome se souvient encore de la consternation où elle fut plongée, quand on apprit qu'il étoit en péril de mort ; & qu'au moment où il expira, ce fut un deuil universel dans toutes les familles qu'il mettoit à l'abri de la misère. Et comment oublier ce qu'attesteront à jamais les monumens innombrables de sa bienfaisance, bâtis avec une grandeur & une

solidité
l'oubli
tal de S
que so
afflige
jours
corrigi
se déc
tourme
de Sain
à l'inn
sexe ;
destiné
& cell
tiques,
leurs a
merce
l'hôpita
des pré
religieu
évêques
gers qu
quemm
pere co
avec s
goûts
Clémén
construi
bondan

solidité hors d'atteinte à l'injure & à l'oubli des temps? Tels sont, & l'hôpital de Saint-Michel, où l'indigence, quelque soit le nombre des individus qu'elle afflige, trouve un soulagement toujours prompt; & la maison des Incorrigibles, où les familles trouvent à se décharger des sujets qui en font le tourment & l'opprobre; & la maison de Saint-Clément, qui sert de rempart à l'innocence des jeunes personnes du sexe; & l'hôpital de Sainte-Marthe, destiné aux domestiques du Vatican; & celle des Clercs, où les ecclésiastiques, attirés de toute l'Europe par leurs affaires, vivent retirés du commerce & des dangers du siècle; & l'hôpital des Ethiopiens; & l'hospice des prêtres Arméniens; & celui des religieux Maronites; & la maison des évêques de Mésopotamie, tous étrangers que les persécutions obligent fréquemment de se réfugier auprès du pere commun des fideles. Et signalant, avec sa charité, la noblesse de ses goûts & la grandeur de ses vues, Clément, pour le bien public, fit construire de nouveaux greniers d'abondance, si vastes & si sains, que

Rome devint comme inaccessible à la disette. Pour attirer les grains, il fit construire un nouveau port, aussi commode que magnifique. Avant son pontificat, le cours des eaux publiques n'étoit pas moins négligé que le transport des grains : il fit réparer les aqueducs & les conduits rompus, sur une longueur qui eût déconcerté tout autre courage que le sien. Et portant bien loin, hors de Rome, sa magnanime bienfaisance, il procura des fleuves d'eau saine à Civita-Vecchia, où les eaux corrompues & comme empoisonnées ne portoient plus que la langueur & la mort. Il répara les chemins publics, dans le Larium, dans la Sabine & dans la Romagne. Il fit des ponts sur une infinité de rivières & de ruisseaux dangereux. Il dessécha les marais au loin, sur les bords de la mer; il y éleva des tours, & quantité de forts, contre les incursions des pirates & des infidèles.

Parlerons-nous des monumens religieux qu'il a, ou érigés, ou réparés, ou ornés, avec la magnificence exquise qui étoit comme la marque de son génie ? Mais on ne peut que nommer

les ég
vent
semer
hémi
covie
la Gé
gypte
d'une
ou qu
Et dan
article
des A
Jean-d
soixant
qu'il a
coûter
qu'il i
comme
phe su
Rome,
avoit
Voil
gnage
contem
si dén
la sect
sens,
qu'on
encore

les églises innombrables qui lui doivent leur existence, ou leur embellissement, dans toute l'étendue de notre hémisphère, en Hongrie, en Moscovie, dans la Crimée, la Thrace, la Géorgie, l'Arménie, la Perse, l'Égypte & l'Éthiopie; sans parler encore d'une vingtaine d'églises qu'il bâtit, ou qu'il embellit dans la ville de Rome. Et dans l'une de celles-ci, un seul article de décoration, les seules statues des Apôtres dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, lui coûtèrent plus de soixante-dix mille écus d'or. On doute qu'il ait bien su lui-même ce qu'a pu coûter la réparation du *Panthéon*, qu'il importoit à l'Évangile d'éterniser, comme un monument de son triomphe sur la superstition de la superbe Rome, & de toutes les nations qu'elle avoit subjuguées.

Voilà quel étoit, selon le témoignage de ses œuvres & de tous ses contemporains orthodoxes, le Pontife si dénigré dans les vagues invectives de la secte qu'il a proscrite: à qui le bon sens, ainsi que la religion, veut-il qu'on s'en rapporte? Qui peut craindre encore les calomnies, ou plutôt les

détractions insignifiantes d'une secte , qui n'a pas épargné un pape tel que Clément XI ? Encore si à ce prix il eût eu le bonheur de procurer la paix de l'Eglise ! Mais ses successeurs ne furent pas plus heureux que lui. En vain ses décisions furent-elles confirmées par Innocent XIII ; en vain furent-elles successivement & formellement acceptées par celles des nations catholiques qui ne l'avoient encore fait que tacitement, & qui scandalisées enfin par ce qu'elles apprennoient de la France, crurent devoir accepter de la manière la plus expresse & la plus authentique ; en vain le saint pape Benoît XIII, pour donner, non pas plus d'autorité, mais plus d'authenticité à la bulle de Clément XI, tint à Rome en 1725 un concile, qui par la multitude des peres assemblés au nombre de cent, pourroit équivaloir à un concile œcuménique, & qui prononça d'une voix unanime que cette bulle faisoit regle de foi ; en vain le concile d'Embrun, qui deux ans après se tint sous les yeux mêmes des réfractaires, & qui fut confirmé par le Saint Siège apostolique, ordonna la peine de

Voyez l'avertissement de M. Languet, évêque de Soissons, à ses curés appellans.

suspen
belle à
le roi
papes
sément
1730
étant u
tion q
être au
l'Etat :
Eglises
dre, l'
point.

Cep
va pour
tout à co
tement
parti de
voit dep
vingts a
mort p
écrire a
termes
trouve
dit que
toit gue
longue
ternité
enfin a

suspense contre l'évêque de Sénez, rebelle à cette constitution; en vain même le roi Louis XV venant à l'appui des papes & de l'Eglise, ordonna expressément, par sa déclaration du 24 mars 1730, que la constitution *Unigenitus* étant une loi de l'Eglise par l'acceptation qu'elle en avoit faite, devoit être aussi regardée comme une loi de l'Etat: malgré ce concours de toutes les Eglises & des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point.

Pendant le moment du Seigneur arriva pour le cardinal de Noailles. Il reconnut tout à coup, comme il s'en expliqua hautement, qu'on l'avoit engagé dans un parti de factieux. Les remords qu'il éprouvoit depuis long-temps, joints à quatre-vingts ans d'âge qui le menaçoient d'une mort prochaine, le déterminèrent à écrire au saint pape Benoît XIII, en termes trop édifiants, pour qu'on les trouve déplacés nulle part. Après avoir dit que son grand âge ne lui permettoit guere de compter sur une vie plus longue, & que les approches de l'éternité demandoient de lui qu'il se rendît enfin aux desirs du chef de l'Eglise;

Art. 3 de la
Déclaration
du 22 mars
1730.

dans cette vue , pourſuivoit-il , je vous atteste en préſence de J. C. que je me ſoumets ſincèrement à la bulle *Unigenitus* ; que je condamne le livre des Réflexions Morales , & les cent une propositions qui en ont été extraites , de la même manière qu'elles ſont condamnées par la conſtitution ; & que je révoque mon Inſtruction Paſtorale , avec tout ce qui a paru ſous mon nom contre cette bulle. Je promets à Votre Sainteté , continue-t-il , de publier au plutôt un mandement , pour la faire obſerver dans mon diocèſe. Je dois encore lui avouer , que depuis que par la grace du Seigneur j'ai pris cette réſolution , je me ſens infiniment ſoulagé ; que les jours ſont devenus plus ſereins pour moi , que mon ame jouit d'une paix & d'une tranquillité que je ne goûtois plus depuis long-temps. Toutes ces promeſſes furent ponctuellement remplies.

Le chapitre de Notre-Dame , après quelques délais , imita cet exemple. On vit même de nombreuses communautés , régulières & ſéculières , venir à réſipiſcence. La Sorbonne délibéroit encore , quand la cour fit exclure les brouillons qui en avoient terni la

gloir
prop
& re
prom
plura
contr
ration
blem
depu
rat de
fuffen
le rat
être ,
revêtu
recevo
ſoumi
Unigen
dogma
faculté
telle q
été in
Il s
parti
Irrité
déboir
mais l
gances
opérere
raison,

gloire, & qui en écartoient les sujets propres à la réparer. La faculté libre alors, & redevenue semblable à elle-même, prononça, le deux janvier 1730, à la pluralité de quatre-vingt-quatorze voix contre treize, que son décret d'acceptation, rendu en 1714, étoit véritablement son ouvrage; qu'on ne l'avoit depuis déclaré faux, que par un attentat dont elle ordonnoit que les vestiges fussent effacés de ses registres; qu'elle le ratifioit autant que besoin pouvoit être, révoquoit l'appel qui paroissoit revêtu du nom de la faculté; & reçoit de nouveau avec une entière soumission de cœur & d'esprit, la bulle *Unigenitus*, comme un jugement dogmatique de l'Eglise universelle. La faculté s'est toujours montrée depuis, telle qu'à cette éclipse près, elle avoit été invariablement depuis son origine.

Il s'en fallut bien cependant que le parti fût encore d'humeur à plier. Irrité au contraire par ses pertes & ses déboires, il n'en devint que plus violent; mais les excès mêmes, & les extravagances où l'emporta son fanatique dépit, opérèrent avec le temps ce que, ni raison, ni exemple, ni puissance n'avoient

pu faire. La fécondité de son éloquence outrageante, le débordement de ses libelles menteurs, ses invectives & ses calomnies périodiques, sa ténébreuse fabrique d'histoires de ruelles & d'anecdotes scandaleuses, la discorde & la révolte soufflées dans les cloîtres, ses femmes docteurs, ses prophétesses ou ses pythonisses, & tous les mystères, soit hideux, soit honneux, de ses convulsionnaires de tout sexe, de toute renommée, & de tout manège, Figuristes, Antifiguristes, Mélangistes, Mingés, Discernans, &c., provoquerent le blâme de ceux même du parti qui n'avoient pas entièrement abjuré la pudeur & le bon sens, lui attirerent un mépris universel, & ce qui fut peut-être encore plus efficace, le couvrirent d'un ridicule, qui l'a peu à peu réduit à une poignée de caffards obscurs, de moines mutins & de prudes surannées, dont on n'a plus osé suivre de jour les conventicules furtifs.

Tel est le décri justement encouru par une opiniâtreté, par une mauvaise foi si persévérante, si déterminée, qu'elle ne peut exciter qu'un étonnement mêlé d'horreur. Pour la justification

vation
clusio
récap
impos
les a
Saint
nouve
charg
venoi
seul
propo
lique
présen
à la c
nerenu
damne
retran
invent
droit.
missio
appare
à la s
me la
& mi
respec
silence
n'étoi
ils on
rope

vation de ce sentiment, & pour conclusion de tout cet ouvrage, voici la récapitulation des manœuvres & des impostures, qui en confondront à jamais les artisans frauduleux. Avant que le Saint Siege eût rien prononcé sur la nouvelle doctrine, les députés du parti chargés de la défendre à Rome, venoient avec les députés orthodoxes d'un seul & même sens à l'égard des cinq propositions Beligiques. Le siège apostolique condamna les propositions ainsi présentées : les jansénistes souscrivirent à la condamnation ; mais ils leur donnerent un autre sens que le sens condamné. Quand on leur eut fermé ce retranchement, par le formulaire, ils inventerent la distinction du fait & du droit. Quand on exigea d'eux la soumission à l'égard du fait même, comme appartenant au droit, ils recoururent à la soumission mensongere, qu'exprime la bouche, & que le cœur dément, & mirent en avant le simulacre du silence respectueux. Quand on a proscrit ce silence, ils ont prétendu que l'Eglise n'étoit infallible que dans les conciles ; ils ont étourdi, ils ont indigné l'Europe par leurs appels au futur concile,

par des appels encore inouis parmi les catholiques en matière de dogme.

Et se présumant d'avance contre les conciles mêmes, en cas que l'on vint à leur en accorder, ils ont, à l'exemple de Luther, refusé au Pape le droit d'y présider, comme à un juge incompetent pour cause de préventions; ils ont refusé les évêques d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne & tous ceux qu'ils imaginoient croire le Pape infallible, comme ne faisant tous ensemble qu'un seul & même suffrage avec lui; ils ont dénaturé les conciles, ils en ont anéanti, ou du moins éludé l'autorité divine, en y voulant le suffrage des simples prêtres, & la voix même des peuples. Encore les décisions du concile, quelle qu'en puisse être la forme, n'obligeront-elles à la soumission, selon tous les principes qui remplissent leurs écrits, qu'autant qu'elles seront trouvées conformes à ce qui est unanimement & manifestement enseigné dans toute l'Eglise. Il faut donc que cette conformité devienne manifeste aux fideles, & à chaque fidele. Voilà donc un tribunal supérieur à celui du concile, & chaque fidele en droit de juger

si la
respe
voilà
& de
calvi
que
Et v
l'aut
sible
aussi
établi
garde
Mais
man
sentie
princ
& no

Fin

si la décision du concile est digne de respect, ou de mépris; c'est-à-dire que voilà le sens particulier des Luthériens & des Calvinistes, adopté par les Sémicalvinistes, de quelque nom & de quelque voile qu'ils puissent se couvrir. Et voilà où aboutit la révolte contre l'autorité légitime, permanente & visible, que le Dieu de la concorde, aussi bien que de la vérité, a voulu établir dans son Eglise, comme la sauvegarde unique de toute la foi chrétienne. Mais si par tous les travaux qu'a demandés cet ouvrage, nous avons pu faire sentir aux cœurs droits la solidité de ce principe; nous avons atteint notre but, & notre tâche est heureusement remplie.

Fin du vingt-quatrième Volume.

T A B L E

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE.

Depuis l'an 1700 jusqu'à l'an 1721.

TOME VINGT-QUATRIEME.

P A P E S. S O U V E R A I N S.

CCXII. CLÉMENT XI,
élu le 23 Novembre
1700, mort le 19 Mars
1721.

E M P I R E U R S.

LÉOPOLD I, mort en
1705.
Joseph I, 1711.
Charles VI.

R O I S D E F R A N C E.

Louis XIV, 1715.
Louis XV

R O I S D' E S P A G N E.

Philippe V

R O I S D' A N G L E T E R R E.

Jacques II, 1701.
Guillaume III, reconnu
roi, mort en 1702.
La Reine Anne, 1714.
George I, reconnu roi...

ÉCRIVAINS
ÉCCLESIASTIQUES.ÉCRIVAINS
NOUVEAUX.

JEAN-BAPTISTE THIERS,
savant Bachelier de
Sorbonne, mort en
1704.

On a de cet auteur
plusieurs traités cu-
rieux, quelquefois sin-
guliers, toujours rem-
plis d'érudition. Les
plus estimés & les plus

utiles sont l'Avocat des Pauvres, où il est traité de
l'usage que les bénéficiers doivent faire des biens
d'Eglise; le traité de l'exposition du S. Sacrement;
celui des Superstitions; & un traité de Morale,
intitulé de la plus nécessaire & de la plus négligée
des dévotions.

Le cardinal Noris, religieux Augustin, 1704. Il
est sur-tout fameux par son Histoire des Pélagiens,
qui fut déferée au S. Siege, à trois reprises diffé-
rentes, sans toutefois en avoir jamais été condamnée.

Jaque-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, 1704.
Son nom seul est un éloge, qu'aucun autre ne peut
égaler. Entre ses ouvrages, presque tous excellens,
les plus admirables sont le discours sur l'Histoire
universelle, les Oraisons funebres de la Reine
d'Angleterre & de la Duchesse d'Orléans, les six
Avertissemens aux Protestans, l'Histoire des varia-
tions des Eglises Protestantes, & l'exposition de la
doctrina de l'Eglise catholique sur les matieres de
controverse.

PASQUIER QUESNEL,
prêtre de l'Oratoire,
1719. On ne connoît
que trop ses Réflexions
Morales sur le nouveau
Testament, répron-
vées par l'Eglise uni-
verselle qu'elles ont mi-
ses en feu.

Louis Bourdaloue, Jésuite, 1704. Quoiqu'il n'ait guère fait que des sermons, on peut regarder avec quelque proportion ce Chrysostôme François, comme celui de la Grèce, non seulement pour cette éloquence de raison qui est du goût de tous les peuples & de tous les temps, mais pour la profonde connoissance de l'Écriture, de la tradition, des mystères mêmes, de toutes les voies du salut, des sentiers étroits de la perfection évangélique, en un mot du dogme & de la morale, & de tout l'ensemble de la religion.

Louis Cousin, président de la cour des Monnoies, 1707. Il a donné une traduction, bien écrite en François, des Histoires Ecclesiastiques d'Éusebe, de Socrate, de Sozomene & de Théodoret, avec des préfaces qui sont estimées.

Jean Mabillon, 1707. Ce Bénédictin célèbre, l'un des plus savans hommes qui aient paru dans le monde, & l'un des plus modestes, a donné une quantité prodigieuse d'ouvrages, où l'on n'admire pas seulement l'érudition & la plus saine critique; mais la pureté du style, la clarté, la méthode, sans affectation & sans ornemens superflus. Après son chef-d'œuvre, ou sa Diplomatique, digne de l'immortalité, ses principaux ouvrages sont quatre volumes des Annales de l'ordre de S. Benoît, qui ont été continuées par Dom Ruinart, les actes des Saints du même ordre, quantité de traités latins sur des matières ecclesiastiques, & l'édition des œuvres de S. Bernard.

Thierry Ruinart, Bénédictin, 1709. Outre la continuation des Annales Bénédictines, & quelques autres ouvrages, il a servi essentiellement la religion, par son excellente collection des actes sinceres & véritables des Martyrs, accompagnée d'une savante préface, où il met en poudre les chicanes & tous les sophismes de l'Hybernois Dodwel.

R
deux
critic
de p
Et
prop
soin
avec
ensui
tion
œuvr
Loup
le D
cator
cela
Papes
pere
Pic
Entre
homn
pau
tratio
l'espr
rigen
reste
autan
plis d

T A B L E.

511

Richard Simon, prêtre de l'Oratoire, qu'il quitta deux fois, 1712. Auteur imaginatif d'une Histoire critique de l'ancien & du nouveau Testament, & de plusieurs autres ouvrages.

Etienne Baluze, 1718. Son goût & son talent propre, c'étoit de rechercher avec le plus grand soin les manuscrits des bons auteurs, de les conférer avec ces auteurs imprimés, & de les réimprimer ensuite avec des notes, que le jugement & l'érudition dictoient de concert. Ainsi a-t-il donné les œuvres de S. Cyprien, Salvien, Vincent de Lérins, Loup de Ferriere, Agobard, Amolon, Leidrade, le Diacre Florus, S. Césaire d'Arles, Marius Mercator, & les conciles de la Gaule Narbonoise. Outre cela, on a de cet écrivain laborieux les vies des Papes d'Avignon, un supplément aux conciles du pere Labbe, & différens autres ouvrages.

Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, 1721. Entre les nombreux ouvrages de ce prélat, l'un des hommes les plus érudits de son temps, les principaux, relativement à notre genre, sont la Démonstration Evangélique, le traité de la foiblesse, de l'esprit humain, & l'édition des commentaires d'Origene sur l'écriture sainte en grec & en latin. Au reste, tous les ouvrages de ce prélat, littérateur autant qu'érudit, sont également bien écrits & remplis d'érudition.

F I N.

